LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

35 CENTS

Vol. LXXIII — No 254 | Plutôt nuageux avec possibilité d'averses. Maximum 15 **(détail en page 7)** | Montréal, mercredi 3 novembre 1982 | (Côte-Nord, **45 cents;** Nouveau-Brunswick, **50 cents;** Iles-de-la-Madeleine, **90 cents**)

MAINTENANT DISPONIBLE

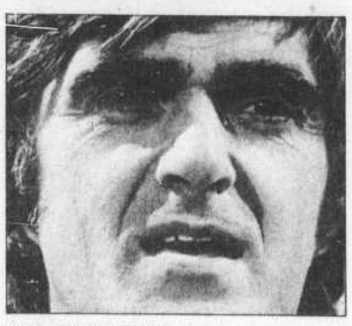
1/4 et 1/10 onze
Pièces d'or
(Feuilles d'érables)

Compagnie de fiducie Guardian

842-8251



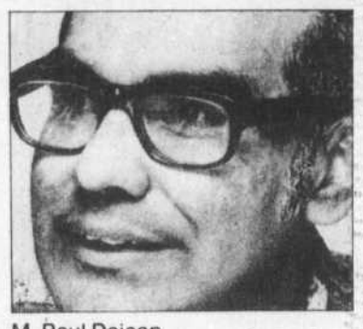
Mme Louise Letocha



M. Alain Stanké

Plus de 800 noms fichés par Québec

Godin ordonne la destruction de la liste noire des néo-Canadiens



M. Paul Dejean



Mgr André Cimichella

par François Barbeau

Le ministre québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gérald Godin, a ordonné hier la destruction de tous les exemplaires d'un répertoire annoté des représentants, personnalités et porte-parole des divers groupes ethnique de la province dont le *Toronto Star,* sous la signature de son correspondant à Québec, M. Richard McKenzie, faisait état hier à la une de ce quotidien.

Ce document de 150 pages environ, préparé au printemps de 1979 par un membre du cabinet du ministre de l'Immigration d'alors, M. Jacques Couture, dresse la liste de quelque 800 membres des diverses communautés ethniques, et répertorie ces dernières.

L'auteur du document, M. Michel Beaubien, qui occupe maintenant le poste de chef de cabinet de M. Gérald Godin, a consacré, de son propre aveu, plusieurs mois à cette tâche fastidieuse. À la suite de chaque nom répertorié, en quelques mots, il y rappelle les «faits saillants» de la carrière du personnage ainsi fiché.

Rien ni personne n'a été oublié, et ces annotations frisent souvent le ridicule et la diffamation. D'un journaliste libanais, M. Beaubien signale notamment qu'il est «fanatique, extrémiste de droite»... d'un membre de la communauté égyptienne, on dit dans le document qu'il «a rencontré Ryan durant trois heures en mars 1979» ... d'un membre connu de la communauté arménienne qu'il est «peu représentatif» de cette même communauté... d'un membre de la communauté italienne qu'il a été expulsé d'un mouvement parce qu'il a «supposément» été incapable de rendre compte de l'utilisation d'une subvention gouvernementale...

Par ordre alphabétique, tout un monde finit par se voisiner dans le répertoire de M. Beaubien: le pasteur de l'église presbytérienne chinoise de Montreal, le révérend Paul Chan, le directeur du DEVOIR, M. Jean-Louis Roy, un ex-général vietnamien, Dang Van Quang, «impliqué dans le trafic de l'héroïne au Vietnam», Mgr André Chimichella, évêque auxiliaire de Montréal, «presque souverainiste», Vincent Geloso (les vins), Mme Liboria Campisi, qui «en compagnie de cinq autres parents d'origine italienne, a entrepris une action en Cour supérieure au sujet de la définition de l'article de la loi 101», M. Paul Dejean, M. Alain Stanké et Mme Louise Letocha.

Sous couverture verte marquée du

Voir page 10: Godin

Les démocrates marquent des points contre Reagan

WASHINGTON (AFP) — Les élections générales d'hier aux États-Unis semblent devoir se traduire par un recul plus sévère que prévu du Parti républicain qui paierait ainsi l'impopularité du programme économique du président Ronald Reagan.

Alors que les résultats de la moitié est du pays — la plus peuplée — commençaient à affluer, les républicains avaient déjà perdu deux sièges au Sénat où leur majorité de 54 contre 46 était en danger, et cinq ou six postes de gouverneurs d'État. Leurs pertes à la Chambre des Représentants (435 membres) étaient évaluées à 25 sièges par la chaîne de télévision NBC et jusqu'à 34 sièges par la chaîne CBS.

La Maison blanche a refusé de reconnaître immédiatement l'étendue de la défaite que laissaient prévoir les médias.

«Non, non, le président ne fait pas la grimace il fait comme vous, il regarde la télévision», a déclaré aux journalistes M. James Baker, secrétaire général de la Maison blanche qui sortait de chez M. Reagan. «Nous ne voulons pas réagir aux projections des chaînes de télévision, nous voulons réagir aux résultats.»

À première vue il ne semblait pas que l'affluence aux bureaux de vote ait atteint le faible taux de 40 pour cent des électeurs qui est depuis cinquante ans la moyenne pour ces élections qui ne s'accompagnent pas d'élections présidentielles.

Il est traditionnel que le parti qui occupe la Maison blanche perde les élections générales qui se tiennent à la moitié du mandat du président. Compte tenu des difficultés économiques dans lesquelles se débattent les États-Unis avec un chômage de plus de 10 pour cent, il était inconcevable que le parti du président Reagan échappe à la règle.

Dès le début de la publication des résultats, il est apparu que les candidats démocrates à la Chambre et au Sénat étaient réélus avec les plus confortables majorités dans les États industriels, comme ceux du Middle-West, qui sont le plus touchés par le sous-emploi. En revanche les élus républicains qui sauvaient leur siège ne le faisaient généralement qu'avec des marges très réduites.

S'il se confirme que les pertes du Parti républicain à la Chambre des représentants dépassent les 28 sièges, le président Reagan aura du mal à retrouver la majorité conservatrice grâce à laquelle il a réussi jusqu'ici à faire adopter son programme par une assemblée où l'opposition démocrate avait déjà une large majorité numérique.

Il a en effet toujours bénéficié jusqu'ici de l'appui d'une quarantaine de représentants démocrates conservateurs, venus largement des États du Sud. Mais l'accroissement de la majorité de l'opposition démocrate rendra beaucoup plus difficile ce rééquilibrage idéologique de la Chambre.

La chaîne de télévision NBC estimait en effet que la nouvelle Chambre se partagerait entre 231 démocrates et 284 républicains, ce qui représenterait un gain de 20 sièges pour les libéraux par rapport à la chambre sortante.

La majorité des Américains ne semblent pas s'être passionnée pour les élections législatives qui se déroulaient sur la totalité du territoire, et le taux d'abstention pourrait atteindre plus de 60 pour cent, selon des estimations faites en milieu de journée.

La campagne électorale a pourtant été en 1982 plus animée qu'à l'habitude et le beau temps régnait sur la majeure partie du pays. Mais ce peu d'intérêt est traditionnel dans les élections qui ne concernent pas la présidence. Au cours des quarante dernières années, la moyenne de participation dans ce type d'élections s'est située entre 35 et 45 pour cent.

Hier, les Américains devaient élire le nouveau Congrès qui restera en fonctions jusqu'à la fin du mandat du président Ronald Reagan (les 435 membres de la Chambre des représentants et 33 des cent sénateurs), ainsi que 36 gouverneurs. Ils devaient aussi pourvoir 7,600 sièges de législatures d'État et des milliers d'emplois locaux.

Les électeurs étaient enfin appelés à se prononcer par référendum sur quelque 250 propositions allant de la réglementation de la possession d'armes à feu à la légalisation de la prostitution en passant par le gel des armements nucléaires. Près d'un Américain sur trois était en mesure de se prononcer sur ce dernier point.

Le président Reagan a fait campagne jusqu'à la dernière minute. Lundi soir, il apparaissait encore sur les écrans de télévision, dans une intervention payée par le parti républicain, pour demander à ses concitoyens d'émettre «un vote d'espoir et non de désespoir».

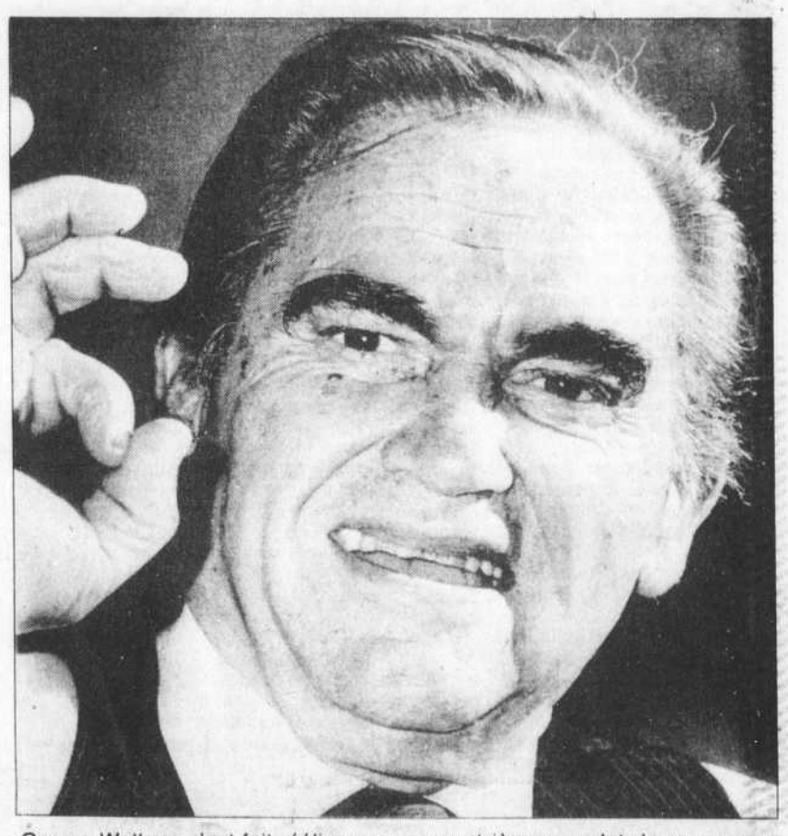
Toute la campagne a porté sur le bilan de sa politique économique et sur les 11,3 millions de chômeurs que connaissent les États-Unis, un niveau record depuis 1940. Pour l'opposition démocrate, ce scrutin devait constituer un référendum sur le programme présidentiel.

Un fort pourcentage d'abstention, s'il devait se confirmer, pourrait profiter au parti républicain du président Reagan, ce genre de consultations, deux ans après l'élection du président, étant souvent l'occasion pour les électeurs de manifester leur mécontentement envers le parti au pouvoir.

Néanmoins, le président Reagan a réuni hier son état-major économique pour mettre au point sa prochaine offensive de réduction des dépenses, a-t-on appris à la Maison-Blanche.

Avant même de connaître l'issue des

Voir page 10: Élections



George Wallace s'est fait réélire pour un quatrième mandat de gouverneur de l'Alabama. Malgré sa réputation de ségrégationniste dans les années 60, il a reçu un large appui des électeurs noirs de son État. Il a mené sa campagne de sa chaise roulante sur laquelle il est cloué depuis l'attentat dont il a été victime en 1972. (Photolaser AP)

Lougheed accroît encore sa majorité

EDMONTON (d'après la CP) — Le gouvernement conservateur de M. Peter Lougheed a été reporté au pouvoir hier soir avec une majorité encore plus écrasante que celle qu'il détenait à la dissolution, et seuls deux néo-démocrates et deux indépendants ont survécu à la marée.

La participation des électeurs à ce scrutin a été important comme l'avait demandé tout au long de sa campagne M. Lougheed, et l'opposition a été écrasée. Le Western Canada Concept, le fameux parti indépendantiste qui avait fait couler tant d'encre, n'existe plus, son chef et seul député à l'assemblée législative, M. Gordon Kesler, ayant été désarçonné, comme il se doit pour un cow-boy, dans la circonscription de Highwood. C'est un conservateur qui lui a fait mordre la poussière.

Avant d'aller sous presse, la victoire du chef du Nouveau Parti démocratique, M. Grant Notley, venait tout juste d'être assurée.

Les autres leaders des partis d'opposition, M. Nick Taylor du Parti libéral en tête, ont connu la défaite. C'est la quatrième fois que M. Taylor se fait rejeter par les électeurs. Lors d'élections partielles en 1979, il avait vu la victoire lui échapper faute de 355 voix.

Le fondateur du Alberta Reform Movement, M. Tom Sindlinger, qui avait été radié des rangs du parti conservateur il y a quelques années pour avoir eu l'impudence de se ranger du

Voir page 10: Lougheed

Le pape appelle au respect des autorités

MADRID (d'après AFP et Reuter) — Le pape Jean-Paul II a appelé hier les Espagnols à respecter le résultat des élections législatives du 28 octobre qui consacre le triomphal retour au pouvoir des socialistes pour la première fois depuis la Guerre civile.

Le 3e jour de la visite pontificale en Espagne a été consacrée à deux messes — l'une le matin en hommage aux morts au principal cimetière de Madrid, l'autre en fin de journée dans une grande artère madrilène — et à des rencontres avec le roi Juan Carlos et les dirigeants politiques et militaires du pays.

«Au cours de cette visite de courtoisie, je voudrais exprimer mes voeux et mon respect aux représentants légitimes du peuple espagnol, qui les a élus avec pour mandat de gouverner leurs destinées», a déclaré le pape.

Le souverain pontife parlait au palais royal, où le roi Juan Carlos lui a présenté les dirigeants politiques et militaires du pays, dont M. Felipe Gonzalez, futur président du gouvernement.

Louant les efforts des Espagnols pour restaurer la démooratie après la fin de la dictature franquiste en 1975, le pape a souligné «la pluralité des options légitimes» et le respect qui leur est dû.

Il semble avoir voulu ainsi signifier aux forces de la droite espagnole, qui se réclament habituellement du catholicisme, que l'Eglise ne soutiendrait aucune tentative visant à renverser le régime démocratique.

Il a cependant affirmé que l'Église s'attendait au même respect de la part des autorités élues, ajoutant: «Je vous souhaite de sauvegarder toujours la liberté dans la solidarité et la responsabilité».

Au cours de la cérémonie, retransmise en direct à la télévision, le pontife a notamment rencontré le président du gouvernement sortant, M. Leopoldo Calvo Sotelo, et le chef du Parti communiste, M. Santiago Carrillo.

M. Gonzalez et son épouse Carmen, qui se proclament athées, se sont inclinés et ont serré la main du pape, visiblement intéressé par la rencontre, le chef du Parti socialiste ouvrier a dit avoir beaucoup apprécié le discours de Jean-Paul II. «Les sentiments qu'il a exprimés sont très proches de ceux du peuple espagnol», a-t-il estimé.

«Le pape a souligné les valeurs de la concorde, l'entente et la solidarité, et cela est toujours positif», a-t-il dit. «Il s'est agi d'un discours très approprié à notre réalité. Je crois que le pape comprend bien notre situation et que sa visite ne peut avoir qu'une action pacificatrice», a ajouté M. Gonzalez.

Ce disant, le leader socialiste était harcelé par des gens qui sortaient de la foule massée aux abords du palais, pour venir lui toucher le bras en disant «bonne chance».

A quelques pas de là, un autre leader politique était encore plus entouré: M. Manuel Fraga Iribarne, ex-ministre franquiste et futur chef de l'opposition conservatrice, lui et sa femme. Le discours a été «excellent et prudent», a-t-il dit en ajoutant que «le pape a souligné l'impartialité absolue de l'Église».

M. Gonzalez devait être reçu dans la soirée par le roi pour une réunion de travail destinée à préparer la transition, qui doit avoir lieu début décembre, apprend-on de source autorisée.

Depuis son arrivée en Espagne, le pape a rencontré tous les jours Juan Carlos, renforçant ainsi le prestige du souverain, qui joue un rôle déterminant dans la transition démocratique.

Jean-Paul II avait dans la matinée célébré une messe à Madrid devant plus d'un million de personnes.

Une foule immense — évaluée par les autorités à deux millions de personnes — s'est rassemblée sur la principale avenue de Madrid pour écouter la messe.

Venus de toutes les régions d'Espagne et des îles Canaries, les fidèles s'étaient installés plusieurs heures à l'avance sur l'avenue de la Castellana pour pouvoir assister à cette rencontre du pape avec les familles chrétiennes.

Agitant des drapeaux espagnols ou du Vatican, la foule a acclamé le pape à son arrivée pour se recueillir ensuite pendant la messe célébrée sur un autel installé à

Voir page 10: Pape

L'universalité des allocations

Le débat s'annonce ardu au sein du cabinet Trudeau

par Michel Vastel

OTTAWA — Le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, et sa collègue à la Santé et au Bien-être national ont exprimé, à quelques jours d'intervalle, des opinions profondément divergentes sur l'avenir du programme d'allocations familiales.

Le programme coûte $2.2 milliards au Trésor fédéral et les allocations sont versées à toutes les personnes ayant des enfants à charge, quel que soit leur revenu. «C'est vrai que ce programme coûte beaucoup d'argent, a dit au DEVOIR Mme Monique Bégin, mais c'est de l'argent des contribuables qui retourne aux contribuables». Ça fait partie, selon Mme Bégin, d'un grand contrat social et, ajoute-t-elle, «on n'ouvre pas un contrat social quand toute la vie économique est gravement perturbée et que tout le monde est très inquiet».

Mais hier, son collègue aux Finances, M. Marc Lalonde, a clairement laissé entendre que les allocations familiales ne sont «pas intouchables» tandis que le régime de pensions, universel lui aussi, ne sera pas réformé avant plusieurs années.

M. Marc Lalonde, à l'instar de son collègue le ministre d'État au Développement social, M. Jack Austin, a déclaré hier qu'il souhaite un débat rationnel, à tête reposée, sur l'avenir du programme d'allocations familiales. Mais pour Mme Bégin, qui affirme qu'il «n'y aura pas de débat si elle n'en veut pas», le débat sur les allocations familiales et le régime de pensions est un faux débat. «Ce n'est pas un débat sur l'universalité, mais un débat sur la redistribution», a-t-elle dit.

Et comme si elle lançait un avertissement à ses collègues du cabinet et aux membres du parti qui veulent lancer le débat à l'occasion du congrès du Parti libéral, vendredi à Ottawa, Mme Monique Bégin a déclaré dans son entrevue au DEVOIR: «Si on veut vraiment faire un débat sur l'universalité, on va en faire un mais on va parler d'assurance-santé. Le problème de l'assurance-santé — relié à la multiplication de la surfacturation et du ticket modérateur dans certaines pro-

Voir page 10: Débat

le nouveau cinéma

Des essais et, parfois, des réussites

par Francine Laurendeau

Le risque d'un festival qui se spécialise dans le cinéma de recherche et le cinéma expérimental, c'est qu'il ne suffit pas de chercher pour trouver. Les expériences, forcément, ne sont pas toujours des réussites.

Ainsi, *Taboo: the Single and the L.P.*, moyen métrage (55 minutes) américain de Curt McDowell, présenté hier au 11e Festival du nouveau cinéma, à Montréal, m'a-t-il semblé avoir raté sa cible. Cette intrigue sophistiquée, qui part d'un graffiti énigmatique relevé dans les toilettes pour se conclure par la dissection hâtive d'un cadavre anonyme, veut être une démystification de l'amour. Le film, très travaillé, au découpage rapide, se distingue par une bande sonore extrêmement complexe. Si complexe que, mon anglais ayant des limites (sans sous-titres surtout), je me suis plutôt absorbée dans l'observation de cet exercice de style, me surprenant même à relever le nombre de plans dans une minute. J'en ai compté 22, et encore, dans une séquence bien tranquille. Quand on fait ça, ça veut dire qu'on s'ennuie. *Taboo* passe ce soir au Conservatoire d'art cinématographique, précédé de *Nudes — A Sketchbook,* court métrage du même auteur.

Pinkel, de Dick Rijneke et Mildred van Leeuwaarden, fait partie de cette introduction au jeune cinéma hollandais que nous offre le festival. Un jeune homme dont l'allure générale fait très punk (cheveux blonds et ras, figure émaciée, boucle d'oreilles et tatouages), se promène bourgeoisement au bras d'une jeune dame qui pousse un landau. C'est Pinkel — qui le croirait? — l'ex-punk dont les idéaux étaient il n'y a pas si longtemps aux antipodes de cette vie conformiste. Il faisait partie d'un groupe de garçons comme lui qui donnaient des spectacles punk et professaient une sorte de nihilisme pacifiste, à moins que ce soit de pacifisme nihiliste. Aujourd'hui, il est entré dans le moule.

Travailleur manuel, il estime que son salaire est une participation plus que suffisante à la routine familiale. Le jour, il colle du papier sur les murs. Le reste du temps, que sa femme le

Voir page 10: Cinéma

Restaurant
Butch Bouchard

Festival des Huitres
Repas complet: $11.95
midi et soir

881 de Maisonneuve, Est, tél.: 527-1221



Le détecteur métallique installé la semaine dernière à la porte du Parlement d'Ottawa n'est toujours pas en fonctionnement comme ont put le constater ces visiteurs, hier. L'appareil, semblable à ceux utilisés dans les aérogares, est destiné à garantir plus de sécurité dans l'édifice du Parlement. (Photolaser PC)

Une taxe de 6% sur le câble

Ottawa veut davantage de contenu canadien à la télé

par Michel C. Auger

Le Cabinet fédéral envisage d'imposer une taxe de 6% sur la télévision par câble, de permettre aux compagnies de câble de distribuer un plus grand nombre de canaux américains et d'augmenter le contenu canadien de la programmation des télédiffuseurs.

C'est ce qui ressort d'un document à l'usage du cabinet, signé par le ministre des Communications, M. Francis Fox, et qui a été rendu public hier par deux députés conservateurs.

Ce document devrait servir de base à un livre vert sur la politique canadienne de la télédiffusion qui devrait être publié sous peu par M. Fox.

Selon le ministre, cependant, ce document n'est qu'une première version qui a déjà été révisée et le sera encore avant qu'il soit débattu par le Cabinet.

Le document propose également au Cabinet:

■ d'augmenter de $30 millions le budget de la Société Radio-Canada pour lui permettre d'acheter plus de programmes de producteurs canadiens indépendants;

■ d'augmenter le nombre de canaux diffusant des émissions étrangères en langue française sur le câble, comme la chaîne TVFQ;

■ de stimuler les marchés d'exportation pour les producteurs canadiens;

■ de nouvelles mesures fiscales destinées à aider les producteurs d'émissions ou de films canadiens;

■ des changements à la loi pour permettre au gouvernement de donner des directives que devra respecter le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

■ la création d'un poste de président du conseil d'administration de Radio-Canada, un poste distinct de celui de président de la Société.

Mais les députés conservateurs, MM. John Bosley et Perrin Beatty, s'en sont pris tout particulièrement à une annexe de ce document qui décrivait la stratégie de communications qui devrait entourer la publication de ce livre vert.

Le document prévoit, en effet, un budget de quelque $135,000 au chapitre des communications, pour «vendre» cette politique aux Canadiens.

En particulier, le document prévoit une conférence de presse retransmise par satellite pour permettre aux journalistes de diverses villes du Canada de poser leurs questions au ministre Fox.

Cette conférence de presse pourrait coûter, à elle seule, quelque $40,000 — à ajouter au budget de $135,000 déjà prévu pour les communications — si la Société Radio-Canada ne pouvait mettre le satellite à la disposition du ministre et qu'on devait alors faire appel au secteur privé.

Le ministre devrait également donner des entrevues avant la publication du livre vert aux hebdomadaires TV Guide et TV Hebdo et donner des séances d'informations particulières aux correspondants des publications américaines et aux journalistes spécialisés dans le domaine des communications.

De plus, le ministère des Communications devrait préparer un document audio-visuel de 10 minutes exposant la nouvelle politique de télédiffusion, «pour créer un bassin d'appui à la politique du gouvernement».

Selon M. Bosley, il s'agit là d'une tentative flagrante de manipulation des médias, surtout quand on considère que le rapport de la commission Applebaum-Hébert sur la politique culturelle n'est toujours pas publié et qu'il contiendrait des suggestions fort différentes des idées du ministre.

Pour M. Beatty, on me saurait prendre au sérieux les idées du ministre de consulter les députés par le biais d'un comité parlementaire quand on voit la stratégie de communications du ministre.

M. Fox a refusé de commenter le document, affirmant qu'il s'agissait d'un document de travail.

Le document, a rappelé M. Fox, était daté du 14 octobre et n'était qu'une ébauche et qu'il sera profondément modifié avant qu'il ne soit proposé au Cabinet.

L'école publique au Canada

Les enseignants accusent les gouvernements de négligence

par Angèle Dagenais

Quelque 80 délégués d'une vingtaine d'associations et de fédérations regroupant les 300,000 enseignants des secteurs primaire et élémentaire du Québec et du Canada qui renouvelleront tous leur contrat de travail cette année ou l'an prochain, ont dénoncé unanimement hier à Montréal les politiques économiques des gouvernements fédéral et provinciaux qui sabrent de «façon scandaleuse» dans les services d'enseignement, particulièrement en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M. Yvon Charbonneau, et le président de la Fédération canadienne des enseignants (FCE), M. Gregg O'Keefe, donnaient hier une conférence de presse au nom de leurs collègues, au terme d'un colloque de deux jours qui s'est tenu à Montréal sur les coupures qu'ils qualifient de draconiennes dans la qualité et la diversité des services éducatifs à travers le pays.

La Fédération canadienne et la centrale québécoise ont mis au point une déclaration commune en huit points pour lancer une vaste opération de défense de l'école publique au Canada:

■ exiger une rencontre formelle et publique avec le Conseil des ministres de l'éducation du Canada pour démontrer aux responsables de l'éducation au pays «les dégâts irréparables» qu'ils causent à la jeunesse canadienne, et exiger des explications et des changements à leur politique de restrictions;

■ appuyer les luttes que mènent les organisations syndicales pour défendre les services publics d'éducation et combattre la détérioration des conditions de travail et de vie dans les écoles;

■ exiger qu'il y ait de véritables négociations dans le monde de l'éducation et non des «simulacres» de négociations qui se terminent par des décrets imposés et des lois spéciales qui tiennent lieu de contrats de travail; la CEQ et la FCE vont de plus dénoncer au Bureau International du travail tous les cas où est bafoué pour leurs membres le «droit fondamental de négocier»;

■ sensibiliser l'opinion publique internationale et les instances internationales d'éducation (par exemple l'Unesco, etc) au traitement qu'accordent à l'éducation les gouvernements provinciaux au Canada;

■ organiser des mécanismes de coopération et de concertation pour dénoncer les comparaisons «biaisées et tendancieuses» des gouvernements provinciaux sur les conditions existant dans les autres provinces;

■ poursuivre la campagne de pression auprès des élus de tous les niveaux de gouvernements (scolaire, municipal, provincial, fédéral) pour leur faire prendre conscience «des catastrophes créées par les politiques économiques désastreuses» adoptées au Canada qui mènent à un «sabotage» de l'éducation dans ce pays;

■ sensibiliser tous les travailleurs et parents à la défense de l'école publique et enfin,

■ oeuvrer à faire disparaître le clivage que tentent d'établir les gouvernements entre les salariés du secteur public et ceux du secteur privé.

Les organismes d'éducation du Canada n'ont pas souhaité uniformiser leur stratégie de moyens de pression. La question d'appuyer les débrayages ou grèves dans les autres provinces est laissée au choix de chaque organisme syndical, ont fait valoir MM. Charbonneau et O'Keefe.

Pilote c. dépanneur

Le pilote a le feu vert

Un pilote d'avion, qui dissuadait la clientèle extérieure à venir acheter chez un dépanneur établit au rez-de-chaussée d'un condominium, pourra continuer sa campagne entreprise il y a plusieurs mois, à la suite d'une décision rendue hier par le juge Louis Paradis, de la Cour supérieure, qui du même coup a refusé l'émission d'une injonction interlocutoire.

Antérieurement, soit en juillet dernier, le dépanneur, M. Dadour Markarian, qui opère son commerce au 740, rue Montpellier, à Saint-Laurent, avait obtenu, du juge Jacques Dugas, de la Cour supérieure, une injonction provisoire interdisant à M. Jacques Nadeau de faire du piquetage devant son établissement et de dissuader les clients de l'extérieur de l'immeuble d'y faire des achats.

Le juge Paradis, statuant sur le fond de la requête, a refusé d'émettre l'injonction après que M. Nadeau eut d'abord expliqué qu'étant propriétaire d'un appartement dans le condominium, c'était son droit le plus strict d'exiger que le dépanneur, également propriétaire de son local dans le même immeuble, respecte aussi les conditions de son achat, dont celle voulant qu'il ne soit qu'au service des gens habitant l'immeuble.

M. Nadeau a, en outre, soumis que les portes de l'immeuble étaient constamment barrées et que, pour avoir accès au dépanneur, les gens de l'extérieur devaient sonner pour se faire ouvrir. Apparemment, certains prétendus clients auraient profité de cette situation pour s'introduire ainsi dans l'immeuble et cambrioler plusieurs appartements ou causer certains actes de vandalisme.

Les négociations avec le Front commun

Les parties n'ont pas encore abordé la question salariale

par Paule des Rivières

La négociation salariale entre le gouvernement et le Front commun inter-syndical ne commence toujours pas même si les parties se disent prêtes et même si l'échéance de la loi 70 se rapproche de jour en jour.

Cette loi prévoit des coupures de salaires de 18.50% aux 310,000 employés que l'État embauche directement ou indirectement, durant les trois premiers mois de 1983, à moins que les parties qui négocient les prochains contrats de travail s'entendent d'ici là sur une formule moins violente pour les petits salariés.

Le gouvernement répète que le temps presse et tient beaucoup à convenir d'un moyen moins impopulaire pour récupérer les $500 millions dont il a besoin pour ne pas sombrer dans le rouge.

Il a fait quelques ouvertures que les syndicats ont jugées trop timides. De plus, ces jours-ci, son indispensable représentant, M. Lucien Bouchard, était occupé avec la grève qui paralyse les autobus à Québec.

Du côté syndical, on avait, quelques jours auparavant annulé une rencontre parue que les consultations du week-end se sont poursuivies. Ces réunions syndicales ont reporté à vendredi 5 le choix d'une date pour un débrayage de 24 heures, à la lumière des négociations aux tables sectorielles, c'est-à-dire portant sur les conditions de travail non salariales (sécurité d'emploi, ancienneté, tâches etc).

Car plusieurs représentants du Front Commun exigent que les négociations par secteurs soient bien parties avant de s'engager à la table centrale, craignant qu'une précipitation des discussions à propos des salaires laissent le reste dans l'oubli.

Hier, les représentants notaient un léger progrès aux tables sectorielles mais ils réservent leur jugement pour la fin de la semaine.

Jusqu'à présent, les parties en cause dans cette ronde de négociation pour le renouvellement des conventions collectives se sont généralement gardées de lancer des accusations à leur adversaire, de peur de gâter un climat relativement bon.

De plus, les porte-parole du gouvernement comme ceux du Front commun s'entendent sur un espoir commun, à savoir que «lorsque les discussions commenceront, elles ne connaîtront pas de répit, elles seront lancées pour de bon».

Il reste qu'hier personne n'était en mesure de dire à quel moment la table centrale de négociation se réunirait. En soirée, les porte-parole des trois centrales se rencontraient pour mettre la dernière main à leurs propositions sur les régimes de retraite et les négociateurs de l'État se rencontraient aussi, en présence des représentants des ministères impliqués dans la négociation, soit de la Fonction publique, de l'Éducation et des Affaires sociales.

Il reste aussi que des divergences de vue existent qui ne font rien pour accélérer la négociation. Elles se résument ainsi: d'un côté le gouvernement est très pressé de convenir d'un arrangement meilleur que la loi 70 et il souhaiterait négocier les salaires pour la prochaine année en priorité; ce à quoi les porte-parole des trois centrales syndicales rétorquent que les salaires viendront en temps et lieu et qu'il n'est pas prouvé qu'il faille briser les anciennes habitudes. Cet argument est particulièrement défendu par la Centrale de l'enseignement du Québec.

«Lucien Bouchard (le négociateur gouvernemental) nous a dit «on va commencer à s'occuper des bas salariés» et nous lui avons répondu que nous prendrions les salaires globalement, comme cela s'est fait dans le passé, et que de plus nous discuterions sans doute les autres points d'abord, comme par le passé».

Beaujolais Nouveau

Cuvage de Monternot - France

Le Beaujolais Nouveau arrivera bientôt...

Chaque année, avec les premières neiges, les gastronomes du Québec font un accueil chaleureux à ce vin fruité rappelant étrangement des saveurs de fruits sauvages...

Ce que vous ne savez pas, c'est que vous pouvez dès maintenant placer votre commande par nos bons offices via les services compétents de la S.A.Q. (minimum une caisse)

Pour tous renseignements, écrivez ou téléphonez à:

Consortium Gilcarvin Inc.

Office des grands crus inc.

4555 Old Orchard
Montréal, Qué. H4A 3B8

tél.: 484-4418 ou 484-7353

Notre collection automne-hiver 82-83 est arrivée

Prêt-à-porter pour hommes!

Achetez directement de chez l'importateur les grandes marques de costumes importés

d'Italie

et payez seulement $275. le costume!

Tous nos costumes sont taillés dans les plus beaux tissus italiens 100% pure laine avec des coupes exclusives. Finis main dans la tradition artisanale italienne.

Tissus signés:
Marzotto — Bertotto
Marlane — Luigi Botto
Valdagno — Policarpo etc.

Club 402-HOMMES
2160, rue de la Montagne, Suite 402
Montréal, Tél.: 849-9151

guérin l'éditeur qui édite

Chimie par objectifs opérationnels

(462-442 / 151-141)
Wilner Bien-Aimé

Tome I - ISBN-2-7601-0279-3
302 p. 5,00 $

Tome II - ISBN-2-7601-0295-5 -
260 p. 4,50 $

Maitre - Tomes I et II - ISBN-2-7601-0295-5 - 105 p. 6,00 $

En vente dans toutes les librairies



Ce document est spécialement conçu pour un apprentissage individualisé ou un enseignement par objectifs en groupe. On y trouvera: les objectifs; l'échéancier des chapitres et séquences en périodes de 60 minutes; des expériences intégrées; des films intégrés; un tableau schématique pour chaque expérience; des cours de synthèse du professeur; un moyen d'évaluation continue; des moyens d'émulation; une série d'expériences supplémentaires suggérées; une série de films supplémentaires.

Sec., adultes

En vente dans les librairies:

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

les Obligations d'épargne du Canada



MAINTENANT EN VENTE

INTÉRÊT AVANTAGEUX

- 12% d'intérêt la première année.
- Minimum garanti de 8 1/2% chacune des six années suivantes jusqu'à l'échéance.

SÛRES ET FACILES À ENCAISSER

- Vous pouvez les encaisser en tout temps.
- Il n'y a aucune pénalité d'intérêt à l'encaissement **après le 31 décembre 1982.**

LIMITE D'ACHAT — $35 000

- Cette année la limite est portée à $35 000 par détenteur pour les achats au comptant ou selon le Mode d'épargne sur le salaire. Toutefois, il est à noter que les montants minimum et maximum d'achats individuels par le Mode d'épargne mensuelle sont respectivement de $1 000 et $10 000.

PÉRIODE DE VENTE

- Vous avez jusqu'au 8 novembre inclusivement pour acheter vos Obligations d'épargne du Canada au comptant sans payer l'intérêt couru. La vente selon le Mode d'épargne mensuelle prendra fin le 8 novembre. **Toutefois, le ministre des Finances peut, à sa discrétion, mettre fin à la vente de cette émission en tout temps.**
- **Achetez les vôtres** dans toutes les institutions financières autorisées: banques, courtiers, sociétés de fiducie et caisses populaires.

12% **la première année**

j'achète!

Canada

en bref...

■ Trop petits pourboires

OTTAWA (d'après PC) — Le ministère du Revenu national a la nette impression que les garçons et les serveuses de restaurants et d'hôtels sous-estiment ou abaissent volontairement le montant des sommes qu'ils gagnent en pourboires et qui sont imposables. À ce jour le fisc fédéral réclame $7 millions en revenus non déclarés à 1,379 employés de restaurants et d'hôtels pour les années 79-80 et il espère récupérer encore $21 millions en révisant les dossiers de 3,688 autres employés à pourboires de restaurants et d'hôtels.

■ Du Cola empoisonné

CONCORD, New-Hampshire (d'après AP) — Une bouteille de Staff Cola, embouteillée par Cott Beverage au Massachusetts et contenant une forte quantité d'acide chlorydrique a été achetée par une femme à Seabrooke au New Hampshire hier. Toutes les bouteilles de ce produit ont été retirées des étalages dans trois États de la Nouvelle-Angleterre tandis que la bouteille viciée était envoyée aux laboratoires de police pour enquête.

■ Pénurie de parents

OTTAWA (PC) — En raison de la récession, un nombre considérable de Canadiens qui avaient offert de parrainer des enfants du tiers-monde ont abandonné leurs 'filleuls' . Plus de 1,000 parents adoptifs canadiens se sont retirés du programme au cours de la période de juillet, août et septembre. Le taux d'abandon est le double de ce qu'il était l'année dernière à la même date.

■ Libre obscénité

TORONTO (d'après PC) — Des accusations d'avoir publié du matériel obscène ont été retirées contre une publication homosexuelle de Toronto en vertu de la Charte des droits et libertés. C'est un juge de la Cour provinciale ontarienne qui a retiré les chefs d'accusation portés contre neuf journalistes et éditeurs du journal *Body Politic* relativement à un article détaillé sur la pratique d'un certain acte homosexuel. La même publication avait été acquittée en 1977 au sujet d'un article sur les relations sexuelles entre hommes et garçonnets. Le ministère public est en appel dans les deux cas.

■ Le mont Thérèse-Casgrain

QUÉBEC (d'après PC) — Une montagne de 750 pieds près de La Malbaie dans le conté de Charlevoix a été officiellement baptisée Mont Thérèse-Casgrain, hier, par la Commission de toponymie du Québec. Mme Casgrain, nommée sénateur en 1970, est morte l'an dernier à l'âge de 85 ans après une vie consacrée à défendre le droit des femmes.

■ Sans commentaires

ST. JOHN, Terre-Neuve (d'après PC) — Une porte-parole de la compagnie Ocean Drilling and Exploration, propriétaire de la plate-forme de forage qui a coulé au large de Terre-Neuve le 15 février dernier engloutissant 84 ouvriers, a refusé de faire tout commentaire, hier, à propos d'une déclaration faite par un député de Terre-Neuve selon laquelle la compagnie ne collaborerait pas pleinement au travail de l'enquête en cours sur les tragiques événement du 15 février.

■ Le droit au silence

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a accepté hier d'entendre une cause concernant le droit au silence garanti par la nouvelle charte des droits. M. Kingsley Crooks, de Toronto, pourra donc interjeter appel de la décision d'un juge de l'obliger à témoigner au procès de M. Donovan Palmer. Les deux hommes sont accusés d'avoir fait enfuir Mme Sharon Morrison d'un centre de détention de l'immigration. Selon Me Jack Pinkfsky, avocat de M. Crook, l'obligation de témoigner imposée à son client viole la charte des droits, parce qu'en témoignant l'un contre l'autre, les deux accusés vont en fait témoigner contre eux-mêmes.

■ Manson en «sécurité»

VACAVILLE (Californie) (AFP) — Le meurtrier Charles Manson a été transféré dans une cellule de haute sécurité de la prison de Vacaville (Californie), après que des gardiens de prison eurent trouvé dans sa cellule des objets interdits, apprend-on de source policière. Vendredi, un gardien de prison avait trouvé Charles Manson enfermé avec trois autres prisonniers dans la chapelle de la prison. Sa cellule avait alors été fouillée, et les gardiens avaient trouvé une lame de scie, des substances ressemblant à de la marijuana et du LSD, ainsi qu'un catalogue de ballons à air chaud. Charles Manson a alors été transféré dans une cellule de haute sécurité. Mais aucune accusation de «tentative d'évasion» n'a encore été retenue contre lui. Charles Manson, 47 ans, avait été reconnu coupable du meurtre de l'actrice Sharon Tate et de six autres personnes en 1969 à Los Angeles. Condamné à mort, il avait vu sa peine commuée en détention à vie lorsque la Californie a aboli la peine de mort.

CTCUQ: Québec se penche sur le conflit aujourd'hui

QUÉBEC (PC) — Les quelque 60,000 usagers du transport en commun dans la région de Québec devraient être fixés aujourd'hui sur les moyens qu'entend prendre le gouvernement pour solutionner le conflit qui les prive de ce service depuis plus d'une semaine.

Au cours des derniers jours, les deux «émissaires spéciaux» du gouvernement, MM. Jean-Roch Boivin et Lucien Bouchard, ont rencontré les parties à plusieurs reprises et devaient transmettre leur rapport au premier ministre hier.

Le conseil des ministres doit évaluer la situation aujourd'hui à la lumière des conclusions de leur rapport.



M. Claude Brunet, président du Comité provincial des malades, a pris possession hier d'un véhicule de $38,000 spécialement conçu pour transporter 17 handicapés et dont l'achat a pu se réaliser grâce à un don de Bell Canada.
(Photo Jacques Grenier)

Biscuits David bluffe (CSN)

par Paule des Rivières

Même si la compagnie Biscuits David a dit qu'elle fermerait définitivement ses portes vendredi soir si ses 444 employés n'acceptaient pas ses offres, le Syndicat des employés (CSN) croit à un bluff de la direction.

«La compagnie veut simplement redevenir roi et maître, disposer de son cheptel comme elle l'entend et on lui répond: tu nous as assez fait bavés», a déclaré hier en conférence de presse, le premier vice-président de la CSN, M. Gérald Larose, en guise de résumé de la position du syndicat.

Les syndiqués de l'usine de l'est de Montréal, qui fait vivre 500 personnes et existe depuis 77 ans, sont en lock-out depuis le 18 juin. La semaine dernière, après que les employés eurent rejeté ses offres, la direction indiquait qu'elle ne pourrait se relever d'une si longue absence.

L'avis de renvoi collectif a désemparé les employés qui croyaient avoir concédé l'essentiel en acceptant une plus grande mobilité du personnel à l'intérieur de l'usine. Mais hier il était clair que le désaccord subsistait sur ce sujet, relié à l'ancienneté et au droit des ainés. (le syndicat demande, par exemple, qu'aucun employé à l'emploi de Biscuits David depuis 10 ans ne soit mis à pied à cause des changements technologiques).

En apprenant la possibilité d'une fermeture, le syndicat a réclamé du ministère du Travail qu'il nomme un médiateur spécial pour obtenir un nouveau sursis de la compagnie. Cette dernière est muette pour l'instant et ne veut rendre public aucun chiffre sur ses pertes pour cause de conflit.

Au ministère du Travail on surveille la situation «de très près» et on n'écarte pas une intervention pour rescaper l'usine du naufrage, même si, officiellement, le conciliateur versé au dossier s'est retiré en concluant que les parties n'étaient pas mûres pour un rapprochement significatif. La convention collective est échue depuis mai dernier.

En dénonçant publiquement leur employeur hier, les responsables syndicaux ont au passage déploré une fois de plus l'absence de législation qui obligerait les compagnies à certains délais et à quelques explications avant de mettre la clé sous la porte d'un établissement.

Une fermeture à Biscuits David affecterait également 72 employés cadres non syndiqués.

Quatre détenus ramenés au bercail après une rocambolesque évasion

par Pierre Beauregard
de la Presse Canadienne

C'est dans une taverne du quartier de Rosemont qu'a pris fin, peu avant midi hier, l'odyssée de quatre détenus qui avaient réussi à s'enfuir du pénitencier à sécurité moyenne de Laval, après avoir pris un moniteur en otage.

Gabriel Tremblay, âgé de 47 ans, Raymond Boucher, âgé de 47 ans, Henri Lebrasseur, 35 ans et Michel Maillette, 29 ans s'étaient évadés vers 8 h 30 de l'Institut Leclerc à bord d'un camion appartenant au Service correctionnel du Canada.

Sous la menace d'un couteau de fabrication artisanale, ils avaient forcé un instructeur en débosselage, M. Jean-Paul Lebrun, âgé de 40 ans, à les accompagner vers les garages de l'institution pour s'y emparer d'un véhicule.

La prise d'otage est survenue alors que les détenus circulaient librement dans le pénitencier. Roulant à tombeau ouvert, le quatuor a pu franchir les barrières de l'institution et gagner Montréal via le pont Pie IX, avant même que les forces policières n'aient dressé des barrages aux différents points stratégiques de l'Île Jésus, comme ils le font à chaque évasion.

Blessé d'un coup de couteau à un bras, l'otage fut abandonné dans le nord de la ville par les fuyards. Pendant ce temps, au pénitencier, les autres détenus étaient enfermés dans leurs cellules pour permettre aux autorités de procéder à un décompte et identifier ainsi les évadés.

Quelques instants plus tard, alors que la police passait le quartier au peigne fin, les détenus abandonnèrent leur véhicule devenu trop voyant.

Selon la police, les évadés ont intercepté une voiture conduite par une femme, pour prendre la fuite vers l'ouest. La femme, qui n'a pas été identifiée, devait par la suite être retrouvée indemme après qu'elle eut elle-même téléphoné à la police. Son véhicule fut finalement retrouvé près de la station Henri-Bourassa du métro.

Dès ce moment, les policiers montréalais, qui étaient assistés d'agents de l'Unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec et de leurs collègues lavallois, avaient perdu tout espoir de retrouver les détenus dans l'immédiat.

Ce sont des patrouilleurs du poste 51 de Rosemont assistés de leurs collègues des postes avoisinants qui ont finalement mis la main au collet des fuyards en effectuant une vérification dans une taverne à la suite d'un appel téléphonique d'un citoyen. Une douzaine de policiers ont ainsi investi la taverne, où les quatre hommes n'ont opposé aucune résistance à leur arrestation.

Le porte-parole Michel Lauzon du Service correctionnel a indiqué que Tremblay purgeait une peine de détention à perpétuité pour meurtre, alors que Boucher avait été condamné à 19 ans d'emprisonnement pour vol et tentative de meurtre.

Lebrasseur purgeait trois ans pour vol et Maillette deux ans pour complot.

M. Lauzon a indiqué que l'état du moniteur pris en otage n'inspirait aucune crainte.

La dernière évasion de l'Institut Leclerc remontait à l'été de 1981, mais le porte-parole a toutefois fait état de sept autres tentatives infructueuses.

La population de cette institution atteint actuellement 514 détenus.

La Sûreté du Québec a institué une enquête sur les circonstances de cette affaire, alors que le Service correctionnel tiendra sa propre enquête administrative.

Le 25 juillet, une prise d'otages suivie d'une tentative d'évasion avait entraîné la mort de trois gardiens et de deux détenus à l'Institut Archambault, un pénitencier fédéral à sécurité maximale situé à Sainte-Anne-des-Plaines.

Suicides de baleines en Angleterre

BOSTON, Angleterre (AP) — Des baleines qui croisent au large de la côte anglaise à la hauteur de Boston viennent une à une se suicider en s'échouant sur la plage, et de nombreux sauveteurs à bord de petits bateaux tentent de les sauver en les rassemblant et en les repoussant au large.

Au moins 18 cétacés sur une bande d'une cinquantaine au total étaient morts après deux jours de ce comportement aberrant. Les sauveteurs sont obligés de cesser leurs efforts la nuit.

Les naturalistes pensent que le chef de la bande souffre peut-être d'une infection de l'oreille, due à des parasites, ce qui a pu détruire son sens de la navigation. Les autres baleines suivraient par pur instinct grégaire.

À bort de petits bateaux à moteur, les sauveteurs tentent de refouler les baleines hors des hauts fonds et de les mettre dans le courant du reflux.

La bande avait été repérée dimanche par les gardes-côtes en eau plus profonde au large de Skegness, mais un peu plus tard les baleines revenaient sur les hauts fonds.

De la côte, on voit les grands cadavres des victimes affaissés à marée basse sur les bancs de sable ou dans la boue. D'autres cadavres ont été poussés sur des plages.

La tragédie de l'Hudson Transport

Le capitaine suspendu pour 6 mois

Pour avoir complètement failli à son devoir, lors de l'incendie du pétrolier Hudson Transport, sur le Saint-Laurent, à la hauteur de Matane, le 25 décembre dernier, le premier maître de bord, M. Louis-Philippe Dussault, a vu lundi son certificat suspendu pour une période de six mois.

Cette tragédie avait entraîné la mort de sept marins et, en septembre dernier, à l'issue d'une enquête de plusieurs mois, le juge en chef adjoint James K. Hugessen, de la Cour supérieure, émettait des conclusions qui, selon lui, ne faisaient guère honneur au navire, à ses armateurs, ses officiers et son équipage, pas plus qu'elles ne faisaient honneur aux autorités responsables de la réglementation et de l'inspection du navire ainsi que de la direction et de la conduite des opérations de recherche et de sauvetage. «C'est une triste histoire», avait noté le magistrat, non sans formuler une foule de recommandations touchant la sécurité maritime.

Rappelant qu'il avait réduit la pénalité qu'il aurait autrement imposée, n'eut été du congédiement de M. Dussault et du fait qu'il souffre encore d'une invalidité découlant de l'incendie du Hudson Transport, le juge Hugessen a recommandé que cet ex-premier maître de bord suive un cours de fonctions d'urgence en mer (MED — Marine Emergency Duties) et, s'il le termine avant l'expiration de la période de suspension de son certificat, que le ministre des Transports exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur la marine marchande canadienne pour lui accorder un certificat d'un grade inférieur pour le reste de la période de suspension.

C'est à une demande du ministre des Transports, formulée le 30 septembre dernier, que le juge Hugessen s'est rendu, en reprenant son investigation uniquement à l'égard de la partie de l'enquête formelle relative à la conduite de M. Dussault.

Le procureur de ce dernier avait contesté cette décision, mais le juge Hugessen avait conclu que le ministre a le pouvoir, de son propre chef, d'ordonner la reprise de la partie d'une investigation formelle visant le certificat d'un officier, qu'une telle reprise n'affecte aucunement les droits d'appel des parties intéressées et qu'elle constitue une nouvelle instance dont la tenue est spécifiquement permise par la loi.

Reprenant les faits qui avaient été révélés à l'enquête et qui ont été versés au dossier lors de l'étude du cas Dussault, le juge Hugessen en vient à la conclusion que ce dernier a complètement failli à son devoir, à titre de premier maître, de prendre charge de la lutte à l'incendie à bord du navire et de la diriger. De plus, M. Dussault, selon le magistrat, doit aussi prendre la majeure partie de la responsabilité au sujet de la chaloupe de tribord, dont le départ avait contribué d'une façon importante à six des sept pertes de vie.

LE DEVOIR
POUR UN ABONNEMENT À DOMICILE
844-3361

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

AVIS:
HEURES D'OUVERTURE:
du lundi au mercredi de 9h à 18h, jeudi et vendredi de 9h à 21h.

PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES — YEUX ARTIFICIELS

MONTRÉAL
• 3425, rue Saint-Denis (métro Sherbrooke)
• 5000, boul. Saint-Laurent (boul. Saint-Joseph)

CARTIERVILLE
• POLYCLINIQUE de Montréal 12245, rue Grenet (boul. Gouin)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est, boul. de la Concorde (Duvernay)

ST-JÉRÔME
• MICHEL LAURENDEAU 221 rue St-Georges (514) 436-2893

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE 845-4221

JOURNÉE "PORTES OUVERTES"



LE COLLÈGE NOTRE-DAME
•UN COLLÈGE QUI A FRANCHI LE CAP PRESTIGIEUX DES 100 ANS D'HISTOIRE
•UN MILIEU D'ÉDUCATION DE HAUTE QUALITÉ
•SOUS LA DIRECTION DES FRÈRES DE SAINTE-CROIX
invite les parents et les futurs élèves à une
JOURNÉE "PORTES OUVERTES"
pour voir le collège en activité.
JEUDI 25 NOVEMBRE 1982: 9 h 30 à 11 h 00 ou 13 h 30 à 15 h 00
COURS SECONDAIRE COMPLET
PENSIONNAT — EXTERNAT
Garçons et filles
3791, chemin Queen Mary Montréal H3V 1A8
Renseignements: Tél.: 739-3371, poste 231
Les examens d'admission ont lieu à 13 h 30 les samedis 11 décembre 1982 et 8, 15, 29 janvier 1983

CERTIFICATS D'ÉPARGNE FIXE

12 3/4%*

Terme 17 mois
Intérêt payé à l'échéance. Dépôt minimum 1 000 $.

LA BANQUE D'ÉPARGNE
LA BANQUE personnelle

* Taux sujets à changement sans préavis jusqu'au moment de l'achat.

Washington appuie le projet de résolution sur les Malouines

NATIONS UNIES (AFP) — L'Argentine a reçu un appui diplomatique de poids dans le conflit qui l'oppose à la Grande-Bretagne sur la souveraineté des Malouines, en obtenant le soutien officiel des États-Unis au projet de résolution latino-américain, dont l'Assemblée générale de l'ONU a entamé l'examen hier.

Le texte du projet, présenté par vingt pays latino-américains (dont l'Argentine), qui avait fait l'objet de nombreuses tractations de couloir et qui a été révisé dans le sens du compromis il y a quarante-huit heures, invite la Grande-Bretagne et l'Argentine à reprendre leurs négociations pour trouver une solution pacifique au conflit.

Si du côté argentin on se félicite de l'appui de Washington, démontrant la volonté des États-Unis d'améliorer leurs relations avec l'Amérique latine, en revanche aucune réaction officielle, britannique n'a encore été enregistrée à l'ONU. Mais il ne fait guère de doute que le gouvernement britannique sera profondément déçu par la position américaine, estiment les observateurs.

Plusieurs députés de la majorité conservatrice se sont déclarés stupéfaits et consternés par la position des Etats-Unis, que certains ont qualifiée de «trahison». M. John Stokes a notamment estimé que la décision de Washington «pourrait provoquer un dommage irréparable à l'Alliance atlantique».

Confirmant la décision de Washington, le porte-parole de la mission américaine à l'ONU a déclaré qu'elle avait été prise «au niveau le plus élevé après un examen détaillé et des négociations prolongées sur le texte de ce projet».

Le débat de l'Assemblée générale de l'ONU sur les Malouines doit se prolonger jusqu'à demain. Il n'est pas exclu, indique-t-on dans les milieux diplomatiques des Nations unies, que la Grande-Bretagne cherche à faire ajourner un vote en présentant des amendements au projet de résolution latino-américain et qu'un pays nordique (non mentionné) propose la poursuite du débat à une date ultérieure.

Le soutien apporté par Washington, estiment les observateurs, devrait faciliter une prise de position similaire de la France et de l'Italie. Mais à la veille de la visite à Paris du premier ministre britannique Margaret Thatcher, la France se trouve dans une position difficile, un vote favorable de Paris à la résolution risquant d'affecter le climat du sommet franco-britannique.

Il semble de toutes manières exclu, même si la Grande-Bretagne perd cette bataille diplomatique à l'ONU, que des négociations puissent s'ouvrir rapidement entre Buenos Aires et Londres.

De source officielle britannique on répète que beaucoup de temps s'écoulera avant la reprise des pourparlers.

Le représentant de Londres à l'ONU, sir John Thompson, a déclaré hier devant l'Assemblée générale, en rejetant le texte du projet de résolution, «qu'il ne dénotait pas le changement d'attitude indispensable» de la part de Buenos Aires. Il a fait valoir notamment que l'Argentine n'avait toujours pas renoncé officiellement à l'usage de la force et que la résolution latino-américaine ne présentait aucune référence au principe de l'autodétermination pour les habitants des Malouines.

Auparavant le ministre argentin des Affaires étrangères, M. Juan Aguirre Lanari, avait demandé la reprise des négociations (interrompues depuis l'intervention de l'Argentine, le 2 avril 1982, aux Malouines et la reddition de ses troupes sur le terrain le 15 juin) et fait appel aux bons offices du secrétaire général de l'ONU.

Le ministre a affirmé que le droit à l'intégrité territoriale de l'Argentine avait priorité sur celui des habitants des Malouines à l'autodétermination, dont les intérêts seront «pris en considération» par Buenos Aires.

Les «tombes sans nom» ébranlent l'Argentine

BUENOS-AIRES (AFP) — Les tombes de plus de 1,000 «disparus» ont été signalées à la justice par diverses organisations de défense des droits de l'homme depuis la découverte, le 22 octobre dernier, de l'affaire des «cadavres sans nom» de Grand Bourg, qui continue de provoquer de profonds remous en Argentine.

Outre le cas des 400 cadavres de Grand Bourg, des inhumations irrégulières ont été dénoncées à La Plata (295), General Villegas (188) et Lomas De Zamora (300), ce qui, selon ces mêmes organisations, porterait donc maintenant à 1,183 le nombre des «disparus» enterrés dans les secteurs «N.N.» (Nomen Nescio), celui des «non-identifiés», de ces quatre cimetières de la province de Buenos-Aires.

Selon les «mères de la place de Mai», le maire de La Plata aurait confirmé la présence à plusieurs reprises de la mention «mort d'une balle dans la tête» sur les registres du cimetière de la capitale de la province de Buenos-Aires, tandis qu'à Grand Bourg, 31 personnes au moins ont été ensevelies après avoir été «tuées dans un affrontement militaire», a-t-on indiqué de source judiciaire.

La Cour d'appel provinciale a confirmé hier la compétence du juge local Hugo Gandara qui, du fait de l'intervention de «Forces nationales de sécurité» dans la mort des personnes enterrées à Grand Bourg, avait tenté de transférer l'affaire à la justice fédérale.

L'émotion reste vive en Argentine depuis la découverte du Grand Bourg et les démarches des organisations de défense des droits de l'homme dont les «mères de la place de Mai» pour qui «le voile de la vérité ne fait que commencer à se lever» sur les milliers de personnes disparues durant les années de guerre civile, entre 1976 et 1979.

Un évêque, Mgr Miguel Hesayne, a élevé le ton récemment et estimé que l'affaire de Grand Bourg était «une découverte tragique, macabre, qui risque de faire apparaître toute la lumière sur ce que nous savons tous», à savoir que «véritablement, la répression a été illégitime et injuste».

Les remous provoqués par les «tombes sans nom» ont ravivé les rumeurs, dans les milieux politico-militaires, d'un prochain remaniement gouvernemental qui toucherait jusqu'au président Reynaldo Bignone lui-même.

Les «disparus», les informations judiciaires sur des affaires de corruption administrative, les difficultés économiques et le mécontentement social, pèsent en effet très lourd sur un gouvernement dont la précarité est quotidiennement soulignée par les commentateurs. De plus, la mission du général Bignone qui est de conduire l'Argentine à des élections avant mars 1984, semble «encalminée».

L'absence de dialogue entre le gouvernement et les grands partis est notoire au point que certains leaders, comme l'ancien vice-président Vicente Solana Lima, souhaitent que les deux principales forces politiques, les justicialistes (péronistes) et les radicaux, fassent appel à l'Église «pour agir en intermédiaire afin d'obtenir un rapprochement devenu difficile en raison des derniers événements».

L'information selon laquelle le ministère de l'Intérieur envisagerait de fixer les élections en juillet 1983, n'a été ni confirmée ni démentie, mais elle apparaît peu vraisemblable pour les observateurs, compte tenu du retard que va subir tout le processus durant les trois mois et demi de vacances australes, de décembre à la mi-mars.

G.-B.: les mineurs acceptent l'offre d'augmentation patronale

LONDRES (AFP) - Les quelque 200,000 mineurs britanniques ont offert au gouvernement conservateur de Mme Margaret Thatcher une victoire sur le front social en rejetant par vote l'appel de leur direction syndicale au principe d'une grève générale et en acceptant du même coup l'offre patronale de 8.5% d'augmentation annuelle.

Annoncés hier matin à Londres, les résultats du scrutin à bulletin secret qui s'était tenu jeudi et vendredi dans toutes les mines du pays constituent un désaveu cinglant de la direction du syndicat des mineurs par sa base: 61% ont voté contre la grève et 39% pour. La revendication syndicale de 31% d'augmentation annuelle est automatiquement abandonnée, et l'offre patronale de 8.5% acceptée.

Afin d'accroître les chances d'une grève, le président du syndicat des mineurs, M. Arthur Scargill, avait imposé pour le scrutin un système de réponse unique à deux questions, qui risque finalement de se retourner contre lui: les mineurs devaient dire par un seul «oui» ou «non» s'ils acceptaient le principe d'un recours à la grève pour s'opposer à l'offre salariale de la direction, et aux projets de fermeture de plusieurs mines.

Cependant, M. Scargill a annoncé hier à Londres, après la proclamation des résultats du vote, qu'il n'abandonnerait pas la lutte contre les projets de fermeture de puits, sur lesquels la direction des charbonnages nationalisés n'a encore rien dit de précis. M. Scargill, surnommé «le roi Arthur» par la presse conservatrice dont il est la bête noire, a présenté un «document secret» patronal qui prévoierait les fermetures de 75 mines en cinq ans.

Le vice-président du syndicat des mineurs, M. Mick McGahey, avait soutenu voici une semaine l'appel à la grève, en affirmant qu'elle contribuerait «au combat pour une société nouvelle sous la direction d'un gouvernement travailliste». C'est cette tactique ouvertement politique qui, selon les observateurs, se trouve désavouée par la base.

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

GIARD, Solange. — À l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, le 1er novembre 1982 à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Albert Giard née Solange Cliche. Exposée aux salons de la Coopérative funéraire Rive-Sud de Montréal, 1048 boul. Curé-Poirier Ouest, Longueuil. Les funérailles auront lieu jeudi à 10 h 00 en l'église Sacré-Coeur. Inhumation au cimetière Contrecoeur. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17 h 00 à 19 h00.

PATENAUDE, Mlle Jacqueline. — À Montréal, le 1er novembre 1982 à l'âge de 54 ans, est décédée Mlle Jacqueline Patenaude, fille de feu Joseph Patenaude et Emilienne Brosseau. Elle laisse dans le deuil son ami Maurice Brisson; ses frères, René (époux de Huguette Dumaine), Jacques (époux de Jeannine Desjardins), Jean-Louis (époux de Marthe Gagnon), Michel (époux de Johanne Meier) ainsi que plusieurs neveux et nièces, parents et amis. Les funérailles auront lieu le jeudi 4 novembre. Le convoi funèbre partira du salon funéraire Ed. Darche & Fils, 258 rue St-Charles Ouest, Longueuil, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre (8500 boul. St-Laurent, Mtl.) où le service sera célébré à 10 h 00. Et de là au cimetière St-Antoine de Longueuil lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposée mardi à 19 h 00. Heures des visites, 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée). **M.L.B.**

Chicago?
American Airlines vous propose 2 vols quotidiens sans escale.
Et 5 hôtels Hyatt acceptant le dollar canadien au pair.

Lorsque vous devez vous rendre à Chicago ou plus loin, pensez d'abord à American Airlines! American vous offre deux vols quotidiens sans escale au départ de Montréal, dont le seul vol matinal. Aucune autre compagnie aérienne ne vous en offre autant.

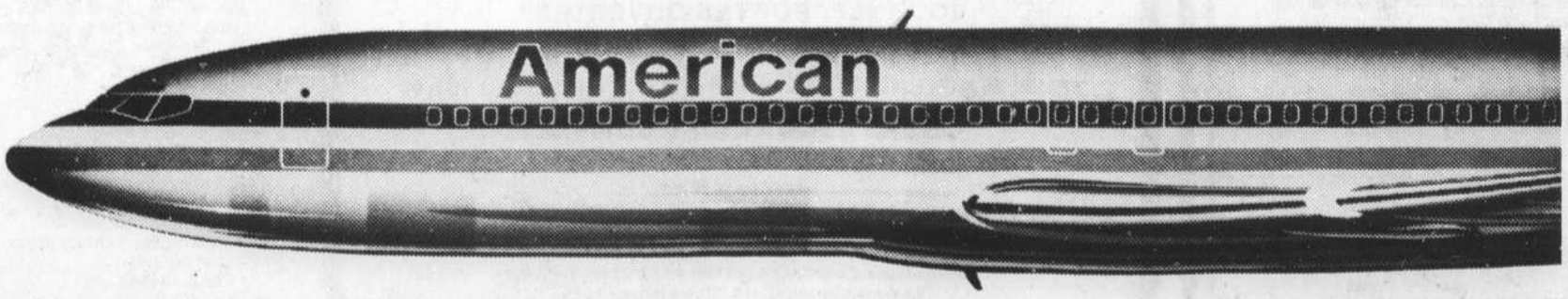
Et nos horaires pratiques vers Chicago n'ont d'égal que nos horaires tout aussi pratiques au départ de Chicago. À destination de plus de 25 centres importants dans l'ouest et le sud-ouest. Des horaires qui, pour vous, signifient aucune attente inutile à l'aéroport lorsque vous êtes pressé.

Mais si vous désirez vous arrêter quelque temps à Chicago, descendez donc à l'un des cinq hôtels Hyatt* de la région de Chicago. Montrez-leur votre billet ou votre carte d'embarquement American Airlines à l'enregistrement et payez votre note en dollars canadiens, acceptés au pair. Seules American et Hyatt vous proposent une telle offre.

En partant avec American, vous découvrirez l'excellence de notre service. Vous pouvez réserver votre place en prenant votre billet, et recevoir vos cartes d'embarquement pour les correspondances et le vol de retour. Sans oublier l'hospitalité et le service en vol qui ont fait notre réputation.

Pour renseignements et réservations, adressez-vous à votre agent de voyages ou appelez le bureau montréalais d'American Airlines au 871-1810.

*Dollar canadien accepté au pair pour le paiement de la chambre dans les hôtels Hyatt suivants de la région de Chicago:
Hyatt Regency, Park Hyatt, Hyatt Lincolnwood, Hyatt Regency Woodfield, Oak Brook Hyatt



American Airlines. Américaine par excellence.

Moubarak veut négocier sur de nouvelles bases

LE CAIRE (AFP) — Le président Hosni Moubarak a déclaré hier que le règlement du problème de Taba (zone litigieuse près d'Eilat, sur le golfe d'Akaba) contribuera à la reprise des négociations sur l'autonomie palestinienne.

Le chef de l'État, interrogé par la presse à l'issue d'une rencontre avec les responsables des cadres du Parti national démocrate (PND, au pouvoir) a ajouté que «si Israël mettait un terme à ce problème, cela constituerait, de sa part, un bon indice. Et nous reprendrons ensuite les négociations sur l'autonomie palestinienne, sur de nouvelles bases.»

Le président Moubarak a estimé d'autre part que l'hôtel «Avia Sonesta» construit par Israël à Taba, dont l'inauguration est prévue à la mi-novembre, «reviendra à l'Egypte»: «À la fin des négociations que nous devrons reprendre sur Taba, nous paierons à l'État juif le coût de cette construction et elle deviendra notre propriété» a-t-il déclaré.

Le président Moubarak a indiqué, toujours à propos de Taba, que les États-Unis «n'approuvaient pas la construction par Israël du nouvel hôtel, estimant que cela constituait une violation du traité de paix» (israélo-égyptien).

Le chef de l'État a par ailleurs déclaré qu'une éventuelle participation de la Jordanie et de l'OLP au processus de paix constituerait «un nouvel élément aidant encore à la reprise des négociations sur l'autonomie palestinienne à la lumière de l'initiative de paix du président Reagan».

Il a souligné à ce propos la nécessité de voir les États-Unis «continuer à jouer leur rôle jusqu'au règlement de la crise du Proche-Orient». Pour le président Moubarak, Israël devra accepter de négocier «s'il veut sincèrement rechercher un règlement global dans la région».

Enfin, le président égyptien a estimé inutile de se rendre en Israël pour y rencontrer le premier ministre israélien, M. Menahem Begin: «Je n'ai aucun complexe et rien ne m'empêche de rencontrer M. Begin, je peux rencontrer le premier ministre israélien dans n'importe quel endroit, ce n'est pas un problème». Il a ajouté que l'important était la reprise des négociations sur de nouvelles bases.

Liban: Wazzan demande les pleins pouvoirs

BEYROUTH (AFP) — Le premier ministre libanais, M. Chafic Wazzan, a demandé hier au Parlement d'accorder à son gouvernement les pleins pouvoirs pour une période de huit mois, dans divers domaines d'intérêt vital pour l'avenir du pays.

M. Wazzan, qui présentait le programme politique de son nouveau gouvernement, a demandé que l'octroi des pouvoirs exceptionnels soit lié au vote de confiance prévu demain, et constitue un article unique.

Justifiant sa requête des «pleins pouvoirs» dans les domaines les plus divers (défense, sécurité, économie, information, éducation, santé, habitat), M. Wazzan a mis l'accent sur la «nécessité de faciliter le travail de son gouvernement» dans sa tâche principale qui est «de sauver le Liban» (après des années de guerre).

Après avoir dressé le bilan de huit années de guerre, de destructions et de souffrances sur les plans humain, politique, social et économique, le chef du gouvernement a annoncé les grandes lignes de la politique du nouveau régime.

Sur le plan économique, M. Wazzan a annoncé la préparation d'un «plan quinquennal» dans les domaines de la construction, du développeemt, de l'habitat et de la modernisation des structures du pays. «Ce plan, a-t-il précisé, devra préparer le Liban à entrer dans le 21e siècle avec l'aide et le soutien des pays amis et de tous les Libanais, y compris l'importante communauté des Libanais émigrés».

M. Wazzan a également souligné la «nécessité de lutter contre l'inflation». «Le gouvernement s'acharnera à oeuvrer en vue d'assurer la croissance du revenu national, en encourageant les secteurs productifs et en favorisant le développement dans toutes les régions du pays», a-t-il déclaré.

Il a d'autre part réaffirmé son «attachement au régime parlementaire démocratique», tout en soulignant que «les projets et la conduite de la politique ne peuvent être réalisés que dans un climat de stabilité et de sécurité». À ce propos, il a annoncé la détermination du gouvernement de renforcer le rôle de l'armée et de la justice, de promouvoir l'éducation et de réduire l'émigration des Libanais.

Sur le plan diplomatique, M. Wazzan a réaffirmé que le but principal de son gouvernement demeure «d'une part la libération du pays de l'occupation israélienne afin que ces forces n'occupent plus un seul pouce du territoire libanais et d'autre part l'évacuation des forces étrangères» (syriennes et palestiniennes).

Dans le domaine des relations avec les pays arabes, M. Wazzan a réaffirmé le désir du Liban d'avoir des «relations étroites» avec la Syrie.

Enfin il a indiqué que les réfugiés palestiniens au Liban, «bénéficieront de la protection du Liban et devront obéir sans exception aux lois libanaises, en attendant de retourner dans leur patrie».

Par ailleurs l'armée libanaise, appuyée par la Force multinationale, se déploiera aujourd'hui dans le secteur est de Beyrouth, a-t-on appris hier de source libanaise autorisée.

La décision a été prise après la décision du président Ronald Reagan, lundi, d'autoriser les «marines» à pénétrer à Beyrouth-Est pour y effectuer des patrouilles, mais sans y avoir de positions fixes. La France n'avait accepté d'épauler l'armée libanaise à Beyrouth-Est qu'à la condition que les deux autres partenaires (États-Unis et Italie) soient impliqués, apprend-on de source diplomatique dans la capitale libanaise.

De souce libanaise autorisée, on précise que les «forces libanaises» (milices chrétiennes unifiées) pourront rester dans leurs casernes mais non circuler dans les rues en armes et en uniforme.

D'autre part, de source diplomatique, on indique que les Américains ont accepté de se déployer à Beyrouth-Est même si les Israéliens ne quittent pas leur centre de presse installé à Baabda (banlieue sud-est de Beyrouth), et continuent à circuler sur la route Beyrouth-Damas.

En outre, les forces israéliennes ont lancé lundi soir une vaste campagne de ratissage dans plusieurs villages de la région de Nabatyeh (secteur central du Liban-Sud) et arrêté plusieurs personnes, ont rapporté hier les correspondants sur place.

Selon ces derniers, au cours de l'opération, des blindés israéliens ont verrouillé les accès des villages et pris position sur les places publiques.

Lundi après-midi, rappelle-t-on, un véhicule civil israélien avait été pris en embuscade au nord de Nabatyeh, selon un porte-parole militaire israélien.

Les forces israéliennes déployées au Liban font face depuis deux semaines à une recrudescence des attentats dans le sud du pays ainsi que dans le Chouf (sud-est de Beyrouth). Dans ces régions, depuis le mois d'août dernier, 10 soldats israéliens ont été tués et 12 autres blessés dans des embuscades.

Les réfugiés du sud refusent les tentes

SAIDA (Sud-Liban) (AFP) — Aucune tente n'a pu encore être dressée dans les cinq camps palestiniens du Sud-Liban, où les réfugiés réclament toujours la construction d'habitations en dur.

Dans le camp d'Ain Helque, dans la banlieue sud de Saida (30 km au sud de Beyrouth), de nombreux habitants ont commencé à reconstruire leur habitation. Certaines ont déjà été rebâties et les Palestiniens s'affairent pour terminer leur abri avant la saison des pluies.

Quant à l'UNWRA (Office des Nations unies chargé des réfugiés palestiniens), qui avait tenté en vain la semaine dernière, à deux reprises, de dresser des tentes, il continue les travaux d'aménagement. Il a fait construire, à la demande de la population, des murets de 80 centimètres de haut qui devraient ceinturer chaque tente pour la protéger contre toute infiltration d'eau. En fait, il semble que les Palestiniens aient décidé d'accepter cette formule et de poursuivre la construction du muret pour en faire des habitations.

Des manifestations d'opposition à l'installation de tentes se sont également produites la semaine dernière dans le camp palestinien d'El Buss à côté de Tyr, où selon des témoins, les Palestiniens ont brûlé six tentes en criant: «Nous ne voulons ni tentes, ni farine, nous voulons la Palestine».

M. Magnus Ehrenstrom, directeur général de l'UNWRA pour le Sud-Liban, a rencontré hier à Saida M. Yaakov Meridor, ministre israélien chargé des réfugiés, pour examiner avec lui les problèmes posés par le refus des Palestiniens d'accepter de vivre sous des tentes, cet hiver.

Selon le lieutenant-colonel Aaron Gonen, porte-parole de l'armée israélienne pour le Sud-Liban, Israël encourage tous les Palestiniens qui le veulent à reconstruire leur propre maison. Il a cependant indiqué qu'Israël n'avait toujours pas livré à chaque famille palestinienne les dix sacs de ciment promis par le ministre des réfugiés, la semaine dernière. «M. Meridor a dit qu'Israël était prêt à donner du ciment, mais il faut du temps avant que cela se réalise», a-t-il déclaré.

Ballotage à la Knesseth

JÉRUSALEM (AFP) — Par 40 voix de l'opposition contre 40 de la coalition gouvernementale, le Parlement israélien a refusé hier d'enregistrer le rapport sur la situation économique présenté par le ministre des Finances, M. Yoram Aridor.

Le ministre a réagi à ce désaveu en menacant de donner sa démission. Il a notamment manifesté son mécontentement devant l'absence d'un certain nombre de députés de la majorité au cours de ce vote de première lecture.

Balfour suscite des incidents en Cisjordanie

JÉRUSALEM (AFP) — La Cisjordanie et la bande de Gaza ont vécu hier un regain d'agitation, marqué par de nombreux incidents, à l'occasion du 65e anniversaire de la déclaration Balfour.

Les principales villes de Cisjordanie — Naplouse, Hebron, Ramallah — ont été le théâtre de plusieurs manifestations qui ont donné lieu à des affrontements avec l'armée israélienne, a-t-on appris de source palestinienne.

À plusieurs occasions, l'armée a dû faire usage de ses armes pour disperser les manifestants. Ces incidents n'ont fait aucun blessé mais de nombreux manifestants, en particulier des étudiants, ont été arrêtés, précise-t-on de même source.

La population des territoires occupés entendait commémorer à sa manière la déclaration Balfour, qui est considérée par les dirigeants palestiniens de Cisjordanie comme l'acte par lequel «les colonialistes britanniques ont accordé aux Juifs une patrie en Palestine».

Par cette déclaration, signée le 2 novembre 1917, le gouvernement britannique s'engageait «à considérer avec sympathie les aspirations sionistes et l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif».

À Naplouse, les écoliers et les étudiants de l'Université Al Najah ont observé une grève des cours et ont formé un cortège qui a parcouru les rues de la ville. En plusieurs endroits, les manifestants ont tenté d'ériger des barricades et ont brûlé des pneus sur la chaussée. Ils ont également lapidé plusieurs véhicules israéliens. L'armée a dû faire usage de grenades lacrymogènes pour les disperser.

Les étudiants de Ramallah ont également parcouru les rues en scandant des slogans anti-israéliens et en lapidant des véhicules militaires, indique-t-on de source palestinienne. De nombreuses arrestations ont été opérées par l'armée israélienne, précise-t-on de même source. Un centre de formation d'enseignants a été fermé pour une durée indéterminée à la suite d'une manifestation des élèves dans l'enceinte de l'établissement.

Négociations imminentes sur le retrait des forces du Liban

BEYROUTH (AFP) — Le délicat processus de négociations devant aboutir au retrait de toutes les forces étrangères — israéliennes, syriennes et palestiniennes — du Liban, commencera la semaine prochaine, a annoncé hier le premier ministre libanais, M. Chafic Wazzan.

La procédure précise de ces négociations n'a pas encore été officiellement communiquée. Toutefois, selon l'émissaire américain, M. Morris Draper, et les dirigeants libanais, une «commission mixte» libano-israélienne ne sera pas spécialement créée pour conduire ces négociations, contrairement à ce que désirait le gouvernement israélien.

Les discussions seront menées par l'intermédiaire du «comité militaire de liaison» libanais qui a été formé au cours de l'été par le gouvernement de Beyrouth pour faire face à la situation créée par l'invasion israélienne.

Selon M. Draper, les Israéliens auront de leur côté leur propre équipe de travail ou leur commission.

De sources libanaises autorisées et diplomatiques, on a appris hier que le comité de liaison libanais demeurera dirigé par le général Abbas Hamdane.

À Jérusalem, hier soir, un haut fonctionnaire israélien a démenti qu'un accord sur le cadre des négociations entre le Liban et Israël ait été déjà conclu par l'intermédiaire de l'émissaire américain, M. Morris Draper.

Selon ce haut fonctionnaire, Israël maintient toujours sa demande d'une négociation qui serait à la fois politique et militaire.

En revanche, les milieux informés israéliens se refusaient à confirmer qu'un processus était définitivement adopté. À l'issue de la visite de M. Draper, un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères a insisté, hier, sur le fait que l'émissaire américain était reparti pour Beyrouth porteur des dernières propositions israéliennes en ce domaine.

Du côté américain, M. Draper, et l'un de ses adjoints, M. Christopher Ross, participeront à toutes les négociations, a-t-on ajouté de source autorisée à Beyrouth.

Désarmement: impasse à Genève, selon l'URSS

MOSCOU (Reuter) — Le général Nikolai Tchervov, chef de département à l'état-major général des forces armées soviétiques, a déclaré que les négociations de Genève sur la limitation des armements approchent de l'impasse et a accusé les États-Unis de tromper leurs alliés européens en leur laissant croire qu'elles progressent.

Dans une interview publiée hier soir par l'agence de presse Novosti, le général Tchervov affirme que les États-Unis ne font preuve à Genève «d'aucun intérêt réel envers des progrès», tant aux négociations sur la réduction des armes à moyenne portée, qu'aux pourparlers sur la limitation des armes stratégiques.

Selon les diplomates, le ton intransigeant du général semble être de la même veine que l'important discours prononcé la semaine dernière par le président Brejnev, dans lequel il paraissait avoir abandonné tout espoir d'accord avec Washington, au cours de ces négociations.

Le général Tchervov, qui joue souvent le rôle de porte-parole du gouvernement pour les problèmes militaires, a déclaré qu'aux négociations sur les missiles à moyenne portée «la délégation des États-Unis demeure fixée sur sa position initiale — l'«option zero» du président Reagan — et refuse de chercher des solutions mutuellement acceptables».

«Si la position américaine n'évolue pas dans une direction plus constructive, il est normal que l'Union soviétique ne trouve pas de raison à développer sa position.

Camion avec Pershing-1 accidenté

WALDPRECHTSWEIHER (Ouest de la RFA) (AFP) — Un camion de l'armée américaine transportant une fusée Pershing-I est entré en collision avec une voiture particulière, hier soir, près de Waldprechtsweiher, dans la région de Karlsruhe.

La fusée n'était pas équipée d'une tête nucléaire au moment de l'accident, a affirmé le procureur de la république Fritz Enz.

Deux des occupants de la voiture, immatriculée en RFA, ont été tués sous le choc, ainsi que le conducteur du camion militaire, à annoncé la police. Deux autres passagers de la voiture ont également été grièvement blessés, selon les premiers éléments de l'enquête.

L'accident serait dû à une défection des freins du transporteur.

Un second camion militaire, qui faisait partie du convoi, a réussi à éviter les deux véhicules accidentés mais a embouti trois voitures particulières en stationnement sans personne à bord.

Renault 5 1983



Prix à partir de 5795$
livraison rapide

Lareau Automobiles Inc.
1824 ouest, Ste-Catherine, Montréal, tél.: 937-9551

Achetez vos Obligations d'épargne du Canada
avant le 8 novembre
Sans vous déplacer
Communiquez avec un représentant de
Tassé & Associés, Limitée
courtier en valeurs mobilières
Montréal: 879-2100

Québec:	647-1050	Ste-Thérèse:	430-5957
Granby:	375-3711	Sorel:	742-0491
Rimouski:	722-9393	Trois-Rivières:	379-4069
St-Jean:	347-7511	Victoriaville:	758-6261

VENTE 86IÈME ANNIVERSAIRE
PIANOS et ORGUES
Archambault musique
Du 27 octobre au 13 novembre
Baldwin



PIANO BALDWIN
Modèle 334
Style méditerranéen, fini pécan.
Rég. $3768.
SPÉCIAL **$2795.**



PIANO BALDWIN
Modèle 341
Style transitionnel, fini noyer.
Rég. $3674.
SPÉCIAL **$2695.**

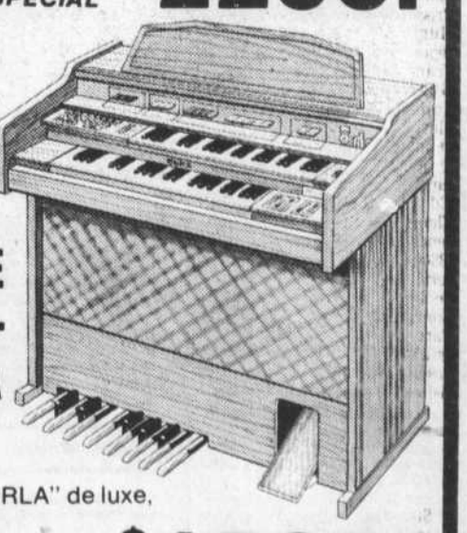


PIANO BALDWIN
Modèle E140
Style continental, fini noyer.
Rég. $3644.
SPÉCIAL **$2649.**

BANC INCLUS AVEC CHAQUE MODÈLE



ORGUE BALDWIN-ELKA
Modèle 18 fini noyer.
Rég. $2895.
SPÉCIAL **$2295.**



ORGUE BALDWIN-ELKA
Modèle "ORLA" de luxe, fini noyer.
Rég. $1895.
SPÉCIAL **$1595.**

ORGUE BALDWIN
Modèle "VIVA" 148
Fini noyer. Rég. $1995.
SPÉCIAL **$1695.**

BANC INCLUS AVEC CHAQUE MODÈLE

LA MAISON DU PIANO DEPUIS 1896
Ed Archambault INC.
500 est, rue Ste-Catherine coin Berri, 849-6201

CENTRE MUSICAL Baldwin
4595, BOUL. DES SOURCES
DOLLARD DES ORMEAUX
683-4311

La Cour entendra mardi la requête en injonction du Comité des malades

C'est mardi que la Cour supérieure entendra sur le fond une requête en injonction formulée par le Comité provincial des malades du Québec et son président, M. Claude Brunet, visant à empêcher le déclenchement d'une grève ou d'un débrayage dans tous les hôpitaux, dont les employés sont affiliés à la Fédération des affaires sociales.

En vertu d'un vote tenu jeudi dernier dans différents établissements dispensant des services de santé et des services sociaux, la Fédération des affaires sociales, (CSN) a été mandatée pour déclencher la grève générale illimitée au moment jugé opportun et que celle-ci pouvait être précédée d'un débrayage de 24 heures.

Outre d'être dirigée contre tous les syndiqués membres de la FAS, la requête vise également les employés du Centre hospitalier Saint-Charles-Borromée, où M. Brunet a résidence permanente.

D'autre part, advenant que la grève éclate avant le 9 novembre, date choisie pour l'étude de l'injonction demandée, le Comité des malades et son président pourraient en tout temps se faire entendre pour obtenir l'émission d'une injonction provisoire.

Dans la requête déposée lundi, les demandeurs font notamment valoir que la FAS, à la lumière du vote tenu jeudi, n'a pas la capacité de déclencher une grève parce que la généralité du prétendu mandat fait en sorte que la volonté du syndiqué n'y apparaît pas. Car par les mots «au moment jugé opportun» apparaissant sur le bulletin de vote, c'est la FAS qui a le loisir de déclencher une grève générale illimitée ou un débrayage de 24 heures, comme elle peut aussi ne rien faire.

Enfin, rappelant qu'aucune grève légale ne peut être déclenchée avant le 1er avril 1983, les requérants soulignent qu'un tel geste posé avant cette date deviendrait une illégalité commise par chacun des grévistes pouvant conduire à une multitude de recours en justice émanant des employeurs et des bénéficiaires.

Bref, compte tenu du libellé du bulletin de vote, qui ne faisait pas mention de grève illégale ou légale, compte tenu de l'ambiance entourant ces faits, le Comité des malades et M. Brunet disent croire effectivement qu'une grève illégale ou un débrayage illégal de 24 heures pourrait être déclenché à tout moment et surtout sans autre consultation des employés et que seule une injonction pourrait empêcher une telle situation.

Les 325 employés du Méridien sont en lock-out depuis lundi

par Paule des Rivières

Un conflit de travail frappe l'hôtel Méridien qui a mis ses 325 employés en lock-out lundi matin. Une soixantaine de cadres assurent le service et deux des trois restaurants sont fermés pour une période indéterminée.

Le conflit de travail s'annonce dur et long, du moins si l'on en juge par l'écart qui sépare les parties. Les 186 employés syndiqués qui se sont réunis le 28 octobre ont rejeté les offres finales de l'hôtel (propriété de Air France) à 95% et la direction ne voit plus l'utilité de poursuivre les négociations, en vue d'une entente sur les conditions de travail des deux prochaines années. Le lock-out survient après trois jours de grève.

Peu d'employés de l'hôtellerie sont syndiqués au Québec même si la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a attiré quelques groupes dont, outre le groupe du Méridien, les employés des deux Holiday Inn de Montréal et Le Quatre-Saisons.

La direction de l'hôtel Méridien ne veut surtout pas offrir des salaires supérieurs à ceux de ces trois hôtels et le Syndicat demande légèrement plus, en faisant valoir que son contrat de travail expirera plus tard. En faisant valoir ainsi que les employés (dont le tiers retirent des pourboires) ne roulent pas sur l'or.

D'ailleurs, le conflit n'est pas sans lien avec la chasse des gouvernements fédéral et provincial, qui retracent les employés n'ayant pas inclus leurs pourboires dans leur revenu déclaré pour exiger des cotisations de plusieurs milliers de dollars.

Ces initiatives gouvernementales pour mettre un terme à «une forme d'évasion substantielle» (le gouvernement du Québec estime qu'il aurait reçu «normalement» $40 millions en un an) ont d'ailleurs provoqué la création de l'Association des gens à pourboires qui, comme la CSN, sera au nombre des groupes qui seront entendus les 9, 10 et 11 novembre en Commission parlementaire.

Avec cette toile de fond et en attendant que de nouvelles lois dissipent les inquiétudes, les travailleurs à pourboires veulent s'assurer que des avantages sociaux (assurance-chômage, etc.) accompagnent les impôts qu'ils paieront sur leurs pourboires.

En conséquence, pour clarifier leur situation, les employés de l'hôtel demandaient il y a quelque temps l'inclusion automatique d'une note de service de 15% sur les factures des clients.

La direction a réagi assez vivement, craignant que les clients ne fuient l'unique établissement à exiger un pourboire.

Ce point pourrait être réglé, d'après les informations données lundi par les deux parties, par une inscription sur la facture, rappelant aux clients que «le service est à votre discrétion».

La direction offre au moins 10% par année d'augmentation, en deux versements, l'employé à pourboire gagnerait aujourd'hui $4.80 l'heure (incluant une partie du 10%) et celui sans pourboire $5.89. Le syndicat demande un peu plus.

Le porte-parole du syndicat, Mme Nicole Demers a fait part des autres points de discorde qui lui semblent au moins aussi importants: le refus de la direction d'inclure les pourboires déclarés dans le calcul de la paie de vacances (4% de la paie d'une année), une requête de l'employeur pour placer des cadres là où des syndiqués sont présentement en poste, l'abaissement du nombre d'heures garanties pour les gens à pourboires qui ne seraient plus assurés de travailler que 30 heures, enfin l'instauration des heures coupées pour des gens qui font présentement leur journée de travail sans interruption et l'embauche de travailleurs à temps partiel pour nettoyer les chambres. Ils travailleraient quatre heures alors que présentement les préposés aux chambres en travaillent six.

La direction de l'hôtel, de son côté, enregistre une baisse du taux d'occupation, de 60% l'année dernière à 52% cette année.

Paiement d'une amende par un chèque insolite

STAFFORD, Angleterre (AP) — M. Julian Caruso, condamné à une amende de 10 livres pour stationnement interdit, avait utilisé une procédure insolite pour s'acquitter de cette dette: en rédigeant un chèque sur le ventre d'une danseuse de la localité, Sandra Audley, 36 ans, femme d'un ancien policier à la retraite.

Le magistrat chargé de percevoir l'amende a cependant refusé d'accepter ce mode de virement: «Tout paiement par chèque implique que le chèque devienne la propriété du créancier jusqu'à son encaissement», a-t-il imperturbablement rappelé.

Jetant un regard oblique vers le chèque, dont les lettres et les chiffres à l'encre noire frémissaient sur leur support de chair rose, le juge, qui avait pourtant l'occasion de contempler le nombril de la femme d'un ancien agent de police, est resté de bois brut devant cette monnaie on ne peut plus fiduciaire: «Et puis, il n'y a aucun moyen de percevoir cet argent», dit-il.

M. Caruso, dont le grand-père était ni plus, mais ni moins, que le cousin du grand ténor italien, a expliqué un peu plus tard: «Ça valait la peine d'essayer. J'ai obtenu ce que je voulais.

J'entendais protester contre le manque de places de stationnement dans la ville. Je vais maintenant payer cette amende par un moyen plus classique».

les bons achats

À l'orée de ce «mois du poisson», les chaînes d'alimentation ont, pour la plupart, souligné l'événement en donnant aux poissons et fruits de mer un espace privilégié dans leur publicité. On y retrouve toute une gamme de filets (morue, goberge, sole ou plie, trubot, aiglefin), du saumon rose surgelé, des huîtres et des crevettes comme bons achats cette semaine.

Au comptoir des viandes, la variété prime. Poitrines et cuisses de poulet frais, oies et dindes surgelées offrent un choix de volaille, le boeuf reste très présent dans plusieurs supermarchés, cuisseaux de veau et gigots d'agneau sont accessibles à prix abordables ici ou là, tandis que le porc frais (longes) et fumé (jambon dans la fesse, prêt-à-manger, entier, demies ou quarts) se retrouve en maints endroits.

Les fruits citrins se font de plus en plus omniprésents dans les étalages. Les consommateurs peuvent se procurer des pamplemousses blancs pour 15 ou 20 cents.

(L'entrée en vigueur du système métrique se fait graduellement. Les prix mentionnés dans cette chronique le seront donc au kilogramme et à la livre durant cette période de transition. Ces prix ne valent que pour la région de Montréal.)

A & P: poitrines ou cuisses de poulet frais, avec dos et aile attachés, 2.84kg ($1.29/lb); rôti de boeuf désossé, de croupe ou d'extérieur de ronde, $5.71/kg ($2.59/lb); rôti de boeuf d'intérieur de ronde ou de pointe de surlonge, $6.15/kg ($2.79/lb). Poisson: filets de morue ou de goberge surgelés, $3.51/kg ($1.59/lb). Fruits et légumes: pamplemousses blancs (48), 6 pour 99 cents, raisins verts Alméria, $2.18/kg ($0.99/lb); oranges Valencia de Flo., $1.69/douz.; pommes rouges ou jaunes Délicieuse, $1 52/kg 69 cents/lb); pommes de terre, $1.39/20 lb; champignons frais, $4.39/kg ($1.99/lb).

■

Cooprix CCM: poitrines de poulet frais, avec dos, $3.02/kg ($1.37/lb); cuisses, $2.14/kg ($0.97/lb); gigot d'agneau surgelé de N.Z., $5.03/kg ($2.28/lb); côtelettes d'agneau surgelées individuellement, $6.15/kg ($2.79/lb); boeuf haché mi-maigre, $3.90/kg ($1.77/lb). Fromage: Grand camembert de Anco, $10.56/kg ($4.79/lb(. Poisson: huîtres de choix sur écailles, $12.49/4 kilos; filets de sole, surgelés, $3.25/454 g. Fruits et légumes: pommes McIntosh, $1.48/5 lb; bananes, grosses, 62 cents/kg ($0.28/lb); oranges, $1.44/5 lb; avocats (30), 48 cents ch.; carottes, 44 cents/5 lb; choux verts (16), 30 cents ch.

■

IGA/Boniprix: cuisseau de veau frais, $5.25/kg ($2.38/lb); longes de porc frais, bout des côtes, $3.26/kg ($1.48/lb); bout du filet, $3.70/kg ($1.68/lb). Poisson: saumons roses surgelés, 4.81kg ($2.18/lb) filets de turbot surgelés, $5.69/kg ($2.58/lb); huîtres en écailles, Caraquet, $4.78/3 lb. Fruits et légumes: pamplemousses blancs, 6 pour 99 cents; pommes McIntosh, $1.59/5 lb; poires Anjou, $1.30/kg ($0.59/lb); pommes de terre, $1.39/20 lb; piments verts, $1.52/kg (69 cents/lb); noix de Grenoble, $3.06/kg ($1.39/lb).

Métro: bifteck de ronde, tranche entière, désossé, $4.59/kg ($2.08/lb); rôti d'extérieur de croupe, $4.59/kg ($2.08/lb); bifteck de surlonge, tranche régulière, $6.57/kg ($2.98/lb); boeuf haché maigre, $5.03/kg ($2.28/lb). Poisson: huîtres de choix, $4.98/3 lb; filets de morue, $2.09/454 g. Fruits et légumes: oranges Outspan, (112), $2.09/douz.; raisins noirs Ribier, $1.94/kg (88 cents/lb); pommes McIntosh, $1.38/4 lb; navet, $0.20/kg (9 cents/lb); pommes de terre, 68 cents/10 lb; choux de Bruxelles, 48 cents/10 on.

■

Provibec: poulets frais, A, 1,30 à 1,8 kg, $2.16/kg (98 cents/lb); rôti de longe de porc, bout des côtes, environ 1,7 kg, $3.26/kg ($1.48/lb); bout du filet, $3.70/kg ($1.68/lb); côtelettes de porc frais, coupe du centre, $5.47/kg ($2.48/lb). Poisson: saumons roses du Paoifique, 3 à 5 lb, $4.37/kg ($1.98/lb). Fruits et légumes: pamplemousses blancs (48), 4 pour 59 cents; raisins verts Alméria, $1.52/kg (69 cents/lb); carottes, 33 cents/5 lb; concombres, 2 pour 49 cents; radis, 59 cents/16 on.

■

Provigo: boeuf haché ordinaire, $2.16/kg (98 cents/lb); épaule de porc fumée Provigo, $2.60/kg ($1.18/lb); gigot d'agneau surgelé, N.-Z., $5.03/kg ($2.28/lb); oies surgelées, 6 à 12 lb, $3.92/kg ($1.78/lb). Fruits et légumes: oranges, $1.48/5 lb; limettes (63), 6 pour 99 cents; avocats (28), 2 pour 98 cents; aubergines, 84 cents/kg (38 cents/lb); carottes, 33 cents/5 lb; haricots verts, $1.28/kg (58 cents/lb); champignons blancs Terra, $1.88/12 on; choux verts (16), 2 pour 68 cents; noix de Grenoble, $3.26/kg ($1.48/lb).

■

Richelieu: jambon fumé, découenné, sans jarret, prêt-à-manger, $3.48/kg ($1.58/lb); longe de porc frais, bout des côtes, $3.48/kg ($1.58/lb); bout du filet, $3.92/kg ($1.78/lb); boeuf fumé Pastrami, $8.77/kg ($3.98/lb). Poisson: saumon rose du Pacifique, surgelé, complet ou demies, $4.36/kg ($1.98/lb); filets d'aiglefin, $2.59/454 g. Fruits et légumes: raisins rouges Empereur, $1.72/kg ($0.78/lb); citrons (140), 6 pour 78 cents; poires Anjou (135), $1.28/kg (58 cents/lb); oignons jaunes, 58 cents/5 lb; céleri Pascal (24), 68 cents ch; choux verts, 22 cents/kg (10 cents/lb).

■

Steinberg: jambon prêt-à-manger, avec os, quart ou demie, $3.48/kg ($1.58/lb); dindes surgelées, Butterball, Swift, 14 lb et moins, A, $3.04/kg ($1.38/lb); filets de porc, produit décongelé, $6.50/kg ($2.95/lb); foie de boeuf en tranches, produit décongelé, $1.52/kg ($0.69/lb); boeuf haché mi-maigre, provenant de parties surgelées seulement, $3.70/kg ($1.68/lb). Poisson: crevettes surgelées, Carribean Queen, $11.59/l'emballage de 1 kg. Fruits et légumes: raisins rouges Empereur, $1.72/kg (78 cents/lb); oranges Hamelin de Flo., (100), 14 cents ch; brocoli (14), 48 cents; oignons verts, 29 cents la botte; rutabaga, 20 cents/kg (9 cents/lb); oignons à bouillir, 89 cents/10 lb.

Suzanne MARCHANT

Centraide Montréal

Information:

Service des communications
Centraide Montréal
(514) 288-1261

pour fins gourmets seulement

LE DAPHNÉ
SALON DE THE BAR & RESTAURANT

3803 RUE SAINT DENIS 849 3042
du lun. au jeu. de 11 h. 30 à 1 h. a.m.
ven. de 11 h. 30 à 2 h. a.m.
sam. de 10 h. à 2 h. a.m.
dim. de 10 h. à minuit Licence complète

À Magog, une bonne adresse...

Tous les sports de saison
rés: (819) 843-6521
l'Auberge de l'étoile
Près du Mont Orford face au lac Memphremagog

Table d'hôte à partir de 6.50$
Spécialités française et italienne
200 ouest, Bernard Montréal 272-9111
Le Fettucine d'Alfredo administré par La Vieille Crêperie Bretonne TY BREIZ
sur semaine de 11 h. à 23h., sam. et dim. de 17h. à 23h.


Restaurant "LES FILLES DU ROY"


Casa
cuisine italienne
Fernandel
50 est, rue Jarry
Rés.: 381-9650
Ouvert de 11h. à 23h.
Samedi de 17h. à 23h.
Fermé le dimanche à compter du 27 juin

BUFFET QUÉBÉCOIS
exceptionnel et varié
Tous les jours de 11 h 30 à 14 h 30 excepté le samedi
$6.50
Le dimanche... notre fameux brunch bien connu!
$12.25 de 11 h. à 15 h.
415 rue Bonsecours Vieux-Montréal
849-3535
stationnement

SAVINI

CUISINES DU NORD D'ITALIE ET FRANÇAISE
— Spécialité préparée à la table
— Table d'hôte jusqu'à 21 h.
Dîners d'affaires de 11 h 30 à 14 h 30.
Ouvert le dimanche à partir de 17 h.
Fermé lundi
Réserver s.v.p.
3820 boul. St-Laurent, Mtl. 845-3326

Annonces classées 286-1200

■ Artisanats



Meubles sur commande. Salon, salle à manger, chambre. Coiffeuse, secrétaire, armoire. Armoires de cuisine. Rabais sur meuble d'exposition à l'atelier. 4-11-82

Pin — Chêne — Cerisier — Frêne
ÉBÉNISTERIE L.B.T. enr.
111A Galt, Verdun, H4G 2P3
Tél.: 766-9937
Soir: 524-6583 — 625-9189

■ Aides domestiques

GOUVERNANTE à demeurer avec expérience pour prendre charge maison, 2 adultes seulement. S.V.P. envoyez C.V. et références à: Dossier 450, C.P. 158, Succ. Delorimier, Montréal H2H 2N5 8-11-82

(PRÈS NEW-YORK CITY). Recherche personne 21 et + pour garder, faire travaux domestiques pour couple travaillant à l'extérieur, 2 enfants, 2 chiens. Minimum 1 an. Doit parler anglais, posséder un permis de conduire, ne doit ni boire ni fumer. S.V.P. écrire en incluant références: A. Stone 106 Summit, Dumont, New-Jersey, 07628, U.S.A. 4-11-82

■ Ameublements

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

CAUSE DÉPART EUROPE, ameublement complet à vendre: salon, s. à manger, séjour, dînette, chambre à coucher, appareils ménagers sauf cuisinière. Prix à discuter. 688-1756. 4-11-82

■ Antiquités

Particulier, tout à liquider. Pièce collection sofa victorien sculpté abondamment, tables, chaises, fauteuil, récamier, armoire en pin, horloges, peintures, tapis, vaisselle, literie, dactylo, etc... 276-0884. 4-11-82

PRIMITIF chaise haute enfants, cardeuse à lin, moule à sucre, fenêtres Tiffany d'une ancienne chapelle: 4' x 8', 2' x 4', 5' x 8', 2' x 5', autres objets... (514) 263-7408 5-11-82

ACHETONS antiquités, objets de fantaisie, lampes, gravures par Louis Icart, etc. Appeler Claude Morrier 384-4614 4-11-82

■ Appartements/logements

CÉDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 3½-4½, Concierge 935-5321. 22-11-82

OUTREMONT, grand 4½ chauffé dans immeuble de classe, cuisinière, réfrigérateur fournis, $475, libre 1er décembre. 272-6965. J.N.O.

OUTREMONT, grand 6½, chauffé, dans immeuble de classe, cuisinière, réfrigérateur fournis, $650, libre 15 novembre. 272-6965. J.N.O.

OUTREMONT sous-location, 7½, cuisine et salle de bain rénovées. Boiseries, vitraux, pièces ensoleillées, $650 par mois chauffage inclus. Disponible le 1er décembre. Soir et fin de semaine, 495-1896. 4-11-82

PRÈS CEGEP DU VIEUX UQAM, grand 9 pièces sur 2 étages (3e et 4e étages). $675. 842-7405 4-11-82

■ Artisanats

■ Appartements/logements

CARRÉ ST-LOUIS, beau 5½, calme, ensoleillé, $590/mensuel, chauffé, 845-1410 4-11-82

VIEUX-MONTRÉAL, atelier logis, foyer, $385 ou bas duplex 7½ avec foyer, N.D.G. $395, aussi Plateau 6½ $300 ou 4½ $172, autres aussi. INFO-LOGE MONTRÉAL 495-2458, frais. 4-11-82

OUTREMONT, luxueuse maison de ville de 2 ou 3 étages à proximité de U. de M. et Vincent d'Indy. Possibilité de location à long terme. 739-0218. 1-12-82

OUTREMONT rue Stuart, spacieux haut duplex, près collège Stanislas, 8½ chauffé, garage, $750 par mois. Libre 15 novembre. 495-1382. 6-11-82

■ Appartements/logements

PARC ANGRIGNON, métro, appartement neuf et moderne, climatisation, appareils ménagers (5), 2 cc $500 mois. 733-7540, 343-6088. 1-12-82

ST-LAMBERT, à sous-louer, 4 ½, vue magnifique, cuisinière, frigo, lave-vaisselle, piscine, paisible. $525. 465-1377. 5-11-82.

OTREMONT, bas de triplex 7 pièces, rue Dollard au nord de Van Horne, $545/mois chauffage et électricité fournis. 270-1023, 274-8646. 1-11-82.

■ Autos/Motos

M.G.B. Édition Limitée 79, excellente condition équipée. Appelez le soir 481-1708 06-11-82

■ Bureaux à louer

BUREAU COMMERCIAL à louer, 6½, 3822 St-Denis près Carré St-Louis, occupation 1er décembre. Pour informations: 351-3972 8-11-82

BUREAU pour jeune professionnel(le), salle d'attente à partager, situé sur Plateau Mont-Royal près arrêt d'autobus: 4380 de Lorimier, Téléphonez 527-2802 pour visiter 4-11-82

■ Chalets demandés

PERSONNE VOULANT TRAVAILLER dans la tranquillité désire chalet avec foyer. Décor paysager. A moins d'une heure de Montréal. 288-1086. 5-11-82

■ Chambres à louer

GRANDES CHAMBRES MEUBLÉES, boiseries naturelles, calme, accès à la cuisine, idéal pour étudiant(e) ou pour toute personne recherchant tranquillité. Sur Plateau Mont-Royal, 4376 de Lorimier. Téléphonez 527-2802 pour visiter. Prix raisonnable 4-11-82

■ Commerces à vendre

THÉÂTRE D'ÉTÉ
À vendre à Beloeil.
464-3322
323-1252
5-11-82

■ Copropriétés à vendre

LOGEMENT 5½ décoré, bon secteur, ruelle au soleil, $22 500. 525-2114, soir. 06-11-82

AVENUE VICTORIA sud du Chemin Reine Marie, entièrement reconstruite, 8 pièces, 1755 p.c., cuisine équipée, foyer, puits de lumière, tapis m/m, 2 garages, doit être visitée. 388-8897, 336-0791 8-11-82

CONDOMINIUM ENTIÈREMENT RENOVÉ, ensoleillé, murs brique, s/s pierre, 1600 p.c., adjacent outremont, boul. St-Joseph et rue Laurier. $75 000 avec stationnement. 4841 Huchison, visite libre dimanche 7 novembre 15 à 17h, et sur rendez-vous. 274-1766, 342-1830 4-11-82

AVENUE DU PARC LAFONTAINE, grand 7½, rez-de-chaussée, rénové, boiseries et planchers de bois-franc, $68 000. 522-6183, pas d'intermédiaire. 8-11-82

OUTREMONT, copropriété indivise, 2e étage, 7½ pièces, vente privée. 276-6242 4-11-82

■ Cours

COURS DE PIANO ET MUSIQUE
844-3850
4-11-82

MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE, CHIMIE, niveau secondaire, privé à domicile, rattrapage, recyclage. Claude: 661-3042 4-11-82

■ Déménagements

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. Miami (Edouard): 1-305-759-0055. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Bien-être social accepté. Aussi emballage, entreposage et assurance complète. Permis M304695. 253-3275 J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone: 523-4374. J.N.O.

■ Divers

BESOIN PARRAINS pour enfants du Guatémala, pas question d'adoption. Soir: 679-8092 6-11-82

À BAS PRIX ENTREPOSONS, autos, bicyclettes, camions, motos roulottes. 937-9491 J.N.O.

CONSULTANTE EN DÉCORATION. Vous qui manquez d'idées, de temps ou qui hésitez sur la valeur d'un meuble ancien. Appelez Anne: 465-3694. 4-11-82

■ Divers

TRAVAUX DE DACTYLOGRAPHIE
844-3850
4-11-82

■ Espaces commerciaux

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER
À l'occasion de sa réouverture officielle,
LES GALERIES GATINEAU
vous offre des espaces libres à des prix et avantages défiant toute concurrence.
Tous genres de commerces acceptés.
Hâtez-vous dès aujourd'hui. Tout doit être loué avant le 15 novembre 1982.
Profitez de nos spéciaux d'ouverture en communiquant avec:
Marie Malialin (819) 568-2221
ou
Claude Lévesque (819) 568-1158
8-11-82

CENTRE-VILLE, local luxueux récemment aménagé, toutes commodités, rue Stanley, 1500 p.c., libre 1er novembre. Informations: 842-3778 de 9 à 6h. 08-11-82

■ Fermes à vendre

ST-ANTOINE-ABBÉ, ferme 104 acres, avec bâtiments, maison 5 pièces à vendre en bas du prix des hypothèques. V. Bussières. 527-3131, Immeubles Tardif Courtier. 12-11-82

■ Maisons à louer

CENTRE - Cottage 14 pièces, très propre, près hôpital Notre-Dame. Libre immédiatement. $1100/mois. 655-8331. 8-11-82

OUTREMONT, 4 c.c., 2 s.b + 2 toilettes, garage double. Occupation immédiate, meublée si désiré. 276-8887 6-11-82

FRELIGHSBURG, idéal pour occupation à temps plein ou week-end, confort de la ville à la campagne, meublée, salon avec foyer, 4 c.c., 2 s.b., s. de lavage, lave-vaisselle, s/s fini, grand terrain, site enchanteur. Téléphone, électricité, chauffage frais du locataire. À ½ heure des sites de ski (Bromont, Sutton, Jay-Peak). Grands espaces pour l'équitation et ou le ski de fond, accès à un lac privé. Loyer à discuter. Montréal, le soir: 272-0459, Frelighsburg: 298-5152 6-11-82

MAISON DE CAMPAGNE à louer jusqu'à Pâques, chauffée, éclairée, meublée, $3000. St-Faustin. Près des pentes de ski. 661-1775, ou 622-7130 4-11-82

■ Occasions d'affaires

RESTAURATEURS, si votre restaurant ou club de nuit ne vous rapporte pas les bénéfices escomptés, convertissez-le en un Glustini et faites de bonnes affaires. 725-6952 11-11-82

■ Offres d'emploi

SECRÉTAIRE D'EXPÉRIENCE, 5 demi-journées semaine, poste permanent, dactylo précise, bonne connaissance du français. Secteur: Parc Lafontaine. Envoyez C.V. à: C.P. 581, Succ. Outremont. H2V 4N4 4-11-82

■ Propriétés à vendre

Pour vendre
Votre propriété Les Immeubles Outremont Inc, courtier.
— On le dit... chez-nous... c'est moins coûteux. Jean Maisonneuve, 271-6855.
— (Représentants(es) demandés(es)).
4-11-82

OUTREMONT
Exclusif - 10 pièces - 4 chambres - boiseries EXCEPTIONNELLES - foyers naturels - garage - jardin. Anne Marie Larue, 483-2177.
Élégante résidence de 10 pièces - chambre principale formant suite avec boudoir et salle de bain - plus BUREAU PROFESSIONNEL PRIVÉ COMPLET avec entrée indépendante - garage. Anne-Marie Larue 483-2177.
Secteur Université de Montréal, cottage détaché, 3 chambres, entrée privée au sous-sol pour bureau professionnel, garage, jardin. Anne-Marie Larue 483-2177.
Montréal Trust
934-1818
4-11-82

■ Propriétés à vendre

DOIT VENDRE, 3432 Hutchison, centre-ouest, réduit de 45%, prix coupé à $155,000 ou meilleure offre, pour cette maison de ville victorienne, merveilleusement restaurée plus bureau ou suite. Maison ouverte aux visiteurs dimanche de 2h à 4h ou sur rendez-vous, 332-1047, 481-2001. J.N.O.

V.M.R., cottage détaché, bien situé, 11 pièces, impeccable, conviendrait pour bureau professionnel: docteur, dentiste, notaire, etc... R. Buffet, 669-6402, Grand-Prix Courtier 4-11-82

BORD DE L'EAU, superbe condo-appartement, 2 c.c., facilité transport. Jeannette Laplante, 651-9381, 672-1576. Trust Général courtier 4-11-82

ST-ANTOINE-FERMETTE, 16 arpents semi-boisé, superbe maison, avis à l'intéressé. Raymond Cusson 467-1120, Montréal Trust, courtier 4-11-82

■ Propriétés à vendre ou à louer

2 MINUTES AUTOROUTE des Cantons de l'Est, 8 minutes Mont-Orford, grande maison canadienne, 9 pièces, 4 c.c., salon, foyer, s. de jeu, terrain paysager 100 x 200, face petit lac Magog. Prix à discuter. (514) 263-7408 5-11-82



Céline Dion, primée au Japon

Au festival de la chanson populaire de Yamaha (Japon) une Québécoise de 14 ans, Céline Dion, vient de remporter, ex-aequo avec le Mexique, un prix pour la meilleure chanson. Il s'agit de *Tellement j'ai d'amour pour toi*, dont les auteurs sont Eddy Marnay et Hubert Giraud. Le premier prix de ce 10ième festival est allé à un Américain. Céline Dion avait à affronter une concurrence très forte: 1907 concurrents en provenance de 49 pays. Mlle Dion a interprété la chanson primée au Budokan Hall de Tokyo, devant plusieurs milliers de spectateurs (le show était aussi transmis à la télévision japonaise). Il y avait 10 finalistes.

«En ville», chez Duceppe

De bons comédiens dans une pièce pleurnichade

par Robert Lévesque

En ville, une pièce d'Elizabeth Bourget mise en scène par Gilbert Lepage dans un décor de Denis Rousseau et des costumes de François Barbeau. Avec Linda Sorgini (Violette), Marcel Leboeuf (Camillien), Jean-Louis Millette (le joker), Béatrice Picard (Marie-Rose Grothé), Yvon Leroux (Melchior Grothé), Roger Garand (Jean-Charles Filion), Monique Aubry (Eugénie Filion), et Ronald Guèvremont (Edouard). A la Compagnie Jean-Duceppe, au Port-Royal jusqu'au 4 décembre.

On aurait aimé qu'Elizabeth Bourget, en scrutant le passé immédiat, ne s'arrête pas au premier regard, celui qui étale comme sur un écran tous les clichés, les idées reçues, les conclusions éculées, qui contiennent tous une grande part de vérité mais qui ne suffisent pas à ausculter une époque comme le théâtre de Dubé (pour un passé plus immédiat encore) et celui de Tremblay (pour un passé aussi récent que la veille) l'ont fait. Dubé et Tremblay sont dramaturges, leurs microcosmes grouillent de vie, de sentiments, et leurs drames ne sont pas «d'abord» destinés à servir d'illustration à une époque décrite. Leurs personnages vivent.

Chez Elizabeth Bourget, en tout cas dans cet **En ville** ennuyant comme une leçon un jour de pluie, on n'arrive pas à saisir la vie des personnages. Le passage entre l'idée (la démonstration à faire ou le sujet à illustrer) et le théâtre ne se fait pas. On reste constamment en plan avec des pions censés représenter chacun une attitude, et aucun temps forts, aucune concentration, aucune envolée (et par conséquent aucune magie) ne permets au spectateur de s'accrocher à quelque chose, à quelqu'un.

Cet **En ville** est bien équivoque. À la fois il relève de ce genre de théâtre pédagogique où, en plus d'émailler le texte de références circonstancielles comme autant de coups de baguettes au tableau, l'auteur expose sa vision d'une époque (le Montréal de 1928 à 1933) dans le but de la faire réfléter sur celle que l'on vit aujourd'hui, et à la fois, il est d'une obscurité totale quant aux véritables intentions de l'auteur. À quoi sert-il donc de jeter un regard sur cette crise économique de 29 si cela est, comme dans le cas d'**En ville**, pour en tirer aucune conclusion qui vaille, aucune analyse qui tienne, aucune réflexion qui soit autre que pleurnicharde. Car voilà le défaut premier de cette fresque passéiste; son ton pleurnichard.

C'est bien terrible la crise. On se marie, on a de la misère, on reprise, il faut pas se décourager, on fait des sandwiches, et comme Violette, le personnage central, on a un beau-frère à gauche et un mari à droite, un qui veut se syndiquer, un qui veut faire la passe, et tout ça, pour une fille de la campagne, qu'est-ce que c'est? La ville... ça doit être ça la ville... C'est un peu court.

On retiendra de cette production la découverte d'une comédienne dont on n'a pas fini d'entendre parler. Linda Sorgini. Fraîchement sortie d'une école de théâtre il y a moins de trois ans. Avec ce rôle ingrat, trop simpliste pour elle, on la sent constamment prête à aller plus loin que le personnage, comme Marcel Leboeuf d'ailleurs qui lui fait face dans le rôle de son mari Camillien. Sorgini, que je situerais quelque part entre Frédérique Collin (pour l'émotion) et Pauline Martin (pour l'assurance), va nous surprendre lorsqu'elle aura à se mettre sous la dent un rôle qui va plus loin dans l'implication de la comédienne, et qui fait vivre un personnage en nuances, en zones claires et obscures, en contradictions, en éclaircies, en chutes et en remontées, bref un personnage à l'opposé de celui avec qui, tout de même, elle fait les débuts les plus remarquées de la saison 82.

Soulignons enfin que le décor de Denis Rousseau est fort impressionnant, installant une dizaine de lieux dans une grisaille d'escaliers qui, plus que le texte, situe la pièce dans un drame urbain où les issues sont multiples, enchevêtrées, contrairement à la pièce trop didactique et trop simpliste d'Elizabeth Bourget.

King Vidor s'éteint

PASO ROBLES Californie (Reuter) — Le cinéaste américain King Vidor est décédé lundi dans son ranch de Paso Robles en Californie d'une attaque cardiaque à l'âge de 89 ans.

Avec King Vidor disparaît l'un des grands cinéastes de Hollywood, aussi bien du muet que du parlant. Après avoir débuté sur les plateaux comme garçon de courses, Vidor réalise son premier long métrage en 1919, «Le tournant de la route».

En 1925, «La grande parade» bat tous les records de recette.

Son succès ne se dément pas avec l'apparition du cinéma parlant: «Notre pain quotidien», «Le grand passage», ont également la faveur du grand public.

Les années 1940-1950 constituent probablement l'âge d'or cinématographique de King Vidor. Il est au sommet de son art, notamment avec «La fureur du désir« (Ruby Gentry) en 1952 et «L'homme qui n'a pas d'étoile» (Man Without a Star) en 1955.

Vidor sera toutefois moins heureux dans son adaptation cinématographique de «Guerre et Paix» et son dernier film, «Salomon et la reine de Saba» vaudra surtout par son succès commercial.

ÉCHOS

À la bibliothèque du Mile-End, les 9 et 10 novembre se déroulent deux soirées culturelles (5253 Ave. du Parc): le jeudi, à 20 h, il y aura réoital de Sylvain Lelièvre et de Germano Rocha et le vendredi, 10, à la même heure, une soirée multiethnique. (Tél.: 729-2816).

Salle 1
Midi LA CHÈVRE
2h00 EXCALIBUR
5h00 FILMS PUBLICITAIRES '79
7h30 et 9h30 de Woody Allen
Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander
Salle 2 à 1h00 L'HOMME DE MARBRE TOUS
Salle 2 à 4h00 L'HOMME DE FER TOUS
Salle 2 à 7h00 seul. Tous
LION D'OR AU FESTIVAL DE VENISE 1981
Les Années de plomb
9h00 enfin!
LE TROUPEAU
en primeur - le film tant attendu
L'AUTRE CINEMA
6430 Papineau 722-1451

FASSBINDER
LE SOLDAT AMÉRICAIN
14 ANS 4-5 nov. à 9h30
New Yorker
5380 ST-LAURENT 276-9626
ENTRE FAIRMOUNT ET ST-VIATEUR

POUR TOUS
2e sem.
La Bête LUMINEUSE
une memorable partie de chasse
Un film de Pierre Perrault produit par Jacques Bobet
desjardins 1 BASILAIRE 1 288 3141
QUEBEC le paris PLACE D'YOUVILLE 694-0891

Le nouveau WERNER HERZOG
POUR TOUS
Fitzcarraldo
KLAUS KINSKI
CLAUDIA CARDINALE
le DAUPHIN 1
Lun. à jeudi 8.00 BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

Tout feu Tout flamme
POUR TOUS
Lun. à jeudi: 7.15 - 9.35
CREMAZIE
MONTAND
ISABELLE ADJANI
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

HAMLET
de W. SHAKESPEARE
UNE COPRODUCTION DE LA COMPAGNIE DU 4 SOUS ET DU THÉÂTRE DE L'ÉCHIQUIER
ADAPTATION ET MISE EN SCÈNE: ALEXANDRE HAUSVATER
AVEC: RENÉ-RICHARD CYR, ALAIN GRÉGOIRE, SYLVIE LEGAULT, HUBERT LOISELLE, JEAN MARCHAND, MONIQUE MILLER ET SEPTIMIU SEVER.
COSTUMES: DENIS LAROSE DÉCOR: MARIO BOUCHARD
DÈS LE 20 OCT. 4SOUS 100 AVENUE DES PINS Est Réservations 845-7277
Le «Hamlet» d'Hausvater fera jaser...
Ce Hamlet témoigne d'une conception originale et entièrement cohérente du personnage et de son destin.
Martial Dassylva — La Presse
Le monstre d'Hausvater va jusqu'au bout sans défaillance.
Marianne Ackerman — Globe & Mail
Jean Marchand réussit un tour de force extraordinairement brillant. Kati Vita Day Break — C.B.C.
Une caricature d'Hamlet Robert Lévesque — Le Devoir

Tourbec
et
LE DEVOIR
présentent
les résultats officiels de la
LNI
Tous les matchs sont joués à l'Université du Québec à Montréal
Vendredi 29 octobre: noir 5 bleu 4
Cimanche 31 octobre: bleu 6 rouge 5
Lundi 1er novembre: noir 7 jaune 3

Classement après 12 joutes

Équipes	P.J.	G.	P.	B.P.	B.C.	Pts
Noir	5	4	1	28	22	8
Vert	4	2	2	24	21	4
Bleu	5	2	3	24	25	4
Rouge	5	2	3	23	26	4
Jaune	5	2	3	22	27	4

30 places pour la Finale le 20 décembre seront offertes par Tourbec et Le Devoir
Suivez bien nos résultats...



"MARISA ROBLES, harpiste, sera l'artiste invitée au prochain concert de l'Orchestre de Chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brott, lundi soir, le 8 novembre, à 20 h 30, au Théâtre Maisonneuve."

(Publicité)

LA MÉTÉO

Un système météorologique complexe en provenance des États-Unis influencera le temps sur tout le sud du Québec au cours des prochains jours. En aperçu pour jeudi on prévoit de la précipitation sur l'ouest et des possibilité d'averses sur l'est.

MONTRÉAL

Aujourd'hui plutôt nuageux avec possibilité d'averses. Vents modérés par moments. Maximum près de 15. Probabilité de précipitations: 40%. Aperçu pour jeudi: pluvieux.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 37
COUCHER: 16 h 40

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: pluie ou bruine intermittente et brumeux. Maximum 9. Probabilité de précipitations: 90%. Aperçu pour jeudi: quelques averses.

Régions de Pontiac-Gatineau, Lièvre, Laurentides: nuageux avec quelques averses. Maximu. 12. Probabilité de précipitations: 50%. Aperçu pour jeudi: pluvieux.

Régions de l'Outaouais, Montréal: plutôt nuageux avec possibilité d'averses. Vents modérés par moments. Maximum 15. Probabilité de précipitations: 40%. Aperçu pour jeudi: pluvieux.

Régions de Trois-Rivières, Drummondville, montagneuse de l'Estrie: plutôt nuageux avec possibilité d'averses. Vents modérés par moments. Maximum 15. Probabilité de précipitations: 40%. Aperçu pour jeudi: pluvieux.

Régions de Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie, Beauce:nuageux et brumeux en matinée. Plutôt nuageux avec possibilité d'averses par la suite. Maximum 13. Probabilité de précipitations: 40%. Aperçu pour jeudi: quelques averses.

Régions de la Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux et brumeux en matinée. Nuageux avec quelques averses par la suite. Maximum 10. Probabilité de précipitations: 50%. Aperçu pour jeudi: quelques averses.

Régions du Lac-St-Jean, Saguenay: brumeux avec pluie ou bruine intermittente. Vents modérés par moments en matinée. Maximum 10. Probabilité de précipitations: 80%. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Régions de Rimouski-Matapédia, Ste-Annes-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon, Baie-Comeau: brumeux avec pluie intermittente. Maximum 10. Probabilité de précipitations: 90%. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Régions de Sépt-Iles: pluie intermittente débutant en matinée. Vents modérés. Maximum 9. Probabilité de précipitations: 80%. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Régions de la Basse côte nord-Anticosti: ennuagement graduel. Pluie débutant en fin de journée. Maximum 8. Probabilité de précipitations: 70% mercredi soir. Aperçu pour jeudi: nuageux.

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Vancouver	averses	6	11
Victoria	averses	6	11
Edmonton	—	—	—
Calgary	—	—	—
Whitehorse	neige	−2	3
Régina	ensoleillé	−11	0
Winnipeg	neige	−7	−1
Toronto	nuageux	13	16
Ottawa	averses	8	15
Québec	averses	6	12
Halifax	nuageux	8	15
Fredericton	averses	7	16
Charlottetown	nuageux	7	15
St-Johns	nuageux	2	10

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Farenheit.)

	TEMPS	MIN	MAX
Albany	Part. nuageux	54	74
Atlanta	Averses	61	75
Atlantic City	Part. nuageux	56	67
Boston	Part. nuageux	52	69
Buffalo	Nuageux	57	62
Burlington	Nuageux	53	67
Charleston WV	Averses	55	70
Charlotte NC	Part. nuageux	57	76
Chicago	—	—	—
Cleveland	Pluie	55	57
Dallas	Nuageux	45	55
Denver	Ensoleillé	20	43
Detroit	Nuageux	50	52
Hartford	Part. nuageux	50	79
Honolulu	Ensoleillé	70	87
Houston	Orages	54	64
Kansas City	Venteux	33	44
Las Vegas	Beau	41	67
Los Angeles	Beau	58	88
Miami Beach	Part. nuageux	76	84
Minn. St. Paul	Nuageux	32	35
New Orleans	Orages	68	79
New York	Beau	62	75
Norfolk	Part. nuageux	62	69
Oklahoma City	Part. nuageux	36	52
Orlando	Nuageux	67	86
Philadelphie	Part. nuageux	57	73
Phoenix	Venteux	51	77
Pittsburgh	Part. nuageux	57	65
Portland Me	Ensoleillé	46	65
Portland Or	Beau	43	63
Reno	Ensoleillé	21	57
Tampa	Part. nuageux	69	85
Salt Lake City	Beau	26	52
San Diego	Beau	56	82
San Francisco	Beau	50	72
Seattle	Nuageux	39	59
Spokane	Beau	25	45
Syracuse	Nuageux	59	70
Tulsa	Part. nuageux	38	51

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Acapulco	Clair	25	33
Barbades	Nuageux	25	31
Curaçao	Beau	26	31



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Freeport	Nuageux	21	27
Guadalajara	Clair	5	27
Guadeloupe	Beau	21	29
La Havane	Nuageux	22	29
Kingston	Part. nuageux	25	31
Montego Bay	Part. nuageux	27	31
Mexico	Brumeux	15	24
Monterrey	Nuageux	20	29
Nassau	Part. nuageux	21	30
San Juan	Beau	23	30
Trinidad	Nuageux	23	31

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	TEMPS	DEGRÉ	HEURE
Aberdeen	part. nuageux	11	13 h
Amsterdam	bruine	14	13 h
Ankara	clair	17	15 h
Athènes	clair	22	14 h
Auckland	nuageux	16	minuit
Beyrouth	—	—	14 h
Berlin	nuageux	16	13 h
Bonn	clair	16	13 h
Bruxelles	nuageux	12	13 h
Le Caire	clair	26	14 h
Casablanca	clair	21	midi
Copenhague	nuageux	12	13 h
Dublin	nuageux	9	13 h
Genève	brumeux	6	13 h
Jérusalem	clair	21	14 h
Lisbonne	clair	20	midi
Londres	nuageux	15	13 h
Madrid	nuageux	17	13 h
Malte	part. nuageux	24	13 h
Moscou	nuageux	5	15 h
New Delhi	clair	26	17 h
Nice	part. nuageux	17	13 h
Oslo	clair	10	13 h
Paris	brumeux	11	13 h
Rome	clair	19	13 h
Sofia	clair	12	14 h
Stockholm	clair	11	13 h
Tokyo	part. nuageux	14	21 h
Tunis	part. nuageux	21	14 h
Vienne	nuageux	5	13 h
Varsovie	nuageux	15	13 h

RETROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	7	12
Normale	2	10
Records	−7 (1980)	21 (1971)

PRÉCIPITATIONS*
(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	2.0	0
Ce mois-ci	2.0	0
Normale pour ce mois	66	22
Cette année*	557	traces
Normale pour l'année	707	240

**Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.*

DEGRÉS-JOURS*

Avant-hier	5
Ce mois-ci	5
Normale pour ce mois	471
Cette saison	478
Normale au 30 novembre	873

**Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un oeil sur les coûts de chauffage.*

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.23 Le téléjournal
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Il était une fois l'espace
17.00 Les Pierrafeu
17.30 Daniel Bertolino, l'exploration et vous
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
18.50 Télex arts
19.00 Le grand frère
20.00 Le temps d'une paix
20.30 À l'est d'Eden
21.30 À communiquer
22.00 Télémonde
22.30 Le téléjournal
23.05 Nouvelles du sport
23.20 Maîtres et Valets
0.20 Cinéma
La Forteresse. Drame réalisé par Fédor Ozep, avec Paul Dupuis, Nicole Germain et Jacques Auger. (can. 48).

10 CFTM

12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-quiz:
"Les trois Supermen du Kung Fu". It-Chinois. couleur. 1973. Comédie policière avec Robert Malcolm.
15.00 Forum
16.00 Gronico & Cie
16.30 Cinéma sur demande:
"À pleins gaz". Am. couleur. 1976. Comédie avec Ron Howard, Christopher Norris, Warren Kemmerling, Dave Madden.
18.00 Le 18 heures
19.00 Un monde en folie
19.29 La quotidienne:
Tirage
19.30 Ciné-choix:
"Les quatre mousquetaires". Pan. couleur. 1974. Film d'aventures avec Michael York, Oliver Reed, Faye Dunaway, Raquel Welch.
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les nouvelles TVA
Le dix vous informe (Édition métro).
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Simon Templar.

17 RADIO-QUÉBEC

12.30 Téléservice
13.00 Pierre Nadeau rencontre...
13.30 Marché aux images
14.30 L'objectif
15.00 Télé-documents:
"Mexique"
16.00 En scène:
"Garolou"
17.00 Marché aux images
18.00 Passe-Partout
18.29 La minute à Gérard
18.30 Téléservice
19.00 Pierre Nadeau rencontre...
19.30 Droit de parole
20.30 Les rendez-vous du mercredi:
"Staline"
22.10 Dossiers économie canadienne:
"Inflation"

99 TVFQ (Câble)

14.00 Planète bleue
15.10 Intermède: expression
15.30 Le Théâtre de bouvard
15.42 S'il vous plaît
15.50 Actualités régionales
17.00 L'Île aux enfants
17.30 Mer-cre-dis-moi tout
18.00 Atout coeur
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Un temps pour tout
20.00 Téléfilm:
Maigret et les braves gens
21.40 Les mercredis de l'information
22.32 Intermède:
Bordeaux, capitale de l'Aquitaine
23.00 Le Théâtre de Bouvard
23.10 S'il vous plaît
23.20 Les actualités régionales

6 CBMT

12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.25 Community Announcements
12.30 Wok with Yan
12.58 Program Highlights
13.00 All my Children
13.59 Weather Report
14.00 Take Thirty
14.30 Coronation Street
15.00 Daytime Challenge
15.30 V.I.P.
16.00 Do It For Yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 Going Great
17.00 King of Kensington
18.00 Newswatch
19.00 Facts of life
19.30 Consumerscope
20.00 The nature of Things with David Suzuki
21.00 Seeing Things
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.27 Barney Miller

12 CFCF

12.30 Pulse
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Soap
16.30 Take a Break with Mathew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M*A*S*H
19.30 McGowan's World
20.00 Tales of the Gold Monkey
21.00 The Fall Guy
22.00 Dynasty
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 Cinéma 12
"Bring me the Head of Alfredo Garcia" (2 hrs 55 mins) Gig Young, Warren Oates, Robert Webber 1974.
2.55 The Wayne Thomas Show

SUR SCÈNE

LE BEAUVOIR 4596 St-Denis (843-8938) — "Maximon" 3 au 11 nov. Spectacles "Live" 22 h 30, minuit et 1 h 30.

CAFÉ MOLIÈRE; 1200 St-Hubert (844-7000) — "Flash" de Réjean Wagner avec Daniel Dubois. Mise en scène: Réjean Wagner. Mer. à dim.: 20 h 30. Du 22 oct. au 27 nov.

CAFÉ DE LA PLACE; Place des Arts — "Un parc en automne" de Louise Maheux-Forcier avec Françoise Faucher et Guy Provost. Mise en scène Jean Faucher. Lun. à jeu. 20 h 30. Ven. à sam.: 19 h 30 et 22 h 00. Du 3 nov. au 23 déc.

CAFÉ-THÉÂTRE LA LICORNE; 2075 boul. St-Laurent (843-4166) — "J'attends de tes nouvelles" de Claire Dé avec Daniel Valcourt. Mise en scène: Roland Laroche. Mar. à dim.: 20 h 30. Sylvain-Claude Filion, piano Blues/No Blues, mar. à sam.: 23 h 00. Jusqu'au 14 nov.

CENTAUR; 453 St-François-Xavier (288-3161) — "Broue" de Claude Meunier, création collective. Avec Michel Côté, Marcel Gauthier et Marc Messier (en anglais). Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées sam.: 14 h 00. Jusqu'au 7 nov. en prolongation.

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM; 1237 Sanguinet (284-9352) — "Judith Chevalier". À compter du 4 nov. Jusqu'à la fin nov. Relâche lundi 20 h 30.

ESPACE LIBRE; 1945 Fullum (521-4199) — "Peurs", texte de Robert Gravel d'après une idée collective du Théâtre Expérimental. 2 nov. au 28 nov. (Relâche lun.) 20 h 30.

L'AVANT-SCÈNE; 111 Laurier O. (495-1952) — "La Centième nuit" de Yukio Mishima avec Reynald Bouchard et Bernard Meney. Mise en scène Denis Marleau et chorégraphie de Daniel Léveillé. Jusqu'au 21 novembre. 20 h 15. Relâche lundi et mardi.

MOTIVATION V; 316 Ontario Est (845-5962) — "Duo avec Jean Beaudet, piano et Robert Leriche, sax. 3 nov. 17 h 30.

PLANÉTARIUM DOW; 1000 ouest, Saint-Jacques (872-4530) — "Voyage dans notre galaxie" (la Voie Lactée), jusqu'au 28 nov. Mar., jeu.: 21 h 30. Mer.: 14 h 15; 21 h 30. Ven.: 14 h 14. Sam.: 1 h 15; 16 h 30. Dim.: 13 h 00. Spectacles au laser; ven., sam.: 19 h 00; 20 h 15; 22 h 45. Dim.: 15 h 30; 16 h 45; 20 h 15; 21 h 30.

SALLE FRED BARRY; 4353 Ste-Catherine est (253-8974) — "Le Grand Poucet" de Jean Barbeau, mar. au dim.: 20 h 30; sam.: 19 h 00; 22 h 00. Jusqu'au 13 nov. En prolongation. Relâche lun.

LE ST-VINCENT; 410 rue St-Vincent — "Louise Morin, Raymond Houde et Yvon Gabourry (duo)". 4 nov. au 6 nov. 20 h 30.

THÉÂTRE de QUAT'SOUS; 100 est Avenue des Pins (845-7277) — "Hamlet" de Shakespeare. Mise en scène: Alexandre Hausvater. Aveo René Richard Cyr, Alain Grégoire, Sylvie Legault, Hubert Loiselle, Jean Marchand, Monique Miller, Septimiu Sever. Mer. à dim.: 20 h 00. Jusqu'au 20 nov.

THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE; 200 Sherbrooke O. (282-3147) — "Monsieur Puntila et son chauffeur Matti ou Brecht ébréché". Mise en scène de Jean-Guy Sabourin et André Bédard avec Pascal Desgrandes, Roch Aubert, Anne-Marie Provencher. Relâche dim., lun., mar. 20 h 30. Jusqu'au 28 nov.

THÉÂTRE DENISE PELLETIER; 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — "Salut Galarneau" d'après le roman de Jacques Godbout, adaptation de Denis Chouinard. Avec Serge Thériault, Markita Boies, Sophie Clément, Michel Daible, Marcel Girard, Christiane Raymond, Jean-Guy Viau, Jean-François Garneau. Ven., sam.: 20 h 30. Du 22 oct. au 27 nov.

THÉÂTRE MAISONNEUVE; Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. (842-2112) — "Jean-Marc Chaput", Mets-y du coeur. 2 nov. au 14 nov. 20 h 00.

THÉÂTRE DU MÉRIDIEN; 4 Complexe Desjardins, basilaire 2 (285-1450) — "Le Navigaterre ou l'appel de l'amer" 3 au 21 nov. relâche lun. et mar. 20 h 30.

THÉÂTRE PORT-ROYAL; Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. (842-2112) — "En ville" comédie d'Élizabeth Bourget, Gilbert Lepage mise en scène avec Béatrice Picard, Linda Sorgini, Roger Garand, Marcel Leboeuf, Ronald Guèvremont. Jusqu'à la fin nov. 20 h 00. Relâche dim. et lun.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT; 4664 St-Denis (844-1793) — "La ménagerie de verre". Oeuvre de Tennesse Williams adaptée par Marcel Duhamel, avec Yvette Brind'Amour, Diane Lavallée, Denis Mercier et Charles Mayer. Mise en scène Danièle J. Suissa. Du 4 nov. au 4 déc. mar. au sam.: 20 h 00, dim.: 19 h 00.

LE ZOOBAR; 97 Ste-Catherine Est (849-8865) — "Bicyle Thieves", New-Wave. 2, 3, 4 nov. 21 h 30.

QUÉBEC

GRAND THÉÂTRE; 269 Saint-Cyrille Est (643-4975) — Salle Louis-Fréchette — "Les Concerts du Conservatoire" 1-8-15-22-29 nov. 20 h 00.

GRAND THÉÂTRE; Salle Octave-Crémazie — "Les enfants du silence" de Mark Medoff. 2 nov. au 4 déc. 20 h 30. Relâche dim. et lun.

CINÉMA

ASTRE I; 9480 Lacordaire (327-5001) — "Bolero".
ASTRE II; — "Les aventuriers de l'Arche perdue" 21 h 20. "Les gens comme les autres" 19 h 10.
ASTRE III; — "L'équipée du Cannon Ball" 19 h 00. "La guerre du feu" 20 h 50.
ASTRE IV; — "Devoirs de vacances" 19 h 15. "Scandale" 21 h 00.
AVENUE; 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Eating Raoul" 19 h 20; 21 h 00.
BERRI I; 1280 St-Denis (288-2115) — "Les Fleurs Sauvages" 12 h 35; 15 h 15; 18 h 10; 21 h 00.
BERRI II; — "Mephisto" 13 h 20; 15 h 55; 18 h 30; 21 h 05.
BERRI III; "La quarantaine" 12 h 55; 15 h 00; 17 h 05; 19 h 10; 21 h 15.
BERRI IV; — "Diva" 12 h 35; 14 h 50; 17 h 05; 19 h 25; 21 h 40.
BERRI V; — "Larose, Pierrot et la Luce" 13 h 15; 15 h 15; 17 h 15; 19 h 15; 21 h 15.
BONAVENTURE I; 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Diva" 17 h 15; 19 h 25; 21 h 35.
BONAVENTURE II; — "The Beast Master" 17 h 15; 19 h 20; 21 h 25.
BROSSARD I; Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "La Revanche" 18 h 00; 19 h 45; 21 h 30.
BROSSARD II; — "Le masque" 19 h 50. "Massacre dans le train fantôme" 18 h 10; 21 h 35.
BROSSARD III; "E.T. Extra-terrestrial" 19 h 10; 21 h 20.
CHAMPLAIN I; 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "La revanche" 19 h 30; 21 h 30.
CINÉMATHÈQUE; 842-9763 11ème Festival international du nouveau cinéma Montréal. La femme 6.00. En raohachant 8.00. Vers le sud 10.15.
CHAMPLAIN II; — Terreur à l'hôpital Central" 20 h 00. "Mme Claude 2" 18 h 15; 19 h 50.
CHÂTEAU I; 6956 St-Denis (271-1103) — "Bruce contre attaque" 13 h 00; 15 h 50; 18 h 40; 21 h 30. "L'amour extra-terrestre" 14 h 35; 17 h 25; 20 h 15.
CHÂTEAU II; — "Galigula & Messaline" 13 h 20; 15 h 15; 17 h 10; 19 h 05; 21 h 00.
CINÉMA DE MONTRÉAL I; 1584 est Mont-Royal (521-7870) — "La maison du lac" 13 h 00; 17 h 10; 21 h 15. "Un amour infini" 15 h 00; 19 10.
CINÉMA DE MONTRÉAL II; — "Le masque" 14 h 30; 18 h 00; 21 h 30. "Massacre dans le train fantôme" 12 h 40; 16 h 10; 19 h 40.
CINÉMA NEW YORKER; — "Cha Cha" 19 h 00. "Le dieux de la peste" 19 h 30.
CINÉMA LUMIÈRE; — "Rox et Rouky" 19 h 00.
CINÉMA MONTROSE; "Superman II" 21 h 20. "Le rabbin de l'ouest" 19 h 15.
CINÉMA DE PARIS; 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — "Xapped" 13 h 20; 15 h 20; 17 h 20; 19 h 20; 21 h 20.
CINÉPLEX I; 2001 Université, suite 100 (849-4518) — "The Jury" 13 h 00; 15 h 00; 17 h 00; 19 h 00; 21 h 00.
CINÉPLEX II; — "Annie" 12 h 20; 14 h 40; 17 h 00; 19 h 20; 21 h 35.
CINÉPLEX III; — "Blade Runner" 12 h 30; 14 h 50; 17 h 10; 19 h 30; 21 h 50.
CINÉPLEX IV; — "Inchon" 12 h 30; 14 h 40; 16 h 50; 19 h 00; 21 h 10.
CINÉPLEX V; — "Star Trek II" 12 h 45; 14 h 55; 17 h 05; 19 h 10; 21 h 20.
CINÉPLEX VI; — "The man from snowy River" 13 h 15; 15 h 15; 17 h 15; 19 h 15; 21 h 15.
CINÉPLEX VII; — "Mephisto" 12 h 05; 14 h 25; 16 h 50; 19 h 15; 21 h 40.
CINÉPLEX VIII; — "The Chosen" 13 h 00; 15 h 00; 17 h 00; 19 h 00; 21 h 0.
CINÉPLEX IX; — "Tron" 12 h 30; 14 h 15; 16 h 00; 17 h 45; 19 h 30; 21 h 15.
CLAREMONT; 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Fantasia" 19 h 10; 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS I; Complexe Desjardins (288-3141) — "La bête lumineuse" 13 h 15; 15 h 45; 18 h 15; 20 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS II; "Félicity" 12 h 05; 15 h 50; 19 h 35. "L'Amant de Lady Chatterley" 14 h 00; 17 h 45; 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III; "Masseuses expertes pour les plus raffinés des massages" 12 h 10; 14 h 30; 16 h 50; 19 h 10; 21 h 30. "Le corps a ses besoins" 13 h 20; 15 h 40; 18 h 00; 20 - 20.
COMPLEXE DESJARDINS IV; "Trocadero citron" 12 h 15; 15 h 45; 19 h 15; "Pour cent briques t'as plus rien" 14 h 05; 17 h 35; 21 h 05.
CÔTE-DES-NEIGES I; 6800 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Halloween 3 season of the witch" 19 h 00; 21 h 00.
COTE-DES-NEIGES II; "The Beast Master" 19 h 10; 21 h 20.
CRÉMAZIE; 8610 St-Denis (388-4210) — "Tout feu, tout flamme" 19 h 15; 21 h 35.
DAUPHIN I; 2396 est Beaubien (721-6060) — "Fitzcarraldo" 20 h 00.
DAUPHIN II; "La quarantaine" 19 h 30; 21 h 30.
DORVAL I; 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "First Blood" 19 h 00; 21 h 00.
DORVAL II; "Monsignor" 18 h 30; 21 h 10.
DORVAL III; "Jinxed" 19 h 10; 21 h 10.
DÉCARIE I; Centre Décarie Square 6855 Clanranald (341

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Jean-Pierre Proulx | Directeurs de l'information: Pierre Loignon, Gilbert Brunet | Trésorier: Bernard Larocque | Directeur de la publicité: Marcel Payette

La fin de Schefferville

LES Québécois vivent actuellement une série de cauchemars industriels. Au moment même où le président de l'Iron Ore, M. Brian Mulroney, mettait, pour de bon, la clé dans la porte de Schefferville, la Compagnie minière Québec Cartier annonçait la mise à pied, jusqu'en janvier, de quelque 2,000 travailleurs à Fermont et Gagnon. L'industrie du fer est ainsi entièrement immobilisée. S'achève la grande épopée qui débuta avec Duplessis au début des années 50.

Tout en regardant froidement la réalité des marchés, il faut maintenant analyser les perspectives réalistes de croissance pour ce secteur qui a joué un rôle important dans l'économie du Québec depuis trente ans. L'urgence est de regrouper les partenaires intéressés afin de limiter les dégâts. Mais à plus long terme, il faudra revoir la stratégie industrielle du Québec qui repose, en grande partie, sur l'exploitation de matières premières dont le monde n'aura peut-être pas autant besoin dans l'avenir.

■

Devant la décision de l'Iron Ore, la première réaction est de chercher à maintenir les activités à Schefferville, même à un coût élevé. En agissant ainsi, on refuse de reconnaître une situation qui crève pourtant les yeux. Les aciéries américaines tournent à moins de 40% de leur capacité. Les automobiles japonaises consomment bien peu de fer québécois. La politique des taux élevés a repoussé à plusieurs années le démarrage de grands projets. Plusieurs pays en voie de développement ont voulu, eux aussi, être «maîtres chez eux», en se dotant d'une sidérurgie intégrée.

Il ne faut jamais oublier que l'aventure minière est toujours passagère. Les Abitibiens ont appris que les fluctuations des cours des métaux à Londres et le jeu des inventaires à New York décident du sort des communautés minières. La réalité cruelle des prix rappelle la fragilité de ce secteur. Malheur à celui qui croit en la permanence de la prospérité et construit les fondations de sa maison en béton.

Une autre attitude négative serait de s'en prendre à la compagnie exploitante et de dénoncer, un peu comme l'a fait le premier ministre, le comportement des étrangers. Pourtant plusieurs dizaines de milliers de Québécois ont travaillé depuis 1950 dans cette région développée par des gens venus d'ailleurs en touchant les salaires les plus élevés au Canada. L'histoire nous montre qu'il valait mieux toucher «un cent la tonne» que de verser des prestations d'assurance-chômage dans les centres urbains. Quant aux conditions offertes aux 285 employés de l'Iron Ore à Schefferville, elles valent bien le traitement offert par une entreprise catholique et française à son personnel d'Alma, au Lac Saint-Jean.

Cependant, le Québec n'a pas de médaille à décerner à la compagnie Hollinger Argus et au groupe de M. Conrad Black qui touchent des royautés de plus de $40 millions par année. Une partie raisonnable de ces revenus auraient dû servir à des dépenses d'exploration pour assurer la diversification et la recherche d'autres métaux. On s'est contenté d'empocher la quasi-totalité des profits et redevances depuis 1942.

Les actionnaires américains de l'Iron Ore ne méritent pas non plus de certificat de bonne conduite pour leur comportement des deux dernières années. Après une disette de neuf ans, les propriétaires ont exporté aux Etats-Unis depuis le début de 1980 pas moins de 94% des bénéfices. Plus de $277 millions sont sortis des coffres de l'Iron Ore. Cette décision est sans doute légitime en régime capitaliste! Les actionnaires ont voulu rentabiliser leur placement avant de partir. Mais le procédé est peu élégant. C'est ce qu'on appelle vider la caisse en emportant même les cents noirs... Ce genre de comportement devrait faire réfléchir les apôtres du libéralisme du XIXe siècle qui prêchent, avec des oeillères et un bon salaire, les vertus de la non-règlementation et de la non-intervention de l'État.

■

Le problème de Schefferville, tout comme celui de Sidbec-Normines ou Québec Cartier, est d'abord celui du fer et de l'effondrement du prix des métaux. Plusieurs dizaines de villes au Canada et aux États-Unis connaissent des drames identiques. Sudbury est probablement le cas le plus triste. En attendant des jours meilleurs, la meilleure stratégie demeure le regroupement de tous les partenaires intéressés afin de rationaliser les installations existantes.

Comment maximiser les retombées pour Sept-Iles dans la transformation et le chargement du minerai en provenance de Labrador City et de Wabush? N'y aurait-il pas lieu d'intégrer les opérations minières situées le long de l'axe Fermont-Gagnon-Port Cartier? Quelles sont les possibilités à court et moyen terme d'extraction d'autres métaux dans cette «terre de Caïn»? Comment la pêche et la forêt pourraient-elles prendre la relève?

C'est ce genre de problèmes qui devraient être discutés à la Commission parlementaire de l'Industrie, la semaine prochaine à Québec. Malheureusement, les principaux intéressés n'y seront pas.

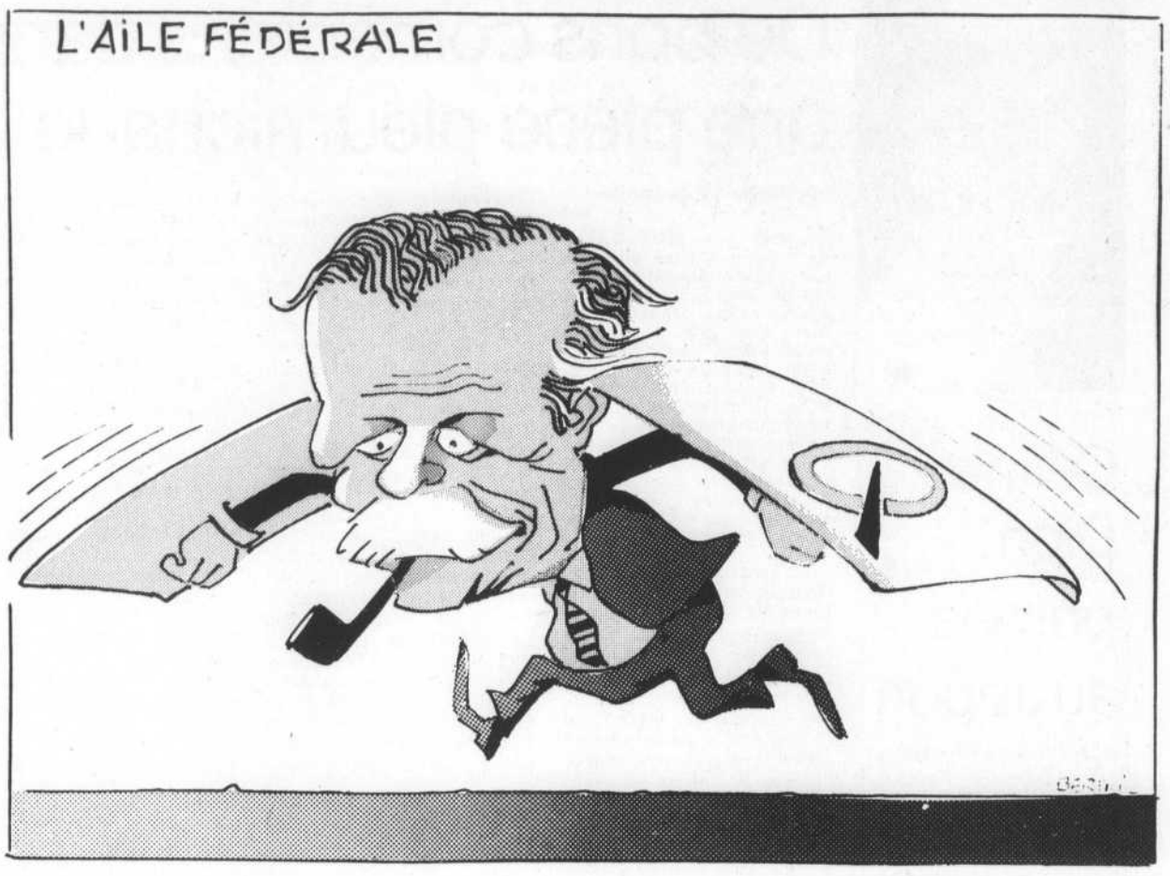
Comment expliquer le fait que M. Biron n'ait pas, même publiquement, invité les dirigeants de US Steel (Québec Cartier), British Steel et Hanna Mining (Iron Ore)? Ces entreprises ne peuvent rester discrètement derrière les décors et regarder la pièce se jouer à Québec. Il y va de leurs intérêts également. C'est faire fausse route que de croire qu'une solution peut être trouvée sans la participation — et les compromis nécessaires — des premiers intéressés dans l'affaire. Il faut également souhaiter qu'à cette occasion, les porte-parole syndicaux apporteront des propositions réalistes et non le sempiternel refrain «y-s'en-vont-investir-au-Brésil».

■

L'avenir du dossier Sidbec et du fer en général est en bonne partie entre les mains des compagnies, des travailleurs et du gouvernement. MM. Biron et Duhaime devront assumer le leadership nécessaire dans une telle situation pour trouver les accommodements qui limiteront les dégâts. L'opinion publique s'attend à une réaction rigoureuse et constructive de l'opposition.

L'industrie du fer continuera d'être le nerf économique de la Côte Nord. Mais comme l'amiante dans les Cantons de l'Est, il faut penser à autre chose pour maintenir l'emploi. «Bâtir le Québec» proposait une stratégie industrielle trop axée sur l'exploitation des richesses naturelles. La concurrence des pays en voie de développement — la teneur en fer du minerai brésilien est deux fois plus élevée qu'au Québec — et des besoins moindres de matières premières dans une économie en mutation réduisent les perspectives à long terme. M. Biron devra continuer d'éteindre les feux dans des secteurs nés au début du siècle: le fer et le textile. Mais il faut aussi commencer à songer sérieusement au «virage technologique» qu'on nous a promis d'amorcer. Les Québécois doivent accepter le fait que la société de l'électronique et de l'informatique aura moins besoin des fruits de la terre de Menaud.

Michel NADEAU



L'émoi d'une vedette

Mme Annie Girardot, en se livrant à une spectaculaire tirade contre la critique montréalaise crée l'événement en même temps que l'émoi. Elle s'en est prise particulièrement, comme chacun le sait, à une journaliste du DEVOIR, Mme Nathalie Petrowski, qu'elle a abreuvée d'injures et, atteignant au meilleur de la tragi-comédie, provoquée en duel, symbolique espérons-le.

Mme Girardot a réagi à deux choses qu'il importe de distinguer. La première est une partie du compte rendu d'une conférence de presse où notre collègue avait décrit, à sa façon, l'aspect physique de la vedette en ce matin de rencontre avec les journalistes. Les propos de Mme Petrowski n'étaient pas flatteurs, et Mme Girardot en a été personnellement blessée. La critique, il est vrai, devrait survivre et bien se porter sans avoir recours à ce procédé. Il faut souligner, toutefois, que Mme Girardot a remis le dit procédé au centuple en donnant de notre journaliste une description dont la vulgarité et la grossièreté ne souffrent pas de comparaison.

Le second objet de sa virulente réaction, c'est la critique de son spectacle, unanimement mauvaise à Montréal. Passons sur les relents de colonialisme que la vedette française nous tire, avec l'autorité de Paris, par la tête. Mais son propos, il faut le souligner, intime aux critiques de se taire quant à son spectacle ou de parler plutôt des massacres du Liban. Curieuse conception de la liberté fondamentale de la critique, chez une personne qui prétend l'enseigner aux colonels brésiliens. Si le spectacle de Mme Girardot a été mauvais — si mauvais que le public l'a hué — il fallait le dire, et cela a été fort correctement fait, sans intimidation, sans terrorisme. Saintes ou laides, les colères d'une vedette ne changeront jamais rien à cette liberté.

LISE BISSONNETTE

Main gauche, main droite...

Le gouvernement du Québec fait de la réforme de son régime de rentes une des priorités du programme législatif de sa session d'automne (après la charte des droits et libertés et avant la réforme parlementaire). Le premier ministre lui-même le confirmait dans un document de «perspectives» qu'il a présenté aux membres de son cabinet réuni à Pointe-au-Pic à la mi-septembre, document qui a été l'objet d'une fuite en fin de semaine dernière.

De son côté, le ministre chargé de ce dossier, M. Denis Lazure, précisait lundi dans une réplique à *La Presse* que le Québec agirait seul en cette matière, sans attendre l'accord de ses partenaires canadiens. Pour lui, cette initiative unilatérale ne pose aucun problème puisque «tôt ou tard des mesures semblables à la réforme québécoise devront être prises au Canada».

Si le ministre avait voulu ajouter aux objections que soulève déjà son projet de réforme, il n'aurait pas agi autrement. Cela tombe sous le sens que le Québec ne peut pas décemment appliquer à son régime de rentes des modifications aussi radicales que celles que propose M. Lazure avant de s'être assuré que les autres provinces sont disposées à emboîter le pas. La démonstration qu'on peut en faire frôle la lapalissade.

Si tant est, comme le suggérait le conseil national du Parti québécois, que la création d'emplois doive devenir «une véritable obsession nationale», les premiers à s'opposer au projet Lazure devraient être précisément les membres d'un conseil des ministres dont toutes les énergies, on aime à le croire, sont tendues dans un effort concerté pour réduire le chômage en créant, par tous les moyens disponibles, immédiatement, des emplois de toute nature, même temporaires, (c'est mieux que rien, disait fort justement lundi M. Lévesque devant un groupe d'hommes d'affaires).

Or, avec la réforme qu'il prône, le nouveau ministre des Relations avec les citoyens, navigue à contre-courant.

Dans un article paru récemment dans la section économique du DEVOIR, le professeur Léon Courville, des HEC, attirait l'attention sur un phénomène relativement mais que «certaines indications, écrivait-il, portent à croire qu'il va en grandissant»: les taxes à l'emploi. Ce fardeau fiscal qui s'ajoute à l'impôt sur le revenu des sociétés a ceci de particulier qu'il touche «les entreprises dans leurs activités avant même qu'elles fassent un profit». Il s'agit des contributions à l'assurance-chômage, à l'assurance-maladie, à la santé et sécurité au travail et au régime public de rentes. Chaque fois qu'une firme embauche quelqu'un soulignait M. Courville, elle doit débourser des taxes pour son emploi.

Ces charges sont loin d'être négligeables. Dans son livre blanc sur le transport en commun, un autre membre du cabinet, M. Michel Clair, précisait en juin dernier que «présentement au Québec la taxe sur la masse salariale est de 9.395%». Le ministre des Transports, qui lui aussi est à la recherche de nouvelles sources de revenus pour financer son propre projet de réforme, constatait qu'une «contribution des entreprises basée sur la masse salariale permettrait de générer des sommes importantes, et ce, même avec un taux d'imposition très bas». Il n'en rejetait pas moins cette solution, alléguant que «la présente conjoncture rend peu opportune l'utilisation d'une telle source de revenus».

Si M. Clair pensait pouvoir tirer 18 millions de cette taxe, que dire alors de la réforme Lazure qui, elle, signifie une ponction annuelle de plusieurs centaines de millions!

Mais il y a plus grave. Si le Québec agit seul, sans tenir compte du reste du pays, il en résultera une accentuation d'un déséquilibre déjà extrêmement défavorable à l'entreprise québécoise.

De façon générale, dans le passé, le gouvernement du Québec avait pris soin de maintenir une certaine parité dans le fardeau fiscal des entreprises vis-à-vis celles de l'Ontario. Cet équilibre a été rompu à partir de 1980 avec la hausse des contributions au fonds des services de santé et l'imposition de la taxe ascenseur sur les carburants. L'écart est maintenant de 15.1%, précisait le président du Conseil du Trésor dans sa déclaration du 21 septembre sur «la politique de rémunération».

Ce fardeau s'ajoute à un code du travail plus contraignant, à une politique linguistique qui gêne la mobilité de la main-d'oeuvre et, en général, à un climat politique peu favorable à l'entreprise. Or, depuis le blocage de l'embauche dans le secteur public, c'est du secteur privé que doit venir la relance.

Le conseil des ministres pourra-t-il encore longtemps feindre d'ignorer les obstacles que sa main gauche multiplie sur la voie des projets qu'entretient sa main droite?

Jean FRANCOEUR

Une situation scandaleuse

Non content de couper les vivres à plus de 600 personnes qui attendent à Montréal leur statut de réfugiés, le gouvernement fédéral tardait encore hier à suspendre sa décision ou même d'aider le gouvernement de Québec à mettre sur pied un programme cohérent de secours temporaire. Le comportement du ministère de M. Lloyd Axworthy reste aussi révoltant que la décision initiale d'abandonner à leur sort ces gens et leurs familles. Pour le public et les organismes de solidarité inquiets de cette affaire, il n'y a donc pas lieu de diminuer les secours ni de relâcher les pressions sur Ottawa.

Avec une hypocrisie consommée, les services de relations publiques de M. Axworthy ont renvoyé ces gens à leurs parents et amis alors que plusieurs d'entre eux sont seuls au Canada. Ils les ont aussi repoussés sur le marché du travail, alors que le ministre lui-même, peu de jours après, allait réduire les quotas de réfugiés sous prétexte que la situation de l'emploi est mauvaise au pays. Les mêmes porte-parole fédéraux faisaient enfin appel à la générosité des Églises et des sociétés d'aide aux immigrants alors que ces organismes n'ont pas les moyens de prendre à pied levé la relève du gouvernement canadien.

Les sociétés privées et les Eglises n'ont pas l'habitude ni le temps d'entrer en polémique avec les gouvernements. Mais le public doit savoir qu'elles n'endossent nullement la décision unilatérale d'Ottawa ni la politique inhumaine qu'elle reflète. Certains organismes d'aide qui dépendent en partie du gouvernement fédéral pour leur travail social ne se sentent peut-être pas à l'aise pour dire leur indignation. Il devrait néanmoins se trouver encore des personnes autorisées dans la communauté montréalaise pour exprimer haut et clair ce qu'il faut penser d'une semblable politique.

Entre-temps, le public a été généreux, même si les fonds d'urgence recueillis à ce jour ne permettront de tenir qu'une semaine ou deux. Aussi faut-il accueillir avec satisfaction la décision du ministre québécois, M. Gérald Godin, de permettre que le fonds de dépannage de son ministère soit mis à contribution. M. Godin songe également à virer vers ces réfugiés une partie des crédits que le Québec lui confie pour des secours à des populations en détresse à l'étranger.

Toutes ces mesures peuvent aider dans l'immédiat. Mais elles ne sauraient remplacer les fonds qu'Ottawa a coupés. Le gouvernement canadien doit être constamment rappelé à ses responsabilités. Plusieurs des personnes à qui les vivres sont coupés sont des Salvadoriens et des Guatemaltèques, gens qui sont admissibles (sinon déjà admis!) aux programmes spéciaux d'Ottawa et pour lesquels, du reste, M. Axworthy, comble de la contradiction, vient d'annoncer un doublement des quotas d'Amérique centrale!

Le gouvernement fédéral doit donc suspendre sa décision et négocier avec Québec et les sociétés intéressées un régime de transition bien organisé et bien financé. À cet égard, le ministère de M. Godin ne doit pas prendre prétexte du refus ou des lenteurs du bureau de M. Axworthy pour retarder de son côté la formation d'un bureau central d'aide à ces personnes à Montréal même. Il ne manque pas de bénévoles ni d'organisations dans les communautés culturelles de la métropole pour dresser des fichiers et planifier des mesures de soutien.

La présente situation prouve cependant qu'on ne saurait se fier au seul gouvernement canadien dans les affaires de réfugiés. Les hésitations du gouvernement de Québec montrent aussi qu'il ne suffira pas d'un éventuel transfert de fonds et de juridiction pour avoir une véritable politique en ce domaine. Les organisations «privées» qui s'intéressent sous un aspect ou un autre aux problèmes des réfugiés, au Canada ou dans le monde, devront donc apprendre à mieux concerter leurs efforts et à se doter d'une centrale capable d'agir avec les moyens et l'envergure d'une institutions nationale.

Le temps est venu, pour tous les partenaires publics et privés intéressés, de mettre fin à cette situation scandaleuse.

Jean-claude LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

Les «Lettres au DEVOIR» doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

■ Le critique imaginaire!

Nous avons lu le 6 octobre dernier, la critique faite par Robert Lévesque, du spectacle «Le Malade Imaginaire» de Molière, avec lequel le Théâtre populaire du Québec remporte actuellement beaucoup de succès en tournée au Québec, après avoir joué à guichets fermés à Montréal.

Il va de soi que nous reconnaissons le droit à un critique de porter des jugements de valeurs sur les composantes de ce spectacle quoique nous ne soyons nullement en accord avec son jugement. Nous croyons toutefois qu'il dépasse largement sa fonction lorsqu'il entreprend de parler de la crédibilité du Théâtre populaire du Québec. Quelle est sa formation et quelles sont ses sources pour qu'il s'arroge le droit de tenir publiquement de tels propos?

A-t-il seulement réalisé que pour sa vingtième saison, le TPQ réunit des auteurs, des concepteurs et des comédiens de renom incontestable? Peut-il seulement savoir que les divers paliers de gouvernement font entièrement confiance à la compagnie en augmentant (bien peu, il faut en convenir) leurs subsides? Sait-il que l'entreprise privée est dorénavant heureuse de s'associer aux activités de la compagnie? Peut-il reconnaître que les finances du TPQ ont été grandement assainies grâce à une équipe permanente assidue et dévouée? S'est-il enquis d'apprendre que tous les producteurs sérieux en région achètent les productions du Théâtre populaire du Québec et s'en déclarent très satisfaits?

Pour nous, c'est le public qui a raison. Ce même public qui était présent en force le soir de la première et durant toutes les représentations montréalaises et celles qui ont suivi à Joliette, Trois-Rivières, Rimouski, Rivière-du-Loup et Edmunston. Ce même public, après chaque représentation, a manifesté son plaisir sans ambages. Lui aussi alors, confirme la crédibilité du Théâtre populaire du Québec.

Que souhaiter de plus?

Nous croyons donc qu'avant de porter des jugements inconsidérés, tel un zoïle ignorant, «votreitique aurait eu grand avantage à converser avec les personnes intéressées.

André DURANLEAU,
président du conseil
d'administration du TNP

Montréal, 15 octobre

■ Chtcharansky à l'article de la mort

Selon des agences de presse, Anatole Chtcharansky, le prisonnier de conscience no. 1 de l'Union soviétique, détenu à l'heure actuelle dans la prison de Chistopol — renommée pour son régime d'extermination — se trouverait à l'article de la mort. Son état serait désespéré à cause de la grève de faim qu'il a entrepris en guise de protestation contre le refus des autorités de lui permettre de correspondre avec sa vieille mère. Aussi, son geste signifie son opposition à un emprisonnement sans aucune base juridique.

Il est nécessaire de rappeler que le jeune ingénieur en électronique originaire de Moscou n'a participé sous aucune forme aux activités politiques clandestines dans son pays et que son seul «crime» fut d'avoir exigé depuis 1972, le droit, pour lui et pour son épouse, Avital, de quitter l'URSS afin de rejoindre sa famille en Israël. Un dossier de plus de mille pages, rédigé par l'avocat montréalais de Chtcharansky, le professeur de droit à McGill, Irwin Cotler, contenant des centaines de documents et de témoignages présentés devant la justice soviétique attestent au fait de son innocence. Pour quelle raison donc, les «humanitaires» du Kremlin veulent-ils punir Chtcharansky de la peine de mort?

Aussi paradoxale que mon affirmation puisse paraître à la première vue, la décision de laisser Chtcharansky mourir dérive du principe du respect de la conscience et du droit de choisir entre la vie et la mort, offert au détenu respectif.

En effet, au temps où je passais mes 17 années de prison aux travaux forcés à Colima, en Sibérie extrême-orientale et puis, dans les geôles de Roumanie, les autorités pénitentiaires avaient des ordres précis: sauver la vie des malheureux qui faisaient la grève de faim en utilisant la célèbre fourchette à double tranchant qui opérait comme une espèce de vis, en ouvrant les mâchoires des détenus les plus résolus, ce qui permettait au gardien de service de verser le contenu d'une solution liquide directement dans l'estomac du gréviste. La solution suffisait pour 24 heures et était renouvelée le lendemain.

Cette horrible opération était la scène d'un combat entre le détenu et les sbires qui lui serraient les poings et tenaient bas sa tête afin de permettre au liquide de couler sans entrave dans l'estomac de la victime. Parfois, à cause de la maladresse des gardiens, la nourriture liquide coulait dans la trachée du malheureux au lieu de son oesophage ce qui provoquait souvent la mort du supplicié, dans des conditions atroces.

Toujours est-il que les agents de Beria et d'Andropov avaient leurs ordres précis: sauver les vies des détenus même au risque susmentionné.

Cette fois-ci, il paraît que les autorités de la prison de Chistopol n'ont pas reçu l'ordre du Kremlin de nourir par force le détenu Anatol Chtcharansky, preuve que le Kremlin est d'accord avec sa mort «si ainsi est la volonté du gréviste», au risque de soulever une tempête de protestations à travers le monde civilisé.

Michel M. SOLOMON

Montréal, 15 octobre

■ Francophones et école protestante

Dans LE DEVOIR du 19 octobre, M. Fox, directeur général de la Commission des écoles protestantes répond à M. Gérard Gautier pour «rectifier» les faits: touchant a) la représentativité des franco-protestants dans sa commission scolaire; b) l'opposition des franco-protestants à la restructuration scolaire; c) les difficultés de sa commission protestante à donner des noms français aux écoles des francophones.

Il écrit: «Il (M. Gautier) déplore le fait qu'il n'y a qu'un seul représentant des protestants de langue française qui siège au conseil des commissaires. Il a raison d'une part et tort de l'autre. Les parents de langue française sont représentées au sein de la commission par le ou les commissaires que la communauté dont ils font partie a élu selon un procédé démocratique au suffrage universel...»

En fait, M. Gautier a écrit: «Il n'y a pas UN SEUL représentant...» Si M. Fox en connaît un, qu'il le nomme, nous aimerions le savoir.

Aux fins d'élections scolaires protestantes «la communauté dont nous faisons partie» est anglaise, indifférente (sinon hostile) à notre culture et à notre langue; ils ne nous considèrent pas leurs égaux et les commissaires anglophones qu'ils élisent n'ont aucune affinité avec nous: s'entêter pour appeler des écoles françaises «Willowdale», «Ogilvie», «Iona», «Algonquin», parle éloquemment de deur indéracinable antipathie pour nous.

Placer dans nos écoles françaises des directeurs uniligues anglophones qu'ils veulent recycler (parce qu'en disponibilité au secteur anglais) défient toutes les convenances et montrent qu'ils se servent jusque dans nos écoles pour leur bien-être. Aurions-nous un meilleur service avec des commissaires francophones élus par nous? M. Fox devrait nous répondre.

J'ai osé poser ma candidature en mai 1981 à votre commission scolaire alors qu'une unique chance s'offrait à nous lorsque deux commissaires démissionnaient à la suite de leur élection à l'Assemblée nationale. Sur 13 commissaires votants à cette table, il m'aurait suffi d'obtenir sept voix pour devenir le premier commissaire franco-protestant et défendre nos intérêts. Je n'ai pas été élu et je ne saurai jamais si j'ai même obtenu une seule voix, le tout s'étant déroulé à huis clos. Mes adversaires étaient anglophones.

Et M. Fox à l'outrecuidance d'ajouter: «...selon ce même procédé, rien n'empêche le milieu protestant de langue française de présenter des candidats aux prochaines élections scolaires. Il y a de fortes chances qu'ils soient élus et ils seront certainement les bienvenus...» Tant de sollicitude à cette dernière heure nous ravit.

C'est vraiment à l'Assemblée nationale qu'il revient de corriger cet incroyable état de chose.

Nous, parents francophones, ne voulons que nous affirmer. Nous voulons élire nous aussi nos commissaires francophones; nous voulons sentir qu'ils nous écoutent; qu'ils nous appuient dans nos demandes justifiées; qu'ils nous aident dans le développement de nos écoles.

Nous ne croyons pas que les visées du gouvernement soient de déscolariser nos enfants ou de leur donner moins d'enseignement de qualité: au contraire, nous croyons fermement que le gouvernement va enfin faire ce que ces commissaires ont prouvé depuis 10 ans qu'ils ne pouvaient pas faire: s'occuper uniquement de l'éducation de nos enfants, avec les parents assis en première loge, pour revaloriser leurs écoles.

Georges HALASZ

Montréal, 25 octobre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne $95.00 par année; six mois, $50.00; trois mois: $28.00. À l'étranger: $105.00/par année; six mois: $55.00; trois mois: $30.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

vincent lemieux

La réforme parlementaire: la solution est ailleurs

LE débat sur la réforme parlementaire est relancé. Entre les parlementaires tout au moins. On les comprend d'attacher une grande importance au milieu et aux débats qui occupent une bonne partie de leur vie. On comprend aussi les journalistes de la tribune parlementaire de s'intéresser vivement à tout cela. Mais qui d'autre se passionne pour cette nouvelle réforme, relancée avec éclat?

On avait cru un moment que le rapport Vaugeois, déposé au début de l'année, allait s'empoussiérer sur les tablettes gouvernementales. Délesté d'un poste de ministre, après les élections générales d'avril 1981, le député de Trois-Rivières avait mis beaucoup d'ardeur à rédiger un imposant document intitulé *«L'Assemblée nationale en devenir»*. Les députés ministériels se sont chargés de le tirer d'un oubli momentané et de proposer un projet de réforme qui touche l'initiative et l'étude des lois, le fonctionnement des commissions, le contrôle des finances publiques, le contrôle de la législation déléguée (les règlements), l'imputabilité (entendez: l'obligation de rendre des comptes) des hauts fonctionnaires. La Commission permanente de l'Assemblée nationale, qui étudie ce projet, a aussi été saisie du problème de la rémunération et du régime de retraite des parlementaires.

Gageons que l'opinion publique a surtout retenu ce dernier aspect, celui de la «réforme» des parlementaires, pourrait-on dire à la blague. Le reste renvoie à un cérémonial qui apparaît trop souvent désuet à ceux qui prennent encore la peine de suivre, à la télévision ou en personne, les débats de l'Assemblée nationale.

Les journalistes qui se sont penchés sur le projet de réforme ont conclu qu'il comportait beaucoup d'éléments positifs. Ils ont sans doute raison. Mais l'impuissance des simples députés face à l'appareil exécutif — ce qui est le problème central autour duquel tourne le projet de réforme — ne sera pas réglée à l'intérieur du Parlement. La solution est ailleurs.

Bertrand de Jouvenel qui a beaucoup réfléchi là-dessus dans son livre *Du Principat* (Hachette, 1972) pose en principe que l'existence d'un Parlement ne se justifie que s'il est capable de s'opposer à l'exécutif. Le régime présidentiel permet cela, comme on le voit dans les démêlés du président Reagan avec le Congrès. Le régime parlementaire rend cette opposition plus difficile, mais elle n'y est pas tout à fait impossible quand certaines conditions sont remplies.

De Jouvenel insiste sur trois de ces conditions. Les députés doivent devenir (ou redevenir) des puissances locales. Il faut donner des chances au multipartisme. Le nombre des lois débattues au Parlement doit être limité. Ces trois conditions ne manquent pas d'à-propos dans la situation québécoise actuelle.

La «nationalisation» grandissante, depuis les années 60, de la politique au Québec, manifestée entre autres par les résultats électoraux, a contribué à saper le peu de puissance locale qu'avaient nos députés. Comme l'écrit de Jouvenel: «Chef d'État ou de gouvernement, pourquoi ferais-je cas de Durand, qui n'a été élu que sur mon nom ou sous mon étendard, et qui ne sera réélu qu'accroché à mes basques ou à ses franges?» (p. 71). La réforme du mode de scrutin apparaît ici stratégique. Une proportionnelle qui contribuerait à une plus grande régionalisation de la politique donnerait sans doute de meilleures assises aux simples députés pour s'opposer à l'exécutif, qu'il soit de leur parti ou d'un autre. À cette fin on pourrait instituer à l'Assemblée nationale la journée des régions, où les députés de partis différents auraient l'occasion de débattre des problèmes régionaux, d'intérêt commun pour eux. La proportionnelle pourrait aussi donner plus de chances au multipartisme. En bipartisme, écrit de Jouvenel, «le ministre n'apprend rien dans la discussion, vu que les orateurs ne lui présentent pas chacun les points de vue différents de groupes sociaux différents, mais se divisent en accusateurs et avocats du gouvernement, employant les uns et les autres des arguments connus d'avance et souvent déjà publiés dans la presse» (p. 180). Le multipartisme a l'avantage de compliquer la discussion, comme on l'a vu de 1970 à 1973, et de 1976 à 1979 (avant l'éclatement de l'Union nationale).

Enfin la réforme parlementaire fait fausse route en voulant donner plus de contrôle aux simples députés sur la législation et la règlementation, sans se soucier au préalable de la limitation de cette activité législative. Comme le dit de Jouvenel, le beau temps des Parlements coïncide avec une conception restrictive du rôle de l'État, ce qui permet aux parlementaires de s'occuper plus à fond des problèmes débattus. Nous touchons là, selon notre auteur, à la difficulté capitale du régime politique contemporain, qui combine l'idée ancienne que les rapports sociaux et les activités gouvernementales doivent être régis par des lois avec la conviction moderne que ces rapports et ces activités doivent évoluer sans cesse. «Dans ces conditions, écrit de Jouvenel, la loi court après les situations, essoufflant le Parlement qui doit faire sans cesse des lois nouvelles dont beaucoup sont démodées avant que d'être mises en vigueur» (p. 77).

On dirait que ces lignes ont été écrites par un observateur québécois. Elles suggèrent d'ajouter quelques points préalables à l'ordre du jour de la réforme parlementaire. Et de la considérer dans un système qui déborde largement l'Assemblée nationale.

Un super-veto?

Nouvelle menace à la survie même des Nations unies

par Charles Villiers

Professeur à la faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.



Le premier ministre d'Israël, M. Menahem Begin, escorté par le chef du protocole des Nations unies, s'approche du podium pour prononcer son discours lors de la conférence sur le désarmement en juin dernier. (Photolaser AP)

À une longue litanie de blocages, d'inactions et d'échecs qui pèsent déjà très lourdement sur la crédibilité de l'Organisation des Nations unies, s'ajoutent les problèmes posés par la tentative des pays arabes d'expulser l'État d'Israël. Amorçant ce qui pourrait être l'une des plus graves crises de l'histoire de l'ONU, le secrétaire d'État américain annonçait que «les États-Unis se retireraient de l'Assemblée générale et arrêteraient le paiement de leur contribution si le droit d'Israël à participer n'est pas restauré».

Cette annonce, qui n'est peut-être qu'une simple menace, n'en est pas moins inquiétante, car, si elle devait s'appliquer effectivement un jour, l'ONU telle qu'elle a été créée en 1945 cesserait d'exister.

Pourquoi les États-Unis utilisent-ils cette arme extrême qui met en jeu la survie même de l'Organisation mondiale? En fait, ils auraient pu se servir de leur droit de veto pour bloquer toute initiative des pays arabes pour exclure l'État d'Israël. Leur attitude s'explique sûrement par les moyens choisis par le groupe arabe pour atteindre son but.

Dans le domaine de la suspension et de l'exclusion d'un État membre, la charte des Nations unies est très claire. Ainsi, l'article 5 prévoit que «tout membre de l'Organisation contre lequel une action préventive ou coercitive a été entreprise par le Conseil de sécurité peut être suspendu par l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil de sécurité...» Mais cet article, tel que rédigé, ne serait pas applicable à l'Etat d'Israël car la suspension prévue par l'article 5 doit être le corollaire d'une sanction appliquée en vertu du chapitre VII (Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression) qui en l'occurrence n'a jamais eu lieu.

D'autre part, l'article 6 de la charte établit les conditions pour l'expulsion: «si un membre de l'Organisation enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la présente Charte, il peut être exclu de l'Organisation par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité.» D'après le porte-parole du groupe arabe à l'Assemblée générale, il y aurait précisément accomplissement de ces conditions prévues par l'article 6 par «la violation flagrante et persistante par Israël des principes du droit international et de la charte de l'ONU sur les questions du Proche-Orient, l'annexion de Jérusalem et du Golan, l'invasion du Liban, etc.». Mais, dans les faits, le problème de la suspension ou de l'exclusion d'un État membre ne se pose pas au niveau du fond, mais plutôt au niveau de la procédure. En effet, les articles 5 et 6 de la charte précisent qu'il incombe à l'Assemblée générale de décider de suspendre ou d'exclure un membre, mais uniquement sur recommandation du Conseil de sécurité. En d'autres termes, cela signifie que l'Assemblée, où tous les États sont représentés en forme égalitaire, avec le droit de vote (article 18), pourrait facilement réunir la majorité des deux tiers exigée dans ce cas. En effet, le groupe arabe peut compter sur le vote des pays de l'Est et d'une grande partie des pays du groupe du tiers-monde (sur 154 États membres de l'ONU 125 appartiennent au tiers-monde). Ainsi, l'Assemblée générale pourrait prendre une décision sur ce problème avec une majorité presque automatique.

Mais, s'il en était ainsi, que resterait-il de la force des grandes puissances et des atouts institutionnels qu'elles se sont auto-octroyés par le biais du veto? Quand Roosevelt, Churchill et Staline créèrent l'ONU en 1945, ils n'entendaient pas du tout donner un véritable pouvoir démocratique aux États de la Communauté internationale, membres des Nations unies, sauf en créant l'Assemblée générale, mais en la vidant en même temps de tout pouvoir effectif. Staline, «le père des peuples», disait à Yalta que «les petits peuples n'ont pas le droit d'être à cette table» et Churchill, dans le même sens, avait soutenu que «l'aigle doit laisser chanter les oiseaux et ne doit pas s'inquiéter de la raison pour laquelle ils chantent». Dans ce contexte, les auteurs de la charte ont prévu, parallèlement à une Assemblée démocratique mais impuissante, un organe — le Conseil de sécurité — où les cinq grandes puissances (les USA, l'URSS, la Chine, la France et l'Angleterre) pourraient freiner et bloquer le fonctionnement de l'ONU par le système du veto, dans le cas où une décision ne leur conviendrait pas. Et, justement, le cas de l'expulsion ou de la suspension d'un membre est une situation typique où il faut passer obligatoirement par le Conseil de sécurité. L'Assemblée générale ne peut prendre de décision dans ce domaine sans la recommandation du Conseil, celle-ci étant soumise à veto. Ainsi, il est évident que tant que les États-Unis restent l'allié privilégié d'Israël, le veto américain empêchera la suspension ou l'exclusion d'Israël ou de tout autre État en bloquant la recommandation du Conseil. Mais alors, pourquoi menacer avec le retrait et le non-paiement de la contribution, s'il suffit aux États-Unis d'opposer le veto au Conseil de sécurité? C'est que le problème a été posé d'une manière illégale, ou plutôt marginale, dans un cadre non prévu par la charte et dans lequel le veto ne peut pas jouer.

Depuis quelques années, l'Assemblée a adopté une pratique qui consiste à refuser les lettres de créance d'un membre, ce qui lui enlève *de fait* les pouvoirs de participer à l'organisation. Ceci se traduit par une suspension *de facto*, juridiquement inconstitutionnelle, qui enlève le droit de vote à la délégation du pays concerné. Cette méthode a servi déjà, à plusieurs reprises, pour contourner l'application des articles 5 et 6 dans le cas de l'Afrique du Sud en 1974. De même, en 1973, la majorité de l'Assemblée avait modifié le contenu des lettres de créance du représentant portugais, considérant qu'elles étaient valables «seulement pour le territoire européen et non pour l'Angola et le Mozambique» qui à ce moment-là faisaient encore partie du territoire portugais.

Ce problème du contrôle illégal des lettres de créance des délégations est particulièrement irritant pour les grandes puissances dans le cadre des agences spécialisées de l'ONU. Ces institutions internationales de type technique comme l'AIEA (Agence internationale pour l'énergie atomique) ou l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) ont une organisation interne à peu près similaire à l'ONU à l'exception du système de votation qui exclut l'utilisation de veto. La participation paritaire et égalitaire des États est ainsi assurée à l'exception du FMI et de la Banque mondiale, où chaque État vote en proportion des actions possédées, ce qui donne un veto de fait aux États-Unis et aux pays industrialisés face aux pays du tiers-monde. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud a été exclue, pour sa politique raciste, de tous les Congrès postaux et des réunions de l'Union postale universelle depuis 1964. Elle a été exclue également de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Union internationale des télécommunications. De même, l'État d'Israël avait déjà été privé de l'assistance de l'Unesco en 1974 pour la violation des résolutions de l'Unesco dans le domaine de fouilles archéologiques.

En définitive, c'est dans le cadre de ces agences de l'ONU que les États-Unis ont senti récemment le plus grand danger: une simple majorité qualifiée d'États peut refuser les pouvoirs à la délégation d'un pays et les États-Unis ne peuvent pas l'empêcher, car le veto n'existe pas dans ces institutions. À signaler d'ailleurs que tout cela se produit dans un contexte illégal, car la plupart des chartes constitutives des agences de l'ONU ne prévoient l'exclusion que dans le cas de retard dans le paiement de la contribution. Dans les faits, l'État d'Israël a été déjà exclu de l'AIEA il y a un mois et on s'attend à ce que cette opération fasse tache d'huile et qu'elle se répète dans d'autres agences de l'ONU prochainement. Ainsi, les États-Unis ont été acculés à répondre hors du cadre de fonctionnement normal des Organismes spécialisés en touchant à l'aspect le plus vulnérable de tout le système, c'est-à-dire en menaçant de couper leur contribution qui couvre 25% du budget de l'ONU.

La leçon à tirer de ces agissements nous permet de conclure que, si les États membres de l'ONU sans droit de veto prennent l'habitude de contourner le veto des grandes puissances, par des voies non prévues dans la charte (refus des lettres de créance des délégations) celles-ci ne renonceront pas facilement à leurs avantages institutionnels et il est certain qu'elles n'hésiteront pas à recourir à une politique du «big stick» pour remettre à leur place les États contestataires. Ainsi, les États-Unis ont répondu à la menace d'exclusion d'Israël par les grands moyens, propres au style diplomatique de l'actuelle administration républicaine caractérisé par un langage dur et ferme.

Il ne faut pas oublier que les Nations unies n'existent que dans l'intérêt et sous le contrôle des grandes puissances et celles-ci ne sont pas disposées à se faire hara-kiri en se privant d'une institution qui devrait leur apporter en principe des bénéfices (veto, diplomatie multilatérale, FMI, BIRD, etc.). Si c'est le contraire qui devait s'avérer un jour, elles ne craindraient pas de laisser tomber cet instrument devenu inutile pour leurs politiques hégémoniques.

Nous constatons donc une nouveauté dans le fonctionnement de l'ONU: un véritable super-veto a fait son apparition et il est destiné non seulement à bloquer une décision mais à mettre en jeu l'existence même de l'ONU. Voici donc un sujet à suivre car, bien que les dernières dépêches nous indiquent que le groupe arabe entend ne pas demander le refus des pouvoirs d'Israël lors de cette présente Assemblée générale, il faudra s'attendre à ce que ce super-veto soit peut-être utilisé prochainement. En effet, le porte-parole du groupe arabe a déclaré qu'il envisage de poser le problème de l'exclusion de l'État d'Israël lors de la prochaine Assemblée générale de septembre 1983. Jusqu'à maintenant, il ne s'agit que de menaces, mais elles sont déjà redoutables par l'ampleur du phénomène.



La réforme scolaire et l'expérience de la participation

par Marie Bouchard

Responsable du programme d'animation de la vie étudiante, en perfectionnement des maîtres, à l'Université de Montréal.

LIBRE OPINION

DANS ses éditions des 19 et 20 octobre, LE DEVOIR publiait des extraits d'une étude réalisée par le Centre d'études politiques et administratives du Québec. Cette étude analysait la proposition gouvernementale de *l'école communautaire et responsable* en «établissant un bilan de la formation des conseils d'administration dans les établissements publics».

Comme ces articles ont trouvé certaines résonnances dans divers milieux, il serait sans doute utile de se demander comment, sur la base du bilan actuel, on en est venu aux conclusions exprimées.

J'essaierai donc dans cet article, de reprendre les conclusions de M. Germain Julien et de les mettre en rapport avec les constatations effectuées pour vérifier si celles-ci mènent nécessairement à celles-là...

Conclusion I; *La «démocratisation des établissements publics», ne serait qu'«apparente» car «plusieurs données contribuent à mettre grandement en doute la représentativité des conseils d'administration». De plus, les communautés locales et les consommateurs de services ne seraient pas «adéquatement représentés».*

Si on applique l'argumentation de M. Julien à l'ensemble de nos institutions, il nous faut arriver au constat que nos démocraties occidentales sont des «démocraties apparentes».

En effet, on peut affirmer, hors de tout doute, que les caractéristiques socio-professionnelles de nos députés ne sont pas des plus représentatives de l'ensemble de la population qu'ils prétendent représenter. Si elles l'étaient, on aurait sans doute beaucoup plus de femmes au foyer, d'ouvriers et moins de professionnels à l'Assemblée nationale.

On peut par ailleurs affirmer que plus les pouvoirs se rapprochent de la base, plus ces catégories ont tendance à se rapprocher d'une représentation adéquate.

Il est aussi possible d'établir le même rapport en ce qui a trait aux «liens étroits qui existeraient entre les dirigeants des établissements et les représentants...» Que ce soit à Québec, dans les commissions scolaires ou les municipalités, les dirigeants des institutions ont tout avantage à établir des liens avec les divers représentants des pouvoirs.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas parfois et même souvent manipulation ou «détournement des mécanismes de représentation». Ce que j'affirme, c'est que dans toutes nos institutions «dites» démocratiques, nous observons à peu près les mêmes phénomènes.

Enfin, en ce qui a trait au manque de compétition entre candidats et parfois à l'insuffisance de ceux-ci, il apparaît certain que plus les enjeux apparaissent réels, plus les membres d'une population donnée s'impliquent.

Ainsi, on a assisté à un taux important de vote au référendum (85.61%), tandis qu'aux dernières élections scolaires 592 commissaires ont été élus par acclamation et la population n'a voté que pour 153 d'entre eux. De plus, ces derniers élus l'ont été par 24.26% de la population habilitée à voter. Ainsi, lors de ces élections, *dans les faits*, environ 5% de la population concernée a exercé son droit de vote.

On peut donc dire que, lorsqu'il y a intérêt et enjeux réels, les membres d'une collectivité interviennent, mais qu'ils s'abstiennent lorsqu'ils ne se sentent pas concernés.

Par ailleurs, lorsqu'on tente d'établir des comparaisons entre les CLSC et les écoles, il m'apparaît difficile qu'on en arrive à des conclusions significatives...

En effet, on sait d'une part, que la majorité des citoyens d'un quartier sera en relation directe avec l'école de ce quartier soit pour y reconduire son enfant, rencontrer le professeur, la direction ou l'un des professionnels de cette école.

Peut-on en dire autant du CLSC? Si j'établissais un rapport de minutes/présence/parents entre l'école et le CLSC, j'obtiendrais sans aucun doute dans mon milieu, le rapport 50.

D'autre part, l'école primaire tout au moins, est «proche» *physiquement* du quartier; elle est au coeur de ce dernier et elle est accessible. On ne peut en dire autant du CLSC ou du cégep.

Enfin, l'éducation qui y est dispensée touche les valeurs fondamentales des parents de sorte que lorsqu'un changement majeur s'y produit, les gens se sentent concernés.

On rétorquera que la présence des parents au sein des comités d'école n'a pas donné cette image des parents. Sans aucun doute! Mais que font-ils dans ces comités? Quels sont les enjeux réels?

L'expérience a prouvé que lorsqu'il y a enjeu réel au niveau éducatif, les parents sont là. Quand les professionnels d'une école transforment la réalité éducative de façon significative sans l'accord des parents, ceux-ci réagissent.

Quand on remet en question le statut linguistique ou confessionnel, quand des enfants doivent être déplacés du quartier, etc., les parents sont là.

Tous les enseignants qui ont vécu dans les années 60 les efforts de transformation de leur réalité pédagogique pourraient en témoigner.

Aussi, il semble que si l'argument du «manque d'intérêt», puisse être utilisé au niveau d'un CLSC ou d'un cégep, il ne peut l'être dans le contexte d'une école de quartier.

Somme toute, si on a raison de douter de la qualité démocratique de certains établissements publics, on ne peut le faire sans regarder l'ensemble de nos institutions. Pour arriver aux extrapolations mentionnées en ce qui a trait à la réforme scolaire, il ne suffit pas d'affirmer que la vie démocratique est limitée dans les administrations des cégeps ou des CLSC. Il faudrait réussir à démontrer qu'elle est plus vivante dans les commissions scolaires, les municipalités, les universités ou à l'Assemblée nationale.

De plus, il faudrait aussi démontrer qu'elle pourrait l'être autant ou plus sans ces conseils qui impliquent les usagers et la population locale.

Enfin, il serait prudent de ne comparer que ce qui est «comparable».

Conclusion II: *Les communautés locales et les consommateurs de service ne seraient pas véritablement associés à la gestion des établissements publics.*

La première constatation qui mène à cette conclusion est relative au type de gestion des institutions. L'analyse des études effectuées démontrerait que le «pouvoir du conseil d'administration... est dépendant de la stratégie et du type de gestion adoptés par le directeur de l'établissement».

Il semble bien que cet énoncé soit une «lapalissade»... En effet, le directeur d'un établissement est, qu'on le veuille ou non, le pivot, la plaque tournante d'une organisation. Il est celui qui est en contact avec les divers experts, qui reçoit les synthèses des satisfactions ou insatisfactions des clients et qui est en contact direct avec les autorités supérieures.

De par les informations qu'il détient et le statut qu'on lui confère, il joue un rôle de premier plan au sein de l'institution et a souvent les moyens de soutenir ou de contrer certaines orientations d'un conseil d'administration.

Cependant, on doit aussi convenir qu'il est difficile d'imaginer une organisation qui serait collégiale autant au niveau des déterminations d'orientation que des décisions et de l'organisation des moyens à mettre en oeuvre en rapport avec ces décisions.

Il faut donc, à notre avis, qu'on le veuille ou non, des responsables exécutifs dans une organisation. Et ceux-ci auront sûrement pour longtemps encore un pouvoir important. En ce sens, les pouvoirs d'un conseil d'administration sont forcément limités.

Qu'on souhaite une participation directe de tous les citoyens, je le veux bien. Mais est-ce possible à ce stade-ci? On peut tendre vers cet objectif, et ce n'est pas parce qu'on ne l'atteint pas de façon optimale avec des conseils d'administration incluant usagers et membres des communautés qu'on peut en conclure que tout irait mieux si le directeur gère seul ou que tout devrait être géré «d'en haut».

Malgré les limites réelles des conseils actuels, c'est un pas, un petit pas... vers une plus grande participation des consommateurs de service.

Une autre constatation a trait au «peu de latitude accordée aux établissements publics par les autorités administratives centrales».

Certes, plusieurs acteurs sociaux dénoncent, non sans raison, l'emprise des bureaucraties centrales sur les pouvoirs locaux. Cependant, nous savons aussi que plus il y a de corps intermédiaires, plus cette bureaucratie est lourde à porter. De plus, si on applique cette assertion au système scolaire, il doit bien y avoir quelques «petits pouvoirs» à préserver pour que les organismes représentant les commissions scolaires aient mis en oeuvre le branlebas de combat qui se déroule actuellement au Québec surtout, quand on tient compte des difficultés économiques actuelles.

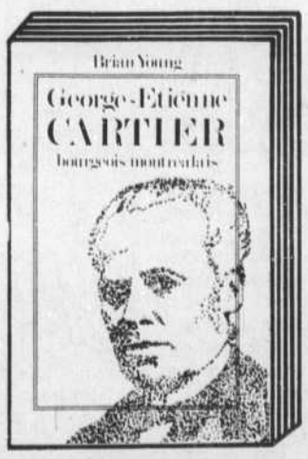
S'il est exact que le peu de latitude des autorités locales «rend inutile la constitution de conseils d'administration», on pourrait proposer sans inquiétude l'abolition pure et simple des commissions scolaires, des gouvernements municipaux, etc.

Personnellement, je crois qu'effectivement, il y a des réglementations inutiles et «tâtillonnes» des autorités centrales contre lesquelles il faut lutter mais il y en a d'autres qui doivent exister. Je ne souhaiterais pas, par exemple, en revenir à une époque où la certification des enseignants était plus ou moins contrôlée, ou les critères régissant les règles budgétaires étaient davantage reliés aux personnes qui effectuaient la demande et à leur capacité de manipulation qu'à des critères plus rigoureux ayant trait aux services à offrir.

Si les paramètres généraux doivent éviter de régir trop étroitement l'organisation locale, certains sont nécessaires, voire indispensables.

Quant au «souci des autorités d'assurer un contrôle rigoureux des pratiques administratives et budgétaires», il me semble y avoir là vertu plutôt que vice... Certes, ces contrôles peuvent être effectués

Suite à la page 10



Brian Young
GEORGE-ÉTIENNE CARTIER
Bourgeois montréalais

Un regard neuf sur l'un des personnages clé de l'histoire canadienne.

Volume de 248 pages, en vente dans toutes les librairies à **13,50 $**

BORÉAL EXPRESS

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Godin

mot «Confidentiel», le document est précédé d'une note de M. Beaubien qui explique: «Plus personne dorénavant n'aura d'excuses s'il persiste à confondre les différents intervenants dans les groupes ethniques. Cette situation est tellement vrai (sic) qu'à titre d'exemple, l'immense majorité des dirigeants du gouvernement et du parti ne connaissent pas du tout ou très mal les principaux leaders chez les groupes ethniques. Cela a donné lieu dans le passé à des confusions et des évaluations erronées qui nous ont causé un tort certain.» Il s'agit, poursuit M. Beaubien, d'un répertoire succinct, «à porter (sic) de la main des principaux acteurs et intervenants dans les groupes ethniques».

Interrogé sur ce document et l'usage qu,aurait pu en faire le ministère de l'Immigration, et d'autres ministères, l'actuel ministre des Communautés culturelles et de l'mmmigration, M Gérald Godin, a déclaré hier qu'il en avait ignoré l'existence jusqu'à ce que M. McKenzie n'aborde ce sujet avec lui. «Nous ne nous servons pas de renseignements de ce type», a-t-il précisé, en ajoutant qu'il avait déjà demandé à M. Beaubien de faire détruire les 25 copies qui existent de ce répertoire.

Le document, selon M. Godin, n'a pas été utilisé. Cependant, dit-il, il aurait pu avoir été utilisé dans l'attribution, ou la non-attribution de subventions à divers groupes ethniques. C'est peu probable toutefois, laisse entendre M. Godin, puisque les critères d'attribution de ces subventions sont «objectifs» et d'autre part parce que plusieurs ministères sont consultés ce qui minimise les possibilités de boycottage.

M. Michel Beaubien, à son bureau de Montréal, a expliqué comment il en était arrivé à préparer ce document, à la demande de M. Jacques Couture, qui cumulait à l'époque les portefeuilles du Travail et de l'Immigration, et qui avait demandé qu'on lui prépare un outil de travail pour expliquer le rôle et l'importance relative de chacun des membres importants des diverses communautés ethniques.

Le travail, selon M. Beaubien, qui trouve «sensationnaliste» l'article du *Toronto Star*, devait servir, par exemple, au cabinet dans le tri des nombreuses invitations adressées au ministre, pour déterminer de qui elles émanaient et lesquelles, par importance, devaient être acceptées.

Cette liste, insiste M. Beaubien, a été préparée à partir de documents publics, articles de journaux, dossiers de presse du ministère de l'Immigration.

Après le nom du Dr André-D. Fortas, M. Beaubien a noté dans sa liste: «Président de la Conférence Afro-Canada (1979) — militant du PLQ — ne manque pas une occasion pour nous clouer au pilori en nous accusant de racisme».

«Quand on mentionne l'option politique après un nom, c'est que c'est du domaine public, et on n'a rien à se reprocher de le mentionner, se défend M. Beaubien, et les autres commentaires sont «factuels et pertinents pour l'information du ministre».

Quand les commentaires accolés à un nom sont au conditionnel, explique encore M. Beaubien, c'est que les renseignements que nous avons recueillis dans les journaux ne sont pas vérifiés. Quant aux dates qui indiquent quand le personnage fiché est arrivé au Canada, elles n'ont pas été tirées de documents officiels, mais déterminées à partir des déclarations mêmes de ces personnes. Nous n'avons pas eu accès à des documents confidentiels du ministère de l'Immigration fédérale, insiste M. Beaubien.

Prié d'expliquer pourquoi dans ce répertoire on trouvait également des noms de Québécois «de vieille souche», l'auteur du document signale qu'il était important à l'époque de connaître les communautés culturelles et tous ceux qui s'y impliquaient, y compris les Québécois d'origine. «C'était intéressant pour le ministre de les connaître», et c'est pourquoi les noms de MM. Jean Loiselle, ex-sous-ministre de l'Immigration au Québec (1971-73), Camilien Noël, ancien juge en chef adjoint de la Cour fédérale, du Dr Maurice Jobin, de Mme Louise Drouin-Savard, juge à la Cour de citoyenneté de Québec, et de M. Bob Dobie, «Québécois anglophone de vieille souche» et membre fondateur du Conseil des minorités du Québec s'y trouvent.

L'origine des autres personnes inscrites à ce répertoire est indiquée: «polonaise, italienne, grecque, khmere, haïtienne, tchèque, juive, etc.

M. Beaubien ne trouve rien de répréhensible dans cette liste, ni dans le fait de l'avoir dressé. Pour lui, il ne s'agit pas d'un document secret, comme le qualifie le *Toronto Star*. Si c'était à refaire, je le referais, et je le signerais encore aujourd'hui, dit-il.

Le député libéral de la circonscription de Saint-Louis, M. Harry Blank, dont le nom figure au répertoire, avec le commentaire: «Il a subi un procès au début de 1977 sous l'accusation d'avoir violé la loi sur l'Immigration en juillet 1975 en engageant une ressortissante portugaise sans permis de travail. Le juge a annulé l'accusation pour vice de forme», s'est élevé hier contre ce procédé qui a pour lui «un arrière-goût de KGB».

«Il s'agit d'une violation des droits des gens, a-t-il déclaré, je crois que c'est un document épouvantable, que mon nom y figure ou non».

◆ Cinéma

serve et s'occupe seule du bébé! Conservateur, misogyne, xénophobe et raciste, Pinkel est-il vraiment si différent du petit punk dont la réflexion pour être à la mode, n'en était pas moins primaire? Un portrait attentif et vraisemblable d'une certaine jeunesse. Un peu trop bavard cependant. Le film est présenté ce soir au Conservatoire d'art cinématographique.

J'espère que vous n'aurez pas raté *Nightshift*, de la cinéaste britannique Robina Rose. Une jeune femme, la réceptionniste de nuit de ce petit hôtel vieillot, observe silencieusement les allées et venues des clients. Son regard est aigu et particulier, on dirait qu'il déforme légèrement, ajoutant à ce qu'elle voit une touche d'insolite, de mystère. Si bien que tous et tout finissent par nous paraître étranges, dans ce lieu clos, jusqu'aux détails les plus anodins. Comme cet aspirateur qui promène dans la pénombre son phare, inquiétant cyclope, monstre nocturne. Un style très personnel. N'auront manqué à ce film que les moyens financiers.

Signalons enfin *Anarchism in America*, film américain de Joel Sucher et Steven Fischler. Ce documentaire nous rappelle l'existence aux États-Unis, avant la dernière guerre, de mouvements marxistes mais aussi anarchistes et libertaires qui semblent aujourd'hui presque complètement éteints, bien que certains courants actuels (autogestion, mouvement coopératif) soient très proches, par l'esprit, des doctrines libertaires. À l'aide de témoignages très divers et de documents d'archives, les réalisateurs démontrent que l'anarchisme (ne pas confondre avec l'anarchie!), doctrine politique originale et cohérente, très enraciné dans l'Amérique des années 30, ne fut pas seulement en ce pays un produit d'importation. Le sujet est passionnant, le film est instructif. Il repasse ce soir au Cinéma Parallèle.

◆ Élections

élections législatives qui pourrait modifier sa liberté d'action au Congrès, M. Reagan a tenu à mettre ses ministres au travail pour trouver un moyen de réduire l'énorme déficit budgétaire.

Un responsable qui a requis l'anonymat a indiqué hier que le président avait l'intention de «s'attaquer avec vigueur» aux programmes sociaux tels que l'assistance médicale aux personnes âgées (Medicare) ainsi que les bons d'aide alimentaire et l'aide aux familles défavorisées qui ont déjà subi des coupes sombres depuis l'arrivée au pouvoir de M. Reagan.

La réunion d'hier à la Maison-Blanche à laquelle participaient les principaux responsables de la politique économique, est la première d'une série d'entretiens destinés à étudier les mesures que le président entend prendre d'ici la fin de son mandat, a indiqué le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes.

Le président Reagan doit s'attaquer sans tarder à la préparation du budget pour l'année 1984 qui doit être présenté au Congrès au début de l'an prochain.

La question brûlante du déficit budgétaire qui s'est élevé pour l'année arrêtée le 30 septembre dernier au montant record de 110,7 milliards de dollars avait été soigneusement évitée par la Maison-Blanche pendant toute la durée de la campagne électorale.

On indique dans l'entourage du président qu'il compte décider d'ici le 25 novembre s'il doit à nouveau augmenter les recettes de l'État ou procéder à de nouvelles réductions de dépenses.

S'il veut réduire le déficit estimé dans l'état actuel des choses à près de 155 milliards de dollars au cours de chacune des trois prochaines années, le président devra cette fois-ci, estime-t-on, s'attaquer à l'une des principales «vaches sacrées» du budget: la sécurité sociale qui comprend aux États-Unis les retraites versées aux personnes âgées et compte pour un quart du budget fédéral.

Une commission bi-partisanne nommée par le président doit fournir d'ici la mi-novembre ses recommandations à ce sujet. Mais des fuites, rapidement exploitées par les démocrates en fin de campagne, indiquent que le gouvernement a déjà commencé à formuler ses propres propositions de réductions des allocations.

Face à l'offensive de l'opposition qui lui reproche de vouloir démanteler le système de protection sociale, le président Reagan a promis de ne rien enlever à ceux qui «en dépendent», un engagement qui lui laisse une certaine marge, relèvent les observateurs.

◆ Lougheed

côté du gouvernement fédéral dans la querelle constitutionnelle, a été puni par les électeurs de Calgary et Buffalo, cette fois pour de bon.

Avec une opposition de quatre membres seulement, les conservateurs ont accru de deux voix leur majorité à l'assemblée législative, opposition qui comptait à la dissolution un néo-démocrate, M. Notley, un représentant du WCC, M. Kesler, et quatre députés indépendants.

Un de ces derniers, M. Walt Buck, ex-membre du Parti créditiste a survécu à ce blitz conservateur dans Clover Bar. C'est la première fois qu'un député indépendant réussit à se faire élire en Alberta. Ceux qui occupaient ces sièges à l'assemblée législative s'y étaient réfugié après avoir claqué la porte d'un parti officiel.

Une compilation préliminaire des voix exprimées indiquait que 62,5% des voix étaient passées au Parti conservateur, qui avait obtenu lors des élections de 1979 un peu plus de 57% du suffrage populaire.

Les néo-démocrates avaient obtenu hier soir, avant d'aller sous presse, quelque 18,5% des voix, à comparer avec un peu plus de 15% aux élections de 1979. Pour sa première action concertée sur la scène politique albertaine, le WCC a quand même réussi à attirer la sympathie de 11,6% des électeurs, tandis que les indépendants ont obtenu 4,6% des voix.

Le parti libéral de M. Nick Taylor, avec un maigre 6% du suffrage lors des dernières élections, est à peu près effacé de la carte politique depuis hier soir avec 1,8% environ des voix exprimées.

Les sondages, qui faisaient état à quelques jours des élections d'une très forte proportion d'indécis, n'auront pas penché en faveur des néo-démocrates ou des indépendantistes du WCC.

Bien qu'il ait doublé sa représentation à Edmonton, le NPD sort perdant de cette élection, lui qui comptait sur le mécontentement d'un grand nombre d'électeurs dans le nord de la province pour lui assurer une marge de manoeuvre plus confortable devant le gouvernement de M. Lougheed.

Encore une fois, fait-on remarquer, ce sont des images tenaces qui auront défait l'opposition, celle de parti socialiste accolée au NPD et celle de parti séparatiste du WCC.

◆ Débat

vinces — «est essentiellement, uniquement, complètement et réellement un débat d'universalité».

Mme Monique Bégin est actuellement en négociations avec ses homologues provinciaux et reconnaît «avoir fait des progrès sur tous les points sauf quant à la divergence fondamentale qui existe sur l'universalité de l'assurance-santé».

Au cours de son entretien avec LE DEVOIR, Mme Bégin a déclaré qu'au cours des récentes discussions du cabinet, «on a très rapidement décidé qu'on ne touchait pas à l'ensemble des programmes sociaux». Et elle dit s'en tenir aux promesses du premier ministre et du ministre des Finances. Mais M. Marc Lalonde a toujours parlé en termes ambigus de sa position et il a carrément affirmé hier que la question des allocations familiales est «ouverte».

Selon le ministre de la Santé et du Bien être, il est malheureux qu'on ne parle que d'allocations familiales alors que le «contrat social canadien» est beaucoup plus vaste:

- il comprend l'assurance-santé et l'assurance-chômage;
- les politiques familiales comprennent, quant à elles, trois éléments: les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants et l'exemption fiscale pour enfants à charge. «C'est un ensemble où les familles ayant un revenu de moins de $10,000 touchent moins que les autres»;
- les politiques de la vieillesse, qui comprennent un régime universel de pension de base, un supplément de revenu garanti et des exemptions fiscales en raison de l'âge.

«Si j'ouvre le contrat social, a dit Mme Bégin, ce sera au grand complet». Et elle souhaite effectivement que le système soit raffiné afin que «les petits» bénéficient davantage. Acceptant que son enveloppe — de plus de $20 milliards, — ne puisse grossir indéfiniment, Mme Bégin reconnaît qu'il y a des besoins de redistribution. Elle aurait, par exemple, besoin de $250 millions pour améliorer les revenus des personnes seules de plus de 60 ans. Elle souhaite également grossir le «crédit d'impôt pour enfants» qui représente déjà $343 par année pour une famille d'un revenu inférieur à $26,330 par année. Si on me propose d'abolir l'exemption fiscale ($700 millions environ) et de la reverser totalement sous forme de crédit d'impôts je serai très heureuse», affirme Mme Bégin.

Mais telle n'est pas du tout l'intention du ministre des Finances qui parle, pour sa part, de couper dans les allocations familiales, dans l'intention évidente de réduire le budget social de l'État.

Il n'est pas sûr du tout que M. Marc Lalonde ne se heurte pas à son propre parti en proposant de toucher en premier lieu aux allocations familiales. Mme Bégin rappelle notamment que le revenu annuel d'une famille de quatre personnes est actuellement de $29,000. Le problème des allocations familiales touche donc la classe moyenne. De plus, sans avoir de statistiques précises pour le prouver, le ministre de la Santé affirme que «dans le budget familial d'un nombre très important de familles canadiennes, les allocations familiales sont un élément qu'on ne peut supprimer sans déséquilibrer ce budget familial».

Ainsi, on se retrouve à l'intérieur du cabinet, avec deux ministres: celui des Finances qui veut couper les allocations familiales et celui de la Santé qui veut plutôt couper dans les exemptions fiscales beaucoup trop répressives à son goût.

Si M. Marc Lalonde glisse un oeil vers les $2.2 milliards que représentent les allocations familiales, il déclare «intouchable» le régime de pensions qui lui en coûte plus de $7 milliards. C'est que le lobby des personnes âgées est aussi beaucoup plus puissant électoralement, que celui des familles.

Mme Monique Bégin, qui reconnaît ne pas en être à sa première bataille, ne comprend toujours pas pourquoi on s'attaque plutôt aux allocations familiales qu'aux autres éléments du contrat social. Mais elle se chargera de lancer tous les éléments du débat sur la table s'il le faut.

Pour l'instant, elle refuse le débat car, dit-elle, cela ne se fait pas en période de crise. C'est en période d'abondance qu'elle accepterait de reconsidérer l'ensemble de ses programmes et encore pas pour en réduire l'ampleur mais pour procéder à une redistribution entre les plus riches bénéficiaires et les plus pauvres.

Vendredi, Mme Bégin et M. Jack Austin siègent tous deux sur un panel du Parti libéral où on discutera de l'universalité. Les divergences d'opinions n'en seront que plus évidentes mais il est de plus en plus visible que Mme Bégin manque d'appuis solides à l'intérieur du cabinet. Surtout après que M. Marc Lalonde ait décidé de prendre le contre-pied de sa collègue.

◆ Pape

14 mètres au-dessus du sol.

Le pape a mis à profit la messe pour les familles chrétiennes pour rappeler le sens chrétien du mariage, qui exclut le divorce et rejette l'avortement.

S'adressant aux «pères et mères de famille», Jean-Paul II a regretté que l'époque moderne, dans quelque pays que ce soit, ne soit pas particulièrement favorable à la famille.

«Il est important que vous ne cédiez pas aux pressions extérieures», a-t-il dit en rappelant les exigences du mariage chrétien. «Toute attaque à l'indissolubitlié conjugale, outre qu'elle est contraire au projet originel de Dieu, va contre la dignité et la vérité de l'amour conjugal».

Le souverain pontife a ensuite condamné une fois de plus et très fermement l'avortement. «Nul ne peut légitimer la mort d'un innocent, a-t-il affirmé, sans miner le fondement même de la société».

Le pape a conclu: «Vous comprenez pourquoi l'Église voit devant elle comme un terrain à cultiver avec toute l'attention possible l'institution du mariage et de la famille».

Plus tard, après son discours devant les autorités le souverain pontife est sorti au balcon du palais d'Orient où il a été accueilli par plusieurs centaines de milliers de personnes aux cris, désormais habituels, de «Jean-Paul II tout le monde t'aime» ou «Jean-Paul, ami, le peuple est avec toi».

Le souverain pontife qui s'est à tout moment montré extrêmement chaleureux envers le roi Juan Carlos l'a invité à sortir également au balcon le faisant ainsi acclamer également par la foule.

Jean-Paul II avait débuté sa journée par une messe au cimetière de La Almudena de Madrid. Il a également brièvement visité le siège de l'Organisation mondiale du tourisme, avant de recevoir au Siège de la monciature les représentants du corps diplomatique accrédités à Madrid.

Le pape a achevé hier à 22 h 10 locales la dernière étape de la Troisième journée de sa visite en Espagne en s'adressant, dans l'église de la paroisse madrilène de Notre-Dame de Guadalupe, à 3,000 religieux venus de toute l'Espagne.

Après avoir dîné à la nonciature, le Saint-Père est arrivé à 20 h 10 GMT dans cette église située au nord de Madrid, où il s'était déjà rendu dimanche soir. Comme cela est devenu habituel depuis le début de son voyage, plusieurs milliers de personnes l'attendaient en chantant «Vive le pape» et «Jean-Paul II, tout le monde t'aime».

Les 3,000 représentants de congrégations religieuses venus pour entendre le Saint-Père devaient lui réserver un accueil particulièrement chaleureux, se levant à son entrée dans l'église et criant durant près de trois minutes «Vive le pape» tout en battant des mains.

Visiblement ému, Jean-Paul II commençait la cérémonie par un cantique, puis une prière et la lecture d'un extrait de l'évangile selon Saint-Jean, avant de commencer son homélie, interrompue à trois reprises par les applaudissements des religieux.

Les applaudissements ont été particulièrement nourris lorsque le Saint-Père, s'adressant aux religieux dont la mission est d'enseigner, leur a déclaré: «Ne soyez pas porteurs d'idéologies, mais des certitudes de la foi».

À sa sortie de l'église, le souverain pontife a été accompagné par les mêmes cris enthousiastes qu'à son arrivée. Il a immédiatement rejoint la nonciature où il passe toutes les nuits, sauf une, durant son séjour en Espagne.

La CSST prévoit une baisse des accidents de travail mortels

par Gilles Provost

Les statistiques de la CSST indiquent qu'environ 120 Québécois perdront la vie dans des accidents du travail cette année et cela représente une remarquable amélioration par rapport à 1981 alors que l'on avait recensé 208 accidents de travail mortels, ont déclaré hier les dirigeants de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) devant quelque 250 dirigeants d'entreprise réunis à Montréal.

Selon M. Gilles Néron, vice-président à l'inspection, cette diminution d'accidents graves est attribuable pour une bonne part aux efforts de prévention actuels et ne peut s'expliquer uniquement par la baisse de l'activité économique. Il a qualifié de «Scandale» les vingt décès enregistrés cette année sur les fermes du Québec, la plupart lors de renversements de tracteurs.

M. Néron a aussi insisté sur le fait que les employeurs ont eu tort de prédire d'innombrables abus du droit de refuser un travail dangereux, droit que la loi 17 a reconnu aux travailleurs en décembre 1980. Bien au contraire, dit-il, le nombre des ouvriers impliqués dans de tels arrêts de production a chuté de 43% cette année.

Ce portrait idyllique a cependant été fortement nuancé peu après par un autre représentant de la CSST, M. Gaétan Mathurin; les inspecteurs, a-t-il dit, ont dû intervenir à 185 reprises en seulement six mois cette année pour trancher des refus de travail dangereux que l'employeur n'avait pu régler à l'amiable avec son personnel.

Cela représente une augmentation d'environ 60% dans la fréquence d'intervention des inspecteurs puisque ces arrêts de travail présumément dangereux n'avaient requis que 230 interventions pendant l'année 1981 au complet.

Et encore, il existe d'innombrables autres occasions où ce droit a été utilisé sans que les services d'inspection n'aient à intervenir. À Sidbec-Dosco de Contrecoeur (1,800 employés), par exemple, le droit de refuser un travail dangereux a été utilisé à 36 reprises en 1981 mais on n'a eu recours aux inspecteurs qu'une seule fois.

Ce recours a souvent permis aux travailleurs de corriger des situations inacceptables qui duraient depuis des années, a dit M. Mathurin, qui a cité plusieurs cas concrets, à titre d'exemple.

Faisant le bilan des services d'inspection de la CSST, M. Mathurin a indiqué que les 210 inspecteurs et 32 techniciens ont relevé environ 52,000 infractions aux règlements en 1981. Le nombre devrait frôler les 80,000, cette année.

Le nombre des amendes imposées aux employeurs récalcitrants augmente aussi rapidement: on en a imposé 470 en six mois en 1982 autant que pendant toute l'année 1981. En six mois, on a aussi intenté 200 poursuites contre les entreprises qui refusaient d'acquitter l'amende. «Ces poursuites sont devenues automatiques», dit M. Mathurin.

Dans le cadre de leurs inspections, il est arrivé à presque 400 reprises que les inspecteurs trouvent une situation si dangereuse qu'ils ont jugé bon de faire cesser le travail, au cours de la première moitié de 1982. Ces décisions ne se prennent pas à la légère, ont expliqué les représentants de la CSST qui ont cité à cet égard le «manuel de l'inspecteur» qui est maintenant appliqué à la grandeur du Québec.

Ce manuel fournit des critères d'interprétation de la loi à ce personnel d'inspection et les représentants de la Commission se sont attachés à décrire ces directives aux employeurs. Ce document n'a pas été officiellement endossé par le conseil d'administration de la CSST, a-t-on appris. N'importe qui peut le consulter dans tous les bureaux régionaux de la CSSt.

M. Meir Rosenne de passage à Montréal

L'OLP veut la destruction d'Israël

par Jean-Pierre Proulx

L'ambassadeur d'Israël à Paris, M. Meir Rosenne, n'accorde aucune crédibilité au chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, lorsque ce dernier condamne les attentats terroristes contre les diplomates israéliens ou des communautés juives européennes: «L'OLP veut la destruction d'Israël. C'est écrit dans sa Charte. Celle-ci n'a jamais été amendée. Tout le reste n'est que littérature».

M. Rosenne était à Montréal pour le lancement en fin de semaine de la campagne de l'Appel juif unifié. M. Itzachak Mayer, le consul général d'Israël à Montréal, a invité hier divers médias à le rencontrer.

Pour l'ambassadeur d'Israël à Paris, l'OLP d'aujourd'hui est semblable à l'OLP d'hier. Toutes les déclarations pacifiantes qu'Arafat a pu faire à la presse occidentale, ces derniers mois sont de la pure propagande. «Il nie le lendemain dans son propre milieu ce qu'il a dit la veille», soutient M. Rosenne. D'ailleurs, ajoute-t-il, Arafat a reconnu sa responsabilité dans des attentats commis par des organisations dissidentes portant d'autres noms, notamment l'attentat de Munich.

M. Rosenne raconte que les «assassins d'Aldo Moro ont déclaré qu'ils avaient reçu des armes de l'OLP en échange de quoi ils devaient exécuter l'ambassadeur d'Israël à Rome et l'attaché militaire. Le 21 mars dernier, le ministre de l'Intérieur de l'Italie a déclaré à la presse que l'OLP a prêté assistance aux Brigades rouges pour l'assassinat d'Aldo Moro».

Comment expliquer alors que le pape Jean-Paul II qui, à priori n'a pas de partipris contre Israël et qui, en tout cas, n'en a pas en faveur de l'Union soviétique, ait jugé opportun de recevoir Yasser Arafat? M. Rosenne se perd en conjectures: «On ne trouve pas d'explication». Il étudie la supposition que le pape ne partagerait peut-être pas l'analyse d'Israël sur l'évolution de l'OLP.

«Le pape a été lui-même victime du terrorisme international, poursuit-il. Il sait qu'Arafat est responsable du massacre de dizaines de milliers de chrétiens au Liban. Il rend plus difficile, à long terme, le dialogue judéo-chrétien. Il ne semble pas s'être rendu compte des conséquences de son geste surtout au moment où des actes antisémites se propagent en Europe. Vraiment, on ne trouve pas d'explication».

Mais alors que pense-t-il de cette déclaration de MM. Nahum Goldmann, Pierre Mendès-France et Philip Klutznick, trois éminents membres de la communauté juive. «Notre sens de l'histoire juive et les impératifs de l'heure, disaient-ils le 3 juillet dernier, nous conduisent à affirmer que le temps est venu pour la reconnaissance réciproque d'Israël et du peuple palestinien».

M. Rosenne estime que les trois hommes «n'ont pas suffisamment pris en considération la réalité politique d'Israël». Puis comme MM. Mendès-France et Goldmann sont depuis décédés, l'ambassadeur n'estime pas opportun de commenter leurs propos plus à fond.

Mais alors où est la solution? M. Rosenne répond d'abord que tous les «plans de paix» proposés jusqu'ici n'avaient pas pour objectif de régler la question palestinienne: «La vérité toute simple, c'est que ces plans voulaient d'abord plaire à ceux qui possèdent des pétro-dollars, pas aux Palestiniens».

En énumérant ces plans de paix, M. Rosenne a omis de parler du plan Reagan. «Tant que les accords de Camp David tiennent — et les États-Unis en sont aussi les signataires — le plan Reagan ne peut être appliqué unilatéralement», répond M. Rosenne.

Les accords de Camp David constituent donc toujours pour Israël le point de départ des discussions de paix. Ces accords, rappelle-t-il en les citant, reconnaissent «les droits légitimes du peuple palestinien». Mais malheureusement, les Nations-Unies ont dénoncé ces accords. L'Europe des Dix voudrait que l'OLP prenne part aux négociations. «Puisque c'est comme ça, il n'est pas exclu qu'un gouvernement israélien dise qu'on est allé trop loin et que ces engagements doivent être revisés».

Mais qui pourrait négocier au nom des Palestiniens puisqu'Israël refuse de le faire avec l'OLP? «Il faut, répond M. Rosenne, que les Palestiniens qui vivent en Cisjordanie élisent leurs représentants».

Mais comment réconcilier cette hypothèse de négociations avec les Palestiniens des territoires, avec l'idéologie du Grand Israël de M. Begin et avec la politique de peuplement des «Terriroires»? Israël n'a jamais annexé les territoires, répond M. Rosenne. Sauf pour l'ordre Public, c'est la loi jordanienne qui s'y applique».

◆ Réforme

Suite de la page 9

de façon négative avec des attitudes de blâme et de jugement plutôt que de soutien et d'aide. Mais c'est au niveau de l'attitude qui sous-tend les contrôles qu'il faut travailler. Et... nous le savons bien, ce n'est pas parce qu'il y aura ou non conseil d'administration que cette attitude se transformera.

Conclusion III: *Le conseil d'administration multipartite: lieu de conflits.*

D'après les constatations effectuées lors de son étude, M. Julien affirme que «le conseil d'administration devient un lieu de combat incessant entre les dirigeants et les professionnels»...

Il est possible que lorsqu'il existe, le conseil d'administration révèle au grand jour, les jeux de pouvoirs qui se jouent dans nos sociétés. Cependant, ce n'est pas parce qu'une administration relève d'un seul directeur plutôt que d'un oonseil multipartite que ces luttes cessent. D'ailleurs, elles sont d'autant plus menaçantes qu'elles sont subtiles, cachées, ou ignorées des clients et membres des communautés. Car alors, ces derniers n'ont aucune prise sur elles.

Vivre en démocratie, c'est sans doute accepter que des intérêts divergeants s'expriment.

C'est même souvent à partir de cette expression qu'ils pourront s'harmoniser ou tout au moins co-exister.

Certes, ce n'est pas simple d'apprendre à gérer les conflits mais il serait utopique et plutôt désastreux de les nier et de refuser de les voir.

En conclusion, il semble bien qu'on ne peut, à partir de l'étude faite sur la gestion de certains établissements publics, condamner l'expérience de participation vécue dans ces établissements sans questionner, en même temps, l'ensemble du fonctionnement de nos institutions démocratiques. De plus, on ne peut rejeter la réforme scolaire proposée sur la base de cette étude car les inférences et extrapolations qui y ont été effectuées apparaissent fort orientées et pour le moins abusives.

AUJOURD'HUI

La classe de saxophone et de basson de René Masino interprétera des oeuvres de Bach, Mozart, Pilon et Slater, lors d'un concert qui aura lieu à 17 h 15 à la faculté de Musique de l'UdeM.

■

Le Centre d'essai de l'UdeM, en hommage à Romy Schneider, présente le film *La Banquière* de Francis Girod, à 20 h, au 6e étage du Centre communautaire, boul. Edouard-Montpetit.

■

La Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal vous convie à sa réunion mensuelle qui aura lieu à 20 h au Centre Sainte-Odile, 12055, rue Départie. Tony Huber, horticulteur, parlera de la oulture des bulbes à l'intérieur pour Noël et de fines herbes. Pour inf.: 331-7641.

■

L'ensemble Arioso, quatre voix d'hommes et piano, donnera un concert à la Maison de la Culture Marie-Uguay à 20 h. Pour inf.: 872-2044. La Maison Marie-Uguay est située au 6052, boul. Monk à Ville Émard.

■

Le CLSC Longueuil-Ouest organise une rencontre pour les mères qui commenceront bientôt à donner de la nourriture solide à leur bébé. La rencontre aura lieu à 13 h au 201 ouest, Curé-Poirier. Garderie sur place. Pour inf.: 651-9830, poste 61.

■

Une exposition d'estampes, «Experimental Etching Studio» organisée par le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal se poursuit jusqu'au 28 novembre au Centre d'art du Mont-Royal.

■

«Comment expliquer la sexualité à l'enfant», tel est le thème d'une rencontre organisée par la Bibliothèque municipale de Brossard, 3200, boul. Lapinière à Brossard. Pour inf.: 656-5960.

Une soirée d'information sur le Cambodge sera présentée au Centre multi-ethnique saint-Louis, 3553, rue Saint-Urbain. Il y aura projection et échanges entre M. John Forrester et les participants. Entrée libre. Pour inf.: 842-8836.

■

Le Service des activités culturelles de Saint-Laurent présentera une conférence de la série «Les Grands Explorateurs» à 20 h en la salle Emile-Legault, 613, boul. Sainte-Croix. Katia Krafft, volcanologue, commentera sur scène son dernier film *Volcans d'Afrique*. Pour inf.: 744-6411, poste 2461.

■

Le «Club des diplômés universitaires» pour célibataires cultivés invite ses membres et invités à sa rencontre hebdomadaire à 20 h au bar «Entre-Temps», du Centre Sheraton, angle Dorchester et Stanley. Pour inf.: 340-1515.

■

Le Comité de promotion des minorités vous invite à un débat public qui aura lieu à 19 h 30 au YMCA International, 5550, Avenue du Parc, sur l'action positive pour embaucher les citoyens issus des minorités culturelles dans la fonction publique municipale. Pour inf.: 271-2548.

■

Ciné-collège présente le long métrage *L'orange mécanique* de Stanley Kubrick à 19 h 30 à l'auditorium du Collège Lionel-Groulx, 100, rue Duquet à Saint-Thérèse.

■

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à **Valleyfield,** à la cafétéria de Goodyear Canada, 1600, boul. Mgr-Langlois, de 14 h à 20 h 30; à **Montréal-Nord,** au Collège Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin, de 9 h 30 à 16 h.

3 novembre

par la PC et l'AP

1981: le secrétaire d'État Alexander Haig affirme qu'une haute personnalité de la Maison-Blanche tente de saper sa position auprès du président Reagan;
1979: funérailles du président Park Chung-Hee assassiné en Corée du Sud;
1956: la France et la Grande-Bretagne acceptent un cessez-le-feu au Proche-Orient si un contingent de casques-bleus est envoyé;
1946: l'empereur du Japon abandonne ses pouvoirs au Parlement;
1935: le roi George II est rappelé sur le trône de Grèce à la suite d'un plébiscite;
1856: la flotte britannique bombarde Canton;
1839: début de la guerre de l'opium;
1762: paix de Fontainebleau entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne.

Ils sont nés un 3 novembre: — Léopold II roi des Belges (1901); — Charles Bronson, acteur américain (1922).

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Montréal, mercredi 3 novembre 1982

TRIZEC

Un vaste choix d'espaces de bureau, convenant à votre budget sont maintenant disponibles.

Place Ville Marie — 360, St-Jacques
2020 Université — BNC, 500, Place d'Armes

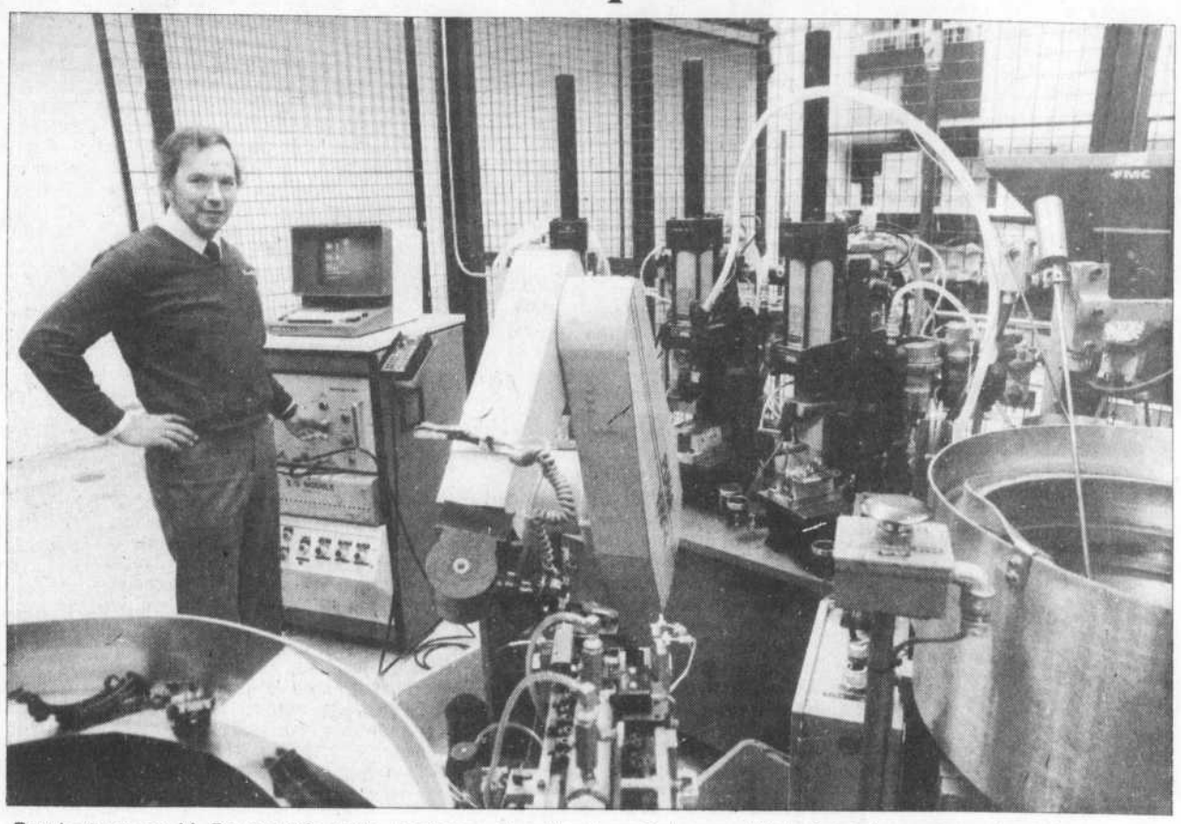
Appelez: 861-9393

La robotisation dans les entreprises

Le Québec est-il en voie de manquer le bateau?

par Claude Turcotte

ALORS que la plus grande partie de l'attention collective porte sur la récession économique et que certains songent aux moyens de tirer profit d'une éventuelle relance, d'autres se préoccupent du virage technologique à prendre, particulièrement en matière de robotique. Le Québec serait-il en train de rater cette courbe?



Pendant un an, M. Fernand Goyette, ingénieur chez Northern Telecom à Ville Saint-Laurent, a cherché et mis au point un programme pour donner à ce robot une efficacité et une rentabilité maximale. Northern Telecom est une des rares entreprises à avoir fait l'expérience de la robotisation au Québec. (Photo Jacques Grenier)

Certains le pensent, quelques-uns ont des opinions partagées et d'autres disent avoir remarqué un intérêt nouveau et considérable pour la robotique de la part des jeunes industriels québécois.

Mais il est bien certain qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre le Québec à l'heure de la robotique. À vrai dire, on ne sait pas très bien le nombre de robots aujourd'hui dans le monde. Mais une échelle de grandeur suffit pour montrer les disparités.

Avec environ 10,000 robots au travail, le Japon vient incontestablement en tête dans l'utilisation industrielle des «cols de fer», bien que les Etats-Unis soient plus avancés dans la recherche. Les pays d'Europe font des progrès très rapides et se préparent à en faire davantage. A Toulouse, en France, une université forme des ingénieurs en robotique. Pendant ce temps, la population de robots croit à une vitesse de plus en plus accélérée.

Il y aurait maintenant environ 3,000 robots dotés d'une certaine «intelligence» aux Etats-Unis. Grosso modo, il y en aurait au Canada 300, ce qui paraît être un rapport normal eu égard à la population des deux pays. Toutefois, certains estiment qu'il y a beaucoup moins de robots que cela au Canada.

Mais, selon M. Gérard Turp, du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), le plus grand retard du Canada serait de ne pas avoir encore de compagnie domestique pour fabriquer des robots originaux. Il existe toutefois une firme à Niagara, en Ontario, qui, en vertu d'une entente, peut utiliser la licence d'un manufacturier américain, Prab.

Et au Québec? A l'heure présente il y aurait au plus une vingtaine de robots dans la province; 15 serait peut-être un nombre plus près de la réalité. Impossible de dénicher un inventaire complet. Il y en a trois dans une industrie de Montréal-Nord, Gemelec; deux autres à Valleyfield. Bombardier en a un et s'apprête à en acquérir deux autres.

Northern Telecom a mené depuis un an une expérience-pilote et se propose d'acquérir d'autres robots. General Motors, à Boisbriand, a quelques robots, mais en nombre moindre que dans des usines comparables aux USA. Hydro-Québec vient d'en acheter un. On en trouve aussi chez General Electric, chez Reynolds, à l'Institut de soudage, à Montréal, au CRIQ, à Québec. Ailleurs, sauf quelques oublis certainement très limités, c'est le néant.

On trouve cependant dans la région métropolitaine des représentants de certains des grands manufacturiers de robots pour la vente de leurs produits. Une seule de ces firmes, ASEA offre un service d'entretien de robots entièrement dans ses ateliers de ville Saint-Laurent et de Varennes.

On aura deviné facilement que la plupart des robots en activité au Canada se trouve en Ontario. Si le Québec semble avoir un retard en matière de robotique, explique M. Turp, c'est que cela reflète le type d'industries existantes ou l'infrastructure industrielle. On a au Québec souvent des usines de secteurs mous, qui ne sont pas propices à l'utilisation des robots.

Par ailleurs, les gouvernements, aussi bien celui d'Ottawa que de Québec, ne donnent pas l'impression d'accorder une très grande priorité à la robotique. Dans une capitale comme dans l'autre, on avoue très simplement qu'il n'y a aucune politique spécifique à la robotique.

Du côté fédéral, on dit que les robots entrent dans la catégorie des équipements industiels couverts par les programmes de recherche et de développement. A Québec, il n'y a pas davantage de politique de la robotique.

M. Robert Therrine, un collaborateur du nouveau ministre d'État à la Science et à la Technologie du Québec, M. Gilbert Paquette, explique que présentement des efforts se font en divers endroits, mais qu'il n'y a pas encore d'approche globale; diverses études ont été menées et des discussions ont eu lieu sur les moyens à prendre pour stimuler la robotique.

Pour le moment, le gouvernement québécois est porté à considérer le problème sous l'angle de la relance, mais ses efforts, dit-on, sont minés par la conjoncture économique, en ce sens que la robotisation implique des dépenses de capital, ce que personne ne semble intéressé à faire tant et aussi longtemps que la récession ralentira ou arrêtera la vente des produits.

Mais, il s'agit là d'un cercle vicieux, car lorsque la reprise économique sera une chose accomplie, il sera sans doute trop tard pour l'entrée en action de robots, surtout si ailleurs des concurrents ont pris les devants.

Suite à la page 20

sommaire

Au secteur privé d'agir

Au cours de la dernière décennie, Montréal a rattrapé Toronto en ce qui concerne la rémunération de la main-d'oeuvre, selon une étude de trois professeurs de l'Université de Montréal, sur laquelle se base Bernard Bonin pour en conclure que le secteur privé d'ici doit mettre de l'ordre dans sa maison. **Page 12**

Les nouveaux riches

Dans la foulée de son fameux «Establishment canadien», Peter Newman vient de publier «Les Nouveaux riches», qui traite surtout des gens «partis de rien» en affaires, de leurs habitudes et de leurs manies, le tout agrémenté de multiples anecdotes. L'auteur promet un prochain ouvrage consacré exclusivement aux nouveaux riches québécois. En attendant, Julien Béliveau a lu pour nous ce dernier ouvrage de Peter Newman. **Page 12**

L'épargne-actions

Le régime d'épargne-actions du gouvernement du Québec est un abri fiscal à la fois avantageux et facilement accessible. Pierre Barnard explique les mécanismes de ce régime. **Page 15**

Ottawa a-t-il oublié?

Les gens de l'Est du Québec n'ont pas oublié les promesses du premier ministre Trudeau en mai dernier de débloquer des crédits pour un plan de développement de leur région. Ils rafraîchiront les mémoires lors du sommet économique de Rimouski les 25, 26 et 27 novembre prochains. **Page 16**

Quand les bateaux s'en vont

En 1978, les bateaux de la CP Navigation quittaient pour toujours le port de Québec emportant avec eux les derniers conteneurs et 15% des revenus. Depuis, les autorités portuaires ont réagi et, avec du lait, du bois et du blé, le port de Québec en est à sa cinquième année record de tonnage. **Page 17**

Bourse et dollar

Montréal: 7.47 à 311.74
Toronto: 43.37 à 1,834.09
New York: 16.38 à 1,022.08
Dollar: 81.89 cents US (3-25)

La fermeture de l'Iron Ore à Schefferville

Ottawa s'en remet à ses programmes existants

OTTAWA (PC) — Aucune mesure spéciale ne sera mise en place par le gouvernement fédéral pour venir en aide aux résidents de Schefferville éprouvée par la fermeture de la mine de fer de l'Iron Ore, sur laquelle s'appuyait son économie.

C'est ce qui ressort des propos tenus hier par le ministre fédéral des Mines, Mme Judy Erola, au terme d'une rencontre avec le président de l'Iron Ore, M. Brian Mulroney, venu à Ottawa pour examiner quels programmes fédéraux pourraient servir à soulager les 285 travailleurs mis à pied. Selon le ministre, les programmes fédéraux actuels suffisent pour venir en aide aux résidents qui ne subiront réellement l'effet de la fermeture qu'au printemps prochain.

Pour M. Mulroney, la fermeture de la mine de Schefferville est irrévocable et permanente. «Nous ne pouvons plus «donner» notre minerai comme on le faisait, la teneur en fer du minerai à Schefferville n'était que de 34%, comparativement à 68% dans notre mine du Brésil», a-t-il dit, ajoutant que «la mine ne rouvrira pas».

«Et il n'y a pas de syndicats là-bas, alors qu'ici on paie nos gens $25 de l'heure», a-t-il soutenu.

M. Mulroney a aussi rencontré les chefs des partis d'opposition, MM. Clark et Broadbent, pour leur signaler la décision de l'IOC de fermer la mine de Schefferville, située à 575 kilomètres au nord de Sept-Iles.

Pour le chef du NPD, les compagnies devraient être tenues de mettre de côté une part de leurs profits afin de créer un fonds destiné à venir en aide aux licenciés dans de telles circonstances.

Il a rappelé qu'une bonne partie des travailleurs de Schefferville ne résidaient pas de façon permanente dans cette ville du Nouveau-Québec. De plus la grande majorité d'entre eux avait plus que 40 ans.

Hier, aux Communes, conservateurs et néo-démocrates ont réclamé du gouvernement des mesures spéciales pour venir en aide à la communauté vouée à la disparition.

Pour le ministre Erola, les travailleurs de Schefferville bénéficient d'un «règlement fort généreux» se voyant payés par la compagnie deux semaines de salaire par année de service comme indemnité de fin d'emploi. «Dans de nombreux cas, cela signifie plus de $20,000», a-t-elle ajouté.

En outre, des 285 travailleurs touchés par la fermeture de la mine, 72 pourront bénéficier d'une mise à la retraite anticipée. «Pour les autres, le programme fédéral d'aide à l'industrie dans les régions, qui veut favoriser la mobilité des travailleurs, sera appliqué», a-t-elle ajouté.

«Pour l'instant, rien n'est changé pour eux parce que la mine ne fonctionnait pas d'octobre à mai, ils seront encouragés à demeurer dans leurs foyers et tout sera mis en oeuvre pour leur trouver un autre emploi au sein de la compagnie Iron Ore», a soutenu Mme Erola.

D'autre part, une autre mauvaise nouvelle est venue assombrir les perspective d'avenir de la Côte-Nord hier, la compagnie Québec Cartier Mining annonçant la mise à pied de 2,000 travailleurs au moins jusqu'au mois de janvier à Gagnon et à Fermont. La filiale de US Steel exploite la mine et le concentrateur de Gagnon au nom de Sidbec Normines, dans laquelle elle a des intérêts.

Plus que la langue, ce sont les emplois que Québec doit protéger, dit William Mulholland

par Michel Nadeau



M. William Mulholland

«La tragédie du Québec, c'est que non seulement son économie ne fonctionne pas bien, mais que la sévérité de la récession souligne en fait ses faiblesses fondamentales».

Cette détérioration de l'économie québécoise, surtout en raison de facteurs externes, est aggravée par «plusieurs occasions manquées» en raison des politiques linguistiques et fiscales du gouvernement du Québec, selon M. William D. Mulholland, président du conseil et chef de la direction de la Banque de Montréal, qui était l'invité de la Chambre de commerce de Montréal, hier midi.

Par «occasion manquée», l'homme d'affaires torontois a donné l'exemple de son institution, qui n'aurait réduit son effectif que de 54 emplois au Québec au niveau du siège social depuis 1976. «Au cours de la même période, nous avons ajouté plus de 2,000 postes à Toronto.

Le banquier est d'avis que le gouvernement doit au plus tôt alléger les impôts pour les rendre plus concurrentiels et assouplir l'application de la loi 101, en permettant aux immigrants des pays anglophones de fréquenter les écoles de langue anglaise.

Les propos assez sombres de M. Mulholland tranchaient nettement avec le discours optimiste prononcé la semaine dernière à la même tribune par le président de Québecor, M. Pierre Péladeau.

En conférence de presse, M. Mulholland a dit que les résultats du dernier trimestre sont «désappointants» pour la Banque de Montréal.

Il faut accepter maintenant que la langue et la culture françaises au Québec sont relativement bien protégées, «ce sont les emplois qui ont besoin de protection», a lancé l'ancien p.-d.g. de Brinco.

«Au Québec plus que dans aucune autre partie du Canada, les conditions économiques suscitent de grandes inquiétudes. La province perd des emplois et des habitants à un rythme qui, s'il se poursuit, pourrait sérieusement affaiblir la présence française dans ce pays».

M. Mulholland a souligné trois facteurs affectant l'économie mondiale, qui «garantissent pratiquement que le Québec aura de la difficulté à conserver les emplois qu'il a et encore plus à en créer de nouveaux».

1. — Des forteresses économiques comme le Japon et l'Allemagne sont secouées par la «pire récession depuis un demi-siècle». Cette concurrence étrangère va devenir plus active et plus farouche que jamais.

2. — L'abolition progressive des barrières douanières rendra le secteur manufacturier du Québec encore plus vulnérable.

3. — La concurrence des pays du tiers-monde touchera sérieusement le Québec, dont six des 10 principaux produits d'exportations sont en concurrente directe avec des pays en voie de développement.

Si traditionnellement le marché de la main-d'oeuvre au Québec permettait des coûts inférieurs pour les employeurs, la situation n'est plus la même aujourd'hui. La moyenne générale des salaires hebdomadaires industriels du Québec a dépassé celle de l'Ontario en 1980 et 1981.

Invité par une journaliste à suggérer des mesures positives pour freiner cette tendance, M. Mulholland est demeuré plutôt vague, se contentant d'affirmer qu'il fallait d'abord arrêter la chute avant de songer à remonter la pente.

Il a ajouté que la thèse de la souveraineté demeurera un handicap, car c'est un facteur d'incertitude, comme «toutes les grandes questions non résolues».

Même en accordant une période pouvant aller jusqu'à six ans pour la fréquentation des classes en anglais aux nouveaux venus, le gouvernement ne va pas assez loin, a dit M. Mulholland, qui s'est adressé en anglais à quelque 600 gens d'affaires.

Enfin, M. Mulholland, un citoyen américain, a déclaré que la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis n'était pas attribuable à la campagne électorale qui s'est terminée hier. Aussi, les taux ne remonteraient pas à partir de maintenant en raison de ce facteur.

Un anglophone unilingue occupera la fonction numéro un au Québec

«Je n'ai pas d'explication. Je n'ai malheureusement pas de réponse à votre question».

Telle fut la réaction du président du conseil de la Banque de Montréal, M. William D. Mulholland, invité hier à commenter la nomination d'un anglophone unilingue au poste numéro Un de la banque au Québec. Actuellement en fonction à Londres, M. J.A. Horton, deviendra premier vice-président, exploitation commerciale, pour la région de l'Est du Canada.

Pourquoi la Banque de Montréal n'a-t-elle pu trouver un cadre supérieur francophone ou du moins un candidat bilingue pour occuper cette fonction qui regroupe les activités-clés du crédit commercial et individuel?

M. Mulholland a dit: «Je ne suis pas responsable des politiques de la banque depuis 165 ans.» Le banquier torontois venait de mentionner que la nouvelle région de l'Est (Québec, Maritimes et est de l'Ontario) «sera une unité de gestion bilingue établie à Montréal».

Fondée à Montréal en 1817, la Banque de Montréal n'a jamais compté plus d'un cadre supérieur francophone à l'échelon du siège social. Les Québécois de langue française ne sont jamais parvenus à passer le cap de la région «Québec». La situation est similaire à la Banque Royale, où les quelques rares francophones qui ont passé la barrière régionale occupent des fonctions «staff» plutôt que «lines».

M. Pierre Macdonald est devenu premier vice-président, réseaux, dans le cadre de la réorganisation de la Banque de Montréal. Cette direction des réseaux s'occupe surtout du marketing et de l'accueil des clients.

Or, la fonction convoitée du côté de l'exploitation commerciale, où se concentre tout le volet «crédit» faisait l'envie de plusieurs francophones à Montréal. La nomination de M. Horton en a déçu plusieurs.

«M. Mulholland est un Américain qui a favorisé le bilinguisme partout au Québec comme en Amérique du Sud. Mais ce n'est pas le cas des anglophones canadiens,» a lancé un participant à la conférence de presse. «C'est à ces gens de Toronto qu'il faut poser la question.»

M.N.

tableau de bord

		Mois précé.	Vari. an. en %
EMPLOI, REVENU			
Gains moyens hebdomadaires ($)	juil.	392.29	390.59	10.2
Revenu du travail (million $)	juil.	16,734.4	17,022.1	5.7
Personnes occupées (en millions)	sep.	10.54	10.91	4.4
Chômeurs	sep.	1,343,000	1,388,000	50.7
STOCKS			
Grands magasins (millions $)	août	2,911.5	3,006.6	– 2.5
Appartenant aux fabricants (millions $)	août	32,838.6	33,033.1	1.7
PRIX			
Prix à la consommation (1971 = 100)	sep.	267.5	266.1	104.
Indice des prix des maisons neuves (1976 = 100)	sep.	130.6	131.6	– 3.0
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	sep.	203.4	203.0	7.8
Sans charbon, pétrole brut, gaz naturel	sep.	148.4	148.1	– 2.9
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	sep.	292.4	290.5	5.6
			Cumulatif	
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS				
Permis de bâtir (millions $)	août	932.5	8,248.2	– 33.1
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	sept.	6,345	73,987	– 33.1
ÉNERGIE				
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	juil.	3,150	25,694	11.7
Production d'électricité (TW/h)	juil.	26.2	220.7	—
Production de gaz (millions de mètres cubes)	juil.	6,869.9	58,131.2	2.0
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	août	8.2	60.2	– 15.3
COMMERCE EXTÉRIEUR				
Exportations, base balance des paiements (million $)	août	6,411	56,145	1.6
Importations, base balance des paiements (millions $)	août	5,283	45,759	– 11.3
PRODUCTION				
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	sep.	15.3	153.9	– 10.7
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	août	924.4	8,618.5	– 19.1
VENTES				
Ventes des grands magasins (millions $)	août	755.5	5,805.5	– 1.6
Livraisons des fabricants (millions $)	août	14,828.7	120,953.4	– 2.8
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions $)	août	752.6	6,809.5	– 18.7
Ventes au détail (millions $)	août	7,910.2	61,888.2	2.9

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.
Source: Statistique Canada

bernard bonin

Politique salariale: le secteur privé doit mettre de l'ordre dans sa maison

Il est vraiment beaucoup question de rémunération par les temps qui courent. Le gouvernement fédéral décide de limiter les augmentations de salaires consenties à ses employés à 6 et 5% au cours des deux prochaines années et les associations patronales s'en réjouissent.

Le gouvernement du Québec «serre la vis» en ce qui a trait aux employés des secteurs public et parapublic, et, là encore, le secteur privé réagit, dans l'ensemble plutôt favorablement. Parmi ceux qui applaudissent, il y a des cadres de grandes entreprises, dont la rémunération globale annuelle est deux, trois, cinq, voire dix fois plus élevée que celle du fonctionnaire le mieux payé. À ceux-là, on pourrait recommander d'aller enseigner dans une université (si jamais ils réussissent à se trouver un poste), ou de joindre les rangs de la fonction publique, ou même de tenter de devenir premier ministre si le coeur leur en dit: on verrait alors si le niveau de leur rémunération annuelle est bien le résultat d'une concurrence intense pour leurs talents rarissimes ou s'il ne s'est pas plutôt glissé quelques rentes de situation dans le processus de fixation de ces rémunérations. Mais passons, puisque là n'est pas notre propos d'aujourd'hui.

Au mois de mai dernier, le Centre d'études en administration internationale de l'École des HEC a publié une étude qui n'a pas reçu alors l'attention qu'elle aurait méritée. Cette étude compare les marchés du travail de Montéral et de Toronto et elle est l'oeuvre de MM. Jean-Michel Cousineau, Robert Lacroix et François Vaillancourt (1), tous trois professeurs à l'Université de Montréal. Ces trois chercheurs ont visé à répondre à la question suivante: en quoi et comment les éléments et les conditions du marché du travail affectent-ils la position concurrentielle de Montréal par rapport à Toronto pour la production et la distribution de biens et services dont l'aire de marché est nationale ou internationale?

La main-d'oeuvre est disponible en plus grande quantité à Montréal qu'à Toronto; elle est un peu moins scolarisée que celle de Toronto, le retard restant plus accentué du côté de la main-d'oeuvre francophone de Montéral. Ce retard risque d'ailleurs de devenir plus marqué si la politique gouvernementale ne consiste pas à inciter les jeunes à poursuivre des études post-secondaires et universitaires.

Même si les conditions relatives à l'offre et à la demande de travail laissent donc entrevoir l'existence d'un marché du travail plus serré à Toronto, l'étude des rémunérations comparées nous conduit à des résultats étonnants. Le coût relatif de la main-d'oeuvre s'est accru sensiblement à Montréal par rapport à Toronto au cours de la décennie 1971-1980. Cette constation vaut pour l'ensemble du secteur privé et pour la plupart des branches qui le composent. Pour l'ensemble du secteur privé, le salaire hebdomadaire moyen était à parité entre Montéral et Toronto en 1979: $289.40 à Montréal contre $289.65 à Toronto. En 1971, le salaire montréalais moyen n'atteignait que 93% du salaire torontois. Le mouvement vers la parité s'est fait progressivement et constamment et celle-ci a été atteinte en 1978 pour se maintenir en 1979. Sur l'ensemble de la période 1971 à 1979, l'augmentation du salaire hebdomadaire moyen a été de 107.5% à Montréal contre 83.8% à Toronto et ce, rappelons-le, même si les conditions de l'offre et de la demande nous laissaient plutôt attendre l'évolution contraire. En somme, si Montréal pouvait disposer d'un avantage par rapport à Toronto au début des années 70 quant à la rémunération, il semblerait que l'avantage avait complètement disparu à la fin de la décennie.

Mais il y a plus. L'étude repose sur la comparaison de 220,284 taux de salaires: cela devrait déjà faire hésiter ceux qui pourraient songer à la non représentativité de l'échantillon. Or, pour la majorité des occupations, les salaires étaient bien, en 1979, plus élevés à Montréal qu'à Toronto. Ils y sont incontestablement plus élevés dans le secteur tertiaire, où c'est la parité dans les transports et le commerce (sauf pour le commerce de gros où les salaires sont nettement plus élevés à Montréal), et on observe une nette avance de Montréal dans les services personnels et la finance. C'est dans le secteur manufacturier que l'on trouvait en 1979 le plus grand nombre d'exemples de salaires inférieurs à Montréal et, pourtant, le coût salarial n'avantagerait clairement Montréal que dans trois cas: le caoutchouc, la machinerie, l'aéronautique.

Cette parité salariale a-t-elle été obtenue par une forte hausse relative de l'emploi et de la productivité à Montréal, ce qui aurait été une évolution satisfaisante à maints égards, ou par d'autres moyens comme les pressions syndicales, les politiques du secteur public, la protection des industries contre la concurrence étrangère, etc? Dans cette seconde éventualité, les conséquences de la parité risquent d'être fort différentes: baisse relative de l'emploi à Montréal; baisse des entrées migratoires nettes; baisse de la population relative; hausse artificielle de la productivité attribuable à un plus grand nombre de faillites, de licenciements et de mises à pied ainsi que de départs (relocalisation) d'entreprises; arrêts de travail plus nombreux devant les difficultés qu'éprouvent les employeurs à satisfaire des demandes salariales qui s'écartent des hausses de la productivité du travail. Or, selon Cousineau, Lacroix et Vaillancourt, c'est bien plutôt dans ce second scénario qu'il faut chercher les explications de la détérioration de la capacité concurrentielle de Montréal au chapitre des coûts de la main-d'oeuvre depuis une décennie.

À ce sujet, les données relatives à l'emploi et au climat des relations de travail sont particulièrement intéressantes. La baisse relative de l'emploi à Montréal a été généralisée et aucun secteur n'a vraiment été épargné. Parfois la baisse relative a été constatée à la suite d'une croissance lente de l'emploi à Montréal (transports, communications, services publics) ou même négative (le secteur manufacturier); parfois, elle s'explique par une expansion plus rapide de l'emploi à Toronto (services; finance) même si la croissance a été réelle à Montréal. En 1971, l'emploi dans le secteur privé à Montréal représentait 88% de celui de Toronto; en 1979, il n'était plus que de 74%. Au cours de la période étudiée, il s'est créé quatre fois plus d'emplois à Toronto qu'à Montréal dans l'ensemble du secteur privé. Dans le seul secteur manufacturier, l'emploi a baissé en nombre absolu de 12,500 à Montréal; à Toronto, augmentation de 28,400. Au sein du secteur manufacturier, le cas de l'industrie légère — spécialisation traditionnelle du Québec par rapport à l'Ontario — n'est pas dépourvu d'intérêt. De 1971 à 1979, Montréal y perd 9,100 emplois alors que Toronto en gagne 8,400. À Québec, on est habituellement prompt à blâmer la politique commerciale du gouvernement fédéral pour les difficultés de ces secteurs d'activité en particulier. Si l'évolution a pu être aussi divergente entre Montréal et Toronto dans les mêmes secteurs d'activité et avec la même politique commerciale, peut-être vaudrait-il mieux chercher l'explication ailleurs.

Quant au climat des relations de travail, en dépit d'un «potentiel de grève» plus grand à Toronto, le nombre de grève à Montréal a été de 71% plus élevé à Montréal qu'à Toronto entre 1970 et 1980. Montréal a alors vécu 506 grèves et Toronto 276. Il n'y eut que deux années, 1970 et 1972, au cours desquelles le nombre de grèves fut plus faible à Montréal. Le phénomène a d'ailleurs été très largement répandu et non pas concentré dans quelques secteurs d'activité. Les grèves montréalaise ont aussi été d'une durée moyenne plus longue que celles de Toronto (23% pour l'ensemble; 40% pour le secteur manufacturier et près de quatre fois plus longues en moyenne dans les transports, communications et autres services publics).

Les coûts de la main-d'oeuvre n'ont pas la même importance dans tous les secteurs d'activité. Pour ceux dans lesquels ils représentent une forte proportion du coût total de la production et de la distribution des biens et services cependant, l'évolution des marchés du travail de Montréal et de Toronto au cours de la dernière décennie n'est certes pas de nature à renforcer les avantages que Montréal pourrait offrir du point de vue de la localisation des entreprises. La responsabilité de la détérioration de la capacité concurrentielle de Montréal à cet égard n'incombe pas qu'au seul secteur public. Inciter les gouvernements à faire preuve de modération dans leur politique salariale, cela est très bien. Mais le secteur privé ferait mieux de mettre un peu d'ordre dans sa propre maison. Autrement, il sera bien près de voir la paille dans l'oeil du voisin et de ne pas voir la poutre dans le sien.

(1) **La vocation internationale de Montréal:** les marchés du travail de Montréal, et de Toronto, CETAI (HEC), mai 1982, 275 pages.

Bernard Bonin est professeur à l'École nationale d'administration publique.

livres

Les nouveaux riches de Newman

par Julien Béliveau

«*NOUVEAU RICHE:* personne récemment enrichie qui étale sa fortune sans modestie et sans goût. V. parvenu. *Parvenu:* personne qui s'est élevée à une condition supérieure sans en acquérir les manières, le ton, le savoir-vivre».

Ainsi nous enseigne *Le petit Robert*. Et si vous cherchez un exemple pour illustrer adéquatement ces synonymes, consultez, au hasard, le dernier livre (en version française) de Peter Newman (1): vous n'aurez que l'embarras du choix. À preuve: «...Il n'évalue pas ses journées en chiffres d'affaires, mais en bouteilles de champagne Dom Perignon. 'Eh bien, s'exclame-t-il, voilà une bonne journée: cinq Dom' . Ou encore: 'Vaut pas de la merde. Une journée de perdue, un seul Dom!')" Après lecture de ce livre, tout ce que vous ignorerez des us et coutumes du deuxième tiers du pouvoir économique canadien, ce sera leurs habitudes aux cabinets d'aisances, et encore!

Venant dans la foulée de son fameux *L'establishment canadien*, l'auteur entreprend maintenant d'analyser les mutations profondes bouleversant les hauts-lieux du monde financier, qui doit maintenant composer avec un nouveau groupe, d'arrivistes cette fois-ci.

Ces nouveaux figurants, on peut les classer en deux catégories: ceux qui héritent leur pouvoir pour le regénérer, comme l'ont fait les Black, Eaton et autres. Il n'en sera pas question ici, on leur réserve plutôt un prochain volume. Il s'agira donc de la deuxième catégorie, ceux qui, partis de rien, ont arraché pouvoir et argent à la seule force des poignets.

L'establishment traditionnel canadien était homogène au plan des origines et des traditions; son nouvel émule est hétérogène. Ses excentricités en sont les seuls communs dénominateurs. Ses membres scandalisent, jurent, changent de femme; leur principale préoccupation: dépenser l'argent sitôt gagné en dépenses somptuaires ou en investissements risqués. Même si cela scandalise le premier groupe, il doit pourtant s'en accommoder, puisqu'ils sont là, du moins pour le moment.

Où sont-ils, ces personnages hauts en couleurs? À l'ouest principalement, dans cette région qu'ils ont littéralement occupée avec la bienveillance de l'OPEP, qui se chargeait, il y a un certain temps, d'augmenter leur actif de 10% à chaque trimestre. C'est là qu'on y retrouve les Pattison, Kaiser, Poole, Keevil, Belzberg, ainsi que l'ineffable Skalbania, tristement connu, par ailleurs, des amateurs de sports montréalais.

Parmi les «brasseurs d'affaires», on nous décrit les époustouflantes carrières des Sarlos, de George Cohen, «la presque incarnation de Ronald McDonald», des mystérieux Reichman, qui n'utilisent même pas l'électricité durant le Sabbat; on nous offre les croustillants détails de la prise de contrôle de Brascan par Edper, ainsi que les turpitudes d'Alf Powis, de Noranda, qui ne voulait, après tout, que se défendre.

Lorsqu'à Toronto ce beau monde se retrouve, c'est évidemment chez Winston's, dont le propriétaire est membre de la confrérie. C'est là qu'on rencontrera à l'occasion Peter Worthington et Jim Coutts, où John Turner utilise habituellement une des deux lignes privées de la maison et dont une salade porte le nom. On y remarquera, comme c'est touchant, «...des hommes accompagnés de femmes étranges, ressemblant à des gazelles débauchées dont les paupières ne se ferment jamais tout à fait».

Le livre se termine avec les magnats du pétrole alors que défilent les Child, actionnaires, ai-je appris, de Télé-Capitale, les Von Maffei, Bonnycastle et autres. Une attention particulière est portée au héros de l'époque, le patron de Dome Petroleum, Jack dit «Le Souriant» Gallagher, celui qui «domine l'univers énergétique du Canada». On connait la suite.

Les anecdotes enrichissent ce type d'ouvrage; trop est cependant trop. Ceci dit, le livre de Peter Newman est fascinant à la façon d'un feuilleton bien fait. Les personnages entrent et quittent la scène avec brio, sinon avec classe. L'auteur a voulu savoir ce qui distinguait les «arrivistes» de la ploutocratie précédente; son livre y arrive avec tout le talent qu'on lui connait. Ne cherchons point dans cet ouvrage une leçon du type «des causes et origines des nouveaux barons», il n'y en a pas. Le lecteur constatera, grâce à l'intervalle entre la publication et la traduction, que la puissance des nouveaux riches disparaît parfois tout aussi rapidement qu'elle est venue. Et, comme moi, vous aurez probablement hâte de lire ce que l'auteur nous réserve dans un ouvrage ultérieur sur les nouveaux riches québécois. Ça ne peut que promettre!

(1) **Les nouveaux riches.** De Peter Newman. Les Éditions de l'Homme, Montréal, 1982, 572 pages, $18.95. Publié en anglais originalement, sous le titre: *The Canadian Establishment*, vol. II — *The Acquisitors*.

SALON DE LA PME 1982

Le Salon de la PME:
un carrefour de formation et d'information

Comment lire les états financiers? Vous voulez acheter une entreprise, une franchise? Vous voulez vendre votre entreprise? Pourquoi le propriétaire d'une PME doit-il consulter un avocat, un comptable? Quel est le rôle d'un conseiller en gestion, en publicité, en informatique, en design?... Le salon de la PME vous fournira la réponse à ces questions.

- Vous êtes propriétaire d'une entreprise.
- Vous voulez vous lancer en affaires, acheter ou vendre une entreprise.
- Vous cherchez le meilleur financement possible et celui qui sera taillé à votre mesure.
- Une franchise vous intéresse mais vous hésitez encore un peu.
- On vous a souvent parlé de planification, de gestion mais c'est imprécis.
- La publicité, oui, mais comment et à quel prix.

Voilà quelques-unes des questions qui seront traitées au **Salon de la PME** qui se tiendra les 6 et 7 novembre prochains à l'Université du Québec à Montréal.

On le sait, dix-neuf entreprises sur vingt ferment leurs portes en moins de dix ans parce qu'elles n'ont pas profité des conseils qui leur sont disponibles.

Une cinquantaine de spécialistes, experts de toutes catégories, se sont associés au **Salon de la PME** organisé par les professeurs Yvon G. Perreault et Paul Dell'Aniello de l'Université du Québec à Montréal pour répondre à vos questions, pour aider les entrepreneurs, les bâtisseurs, les patrons de petites et moyennes entreprises. Les plus grands noms de la finance et des affaires seront au rendez-vous.

Le **Salon de la PME** n'est pas une foire. C'est une affaire sérieuse où les meilleurs conseillers ont préparé au delà de 200 présentations-cours. C'est un endroit ou le chef d'entreprise peut aussi rencontrer, en toute intimité, les plus grands conseillers et puis... c'est gratuit. Tous les aspects de la gestion y seront discutés.

Université du Québec à Montréal
1495, rue St-Denis
Montréal

Samedi, 6 novembre: 11:00 à 19:00 hres
Dimanche, 7 novembre: 12:00 à 18:00 hres.

Entrée gratuite

UN EXPERT SUR QUI VOUS POUVEZ COMPTER

VOTRE C.A.

En recourant à la compétence d'un C.A. en matière de planification financière, de fiscalité, de comptabilité de gestion et de vérification, vous vous assurez les services non seulement d'un expert mais aussi d'un partenaire qui peut contribuer à **votre succès** en affaires.

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables agréés, 800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée — Gagné, Vaillancourt & Associés

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601, Montréal — 845-0209

BOISJOLI, COURTOIS, SABBAH, SABBAG, ZIRI, MALKA
Comptables agréés
1440 ouest, rue Ste-Catherine, Bureau 525-861-5881
L. Albert Boisjoli, C.A. — Pierre Courtois, C.A.
Maurice Sabbah, C.A. — Michel M. Sabbag, C.A.
Joseph Ziri, C.A. — Emile Malka, C.A.

CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON & ASSOCIÉS CLARKSON GORDON
Comptables agréés
Associés-résidents Montréal — Québec
A. Benedetti, C.A. — A. Lanthier, C.A.
C.C. Bismuth, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — N. Leduc, C.A.
F. Bolduc, C.A. — J. Levesque, C.A.
T.R. Burpee, C.A. — G. Limoges, C.A.
C. Camirand, C.A. — L. Linteau, C.A.
H.M. Caron, C.A. — M. Mathieu, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.G. McGregor, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — R.J. Messier, C.A.
D. Desautels, C.A. — C. Michaud, C.A.
F. Dufresne, C.A. — J.D. Morrisson, C.A.
R. Fortier, C.A. — J. Nicole, C.A.
Y. Fortin, C.A. — R.R. Okker, C.A.
G. Fournier, C.A. — R. Pearl, C.A.
S. Fraser-Gagnon, C.A. — C. Pelletier, C.A.
G. Fréchette, C.A. — P. Pelletier, C.A.
S.R. Gagné, C.A. — B. Racine, C.A.
R. Germain, C.A. — N.A. Rhéaume, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — L.L. St-Pierre, C.A.
M. Lanteigne, C.A. — W.J. Smith, C.A.
G.S. Wells, C.A.
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS
1 Place Ville-Marie, Montréal — H3B 2A2, 861-8531
Montréal Québec Hull
Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Bermudes, Nassau, Grande Caiman

CLOUTIER, FONTAINE, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Place Laval, Suite 510, Laval, Québec, H7N 5N6
668-8910 — (514) 382-9690

DAHAN & ILLOUZ, C.A.
Comptables Agréés
Raphaël Dahan, C.A.
Raymond Illouz, C.A.
7070 Côte des Neiges, Montréal, P.Q. H3R 2L9
Tél: (514) 731-3264

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O. Ste-214, Montréal, Québec H3G 2R4
731-7851
Bureau à Ottawa

ERNST & WHINNEY
Comptables agréés
Sept-îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College, Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7, 871-8901

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
R. Gauvin, C.A. — B. Dumais, C.A.
R. Forget, C.A. — C. Boyer, C.A.
G. Villeneuve, C.A. — J.R. Charette, C.A.
M. Duquette, C.A. — P. Saint-Julien, C.A.
Roland R. Pouliot, C.A. associé-conseil
561 boul. Crémazie est, Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur, Rigaud, J0P 1P0 — 458-2313

EDMOND GUINDI
Comptable agréé
2055 Peel, Suite 1100, Montréal H3A 3B8, (514) 842-5353

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600, Montréal H2Y 1N3, 845-9253
Bureaux: Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe- aux-Trembles

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
666 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400, 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W, (514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
19 ouest, Le Royar — Suite 300, Montréal, H2Y 1W4, 844-1153

LEVITT, FELDSTEIN, DUBIN & EPSTEIN
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4, 341-4230

LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL & COHEN
Comptables agréés
Montréal, Toronto
6800 Côte des Neiges, Mtl, P.Q. H3S 2A9, (514) 341-5511
Membre: Groupe international des Cabinets de Comptables

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables agréés
Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest, Montréal, P.Q. H3B 3T9, (814) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

MAHEU NOISEUX
Comptables agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600, C.P. 153, Montréal H5B 1E8
Tél.: (514) 281-1555, Télex 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury, Québec, Lévis et Moncton,
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes.
Représentation dans les grands centres financiers internationaux

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
12 bureaux au Québec — Société nationale: Ward Mallette
Représentation internationale: Binder Dijker Otte & Co.
1, Complexe Desjardins - Suite 1800, Montréal, Québec H5B 1B2, (514) 281-1850

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables agréés
50, Place Crémazie, Suit4 1410, Montréal — H2P 2T9, 384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS DELOITTE HASKINS & SELLS
Comptables agréés
3210, 1 Place Ville-Marie, Montréal, Québec, H3B 2W3, Tél.: 861-9311
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS
1320, boulevard Graham, Suite 301, Mont-Royal (Québec), H3P 3C8, Tél.: (514) 342-4740

POISSANT RICHARD
Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2, Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale McLintock Main Lafrentz

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada, 1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4, Tél.: (514) 879-9050

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal, Québec, Ottawa, Chicoutimi, Thetford Mines, Hull, 17ème étage, Tour de la Bourse, Montréal, Québec H4Z 1G9
Représentation à travers le Canada par:
DOANE RAYMOND Associés
Représentation internationale par:
GRANT THORNTON International

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A.
Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A.
J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Manel, C.A.
Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H So, C.A.
Michael Frankel, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec h3Z 2Z9, 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON BÉLAIR
Comptables agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto
Calgary - Edmonton - Vancouver
Rimouski - Trois Rivières - Sherbrooke
Saint-Hyacinthe - Gatineau - Kitchener
Sept-Îles - Matane - Gaspé - Coaticook
Amos - Hinton
Bureau 3100 - Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8, (514) 861-5741

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE
Comptables agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A.
Gerald A. Slan, C.A. — Stanley Wener, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Robert H. Zittrer, C.A. — Henry Rosenhek, C.A.
Marshall B. Kesten, C.A. — Norman Jaskolka, C.A.
Michael Stern, C.A.
4115 Sherbrooke ouest, Westmount, Qué. H3Z 1K9, 932-1112

Ordre des comptables agréés du Québec

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

au jour le jour

■ Projet de $108 millions

La société Gestion Promedev, de Montréal, a rendu public son projet de développement pour la station touristique du Mont-Tremblant. Evalué à $108 millions, le plan à long terme prévoit entre autre la construction de nouvelles unités de logement au pied de la montagne. La station Mt-Tremblant a été mise en vente par l'actuel propriétaire, la Fédération des sociétés d'entraide. Deux groupes se disputent le centre: Promedev et le Groupe Maheux, de Montréal également.

■ Mauvaise nouvelle

La compagnie Global Marine a reporté de deux ans sa commande d'une nouvelle plate-forme de forage faite aux chantiers maritimes Davie, de Lauzon. Cette plate-forme devait être construite pour l'an prochain. Cette mauvaise nouvelle affectera sensiblement Davie, dont les effectifs tomberont de 2,500 à 1,000 employés cet hiver.

■ Canadair confirme

La société Canadair ne rappellera que 300 des 1,100 employés mis à pied pour une période de deux mois en septembre. Un groupe de 150 travailleurs avait déjà été réembauché. Sur le reste, une cinquantaine rejoindront les 400 qui ont déjà été mis à pied indéfiniment en août. Quant aux autres, ils devront attendre l'an prochain, comme l'a annoncé LE DEVOIR la semaine dernière.

■ Recul important au Québec

Recul important de l'activité économique au Québec dans les six premiers mois de l'année, confirme le Bureau de la Statistique du Québec: perte de 140,000 emplois dont 50,000 dans le seul secteur manufacturier; taux de chômage de plus de 14% au coeur de l'été, soit 400,000 chômeurs; baisse de 9.4% des ventes au détail et de 40% des mises en chantier, mais dans la même période les prix montaient de 12.1% et le salaire moyen n'augmentait que de 9.3%. Cela signifie une perte de 2.7% du pouvoir d'achat des salariés.

■ Une ouverture

Au Cap-de-la-Madeleine, la fabrique de bonbonnes d'acier C.G.C. Canada Ltée ouvrira ses portes le 15 novembre avec 34 employés; l'usine prévoit avoir 46 employés l'an prochain et une augmentation graduelle ensuite pour atteindre 113 en 1986, alors qu'on fabriquers 63,000 bonbonnes pour un chiffre d'affaires de $11 millions. Grâce à une nouvelle technologie, ces bonbonnes seront un produit unique en Amérique du nord; il s'agira de bonbonnes de 220, 230 et 300 pieds cubes.

■ En raccourci

Sir Terence Beckett a lancé un **appel** aux dirigeants occidentaux pour qu'ils organisent une sorte de plan Marshall de l'après-guerre ou de «new deal» des années 30 pour tirer l'économie mondiale de la récession actuelle... Il est probable que la **Voie maritime** du St-Laurent affichera cette année un déficit accru de $1.2 million... La Chambre de commerce du Québec a encore retenu les services de M. Yves Ménard de Mediamac Inc comme directeur-adjoint des **Mercuriades** 1983... Les éditions **Southam** ont subi des pertes de $5.9 millions au cours du troisième trimestre... La **Banque mondiale** a consenti deux prêts à taux réduit à la Chine pour un montant total de $200 millions... La politique économique canadienne est embourbée parce que des objectifs du 19e siècle sont confondus avec les réalités du 20e, dit M. **David Hopper,** vice-président de la Banque mondiale en pensant énergie et Fira...

Claude Turcotte

Laberge reproche à Québec de ne pas avoir prévenu la fermeture de l'Iron Ore

par Gilles St-Jean
de la Presse Canadienne

La fermeture surprise de l'Iron Ore à Schefferville est un «geste sauvage» qui ne serait pas arrivé si le gouvernement du Québec avait adopté une législation pour enpêcher ce genre de «fermeture sauvage», a tonné, hier après-midi à Montréal, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Louis Laberge.

Cette fermeture annoncée officiellement en fin de matinée a causé une certaine commotion au sein de la FTQ et de sa Fédération des métallos.

Le directeur québécois des Métallos, M. Clément Godbout, a affirmé au cours d'une conférence de presse convoquée en fin d'après-midi qu'il ne s'attendait pas à l'annonce de cette fermeture, rendue officielle, à Schefferville, par le président d'Iron Ore, M. Brian Mulroney.

«Alerté par toutes sortes de rumeurs, j'ai téléphoné lundi soir au vice-président de la compagnie, qui m'a dit qu'il avait reçu des ordres de ne pas parler de quoi que ce soit avant mardi», a-t-il assuré.

Selon MM. Godbout et Laberge, la compagnie Hanna, société-mère de Iron Ore, n'avait aucune raison de fermer les installations de Schefferville.

«La compagnie a encore réalisé $23 millions de profits l'an dernier. C'était peut-être moins que les $200 millions de l'année précédente, mais ce n'était pas une raison pour fermer. Iron Ore a réalisé des centaines de millions de profits à Schefferville au cours des 30 dernières années», a lancé M. Laberge.

Pour sa part, M. Godbout a noté que les installations d'Iron Ore à Schefferville disposaient encore de réserves de minerai suffisantes pour environ 40 à 50 ans.

«Iron Ore a produit environ 2 millions de tonnes en 82 et prévoit en produire 2.5 millions en 83», a-t-il précisé.

Par ailleurs, le président de la FTQ a accusé Iron Ore et Hannah d'avoir investi une grande partie de ses profits sur la Côte-Nord dans ses exploitations du Brésil.

«Pourtant, ils ont fait à des travailleurs québécois ce que le gouvernement du Brésil, un pays qu'on dit pourtant sous-développé, n'aurait jamais accepté», a-t-il lancé.

M. Godbout a d'autre part accusé le président d'Iron Ore d'avoir adopté une attitude cavalière lors de l'annonce de la fermeture.

«M. Mulroney s'est présenté dans la salle, a remis aux dirigeants syndicaux des copies du communiqué de presse annonçant la nouvelle, et s'est retiré sans dire un mot. Je n'appelle pas ça rencontrer le syndicat», a-t-il noté.

«La fermeture des mines et des usines de Schefferville menace directement plusieurs centaines d'employés d'Iron Ore dans les villes voisines de Sept-Iles et Labrador City», a affirmé M. Godbout.

Selon lui, plusieurs centaines de personnes, affectées au chemin de fer exploité par la compagnie sur la Côte-Nord, pourraient être mises à pied à la suite de la fermeture de Schefferville.

«En tout cas, nous allons nous battre pour que la compagnie respecte ses obligations contractuelles à l'endroit des employés licenciés. Les Métallos tiendront leur réunion générale les 26 et 27 novembre et la question sera à l'ordre du jour», a prévenu M. Godbout.

De son côté, M. Laberge a indiqué que la FTQ demanderait au gouvernement de décréter une enquête, voire une commission parlementaire, au sujet de l'Iron Ore.

«On va bouger», a-t-il conclu.

La population de la ville minière s'inquiète de son avenir

SCHEFFERVILLE (PC) — L'avenir s'annonce incertain pour la population de la ville minière de Schefferville, suite à l'annonce hier que la compagnie Iron Ore du Canada mettrait fin à ses opérations dans cette région au mois d'août.

«Nous avons plusieurs personnes déprimées ici et beaucoup d'entre clles ne pourront se rendre ailleurs si la compagnie ou le gouvernement ne leur viennent pas en aide», a déclaré M. Marc-André Lévesque, un mécanicien. Ce dernier s'attend à ce que la fermeture de la compagnie lui coûte son emploi dans une station-service locale et qu'il soit obligé de quitter Schefferville où il vit depuis 25 ans.

Pour sa part, Mme Jacqueline Blinco, dont le mari est agent de sécurité à la mine, affirme «qu'il n'y a rien d'autre à faire ici que de travailler pour l'Iron Ore» et qu'après sa fermeture «Schefferville n'habitera plus qu'une poignée de Blancs et d'Indiens». La famille Blinco, qui compte trois enfants, devra déménager mais pour le moment elle attend les nouvelles officielles des «grands patrons».

La rumeur d'une fermeture possible de la mine courait depuis des mois mais la confirmation de la nouvelle a produit un effet de choc chez M. Jean Vassiliou, propriétaire d'un restaurant et d'un magasin général. «Je vais probablement attendre jusqu'à la dernière minute avant de décider de mon avenir», a-t-il déclaré. Il ajoute: «Je ne peux tout de même pas m'en aller demain. J'ai une maison, deux commerces, des camions et 35 employés. J'ai investi toutes mes économies dans mes affaires. J'ai cru pouvoir vivre toute ma vie ici... et j'ai commis une erreur».

La fermeture de l'Iron Ore jette également un doute sur l'avenir du laboratoire de recherches sur l'environnement de l'Université McGill installé à Schefferville. «L'avenir de ce poste de recherches dépend de ce qu'il adviendra de la ville», a précisé M. Doug Barr, qui gère le centre de recherches depuis son bureau de l'Université McGill, à Montréal.

Les employés en poste au laboratoire, quatre durant l'hiver et 30 l'été, dépendent beaucoup des services offerts par la ville. Selon M. Barr, la fermeture du laboratoire, ouvert il y a 26 ans, serait une perte importante car ses recherches notamment dans le domaine des pluies acides reposent sur des expériences menées dans la région.

La ville de Schefferville avait valeur de symbole, a expliqué hier le maire Charles Bégin, lors d'une interview à la radio.

M. Bégin s'est dit peiné et déçu de la fermeture des installations de l'Iron Ore. Il a expliqué que Schefferville était une ville moderne avec tous les services nécessaires à «une qualité de vie très valable».

Télidon: le Québec se dote d'une banque de données françaises

par André Bouthillier

Quatre ans après le début des expériences-pilotes utilisant la technologie Télidon, le Québec possède finalement sa première banque de données d'importance en langue française.

En présence de 200 personnes, l'École polytechnique de Montréal a en effet inauguré hier le premier centre expérimental appliqué de la technologie Télidon en sol québécois.

Télidon est un système de communication mis au point par le ministère fédéral des Communications qui permet à ses usagers d'avoir accès à de l'information apparaissant sous la forme de pages sur un écran de télévision légèrement modifié. Plusieurs projets-pilote sont présentement en cours à travers le pays afin de «vendre» Télidon aux Canadiens et aux étrangers.

D'une durée de trois ans, le projet de l'École polytechnique de Montréal vise à permettre aux personnes ou aux groupes qui en feront la demande d'avoir accès à une banque pouvant contenir 10,000 pages d'information écrite et graphique en langue française. Le logiciel Télidon de ce projet fonctionnera au moyen d'un ordinateur VAX-11/750 de $500,000, fourni gracieusement par la compagnie Digital Equipment du Canada.

Les personnes intéressées à participer au projet doivent remplir un formulaire préparé par l'École polytechnique. Les candidats retenus pourront alors utiliser des terminaux qui seront reliés à l'ordinateur par 16 lignes téléphoniques. Deux appareils de création de pages seront d'autre part disponibles (l'un à l'École polytechnique et l'autre au ministère des Communications à Montréal) pour des projets expérimentaux de développement et de démonstration. Ces appareils ne pourront toutefois pas être utilisés à des fins commerciales.

«Notre premier objectif est de créer une banque de données de démonstration Télidon de langue française... Jusqu'à maintenant, tant la qualité que la quantité d'information Télidon disponible en français laisse à désirer», a expliqué hier l'un des responsables du projet, M. D.N. Beaudry, de l'École polytechnique.

OCTO
FREINS SILENCIEUX
LA PLUS GRANDE CHAÎNE DE Freins & Silencieux au Canada
Vous offre ses franchises OCTO
• 200% de rendement sur investissement en 5 ans.
• Emplacement de CHOIX
• Formation & supervision complète (aucune expérience requise)
• Assistance financière
• Projets de 100 000 $ à 300 000 $
• Capital initial minimum requis 40 000 $
• 2 formes possibles de gestion: personnellement actif ou par gérant
Pour plus d'informations
Appelez frais virés Reynald Raill
Vice-Président
1-514-653-1608

$FINANCE$?
Industriel & Commercial
Vous avez de la difficulté à vous trouver un financement ou refinancement?
Consultez-nous...
Nous desservons toute la province.
$25,000.00 à $1 million et plus.
Tél.: 1-(418) 849-7134
Ouvert le soir jusqu'à 21 heures

NEC
Enfin très près de la télépathie mentale
Le pouvoir de communiquer par radio pour tout le monde
• SERVICE À TONALITÉ
• SUPER-COUVERTURE DE QUÉBEC À MONTRÉAL
• SERVICE À TONALITÉ À OTTAWA
• SERVICE À TONALITÉ ET VOIX
• LE DATA PAGE: SERVICE À TONALITÉ ET MESSAGE ÉCRIT
• TÉLÉMESSAGE: SERVICE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES Numéros de téléphone inclus 10 jours d'essais
PRIX à partir de $12.95 par mois
Plus de personnes utilisent SCOTPAGE que tout autre service de radio-communication en ville.
EXPLICATION DU TÉLÉ-APPEL
Un appareil RADIO-AVERTISSEUR, qu'il soit avec Ton, Voix, Vibrateur, ou qu'il vous donne un Message Écrit dans votre poche, est un appareil formidable, non seulement en affaires mais aussi pour votre vie personnelle. Il vous permet UNE LIBERTÉ de mouvements complète. Vous pouvez aller ou vous désirez et toute personne importante pour vous peut vous REJOINDRE même si elle ne sait pas ou vous êtes. Vous pouvez alors décider si vous devez prendre action immédiatement ou si vous pouvez attendre pour répondre.
Comme commodité pour les gens qui ne veulent PAS ÊTRE DÉRANGÉS, la plupart des téléavertisseurs offrent la fonction «MÉMOIRE». Ceci signifie que l'appareil va recevoir vos appels et que vous pourrez prendre connaissance de ceux-ci quand cela vous conviendra.
Les téléavertisseurs SAUVANT DU TEMPS ET DE L'ARGENT. Sachez ce que vous manquez. Restez à l'avant-garde. Nous savons que vous êtes occupé. Alors laissez-nous savoir vos déplacements. Nous irons à vous.
336-3333
1-800-361-1430
2300, boul. Laurentien
St-Laurent, Québec
Scotpage

VIEUX-MONTRÉAL
Site exceptionnel !
Appartements 1 et 2 chambres à coucher.
à partir de $650.
Plafonds à poutres de 12', cheminée, murs de brique, air conditionné et de nombreuses autres commodités.
845-7363

Cette annonce ne doit pas être considérée comme une offre au public des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une commission de valeurs mobilières ou autre organisme analogue aura accepté le dépôt dudit prospectus.

Offre de droits d'achat d'actions par voie de prospectus

OFFRE DE DROITS AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES ET D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE DEUXIÈME RANG, CONVERTIBLES, À DIVIDENDE DE 1,40$
de la
TransAlta Utilities Corporation
D'ACHETER DES ACTIONS CATÉGORIE A NON VOTANTES
de la
CANADIAN UTILITIES LIMITED

La TransAlta Utilities Corporation offre à ses actionnaires le droit de souscrire à une action catégorie A non votante de la Canadian Utilities Limited pour chaque tranche de douze actions ordinaires ou douze actions privilégiées de deuxième rang, convertibles, à dividende de 1,40$ de la TransAlta Utilities Corporation, immatriculées en leur nom au registre, à la fermeture des établissements le 29 octobre 1982.

Date d'expiration: le 30 novembre 1982

Prix de souscription: 10,50$ l'action
catégorie A non votante de la Canadian Utilities Limited

La soussignée dirigera un groupe de courtiers sollicitants formé dans le but de faciliter l'exercice des droits de souscription. Les membres du groupe, y compris la soussignée, recevront une rétribution à l'égard des actions souscrites par leur entremise.

Nous recommandons aux actionnaires d'exercer leurs droits de souscription et leur proposons nos services à cette fin ou aux fins d'acheter ou vendre ces droits sur le marché.

Merrill Lynch, Royal Securities Limitée

VICTORIA • VANCOUVER • EDMONTON • CALGARY • WINNIPEG • KITCHENER • LONDON, ONTARIO • HAMILTON • MISSISSAUGA TORONTO • OTTAWA • MONTRÉAL • QUÉBEC • ST-JEAN, N.-B. • HALIFAX • CHARLOTTETOWN • ST. JOHN'S • LONDRES (ANGLETERRE)

UN RENDEMENT QUI COMPTE!... UN RENDEMENT!
Dépôts garantis 12½% 3 ans
Autres taux, autres échéances, tél. poste 163
Aucuns frais d'administration.
Montant minimum: 500$
SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE snf
385 est, rue Sherbrooke
Montréal H2X 1E5
Tél.: (514) 844-2050
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TORONTO

Dome en vedette

Les titres ont enregistré des gains substantiels, hier à la Bourse de Toronto, au cours d'une séance au rythme très actif.

L'indice des 300 avait gagné peu avant la fermeture du marché 43.37 points à 1,834.09, et 13.1 millions d'aotions avaient été transigées, au regard de 7.4 millions lundi.

Certains titres ont atteint leur plus haut sommet depuis presque 10 mois.

Treize des 14 groupes, ceux des services, des aurifères et des services financiers en tête, ont progressé. Le secteur des papetières a été le seul à encaisser un recul.

Il y a eu 406 titres gagnants au regard de 191 perdants et 209 inchangés.

Les transactions sur BP Canada sont demeurées suspendues, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario continuant son enquête sur les transactions qui ont eu lieu dans les jours précédant l'annonce de l'achat d'une partie des actifs de la compagnie par Pétro-Canada.

Parmi les industrielles, la plus active a été Dome Petroleum qui a avancé de 47 cents à $3.05 dans un virement de presque 1 million d'actions.

Parmi les autres industrielles: Gulf Canada monte de 3-4 à $16 7-8; Bell Canada de 3-4 à $21 1-2; Mitel de 1-8 à $29 3-8; et Nova A de 3-8 à $8 1-4.

Mais Husky Oil a fléchi de 1-4 à $9; B.C. Forest Products de 7-8 à $6 3-4; et Westinghouse Canada de 1-4 à $41.

Dans les mines, Little Long Lac a ajouté 1 1 7-8 à $23 5-8; Denison Mines 1 à $30; et Rio Algon 3-4 à $36. Mais Kera Abdison a cédé 1-2 à $14; et Atlas Yellowknife 1 cent à 37 cents.

Au nombre des pétroles, on note Roxy Pete, gagnant 25 cents à $3.85; Total Pete 7-8 à $12 3-4; et Ranger Oil 1-8 à $9 1-2. Cependant, Canusa Energy a perdu 5 cents à $4.45; et Basic Resources 19 cents à $1.61.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA Int	30074	$18⅜	18	18¼	+ ¼
AbtiPrce	4665	$17⅜	17	17⅜	+ 1
Abitbi7½p	500	$33	33	33	+ ½
Abitbi10	233	$42	42	42	
Acklands	1000	$12⅞	12⅞	12⅞	
AdanacMo	1000	80	80	80	
AeroEo	21600	43	40	42	— 1
Agassizo	24000	125	120	125	+ 5
AgnicoE	38050	$12⅝	11⅞	12⅜	+ ½
Agra Ind A	5219	$9	8¼	9	+ 1
Aiguebelo	400	$7	7	7	+ ⅜
Albanyo	2500	120	119	119	— 1
AltEnergy	25090	$19	18⅜	19	+ ¼
AltEnrA	2600	$30⅞	30½	30¾	— ¼
AlEnr1125	1400	$30	29¾	30	+ ½
Alcan	91350	$30⅜	29¾	30¼	+ ⅜
AlgomaSt	19830	$27	26⅜	26⅝	— ⅜
Alum3rdp	800	$22½	22	22	— ½
AmEagleo	8025	145	141	145	— 7
AmLeduc	22500	40	36	40	+ 4
AndrsWA†	2525	$20	19½	20	+ ½
Anthes	3500	55	50	55	+ 5
Arbor A	13200	$6½	6	6½	+ ⅜
Argosyo	800	25	25	25	— 4
Argus	z30	$6	6	6	
ArgusBpr	z10	$21¾	21¾	21¾	
ArgusCpr	138	$5¼	5¼	5¼	
Asamera	17750	$13½	12⅞	13⅜	+ ½
Asbestos	z19	$11⅜	11⅜	11⅜	
AsocPorco	100	425	425	425	
Astralf	1200	475	470	475	+ 5
Atcolf	1360	$8⅜	8	8¼	+ ⅛
Atcolf	900	$8¼	8	8¼	+ ¼
AtlCCop	500	105	105	105	— 5
Atlas Yko	31500	38	37	37	— 1
AtoHardA	100	$7½	7½	7½	+ ¼
BCSugarA	3624	$16	16	16	
Bachelaro	23650	$6¾	6⅜	6½	+ ⅛
Bkrtlc	500	40	40	40	+ 1
BanisterC	8050	$9⅜	9	9⅛	— ¼
BankBC	z90	$16½	16½	16½	
BankMtl	73726	$24⅜	23⅞	24¼	+ ½
Bk Mtl 285	4439	$29¾	29	29¾	+ ¾
Bk Mtl 250	7000	$24¼	23⅞	24⅛	+ ⅜
Bk Mtl w	11500	465	415	450	+35
Bank NS	28377	$31½	30½	31½	+ 1
Bankenoo	15640	320	285	297	+22
Bankenou	1646	5	450	5	+55
Bankenow	2000	110	110	110	
BarbconA	700	275	275	275	
Barymino	3250	13½	13	13½	+ ½
Basic Reso	3500	195	161	161	—19
Bathrstp	200	$9½	9½	9½	+ ½
BatonAf	300	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
BeckerBp	436	$15½	15½	15½	+ ½
BellCan	211989	$21½	20⅞	21½	+ ¾
BellCpr	650	$22	21½	22	+ 1
Bell1.80	100	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Bell1.96	2500	$25½	25	25½	+ ¾
Bell2.05	7345	$21½	20⅞	21½	+ ⅜
Bell2.70	29535	$25⅞	25⅜	25¾	+ ½
BlHawko	1000	15	15	15	
BlackPhot	9900	$9¾	9¼	9½	
Blackwod	200	265	265	265	—35
BlakeReso	6500	54	54	54	
Bluesky	19800	420	400	420	+20
BombdrA	218	$14½	14½	14½	+ ¼
Bonza O	4800	$5⅜	5	5	
BorderC	100	185	185	185	—15
BowVal	195750	$19⅜	18⅜	19¼	+ ¾
BowVly7	8000	$72	69½	72	+ 5
Bow Vly R	11900	$5⅝	495	5⅝	+67
Bralor Res	13950	$7⅜	7⅛	7⅛	— ⅛
Bramalea	4700	$6⅞	6½	6½	— ¼
BrscadeP	11062	$30⅝	30⅛	30½	+ ¼
BrascanA	58351	$17¾	17¼	17½	+ ⅜
Brscn8½	400	$21	20¾	20¾	— ¼
Brscn1981	800	$24	23⅞	23⅞	— ⅛
Brenda M	12650	$10½	10	10½	+ ½
Brinco	2053	315	315	315	+ 5
Brincop	5243	475	450	450	—25
BrAmBnk	z100	$15¼	15¼	15¼	
BCFP	253871	$7½	6½	6¾	— ⅞
BCRes	140000	275	270	271	
BC Phone	9473	$16½	15⅞	16¼	+ ¾
BCPh4½p	100	$38	38	38	— 2
BCPh4¾p	200	$38	38	38	— 4
BCPh6pr	140	$49½	49½	49½	
BCPh6.80	200	$15	15	15	+ ¼
BroulReef	3300	100	100	100	
Brunswk	1700	$12	11⅝	11¾	+ ¼
BuddCan	700	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
CAE	1300	$8¾	8½	8⅝	— ⅛
CCLInd	100	$6½	6½	6½	+ ¼
CIL	11447	$22¼	21⅝	22¼	+ ⅜
Cableshar	4400	450	435	435	—10
CadFrv	24141	$8⅜	8⅛	8¼	+ ⅛
Cad Frv A	1550	$6¾	6⅝	6⅝	
CalvrtDB	1250	180	180	180	—20
Calverto	12000	52	52	52	+ 2
Camchib	300	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Cmchibw	1000	75	75	75	— 8
CamelOG	3184	335	325	325	
Camflo	6800	$10½	10¼	10¼	— ⅛
CampRL	76775	$24⅛	23⅜	24⅛	+ ⅛
CampRes	1501	$8¾	8½	8½	— ¼
Campeauf	1500	$6⅜	6⅛	6¼	
Camrecoo	9500	155	155	155	— 3
CanCem	8297	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
CCem6½	325	$11	10¾	10¾	— ¼
CCem2p	1200	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
CDCf	6646	$7¾	7⅜	7½	+ ⅛
CDCprB	1696	$9½	9⅜	94	+ 1
CDC1980	19298	$13½	12⅞	13½	+ ¼
CanMalt	400	$39½	38	39½	+2¼
CNorWest	28980	$48	46¼	48	+ 2
CanPEnt	32896	$18¼	17⅜	17¾	+ ½
CPackrs	325	$31	31	31	
CSafway p	z10	$85	85	85	
CSPetef	1500	440	435	440	—10
Can Trust	12763	33	30	30	
CTrust7¼	500	$23½	23	23½	+1½
CTrust11	1350	$20⅜	20	20	— ⅜
CTrustwA	82080	$8¾	7⅞	8⅛	+ ⅜
CTung	200	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅛
Canadexo	6800	230	225	230	+ 5
CG Invest	200	$22	22	22	+ ¼
CHydropr	300	$9⅛	9⅛	9⅛	
CIBkCom	67878	$26¾	25½	26¾	+1¼
CIBC250p	8550	$24⅞	24½	24⅞	+ ⅛
CIBC2.05p	10560	$21⅜	21	21¼	+ ¼
CIBC3562	16275	$29	28¾	28⅞	+ ⅛
CIBCw	12600	$5	455	5	+45
CIBCw2	59100	375	355	355	
CMarconi	2150	$43	42⅛	43	+ 1
CNat R	24630	230	218	226	+ 6
CNat8.50	200	$12¼	12⅛	12¼	+ ¼
COcdental	2870	$16¼	16	16¼	+ ¼
CPLtd	82725	$35¼	34⅜	35	+ ¾
CPL Ap	5100	$7¾	7½	7¾	+ ¼
CReserve	8000	$15⅞	15½	15⅞	+ ⅜
CdnTire	700	$48	47	48	
CTireAf	17800	$48	45½	47	+2½
CUtilAf	18968	$12¾	12½	12¾	+ ⅜
CUtilB	100	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
CUtil5pr	100	$44	44	44	+ 3
CU 10¼	600	$23	23	23	+ ¼
CUtil2ndE	500	$25⅜	25⅜	25⅜	
CUtil2ndF	2050	$28⅝	28¼	28¼	— ⅜
CUtil2ndG	2900	$29⅜	29¼	29¼	— ¼
CWNG4pr	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
CWN5½p	100	$9	9	9	
Canbra	300	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Canrayo	8000	40	38	39	+1½
CanronA	5900	$11¾	10⅞	11½	+ ⅜
Canuco	4500	45	45	45	+ 4
Canusa	85678	455	425	445	— 5
Canusaw	1100	240	230	240	+ 5
CnwstFinp	100	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
Cara	15700	$7⅜	7½	7½	— ⅛
CarlOK	13145	$10¾	10½	10⅝	
CarlAp	325	$21½	21	21½	+1¾
CarlBp	1700	$23¾	23⅛	23¾	+ ¼
CarmaA	29745	208	195	204	+ 4
Carmacvp	25900	490	460	490	+30
Carolino	12450	$14¾	13¾	14⅜	— ¾
CasidyAp	600	$6	5½	6	+ ½
Celane	151775	$6¼	5⅞	6	+ ⅛
Chnclr	31200	175	155	165	— 5
CharterOl	600	100	100	100	—10
Cherokee	5300	$6⅜	5⅞	6¼	+ ⅜
ChieftanD	2513	$25¾	25⅜	25⅜	— ⅛
ChieftanB	200	$56	56	56	+1½
Chromaco	100	200	200	200	—15
Chrysler	16298	$14⅝	13¾	14⅛	+ ½
Cneplxuo	200	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Coastalf	z1	$9⅛	9⅛	9⅛	
CoastlAf	6600	$7¼	6¾	7¼	+1½
Coho A f	5875	$6	5⅝	5⅝	— ⅜
CoinLakeo	2000	29	29	29	
Cmplx	2000	60	56	60	
Cominco	11328	$48½	47¾	48¼	+ ½
ComincoA	500	$20⅜	20⅜	20⅜	
CmrclOGo	3000	190	185	185	— 2
Cmplg	8150	$7¼	6½	7¼	+ ¾
Comferm	2700	$5⅞	5⅝	5⅞	+ ⅛
Coniagaso	5100	230	220	230	+15
ConBathA	1600	$16½	16¼	16⅜	+ ⅛
ConBathp	437	$12½	12¼	12½	+ ¼
CCoppero	13000	30	25	30	+ 7
CDurham	7200	128	120	120	—10
CLouanao	1250	90	90	90	
CMarbnro	1000	53	53	53	
Con Profo	8700	151	145	145	
C Rexpar o	1000	21½	21½	21½	+ ½
CSummito	7700	48	45	48	
Consoltex	500	220	220	220	+ 5
ConDistrib	1100	$13½	13¼	13½	
ConsGas	10100	$16⅜	15¾	16	+ ⅜
Con Gas A	100	$45	45	45	— 1
Con Gas B	167	$45½	45½	45½	
C Gas 13½	6650	$28	27¾	28	
Cons Gas w	82650	290	244	276	+36
CTL Bank	7165	$10½	9⅞	10½	+ ½
Control F	200	150	150	150	
Conventrs	39050	$6⅝	6	6⅜	+ ⅜
Conwest A	1700	$6	6	6	+ ⅛
ConwstBf	5750	$5	490	495	— 5
Cooper C	300	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
CopFields	534	$7⅞	7½	7½	— ½
Corbyvt	1260	$28	28	28	+ ½
Corby Bf	300	$27	27	27	
CFalconC	10225	$14	13½	14	+ ⅜
Corridao	34983	210	185	201	+11
CosekaR	40550	490	475	475	
Coseka 7p	2500	$6¼	6⅛	6¼	+ ¼
CostainLtd	1400	485	470	485	
Courvano	3000	28	28	28	
Craigmt	2300	275	265	265	+ 5
Crain RLf	300	$12	11⅝	12	
Crwn Life	100	$80	80	80	+3¾
Crwn Trst	205	$57½	57½	57½	
Crown8¾	500	$14	14	14	+ ¼
Crown14½	976	$23	22⅞	23	+ ⅛
CZelrbaAf	2400	$31	31	31	
Cullatono	48200	335	325	330	
Culaton10	30700	340	330	335	+10
CzarRes	34530	345	320	320	—10
CzarWt	15002	32	30	32	+ 2
DRG A f	100	$6	6	6	
DalmyCf	100	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Daon D	108130	145	135	136	+ 5
DaonAf	350	130	130	130	—20
Daon8⅜p	1200	200	175	200	+35
Daon9½p	3600	215	185	215	+48
Dejouro	6000	39	38	38	— 1
DEldonao	23000	65	63	65	+ 3
Denison	18587	$30	29	30	+ 1
Develcon	31150	$9⅞	9¼	9¾	+ ⅜
DicknsnAf	18290	300	291	300	
DicknsnB	9315	315	295	305	+ 5
Digtech	550	255	255	255	+15
Discovry	8500	204	196	200	
DofascoA	4020	$35	34¾	35	
Dfs 235	2800	$20	19½	20	+ ¾
Dofascowt	2180	$5½	5½	5½	
Domanl	800	300	291	291	— 4
DomeCda	42585	480	465	480	+10
DmeCdaw	8720	40	39	39	
DomeMine	71990	$14	13½	13¾	+ ⅜
D Pete	992765	305	258	305	+47
DPeteAp	4100	$12½	12	12	— ⅜
DPetw	379163	100½	7½	10	+ 2
DomeResp	6479	$55¾	55⅜	55½	
D Explor o	12000	61	59	61	
Dom Store	19452	$19	18¾	19	+ ⅜
D Textie	6450	$13¼	12¾	13¼	+ ½
Domtar	15553	$18⅝	18⅜	18⅜	— ⅛
Domtar pr	100	$8½	8½	8½	
Dorseto	8000	46	43	43	— 2
Dorsetw	47000	2½	2½	2½	
Dr Mc C A	501	$6½	6½	6½	
Drm Peteo	36800	60	57	60	— 1
Dunraineo	1000	60	60	60	— 5
DuPont A	100	$17⅛	17⅛	17⅛	
Dylex Ltd	100	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Dylex A f	1100	$18⅛	18	18	
Dynamar	6550	255	250	250	— 5
Dynex	1000	110	110	110	+10
EstMirtic	8269	$8½	8	8½	+ ½
EastSul	110	290	290	290	—10
Eaton Bay	1602	375	375	375	+50
EchoB300	3900	$20¾	20⅛	20½	+ ⅜
Echo1986w	1500	450	445	450	+15
Echo1988w	2800	430	425	430	+30
Echo1989w	1200	430	430	430	+30
Ego Reso	4100	52	50	50	
Elcthom X	2167	$6	5⅞	6	+ ⅛
Elcthm Yf	7175	$6	5⅝	6	+ ¼
Elks	3300	202	190	202	
Emco	150	$13	13	13	+ ½
EnergyRo	2000	82	82	82	— 3
Epitek	6900	124	120	121	+ 1
Extndcr f	7400	$12	11	12	+ 1
Ext A f	1803	$12	11⅜	12	+ ¾
FCA Intl	1600	$8¾	8⅝	8⅝	
Flbrg Nik	9535	$48	46¼	48	+1¾
FathmOcn	8700	290	285	290	
FedIndA	13685	$10½	10¼	10⅜	— ⅛
FideltyTrp	600	$13	12¾	13	+ ¼
FinningBf	200	$7½	7½	7½	+ ⅛
Firan	2500	110	105	105	
FCalgaryo	18900	180	165	180	+20
FCalgryp	200	$7	7	7	
FCty TrB	300	$7	7	7	+ ⅜
FCty TrC	700	$6	5⅞	6	
FCty TrD	8100	$8	8	8	+ ⅛
Foodex p	1600	157	155	155	—15
Ford Cnda	110	$37	37	37	+ ⅜
F Sea A pr	100	$6	6	6	— ¼
Fraser	600	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
G&H Steel	300	425	425	425	—15
G M Res	1700	350	310	350	+50
Galveston	5000	135	135	135	
Gandalf	23070	$23⅞	23	23¾	+ ¾
Gane	2500	90	82	82	— 3
GazMetr	z40	$5¾	5¾	5¾	
Gaz15p	1100	$28¾	28½	28¾	+ ⅛
GDistrbA	83800	$19	17⅝	19	+1½
GDistrbw	54200	$11¼	10½	11	+ ⅜
GMC	12792	$70	69⅜	69½	+ ¼
Genstar L	52929	$17⅞	17⅜	17⅞	+ ⅜
Gnstar2.35	9300	$23⅞	23½	23¾	+ ⅜
Geocrd	118971	290	274	290	+16
GiantYk	500	$12½	12½	12½	+ ½
Gibraltar	12000	$10¼	10	10¼	+ ¼
GoldaleAf	2000	450	440	440	—10
Goldlundo	23240	107	100	103	+ 3
Grandma	8900	365	350	350	— 5
GLForest	8421	$57¾	56	56½	+ ½
GtPacific	300	$16½	16½	16½	
GGoose	700	$7¼	6⅞	7¼	+ ¼
GreyhndC	1200	140	135	140	
Greyhnd	8680	$24⅛	24	24	+ ¼
GulfC	299351	$17	16½	16⅞	+ ¾
Gulfstrmo	66400	178	170	170	+ 5
HCI Af	45200	75	70	75	+ 5
HCI Hldg B	33155	75	69	73	+ 6
HCI Hld w	6099	18	16	18	— 2
HCI w B	1900	30	30	30	+ 2
Haley	2100	$5⅜	5⅛	5⅛	— ¼
Hrding A f	8980	105	90	90	—15
Harris A f	900	$5	5	5	+15
HtleighAo	2240	$60	150	160	
Hawker	14550	$14⅜	13⅜	14¼	+ ¾
Hayes D	2344	$10	10	10	
Heritag A f	300	$9¾	9¾	9¾	
Highwodo	600	175	175	175	—14
HBayMng	2335	$17	16¾	16¾	— ⅛
HBayCo	921	$17	16⅞	16⅞	— ⅛
HBC pr	5505	$14	13⅜	13⅞	— ⅛
Hu-Pamo	1500	48	46	46	
Husky	177585	$9¼	9	9	— ¼
Husky13p	95915	$40¼	39⅛	39⅛	— ½
HydraExo	z20	51	51	51	
IU Intl f	3918	$20½	20¼	20⅜	+ ⅛
Imasco	3972	$53½	53	53¼	— ¼
ImascoBp	950	$54½	54½	54½	+ ¾
Imp Life p	1300	$26¼	26¼	26¼	— ⅛
ImpOilA	40050	$32	31⅛	31⅝	+ ⅛
Incao	5600	345	340	345	— 5
Inco	85031	$13⅛	12	12⅞	+ ⅜
Inco7.85	950	$15	15	15	
Incowt	19150	330	310	325	+15
Indal	500	$13½	13½	13½	
InlandGas	z80	$14½	13¾	13¾	
InlandGp	100	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
Inter-City	66740	$13¾	13	13½	+ ½
Intrmetco	200	$5¼	5¼	5¼	
IBM	2750	$101	100	100¼	+2½
Intl Thom	13300	$8½	8¼	8½	+ ¼
IntprPipe	22350	$22⅛	21⅜	21¾	+ ½
Ipsco	1045	$18	18	18	+ ¼
Inverness	9000	$6¼	5⅝	5⅞	+ ⅜
Invernw	19700	10	10	10	+ 5
InvGrAf	z6	$23⅞	23⅞	23⅞	
Irwin Toy	2122	$14	13	14	+ 1
Irwin Toyf	4601	$12¾	12¼	12¾	+ ⅜
Island Tel	354	$15½	15½	15½	+ ½
IvacoAf	28368	$10⅛	10	10	— ⅛
IvacoB	850	$10¼	10	10¼	+ ¼
Ivacor	73221	12	8	9	— 5
IvacoCp	1700	$3¾	3½	3⅝	
JQReso	z64	54	54	54	
Jannock	22800	$7⅞	7¾	7¾	+ ⅛
Jannock8	668	$9⅛	8¾	8¾	— ¼
Janockwf2	3500	390	375	380	+30
Jofreof	17994	97	92	97	+ 4
Jorex Ltd	7500	31	29	31	+ 2
Joutel o	20400	130	120	121	
K-Tel Intl	100	$5¼	5¼	5¼	—1¾
KamKotia	7000	130	130	130	
KegAf	100	210	210	210	+15
Kegw	1000	45	45	45	+10
Kelly DA f	200	$13	13	13	— ⅛
KerrAdd	6956	$14⅜	13½	14	— ½
KAnacono	3200	81	80	81	+ 1
La Luzo	1700	61	60	60	+20
LVrndrAf	z50	475	475	475	
LabattA	3193	$33½	33	33¼	+ ⅜
LabMin	100	$51	51	51	
Lacana	24100	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
LaidlawA	160	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Laidlw B f	160	$9½	9½	9½	— ⅛
LOntCem	600	$5¼	5⅛	5¼	
LShore	5700	$30⅜	29	30¼	+ ⅞
Lardero	3000		58	58	— 2
Laurasiao	600	29	29	29	— 1
LavaCapo	2500	165	165	165	
LeighInst	96350	$5½	480	5¼	+40
Liberian	200	150	150	150	
LLLac	6957	$24¼	22½	23⅝	+1⅛
LoblawCo	17060	$10	9¾	10	+ ⅜
LobCopr	575	$22¼	21½	21½	— ¾
LobLtdBp	120	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
LochelAjf	8100	125	106	110	
LochielB	9500	120	103	103	— 2
Lochiel9p	200	$7½	7½	7½	— ¼
LLMnrls	20000	$13⅜	13⅛	13¾	+ 1
Lumonics	14226	$18¼	17⅜	18¼	+ ½
Lynx Cano	9500	52	50	50	— 5
LyttonMo	12520	27	27	27	— 5
MDS H A	2250	$14	14	14	+ ½
MDS B f	17950	$14	13½	14	+ 1
MSR Exp	10917	$7¼	7	7	
MclanHX	4000	$10¼	10¼	10¼	
MclnHYf	1100	$9	9	9	— ¼
MBLtd	102145	$21¾	21¼	21½	+ ¼
Mcmiln200	685	$18⅞	18⅞	18⅞	+ ⅛
Mcmiln208	300	$17⅜	17½	17⅜	— ⅜
Macquesto	7400	280	270	270	— 5
Madeline	3500	56	55	55	— 5
Magna A f	572	$10¼	10	10¼	+ ¼
Magna B	410	$10⅝	10	10⅝	+ ⅝
Magnason	1300	410	410	410	
MajstcWil	5300	495	460	465	+ 5
Malartic	8600	$8⅛	7¾	8⅛	+ ½
Manitou o	3500	42	42	42	
Manvilleo	200	325	325	325	+15
Mrtme El	100	$17¾	17¾	17¾	
Mrtme Elr	17376	38	34	34	
Maritimef	763	$25⅜	25	25⅜	
MarkSpnc	3000	$7⅞	7⅞	7⅞	
MarkWrkf	11300	155	146	146	— 4
MassFer	11817	239	235	238	+ 3
Mas F A	100	395	395	395	+10
Mas F B	1500	390	380	385	+ 5
Matchano	5312	30	30	30	
Maynardo	4700	460	445	460	+25
Mc Intyre	300	$27	26¾	27	+ ¼
McPhar	1000	90	90	90	+10
Mentor	400	$6½	6¼	6¼	
Mercantil	1200	$15½	15¼	15½	+ ⅛
MeriaE	113427	$8¼	7⅞	8	+ ½
Merlandp	4900	$19½	18	19½	+1⅞
Mestonof	1400	120	111	111	— 4
MetStorsp	z81	$13¾	12⅛	13¾	
MetStr67p	z50	$12⅛	12⅛	12⅛	
Midcon	3300	395	390	395	+15
MikesSubs	z200	87	87	87	
Minrl Res	18200	149	142	148	— 1
Mitel	179220	$29⅛	28¼	28⅜	+ ⅛
MoffatA	400	$19	19	19	
Molson Af	12540	$34⅞	33½	34⅜	+ 1
MolsonB	8900	$32½	32	32½	+ ⅞
Moneco Af	7500	$10⅛	10⅛	10⅛	— ⅜
M Trsco A	2400	$6½	6⅜	6⅜	+ ⅜
Moore	28547	$48	46½	48	+ 2
Morisn	3500	265	255	265	+10
Mt Jamieo	29200	70	65	70	+ 3
MSL p	400	$7	7	7	— ¼
Murphy	2200	$30½	30	30¼	+ ¾
N B Cook	6900	60	60	60	
NBU Mine	9200	148

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

fiscalité

L'épargne-actions

Avantageux et facilement accessible

aqpfs

par Pierre Barnard

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Pierre Barnard est avocat chez Lapointe, Rosenstein.

LE taux d'imposition des particuliers a toujours été plus élevé au Québec qu'en Ontario. En 1979, le gouvernement provincial a donc mis sur pied un régime d'épargne-actions, qui vise à solutionner en partie ce problème, tout en permettant aux sociétés ayant leur siège social au Québec de trouver une nouvelle source de financement.

Ce régime constitue un abri fiscal à la fois avantageux et facilement accessible. Les règles en sont très souples et permettent à un contribuable d'en retirer tous les avantages à un coût souvent minime. Ceci fait que tous ceux qui paient des impôts au Québec devraient envisager sérieusement la possibilité d'y contribuer, si ce n'est déjà fait.

Essentiellement, le régime permet de déduire de son revenu imposable pour les fins de l'impôt provincial le coût de certaines actions ordinaires de sociétés québécoises acquises dans l'année. La limite est de 20% du revenu gagné (ce terme est défini dans la loi et exclut le revenu de placement) ou $15,000, selon le moins élevé des deux. Toutefois, cette limite est réduite du montant des contributions faites durant l'année à un régime d'épargne-retraite, à un régime enregistré d'épargne-retraite et à un régime d'épargne-logement.

La loi prévoit un mécanisme pour empêcher le contribuable de tirer un bénéfice indu de cette déduction en revendant immédiatement les actions incluses dans le régime. Ainsi, on a prévu que, dans certains cas, le contribuable devrait réinclure le montant de la déduction dans son revenu lors d'une année ultérieure. Plusieurs croient que, pour éviter cette conséquence, il faut conserver les actions dans son regime pendant deux ans. En fait, l'exigence est tout autre et un contribuable n'aura rien à inclure dans son revenu à ce titre s'il détient dans son régime, à la fin des deux années subséquentes, des actions ayant un coût égal au montant de la déduction réclamée durant l'année antérieure. Par exemple, un contribuable ayant réclamé une déduction de $15,000 en 1982 devra avoir dans son régime, au 31 décembre 1983 et 1984, des actions ayant un coût de $15,000. Cependant, notre contribuable satisfera aux exigences de la loi même s'il vendait toutes ses actions en janvier 1983 pour en acquérir de nouvelles en décembre 1983 et en répétant le même stratagème lors de l'année suivante. En janvier 1985, il pourrait se départir de façon permanente des actions acquises en décembre 1982 et ce, sans conséquences fiscales.

Évidemment, pour avoir droit à une déduction additionnelle en 1983 et 1984, notre contribuable devra avoir investi un montant additionnel dans son régime à la fin de chacune des années. Pour avoir droit aux déductions maximales de $15,000 à chacune des années, il devra acquérir $30,000 d'actions en 1983 et $45,000 en décembre 1984 en prenant toujours pour acquis que toutes ces actions seraient revendues dès le mois de janvier suivant. Il est à noter que pour les années suivantes, le montant requis se stabilisera à $45,000 puisque les actions acquises deux années auparavant n'auront plus à être remplacées. Ainsi, le $45,000 contribué en 1985 correspondra aux contributions de 1983, 1984 et 1985.

Il est à noter que ce qui est dit plus haut ne constitue qu'une façon de retirer les avantages maximums du régime pour un contribuable qui n'aurait pas les moyens d'investir des sommes substantielles tout au long de l'année. Cependant, rien n'empêche un contribuable de garder les actions dans son régime tout au long des deux années requises.

Pour être admissibles au régime, les actions doivent être des actions ordinairee émises par une corporation publique qui a son siège social au Québec ou qui satisfait à un certain nombre d'autres exigences. À chaque année, un certain nombre de sociétés font des émissions de nouvelles actions qui se qualifient au régime. Cependant, un bon nombre d'autres compagnies ont institué un plan d'investissement permanent qui permet à leurs actionnaires d'acquérir des actions admissibles au cours du marché boursier sur une base mensuelle ou semestrielle. Il suffit alors d'acquérir une action ordinaire de la société pour pouvoir participer à son régime d'investissement. Les compagnies suivantes, entre autres, permettent à leurs actionnaires d'acquérir à chaque trimestre des actions ordinaires pour le montant indiqué:

Bell Canada, $3,000; Banque Nationale, $5,000; Banque de Montréal, $5,000; Banque Royale, $5,000; Alcan, $6,000; Dominion Textile, $1,500; Domtar, $4,000; Québec Telephone, $3,000.

Ceci veut dire qu'on n'a plus besoin de surveiller les nouvelles émissions d'actions comme c'était le cas auparavant et qu'en contactant un courtier en valeurs mobilières, il devient très facile de pouvoir racheter à chaque année le montant requis ($45,000 au maximum pour celui qui se serait prévalu de la déduction annuelle de $15,000 et qui aurait revendu toutes les actions incluses dans son régime au début de l'année).

Comme les contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite réduisent le montant maximum admissible à un régime d'épargne-actions, il convient de se demander s'il n'est pas plus avantageux d'ignorer l'épargne-retraite pour se prévaloir de la pleine déduction de l'épargne-actions. Évidemment, la contribution au régime enregistré d'épargne-retraite donne droit à une déduction au fédéral aussi bien qu'au provincial, ce qui n'est pas le cas pour le régime d'épargne-actions. Par contre, les sommes retirées d'un régime enregistré d'épargne-retraite seront imposables, ce qui n'est pas le cas pour le régime d'épargne-actions si la règle de deux années est respectée. De plus, les dividendes reçus sur les actions sont admissibles à l'exemption de $1,000 sur les revenus de placements. L'excédent, s'il y a lieu, sera imposable dans l'année. Pour un régime enregistré d'épargne-retraite, tout le revenu généré par le régime sera exempté d'impôt jusqu'à ce qu'il soit touché par le contribuable. Le revenu sera alors imposé en entier (sujet à l'exemption de $1,000 de revenus de pension si le contribuable a atteint 65 ans).

Règle générale, on pourrait donc dire que pour celui qui prévoit avoir besoin de ses fonds sous peu ou qui désire investir à court terme, le régime d'épargne-actions est plus avantageux alors que celui qui épargne pour une retraite lointaine aura avantage à se prévaloir du régime enregistré d'épargne-retraite.

Par contre, le budget fédéral du 12 novembre 1981 a apporté un élément nouveau. Le contribuable qui devra emprunter pour contribuer à un régime enregistré d'épargne-retraite ne pourra plus réclamer une déduction pour les intérêts payés. Par contre, si l'emprunt est effectué pour acquérir des actions admissibles à un régime d'épargne-actions, les intérêts seront entièrement déductibles.

Donc, un contribuable qui doit emprunter aura avantage à utiliser le régime d'épargne-actions ou, s'il contribue aux deux régimes, il devra s'assurer que l'emprunt est fait pour financer l'acquisition des actions et non pour effectuer la contribution au régime enregistré d'épargne-retraite.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Ce recueil est disponible auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 1455 rue Peel, bureau X-24, Montréal (Québec) H3A 1T5, au coût de $8 plus $1 de frais d'envoi. Téléphone: (514) 843-8837.

agenda

AUJOURD'HUI

À Montréal, Air Canada accueille à sa base d'entretien de Dorval son premier Boeing 767, à midi, en présence de M. Claude Taylor, président et directeur général d'Air Canada.

■

À Saint-Laurent, assemblée du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Saint-Laurent, à 17 h, aux bureaux de la Chambre, 842 boulevard Sainte-Croix.

■

À Longueuil, la Société pour le progrès de la Rive-Sud invite Mme Madeleine Rocheleau, secrétaire du Club de la Rive-Sud du Groupement québécois de l'entreprise, à titre de conférencière à son déjeuner-causerie, à midi, au restaurant La Barre 500, boulevard Taschereau.

■

À Sherbrooke, le département d'économique de la faculté des Arts invite, dans le cadre de son séminaire d'actualité économique, le Dr Édouard Wagneur, de l'Université de Montréal, qui parlera de «l'usage du rationnement quantitatif dans l'élaboration d'une théorie générale: le cas de la demande». À 14 h à la salle 136 de la faculté des Arts.

JEUDI 4 novembre

À Montréal, à l'hôtel Bonaventure, salon Outremont, panel sur les obligations, organisé par Le Cercle finance et placement du Québec, à compter de midi avec la participation de MM. André Dubuc, directeur des marchés financiers à Hydro-Québec, Claude Dalphon, surintendant du régime des ventes à la CTCUM et Marc Saint-Pierre, économiste et gestionnaire chez Canagex Placements Ltée.

■

À Montréal, au colloque de relations industrielles de l'Université de Montréal à l'hôtel Bonaventure, M. Jack Barbash de l'Université du Wisconsin est conférencier à 12 h 30.

■

À Montréal, déjeuner-causerie de la Chambre canadienne allemande de l'industrie et du commerce à midi au salon Or et Gris de l'hôtel Ritz Carlton. Conférencier: M. Peter von Siemens, vice-président à la commercialisation internationale chez Siemens AG, de Munich.

■

À Bromont, la Corporation de développement économique de Bromont-Waterloo-Lac Brome présente un projet d'investissements touristiques de $34 millions dans la région à 19 h 30 à l'hôtel Bromont.

VENDREDI 5 novembre

À Montréal, M. Ghislain Dufour, vice-président du Conseil du patronat du Québec, est conférencier invité à 9 h 30 au colloque sur les relations industrielles organisé par l'Université de Montréal à l'hôtel Bonaventure. À midi, M. Marcel Pépin, professeur à l'École des relations industrielles de l'U de M, est conférencier invité au déjeuner.

■

À Montréal, conférence d'ouverture du Salon de la PME 1982 au studio-théâtre Alfred-Laliberté, pavillon Judith Jasmin, 405 est rue Sainte-Catherine, en présence du ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, R. Rodrigue Biron.

SAMEDI 6 novembre

A Montréal, premier dîner de la Fondation de l'Entrepreneurship à 19 h 30, à l'hôtel Holiday Inn de la Place Dupuis, avec comme conférencier invité, M. Pierre Lortie, président de la Bourse de Montréal.

■

A Montréal, Salon de la PME de 11 h à 19 h à l'Université du Québec à Montréal, 1495 rue Sainte-Catherine.

DIMANCHE 7 novembre

A Montréal, Salon de la PME de midi à 18 h à l'Université du Québec à Montréal, 1495 rue Sainte-Catherine, est.

■

A Québec, ouverture du congrès de la Chambre de Commerce de la province de Québec sur le thème «Trop de gouvernement?». A l'hôtel Loews Le Concorde, 1225 place Montcalm.

LUNDI 8 novembre

A Montréal, M. Charles Hetherington, président de Panarctic Oils, est le conférencier invité du Cercle canadien de Montréal, à 12 h 15, à l'hôtel Mont-Royal.

■

A Québec, ouverture de la Semaine de l'industrie, organisée par la Chambre de commerce et de l'industrie du Québec métropolitain jusqu'au 13 novembre. Cérémonie d'ouverture à 17 h 30 à l'amphithéâtre et ANIMA G au 31e étage du complexe G.

MARDI 9 novembre

A Montréal, au déjeuner-causerie de l' Association des économistes de Montréal, le conférencier est M. Richard T. Coghlan, de la maison Storey, Boeckh & Associés, sur «la crise internationale du monétarisme». A 12 h 30 au salon Terrasse de l'hôtel Sheraton-Mont-Royal.

■

A Montréal, déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du district de Montréal à l'hôtel Quatre Saisons, salon Le Saison, à 12 h 30. Le conférencier est M. Maurice LeClair, président et directeur général du CN.

■

A Montréal, début des séminaires sur la gestion d'entreprises en collaboration avec la Banque fédérale de développement en collaboration avec la Chambre de commerce du district de Montréal. Inf: 866-2861.

Pitfield Mackay Ross Limitée

Régime épargne-actions

Nouvelle émission admissible IMASCO

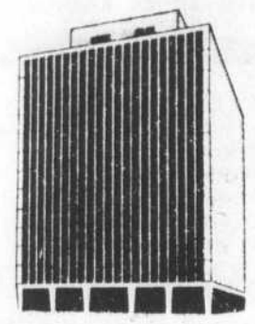
Pour renseignements

Suite 2101
1 Place Ville-Marie
Montréal, H3B 4X5

Paul Bénéteau
876-5206

DE MAISONNEUVE OUEST

Bureaux modernes et bien situés



Au 1140 ouest, de Maisonneuve, avec voie d'accès directe à la station de métro Peel.

Immeuble à bureaux moderne offrant des commodités de tout premier ordre.

3,000 pieds carrés et plus, au taux de 10,75$ le pieds carré, net.

Pour plus de renseignements, s'adresser à:

LES IMMEUBLES YALE LTÉE
2015, rue Peel
H3A 1T8
(514) 845-2265

Commission assurée aux courtiers

MANUFACTURIERS

Nous sommes une organisation spécialisée dans la vente.

Nous pouvons vous garantir

350.000$ et plus par année.

Pour rendez-vous appelez
(514) 843-5570

C.V.C.
Conseillers en Vente Commerciale

MILLIONNAIRE
À L'ÂGE
DE LA RETRAITE !

Saviez-vous que: $5000.00 par année plus les intérêts investis à **10%** pendant 31 ans ou à **15%** pendant 24 ans deviendront plus de **$1 000 000** et vous assureront une **retraite dorée.**

Une bonne manière d'y arriver, c'est de **gérer soi-même** son **régime de retraite.**

Pour obtenir le **dépliant** décrivant l'opération d'un régime enregistré d'épargne retraite et une **liste** comparant les honoraires et avantages des différentes **fiducies,** vous n'avez qu'à retourner le **coupon-réponse** ci-bas.

McLEOD YOUNG WEIR LIMITED

Gilles Archambault
McLeod Young Weir Ltée
1155 ouest, Dorchester,
40e étage
Montréal, H3B 3V4

Veuillez me faire parvenir le **dépliant,** décrivant l'opération d'un REER et la **liste** comparant les avantages des différentes fiducies.

nom

adresse

code postal tél.

(L.D.) F

L'ACTIF QUI FAIT PENCHER LA BALANCE



Dans un contexte économique difficile, le succès de votre entreprise dépend plus que jamais de votre capacité de prendre les bonnes décisions au bon moment.
Avez-vous en main toutes les données essentielles à la prise de telles décisions, qu'il s'agisse, par exemple, de financement, de fiscalité, d'informatisation ou même d'obtention de subventions?
Le comptable agréé, grâce à sa formation poussée et à l'efficacité des méthodes qu'il utilise, est en mesure de vous procurer les données dont vous avez besoin. Son expertise sera sans doute pour vous, comme pour tant d'autres entreprises, l'actif qui fait pencher la balance et augmente vos chances de succès.

Venez nous rencontrer, nous serons au salon de la P.M.E. à l'UQUAM les 6 et 7 novembre 1982.

Ordre des comptables agréés du Québec

OFFRE DE DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS SUBALTERNES DE CATÉGORIE A DONNANT DROIT DE VOTE

IVACO

Ivaco Inc. offre aux détenteurs de ses actions subalternes de catégorie A donnant droit de vote et aux détenteurs de ses actions de catégorie B donnant droit de vote le droit de souscrire à une action subalterne de catégorie A pour chaque sept actions détenues à la fermeture des établissements le 29 octobre 1982.

Les droits n'auront aucune valeur après le 19 novembre 1982

Prix de souscription: 9,25 $ l'action plus sept droits

Le soussigné gérera un syndicat de courtiers sollicitants constitué dans le but de faciliter l'exercice de droits. Les membres du syndicat de courtiers sollicitants y compris le soussigné seront rémunérés par Ivaco à l'égard de souscriptions obtenues par leur entremise.

Ivaco Inc. confirme que les actions subalternes de catégorie A donnant droit de vote souscrites par l'exercice de droits sont un placement admissible pour un régime d'épargne-actions du Québec.

Nous recommandons aux actionnaires qu'ils exercent leurs droits et nous offrons nos services à cette fin ou pour l'achat ou la vente de droits.

Merrill Lynch, Royal Securities Limitée

VICTORIA • VANCOUVER • EDMONTON • CALGARY • WINNIPEG • KITCHENER • LONDON, ONTARIO • HAMILTON • MISSISSAUGA TORONTO • OTTAWA • MONTRÉAL • QUÉBEC • ST-JEAN, N.-B. • HALIFAX • CHARLOTTETOWN • ST. JOHN'S • LONDRES (ANGLETERRE)

octobre 1982

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

développement régional

Au Sommet de Rimouski, on se rappellera la promesse d'Ottawa

par Marie-Agnès Thellier

LES gens de l'Est du Québec ont la mémoire longue et ils entendent encore le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliot Trudeau, promettre la mise en oeuvre d'un plan de développement économique pour l'Est du Québec, un jour qu'il était de passage à Bonaventure en mai dernier.

Aussi la Chambre de commerce de Rimouski va-t-elle demander, lors du prochain Sommet économique du comté de Rimouski, que les crédits pour la mise en oeuvre de ce plan soient votés immédiatement par le Parlement.

La fusion de deux ministères fédéraux (Expansion économique régionale et Industrie), puis le remplacement de M. Herb Gray par M. Ed Lumley, ont retardé la réalisation de cette promesse et on parle maintenant de crédits disponibles seulement au printemps 1983. Rien ne semble en effet avoir été prévu spécialement pour l'Est du Québec dans le programme de $1.1 milliard de soutien de l'emploi annoncé il y a une semaine par M. Marc Lalonde.

Les 73 participants invités les 25, 26 et 27 novembre prochains à Rimouski auront à se prononcer sur l'opportunité pour le gouvernement fédéral d'intervenir directement en région, selon son propre plan. Le «plan de développement économique» de l'Est du Québec ne serait en effet pas seulement un mécanisme de coordination entre les différents ministères fédéraux impliqués dans l'agriculture, les pêcheries, le tourisme, le transport, l'industrie et le commerce. De l'argent «frais» pourrait être affecté à des actions de développement et à la création d'emplois, sans entente avec Québec.

En tournée dans la région le 12 novembre, le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, M. François Gendron, aura certainement l'occasion de rappeler la position du gouvernement du Québec là-dessus.

Le milieu socio-économique du comté de Rimouski commence pour sa part à avoir sa petite idée de l'orientation de son développement... Un cahier préparatoire au Sommet recense 122 propositions d'actions, qui vont de la réalisation d'un plan de développement touristique à la priorité donnée aux industries océanique et agro-alimentaire, en passant par la révocation des concessions forestières. La concession Price s'étend sur 38% du territoire.

Dans ce secteur de la forêt, on peut déjà s'attendre à certains débats «virils» puisque la table sectorielle réunissant huit intervenants de ce secteur demande prioritairement au ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) du Québec de réétudier les dommages réels causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et d'en prévoir les conséquences à moyen et à long terme.

Jusqu'ici, le MER ne prévoit officiellement qu'une perte de 8% des stocks de résineux. Ce chiffre a été accueilli «avec beaucoup de scepticisme» par les gens de la forêt, qui craignent une rupture des stocks à court et à moyen terme et donc des difficultés économiques considérables pour la région. Les intervenants demandent aussi d'intensifier l'aménagement des forêts privées avec des subventions du MER, de créer des pépinières privées et de restreindre les prérogatives de Rexfor, une société d'État.

Si la forêt est la première industrie régionale, le tourisme est sa deuxième «industrie». Le fruit y est mûr, puisque les 12 participants à la concertation dans ce secteur ont accouché d'un plan précis, articulé autour de trois pôles: un futur complexe national d'interprétation maritime à Pointe-au-Père, le développement du parc du Bic et la mise sur pied d'un circuit touristique dans le Haut-pays (arrière-pays) axé sur les activités de plein air.

Dans le secteur agro-alimentaire, on grogne contre la soi-disant consultation régionale et l'absence de responsabilités confiées au bureau régional du ministère de M. Jean Garon. «Que le ministre Jean Garon fasse connaître sa volonté de développer l'agriculture et l'agro-alimentaire dans l'Est du Québec et ce qu'il compte faire dans l'avenir immédiat», exigent les intervenants. On n'en est cependant qu'au stade des études pour résoudre les innombrables contradictions de ce secteur et briser le cercle vicieux de certaines productions sans débouchés.

Outre l'organisation d'un colloque sur les achats effectués par les entreprises publiques et parapubliques, on a proposé un regroupement des achats, permettant une rationalisation des achats locaux et favorisant les entreprises de la région.

La création de plusieurs structures est proposée: un comité de développement et de promotion de l'industrie océanique, un comité de développement de l'entreprise rimouskoise, divers centres de recherche (agro-alimentaire, forestrie, etc.).

Dans le secteur industriel, la proposition la plus originale est le mandat de cinq ans confié à un comité présidé par le p.-d.g. de Québec Téléphone pour attirer une implantation industrielle dans le cadre de ses projets de croissance. Par ailleurs, les intervenants souhaitent une réorientation des priorités du Conseil économique de Rimouski (commissariat industriel) au profit des entreprises locales et la création d'un organisme de promotion des ports de Rimouski-est et de Pointe-au-Père.

Enfin, pour soutenir l'entrepreneurship local, la table de concertation sectorielle demande la creation à Rimouski d'un centre de coordination des services aux entreprises, autrement dit un «guichet unique».

Le Sommet de Rimouski est le premier d'une série de sommets régionaux qui se succéderont d'ici un an: le Sommet de la région Mauricie-Bois-Francs-Drummond est prévu pour la mi-mai 83, tandis que les sommets de la région de Québec et de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau se tiendront vraisemblablement à l'automne 1983.

Dans tous les cas, une préparation très longue, de 12 à 18 mois, permet d'espérer une implication active des divers intervenants, sensibilisés par l'étude d'un «état de la situation» souvent alarmant, puis invités à travailler ensemble dans des tables de concertation sectorielles ou locales et, enfin, amenés à «se mouiller» publiquement lors du sommet lui-même.

Dans le cas du Sommet de Rimouski, né d'une promesse électorale du ministre du Revenu et des Travaux Publics du Québec, M. Alain Marcoux, les deux syndicats présents dans la région, FTQ et CSN, ont refusé de participer aux travaux.

À part, M. Marcoux, aucun ministre ne sera présent au sommet. Les représentants en région du MEER et de l'Office de planification et de développement du Québec parleront au nom de leurs ministères. Ils étaient membres du comité d'orientation et de coordination du Sommet.

NOMINATION

BANQUE NATIONALE DU CANADA



M. Edward Lyssan, c.a.

La Banque Nationale du Canada annonce la nomination de M. Edward Lyssan, c.a. au poste de Vice-président exécutif, finances et contrôle. À ce titre, il assume la responsabilité du contrôle, de la comptabilité, du budget, de la fiscalité, du financement en capital et des systèmes informatiques. Il relève du Vice-président exécutif et chef des opérations, M. Gilles Mercure.

Le Premier vice-président et directeur général, finances et contrôle et le Premier vice-président et directeur général, informatique se rapportent à lui.

Comptable agréé, M. Lyssan est diplômé en commerce de l'Université McGill. Il apporte à ses nouvelles fonctions une vaste expérience de la vérification, du contrôle et de la gestion acquise aux États-Unis, en France et au Canada. M. Lyssan était auparavant Vice-président et contrôleur d'une grande entreprise manufacturière canadienne.

M. Lyssan est entré en fonction le 1er novembre 1982.

Le Salon de l'agriculture: plus qu'un simple étalage commercial

par Claude Turcotte

Le 29e Salon international de l'agriculture et de l'alimentation, qui se poursuit au Stade olympique jusqu'à dimanche prochain inclusivement, présente un intérêt pour toute la famille, comme le propose son thème, mais il a indiscutablement une portée économique très forte.

Le Salon, qui, l'an passé, a attiré environ 150,000 personnes, a comme principal objectif de promouvoir les produits agro-alimentaires québécois, particulièrement auprès de la population de la région montréalaise.

Mais le Salon, celui de cette année à tout le moins, est beaucoup plus qu'un simple étalage commercial; il est une authentique exposition de produits d'une très grande variété et d'une qualité parfois surprenante.



Ce ju[illegible]ent s'applique aux produits alimentaires et aux animaux bien sûr, mais également à d'autres domaines comme celui du meuble, de la poterie, du vêtement, de la gastronomie, etc..

Au-delà des centaines de kiosques, des spectacles folkloriques, des amusements de Bobino ou des Satellipopettes, il y a chaque jour un colloque ou une conférence sur des thèmes on ne peut plus sérieux. Vendredi par exemple, on discutera pendant toute la journée en présence du ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon, de l'exportation des produits agricoles québécois.

Le Salon de Montréal est en outre l'occasion pour des acheteurs de pays étrangers de venir ici pour faire des affaires; ainsi cette année on attendait des acheteurs de porcs du Venezuela et de Grande-Bretagne, des acheteurs de bovins laitiers de Tunisie et d'autres intéressés à la semence de bovins devaient venir de France, d'Allemagne et de Californie.

Il y a aussi les éleveurs étrangers qui viennent faire concurrence avec les producteurs québécois dans les concours de beaux spécimens. Sur 544 éleveurs participants l'an passé, 116 venaient de l'Ontario, des provinces Atlantiques et des États-Unis.

Mais s'il fallait souligner un aspect original et tout à fait particulier au Salon de cette année, il faudrait retenir la place qui a été faite aux diverses régions du Québec.

Pour la première fois en effet on a demandé aux régions de mettre en évidence les spécialités qui sont les leurs. Toute une section du Vélodrome leur a été réservée et 12 régions ont accepté l'invitation.

Le Salon offre d'autres présentations, dont celles de plusieurs ministères, de grandes maisons d'édition, de commerçants, etc. Mais hier en tout cas c'était nettement le grand Salon culinaire qui attirait le plus l'attention, alors qu'une longue filée de visiteurs attendaient pour voir les meilleures pièces de 200 chefs du Québec.

Pour entrer au Salon de l'agriculture et de l'alimentation, il y a toutefois un petit problème; il faut débourser $4.50 si l'on est adulte, $3.50 si l'on est étudiant de plus de 12 ans ou membre de l'âge d'or et $1.50 si l'on est écolier.



«L'Hommage aux Plouffe»

Henri Masson

8 oeuvres originales en édition limitée 22½ x 15

Texte à la main sur chacune signé Roger Lemelin

Maintenant disponible en souscription: $1500

Sur rendez-vous (514) 845-0609

Les réserves du Canada diminuent de $192 millions

OTTAWA (PC) — Les réserves internationales du Canada ont fléchi de $192.5 millions US au cours du mois d'octobre et s'établissent à $3.6 milliards US, a fait savoir, hier, le ministère des Finances.

Toutefois, la stabilité relative du dollar canadien le mois dernier a permis à Ottawa de rembourser la dernière tranche de $500 millions US due aux banques étrangères.

Le gouvernement se sert de ses réserves pour stabiliser la valeur du dollar. Par l'intermédiaire de la Banque du Canada, il se départit d'une partie de ses réserves de devises étrangères et d'or pour acheter des dollars canadiens et soutenir notre devise lorsque cette dernière est en perte de vitesse. C'est l'opération contraire qui se produit quand il s'agit d'empêcher le cours du dollar de grimper un peu trop.

Les chiffres sont fournis en fonds américains pour la simple raison que ceux-ci représentent la plus grande partie des réserves canadiennes, constituées de devises étrangères, d'or et de droits de tirages spéciaux, un papier-monnaie du Fonds monétaire international.

Au cours du mois de juin, le dollar canadien est tombé à un nouveau plancher, soit 76.86 cents US. Les efforts du gouvernement canadien pour freiner cette glissade se sont avérés fort dispendieux, de sorte qu'Ottawa a été obligé d'emprunter $2.35 milliards pour regarnir ses réserves.

Au cours du mois suivant, le dollar canadien a repris du poil de la bête et, depuis cette date, il est demeuré relativement stable à un peu plus de 81 cents US.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Université Laval

PROFESSEUR en relations industrielles

Description du poste:
Dispenser des enseignements de base en gestion des ressources humaines au premier cycle et au niveau des études graduées. La fonction inclut l'encadrement des étudiants.
Participer aux activités de recherche et de publication ainsi qu'aux divers aspects de la vie interne et externe du département.

Qualifications requises:
Doctorat ou l'équivalent dans une discipline appropriée.

Date d'entrée en fonction: 1er juin 1983

Traitement: Selon la convention collective

Communiquer confidentiellement le curriculum vitae **avant le 23 décembre 1982 à:**

Gilles Ferland, directeur
Département des relations industrielles
Faculté des sciences sociales
Université Laval
Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

HSL HÔPITAL SAINT-LUC

recherche un

PSYCHOLOGUE

Sommaire des fonctions:
— évaluation neuro-psychologique dans le cadre de consultations intra-hospitalières.
— counseling spécialisé auprès de patients présentant des problèmes organiques.
— collaboration au travail des équipes référentes (discussions de cas, participation au programme de traitements hospitaliers, etc.).
— possibilité d'enseignement et de recherche.

Qualifications requises:
Scolarité: — posséder une maîtrise en psychologie clinique d'un établissement universitaire reconnu et
— être membre en règle de la Corporation des psychologues de la province de Québec.
Expérience: — expérience clinique pertinente dans le domaine de la neuro-psychologie et
— expérience professionnelle dans le milieu hospitalier serait souhaitable.

Faire parvenir votre curriculum vitae détaillé avant le 12 novembre 1982 au:

Directeur du personnel
HÔPITAL SAINT-LUC
1058, rue St-Denis
Montréal, Québec
H2X 3J4

Le Calliere
Vieux Montréal
Une expérience différente !
750 à 50,000 pi. car.
2 mois de loyers gratuits
Ruelle en galais avec entrée privée donnant sur un jardin, beaucoup d'espaces de stationnement disponible.
845-1207

Jusqu'au 12 novembre 1982

FORMIDABLE!

Le Prêt Auto Énergie,

15 3/4* %

à l'achat d'une auto neuve modèle 1982 ou 1983 ne consommant pas plus que 10 litres aux 100 kilomètres, selon Transports Canada.**

* sujet à changement sans préavis
** conditions prérequises pour être éligible au Prêt-Auto-Énergie.

1% de moins que le taux de base de nos prêts personnels!

LA BANQUE D'ÉPARGNE

LA BANQUE personnelle

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le port de Québec a oublié le départ de CP Navigation

Les produits alimentaires et énergétiques remplacent les conteneurs

par Guy Deshaies

Au mois d'août 1978, le dernier navire porte-conteneurs de CP Navigation larguait les amarres du port de Québec et les autorités portuaires voyaient ainsi prendre le large à jamais près de 15% de leurs revenus.

Mais, le départ de CP Navigation, annoncé 10 mois plus tôt, n'avait pas entraîné avec lui l'imagination et le dynamisme du petit groupe du Conseil des ports nationaux qui préside aux destinées du port. Déjà, le projet conjoint, avec la Commission canadienne du lait, d'un centre d'exportation des produits laitiers allait prendre forme, tant comme le centre régional de distribution des grains de provende, le centre d'exportation de bois de sciage et plusieurs améliorations des aménagements.

Le départ de CP Navigation n'avait rien changé non plus au fait que le port de Québec permet des tirants d'eau d'au-delà de 50 pieds (8.3 brasses), pouvant accommoder des navires de plus de 100,000 tonnes même à marée basse et tout au long de l'année, ce qui en fait le port de cette capacité situé le plus profondément à l'intérieur du continent de toute l'Amérique du nord, à mi-chemin entre les centres industriels des Grands Lacs et de l'Atlantique.

Résultat: en 1978 on avait manutentionné 15,325,110 tonnes métriques de cargo sur les quais de Québec et en 1981 ce chiffre passait à 18,074,524, soit une augmentation de 15%.

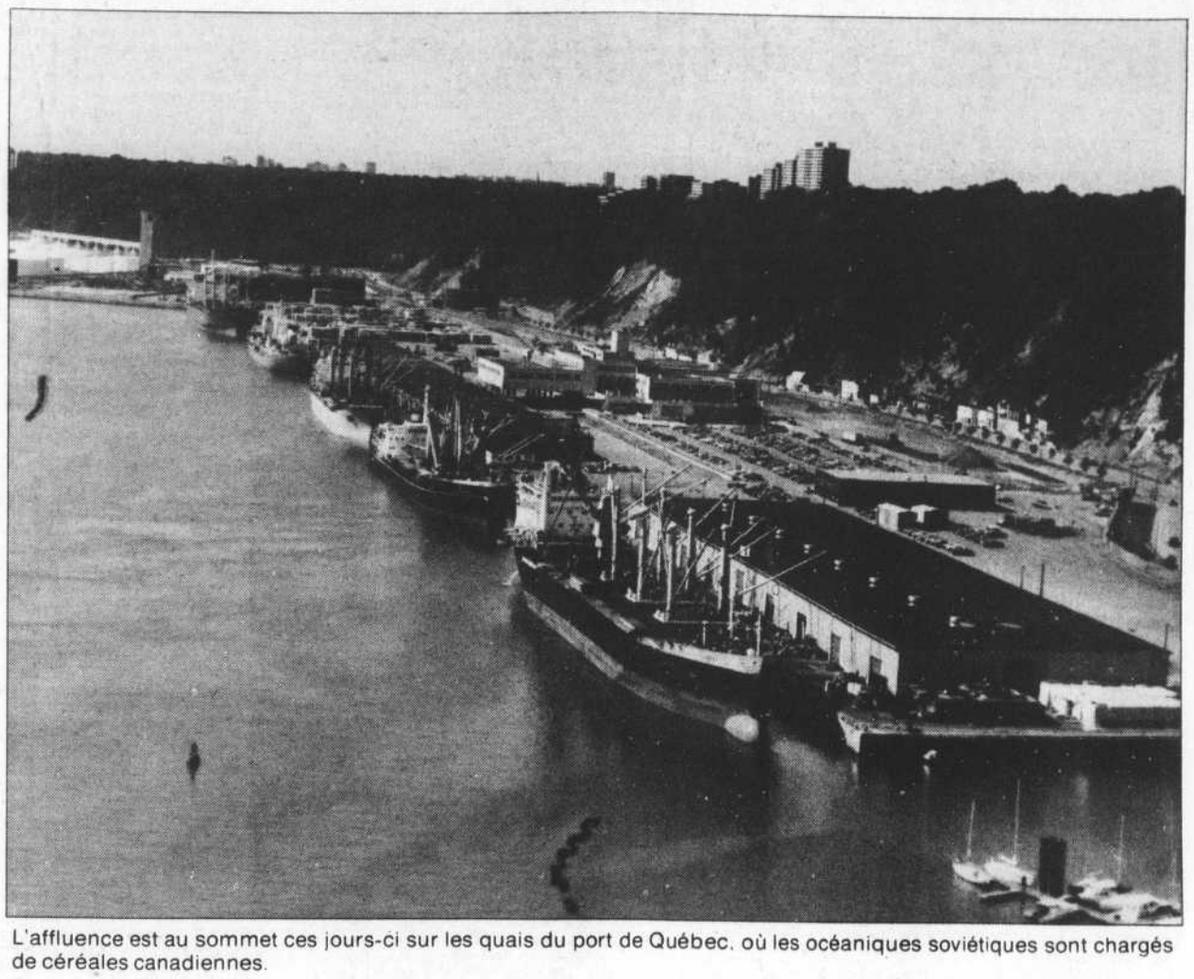
Sur les quais qui appartiennent exclusivement au Conseil des ports nationaux (le total inclut les quais privés) on a transbordé du 1er janvier au 30 septembre de cette année 9,234,246 tonnes de marchandises, soit une augmentation de 11% par rapport à la même période en 1981.

Au chapitre des céréales, les chiffres sont nettement spectaculaires avec le mirobolant contrat de vente de blé du Canada à l'URSS pour un montant de $1.5 milliard. De janvier à septembre 1982, le tonnage de céréales manutentionnées au port de Québec a été de 6,950,719 tonnes métriques, soit légèrement plus que la quantité transbordée durant toute l'année 81 et une augmentation de 61% par rapport à la même période l'an dernier.

Depuis la mi-octobre les navires, la plupart battant pavillon soviétique, se pressent aux quais de Québec pour prendre leur cargaison de blé. D'ici la fermeture de la voie maritime, par laquelle les bateaux de lac acheminent le blé à Québec, on prévoit une hausse de 35% du nombre de navires dans le port de la Vieille capitale.

Bref, du solide. Pourtant, dans l'ensemble des marchandises, le premier semestre de 1982 marque un très léger recul par rapport à 1981, largement causé par la baisse des quantités de pétrole, de charbon et de produits miniers, baisse causée non pas tellement par une consommation mondiale plus faible, mais par les stocks volumineux amassés en prévision des hausses de prix.

Avec les énormes quantités de grains transbordées d'ici la fin de l'année, il paraît clair que cette année sera la sixième au cours de laquelle le port de Québec dépasse ses propres records de tonnage.



L'affluence est au sommet ces jours-ci sur les quais du port de Québec, où les océaniques soviétiques sont chargés de céréales canadiennes.

Le port de Québec, en plus de bénéficier d'avantages naturels, a la chance aussi d'être desservi par les deux réseaux de chemins de fer du CP et du CN, mais cela n'aurait pas suffi si on n'avait pas recherché désespérément de nouveaux marchés, en ayant soin de diversifier les champs d'exploitation, et si on n'avait pas investi avec prévoyance, tout en ne perdant pas de vue les besoins futurs.

«Si, explique le capitaine Henri Allard, directeur général du port de Québec, les échanges internationaux doivent se faire de plus en plus avec des produits alimentaires et énergétiques, le port de Québec a, en effet, un avenir extrêmement prometteur.»

Un port en eau profonde qui n'a pas de conteneurs, qui a peu de marchandises générales, qui fait peu de vrac, mais qui a du charbon, du blé, du bois et du lait.

À ce dernier sujet, il faut dire que ce n'est qu'en 78, au lendemain du départ de CP Navigation et de ses conteneurs, que les autorités portuaires intéressaient la Commission canadienne du lait, une agence fédérale, à un centre unique d'exportation des produits laitiers concentrés. Jusque là, les producteurs devaient choisir entre plusieurs centres d'expédition et entre divers modes de transport, parfois jusqu'aux ports des provinces maritimes, ce qui signifiait des coûts non concurrentiels pour le lait canadien et des pertes importantes au niveau des cargaisons, à cause d'entreposages dans de mauvaises conditions ou du transport non spécialisé.

Le Québec produit 65% de tout le lait du Canada et c'est à Québec qu'on a décidé de construire des entrepôts à température idéale constante (10 degrés Celsius) et les équipements nécessaires pour assurer cette centralisation. L'an dernier, le port de Québec a expédié à l'étranger 58,660 tonnes de lait concentré ou en poudre. Au cours des sept premiers mois de 82, le chiffre totalisait 37,000 tonnes, tandis que l'Algérie annonçait récemment l'achat de 2.8 millions de caisses de lait concentré et 500,000 caisses de lait en poudre.

Ce centre laitier d'exportation est unique en son genre comme certains autres équipements du port de Québec. «Nous n'essayons jamais de nuire à un port concurrent, affirme le capitaine Allard. Nous tentons d'identifier les besoins et les marchés et nous réagissons. Nous examinons la vocation des navires en construction, nous nous servons de notre imagination, nous tâchons d'offrir des services qui n'existent pas ailleurs.»

L'été dernier, la Domtar choisissait le centre d'exportation du port de Québec pour expédier 10,000 mètres cubes de bois coupé destinés à l'Égypte et qui ont effectivement été embarqués sur le navire allemand Frank Schöder. Cet automne, c'est le premier consortium au Québec pour l'exportaton de bois de sciage, Cebec, qui choisissait le port de Québec pour expédier 22,000 mètres cubes de bois destinés à la société française Pineault.

Du côté des produits forestiers finis, on prévoit, comme pour les produits laitiers, des augmentations importantes des ventes à l'étranger.

Le port de Québec a présentement un projet important d'expansion sur les battures de Beauport, son territoire actuel étant occupé à 95%.

Il y a les silos particuliers de la maison Gagnon & Boucher, il y a ceux, énormes, de la compagnie Bunge, qui n'ont pas peu à faire dans les millions de tonnes de grain qui sont expédiées annuellement et qui représentent 36% des exportations canadiennes de blé vers l'Est. Il y a la société Inter-Port, une agence fédérale-provinciale pour la planification et la mise en marché du port de Québec, il y a Ultramar pour les produits pétroliers, il y a la papeterie Reed, il y a Davie Shipbuilding en face, il y a d'importants arrimeurs, il y a beaucoup de place pour agrandir. De sorte que le départ de CP Navigation, on n'en parle même plus.

Les compagnies américaines ont enregistré une baisse de profits de 18% au troisième trimestre

NEW YORK (AFP) — Les bilans financiers trimestriels que viennent de publier les grandes sociétés américaines illustrent, globalement et par secteurs, l'impact de la récession qui sévit depuis un an aux Etats-Unis.

Celle-ci, rappelle-t-on, a déjà mis plus de 11 millions d'Américains au chômage et provoqué un nombre record de faillites.

Ces bilans font ressortir, selon une compilation du *Wall Street Journal*, une baisse du bénéfice net global des grandes sociétés de l'ordre de 18% pendant le troisième trimestre de 1982 par rapport à la même période de 1981. Pour les deux trimestres précédents, leur recul avait déjà été de 17% par rapport aux périodes précédentes de référence.

Certaines de ces grandes sociétés ont été amenées en conséquence à réduire très fortement leurs dividendes, telles U.S. Steel, Aluminium Co of America, Deere and Co, Caterpillar Tractors Corp. et Georgia-Pacific.

Ces bilans trimestriels montrent d'autre part que, globalement aussi, les secteurs les plus touchés par la récession sont la sidérurgie, la métallurgie, l'automobile, le bâtiment et les industries connexes, les transports (aériens en particulier), les industries des gros appareils ménagers, la chimie et l'industrie pétrolière.

A l'opposé, les secteurs qui se portent relativement le mieux sont ceux de l'alimentation et des boissons, l'informatique (grâce au développement de la bureautique), les chaînes de grands magasins, les banques et l'aéronautique (en raison des commandes militaires).

Voici, en chiffres et à titre indicatif, comment se sont comportés au troisième trimestre deux des «grands» des principaux secteurs économiques:

(Le premier chiffre est celui du chiffre d'affaires réalisé, avec le pourcentage de variation par rapport au troisième trimestre de 1981. Le second chiffre est celui du bénéfice net, avec le pourcentage de variation, à moins qu'il ne s'agisse d'une perte nette):

■ Construction aéronautique: Boeing Co ($2.95 milliards, moins 7%, $69 millions, moins 26%) et McDonnell Douglas Corp. ($1.8 milliard, plus 3%, $55.5 millions, plus 7%).

■ Transports aériens: United Airlines ($1.4 milliard, plus 8%, $102.3 millions, plus 1,319%) et TWA ($1.4 milliard, plus 1%, $87.1 millions, plus 18%).

■ Automobiles: General Motors ($14.2 milliards, plus 7%, $129.4 millions contre une perte au même trimestre de 1981) et Ford Motor Co ($8.05 milliards, moins 7%. Pertes $325.4 millions).

■ Boissons: Anheuser-Busch ($1.18 milliard, plus 14%, $89.2 millions, plus 24%) et Pepsico Inc ($1.9 milliard, plus 9%, $113.2 millions, plus 11%).

■ Alimentation et chaînes de grands magasins d'alimentation: Beatrice Foods ($2.3 milliards, plus 1%, $84.2 millions, moins 34%), General Foods ($2.01 milliards, moins 3%, $66 millions, plus 15%) et Safeway ($4.09 milliards, plus 4%, $39 millions, plus 153%).

■ Constructions électriques: General Electric ($6.3 milliards, moins 4%, $451 millions, plus 11%) et Westinghouse ($2.3 milliards, plus 2%, $113.7 millions, plus 9%).

■ Pétrole: Exxon ($25.3 milliards, moins 8%, $1.07 milliard, 0% et Mobil Oil ($15.5 milliards, moins 8% et $323 millions, moins 36%).

■ Mines et métaux: Aluminium Co of America ($1.1 milliard, moins 11%, perte $14.4 millions) et Reynolds Metals $750 millions, moins 16%, perte $11.6 millions).

■ Matériels de bureau/informatique: IBM ($8.7 milliards, plus 21%, $0.9 milliard, plus 36%) et Xerox ($2.1 milliards, plus 3%, $99.1 millions, moins 39%).

■ Chaînes de grands magasins: Sears ($7.5 milliards, plus 10%, $166.7 millions, plus 29%) et K Mart ($4.1 milliards, plus 3%, $60.7 millions, plus 7%).

■ Aciéries: US Steel Corp ($4.5 milliards, plus 29%, perte $82.4 millions) et Bethlehem Steel ($1.19 milliard, moins 36%, perte $208.9 millions).

■ Tabacs: J.P. Reynolds ($3.1 milliards, plus 16%, $207 millions, plus 2%) et Philip Morris ($3.1 milliards, plus 7%, $250 millions, plus 20%).

■ Textiles: Levi Strauss (0.73 milliard, moins 8%, $45.1 millions, moins 17%) et Burlington Industries ($0.67 milliard, moins 23%, $8 millions, moins 77%).

Effets négatifs sur l'exportation

NEW YORK (AFP) — La hausse du dollar américain, si elle reflète une plus grande réussite dans la lutte contre l'inflation, pose également de plus en plus de problèmes aux industries exportatrices des Etats-Unis.

Ainsi, une étude publiée récemment par la Citibank montre que, du fait de la hausse de la monnaie américaine, les coûts salariaux des produits exportés par les États-Unis sont devenus en 1982 supérieurs à ceux de 11 autres nations industrielles, libellés en dollars américains.

À la mi-juillet 1982, pour un salaire horaire de $12.61 aux États-Unis, les salaires moyens, selon l'étude, étaient de $11.17 en Suède, de $10.06 en RFA, de $7.57 en France, et de $5.72 au Japon. Pourtant, la hausse des salaires a été beaucoup moins forte aux États-Unis depuis 1970 que dans aucun des 11 autres pays étudiés.

La Citibank souligne l'importance de la compétitivité internationale pour les industries américaines en rappelant que 80% des emplois créés aux États-Unis entre 1977 et 1980 l'ont été dans des industries exportatrices. Cependant, affirme-t-elle en conclusion, «notre compétitivité à l'exportation devrait s'améliorer en 1983, grâce à une baisse du dollar».

OBLIGATIONS municipales
12½%
5 ans seulement
Intérêts semi-annuels

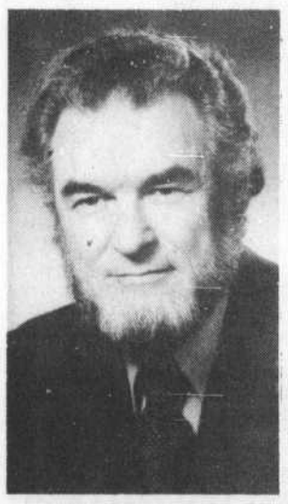
MCNEIL MANTHA INC
FONDÉE EN 1930
Membre de la Bourse de Montréal, de ACCOVAM et de Trans-Canada Options Inc.

614, rue Saint-Jacques, Suite 400, Montréal (Québec) H3C 1E2
Tél.: 845-8201
Pour des informations supplémentaires:
NOM
ADRESSE
VILLE CODE POSTAL
TÉLÉPHONE Bureau Résidence
le prospectus Trans-Canada Options ☐
les études sur options ☐
FIN.

Le Calliere
vous invite à venir visiter des luxueux condominiums de conception exclusive avec plafond à poutres de 12', cheminées, murs de briques, air conditionné et de nombreuses autres commodités.
(3,000$ d'octroi gouvernemental)
137 rue St-Pierre, tél.: 845-1207
lun. au vend. 9h à 21h
Sam. et dim. 12h à 18h

PEUGEOT DIÉSEL
Voiture de la direction
505 GRD '81
Garantie du manufacturier 9 mois ou kilométrage illimité
Beige métallisée, boîte automatique, radio cassette, 22,000 km
$11,450
ROGER
4269 ouest, Ste-Catherine, Montréal
(514) 932-2925
Le plus important concessionnaire Peugeot au Canada

A.C.H.A.P.
Association des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés du Québec Inc.



Gilles Gaudreault
Nouveau directeur général

Le conseil d'administration de l'Association des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés du Québec (A.C.H.A.P.) est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Gilles Gaudreault au poste de directeur général de l'Association.

Membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec (C.A.), de la Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles (C.R.I.) et membre émérite (Fellow) de l'Association des administrateurs d'hôpitaux du Québec, Monsieur Gaudreault a occupé antérieurement les postes de sous-ministre adjoint au ministère des Affaires sociales, de directeur général du CRSSSMM et de l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

L'A.C.H.A.P. est une association formée de 102 établissments privés conventionnés, détenant tous un permis du M.A.S. et desservant plus de 6,500 bénéficiaires.

BOÎTES EN CARTON ONDULÉ KRUGER

Pas besoin d'aller chercher ailleurs ce que Kruger Inc. peut vous offrir en plein coeur de Montréal!

■ fabrication selon vos exigences
■ livraison rapide
■ prix très concurrentiels

Pour de plus amples renseignements, communiquer dès maintenant avec:

Nick Martire
(514) 366-8050
(sans frais) 1-800-361-2845

KRUGER INC.
Division des emballages
9145, rue Boivin
LaSalle (QC) H8R 2E5

Jean Marc CHAPUT
"METS-Y DU COEUR"
DU 2 AU 14 NOVEMBRE 1982 (INCL.) À 20 h 30.
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS
Sur tout billet de plus de 6$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

SOUS-COMITÉ SUR L'AUTONOMIE POLITIQUE DES INDIENS

Le Sous-comité sur l'Autonomie politique des Indiens du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien de la Chambre des communes tiendra des séances pour examiner toutes les relations financières et autres qui existent entre le gouvernement du Canada et la population indienne, et pour étudier tous les facteurs légaux et institutionnels connexes qui touchent le statut, l'évolution et les responsabilités des administrations de bandes dans les réserves indiennes.

Les individus et les organismes qui désirent soumettre des mémoires sur les sujets mentionnés peuvent le faire en français, en anglais ou dans les deux langues.

Si possible, les mémoires doivent être dactylographiés sur papier 28 cm par 22 cm avec marges de 3 cm par 2 cm.

Ces mémoires et ou demandes de comparutions devront être envoyé au:

Greffier
Sous-comité sur l'Autonomie politique des Indiens
Chambre des Communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Le Sous-comité se réserve le droit exclusif de faire la sélection des témoins qui seront invités à le rencontrer.

KEITH PENNER, député
Président

AVIS PUBLICS

Province de Québec. District de Terrebonne. COUR SUPÉRIEURE. No 700-05-00477-822. MICHEL LEMONDE & MARCEL LACHEDE, demandeurs -vs- C.C. MALETTE INC., défenderesse. Le 18 novembre 1982, à 10:00 heures à la Place d'affaires de la défenderesse au No 900 rue Boul. Ste-Adèle en la cité Ste-Adèle district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 friteuse Keeting, 1 poêle (6 trous) Garland, 1 machine aut. Hobat & etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL AVELINE, huissier. Ste-Adèle, le 29 octobre 1982.

Province de Québec. District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No: 715-02-000440-825. JOSEPHAT RAYMOND INC. demanderesse -vs- PETER COHEN, défendeur. Le 12 novembre 1972, à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 4530 rue Circle Road, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier d'maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL AVELINE, huissier. St-Adèle, le 29 octobre 1982.

AVIS DE DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE
LE GROUPE PAREAL INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie LE GROUPE PAREAL INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
DATÉ à Montréal, ce 29e jour d'octobre 1982.
FEINSTEIN & TRUDEAU
PROCUREURS DE LA COMPAGNIE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

LOI DU CHANGEMENT DE NOM

MARIE-CLAUDE PAZUSIS,
requérante

AVIS

AVIS est donné que MARIE-CLAUDE PAZUSIS, étudiante, domiciliée et résidant au 6062 est rue St-Zotique, dans les Cité et District de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice de la Province de Québec en vue d'obtenir du Lieutenant-Gouverneur en Conseil un décret changeant son nom en celui de MARIE-CLAUDE PAGÉ.
HÉLÈNE LEDUC
avocate de la requérante
6850 est rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal H1N 1E1

AVIS
Monsieur JEAN-HENRI BÉLAIR, 2300 Pauline, LaSalle, Qué. (voiturier-remorqueur) et TNT QUÉBEC INC., 6500 Grande Allée, St-Hubert, Québec (voiturier-roulier) s'adressent à la Commission des transports du Québec aux fins d'obtenir le permis de voiturier-remorqueur et de courtier, aux conditions règlementaires, pour le service de transport suivant:
TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SEULEMENT — CONTRAT
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargés, en possession légale de la requérante conjointe. Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du voiturier-roulier. Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
PREMIÈRE PARUTION: 3 novembre 1982
DEUXIÈME PARUTION: 4 novembre 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-05-013210-826
TRUST GENERAL DU CANADA
demanderesse
-vs-
CONSTRUCTION P.N.R. INC.
défenderesse

AVIS

A: Construction P.N.R. Inc. anciennement du 215, 65ième Avenue Chomedey, Laval.
Avec la permission du Tribunal la demanderesse a déposé au Greffe un exemplaire du bref et de la déclaration qui vous est destiné et vous devez vous considérer dûment signifié par la publication des présentes, et comparaître dans un délai de trente jours de la parution des présentes.
Montréal ce 28 octobre 1982
DROUIN & ASSOCIÉS
2275 est Jean Talon #313
Montréal, Qué.
H2E 1V6
procureurs de la demanderesse

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 octobre 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MEUBLES BURNAT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 26e jour d'octobre 1982, sous le numéro 3300081
Ce 28e jour d'octobre 1982
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE DEMANDE DE
CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que ABRAHAM WALES, retraité, résidant et domicilié au 438 Lemoyne à Beloeil, district de St-Hyacinthe s'adressera au Ministre de la Justice de la Province de Québec afin d'obtenir la permission de changer son nom de ABRAHAM WALES à celui de RAY WALES.
Montréal, 28 octobre 1982
Mes CORBEIL HOWARD & GAGNÉ
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 500-43-000516-812
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET
DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A: Madame Claudette Gibeault
Considérant la demande formulée par requête en date du 4 octobre 1982 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Nicolas GIBEAULT, né le 5 août 1963 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le greffier-adjoint,
Lucille Rouiller
d'AMOURS, ZONATO & ASSOCIES
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

NO: 500-04-003954-824
DAME GUYLAINE MOREAU
demanderesse
-vs-
PIERRE THIBODEAU
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur est, par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation accompagné de la déclaration de même que de la requête pour mesures provisoires a été laissée au greffe de cette Honorable Cour à votre intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de déposer dans les délais susdits un acte de comparution, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.
MONTRÉAL, ce 3 novembre 1982.
DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-041188-827
NIKOLAS KASTANIOTIS résidant et domicilié à St-Laurent, district de Montréal,
demandeur
-vs-
CONSTANTIN PETROPOULOS, autrefois résidant et domicilié à Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, présentement de lieux inconnus,
défendeur
-et-
GEOFFRION LECLERC INC.,
tierce-saisie

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur CONSTANTIN PETROPOULOS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref de saisie avant jugement en mains-tierces, déclaration, avis (art. 119a c.p.c.) affidavit et avis (art. 580a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal à l'intention du défendeur.
Montréal, 28 octobre 1982
Me John Daniel Nolan, avocat
a/s Paquette Nolan & Associés
Place Val des Arbres, #700
1600 est St-Martin
Laval, P.Q. H7G 4R8
Procureur du demandeur

AVIS est donné par les présentes conformément à l'Article 1571D du Code Civil de la Province de Québec de l'enregistrement au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 13 juillet 1982, sous numéro 3277711 de la Cession des créances et comptes recevables à Boston Factors of Canada, Inc., de toutes les dettes, actuelles et futures, dues à Scotia Factors Limited ("SCOTIA") en vertu d'une cession des créances et comptes recevables intervenue par Stanbel Inc. en faveur de SCOTIA le 29 décembre 1976 et enregistrée au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 5 janvier 1977 sous le numéro 2749817.
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
AVOCATS

AVIS
Monsieur JACQUES BÉLIVEAU, 318, rue Principale, App. 6, St-Thomas d'Aquin, (voiturier-remorqueur) et TNT QUÉBEC INC., 6500 Grande Allée, St-Hubert, Québec (voiturier-roulier) s'adressent à la Commission des transports du Québec aux fins d'obtenir le permis de voiturier-remorqueur et de courtier, aux conditions règlementaires, pour le service de transport suivant:
TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SEULEMENT — CONTRAT
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe. Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du voiturier-roulier. Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
PREMIÈRE PARUTION: 3 novembre 1982
DEUXIÈME PARUITON: 4 novembre 1982

PUBLICATION

PRENEZ AVIS que LES TRANSPORTS JACQUES ROUILLARD INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant: TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SEULEMENT — CONTRAT semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe Bessette & Boudreau Inc., détentrice du permis M-300764 qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera donné conformément à toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la C.T.Q.
Parenteau, Boucher & Associés, procureurs.
1ère publication: mercredi, le 3 novembre 1982
2ème publication: jeudi, le 4 novembre 1982.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-000-725-82
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET
DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A: Sandra Maxine Shoore
Considérant la demande formulée par requête en date du 16 septembre 1982 la Cour ordonne à l'intimée de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Maureen Lynn SHEYDWASSER, née le 11 mars 1959 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le Greffier-adjoint,
Lucille Rouiller

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-119513-822
IMRE SZILVESZTER,
Partie requérante
-vs-
ANA-MARIA CECILIA BALOGH,
Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, ANA-MARIA CECILIA BALOGH, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.
Montréal, le 27 octobre 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Registraire
Borenstein, Duquette, Brott & Tsimberis
avocats
5311, Avenue du Paro
Montréal, Qué.
H2V 4G9

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5e jour d'octobre 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Trophées Champlain Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25e jour d'octobre 1982, sous le numéro 3299592
Ce 29e jour d'octobre 1982
LA BANQUE TORONTO DOMINION

AVIS
Monsieur BRUCE D. STOLLIKER, 3150, 25e Av. Laval-Ouest, Qué. (voiturier-remorqueur) et TNT QUÉBEC INC., 6500 Grande Allée, St-Hubert, Québec (voiturier-roulier) s'adressent la Commission des transports du Québec aux fins d'obtenir le permis de voiturier-remorqueur et de courtier, aux conditions réglementaires, pour le service de transport suivant:
TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SEULEMENT — CONTRAT
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe. Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du voiturier-roulier. Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
PREMIÈRE PARUTION: 3 novembre 1982
DEUXIÈME PARUTION: 4 novembre 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No.: 500-43-000-681-82
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET
DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A: John Herber BANCROFT
Considérant la demande formulée par requête en date du 17 septembre 1982 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Scott Edwin BANCROFT né le 8 mars 1969 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le Greffier-adjoint,
Lucille Rouiller

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-032666-823
BANQUE DE MONTRÉAL, "MASTER CHARGE" ayant son siège social et une place d'affaires en les cité et district de Montréal,
demanderesse
-vs-
JEAN-PAUL LAVOIE, autrefois résidant et domicilié à Ottawa, Ontario, présentement d'adresse inconnue,
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur JEAN-PAUL LAVOIE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale, au Palais de Justice de Montréal à l'intention du défendeur.
Montréal, 28 octobre 1982
FRANCINE HAMELIN, P.A.C.S.M.
Mes Bruneau Morin & LeBer
10 St-Jacques, #409
Montréal, P.Q. H2Y 1L3
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

ROOSEVELT FORGE, sans travail, domicilié et demeurant au 3020 rue Louvain, app. 7, cité et district de Montréal,
requérant
-vs-
NICOLE BOUZI, de domicile inconnu,
intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé NICOLE BOUZI est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 29 octobre 1982
(S) JOHANNE TELLIER
ME CLAUDE CHAMBERLAND
400 est Jarry
Montréal P.Q.
H2P 1V3
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
"EN FAILLITE"

NO.— 11-000248-824(705)
Q.—039046
DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE:
Les Entreprises Gerega Inc.
160 Ste-Anne
JOLIETTE (Québec)
J6E 4Z2

AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que Les Entreprises Gerega Inc. a fait une cession le 28 octobre 1982, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 novembre 1982 à 10:00 heures, à l'Auberge des Gouverneurs, 1000 Visitation, Joliette, Québec et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mes mains avant l'assemblée les preuves de réclamations et au besoin, les procurations. Les réclamations à l'encontre de l'actif doivent être produites au syndic avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit sans égard à ces réclamations.
Daté de Valleyfield, ce 29 octobre 1982
Bureau de:
J.P. CHATIGNY & ASSOCIÉS INC.
261 rue Victoria, Suite 310
Valleyfield, Québec
Tél.: 373-5698 — 455-4342
J.P. Chatigny & Associés Inc.
(Jean-Pierre Chatigny, syndic)

AVIS DE DEMANDE
DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie Satellite Import Corp., demande au Ministre des Institutions Financières et Coopératives la permission de se dissoudre.
Me Harry Pinker, Procureur de la compagnie.

Avis est donné que: D.F. TRANSFORT CO. (Famulari Dominic) 6090 Loranger, St.-Léonard, Qué. détenteur du permis M501174-01, région 10, demande à la CTQ de transférer son permis à: Réjean Darrah, 7287, Dumesnil St.-Léonard, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85 le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution le 3 novembre 1982
2ème parution le 4 novembre 1982
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-119 377-822
PATRICK LAHENS,
4877, rue Lacombe,
Montréal,
Requérant,
-vs-
GLADYS PIERRE PAUL,
d'adresse inoonnue,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée Gladys Pierre Paul est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de cette publication.
Une copie de la requête en divorce, affidavit de la partie requérante, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du régistraire, a été laissée à son intention à la division des divorces de Montréal.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce.
Me Pierre Tremblay,
7042, boul. Pie IX,
Montréal, H2A 2G4
725-2411

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No.: 500-02-046831-827
LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
—vs—
LE GROUPE D'ASSURANCE SANDER INC.
Partie défenderesse

Avis est donné à la défenderesse, Groupe d'Assurance Sanders Inc., qu'elle est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.
Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 29 octobre 1982
B. Casgrain, protonotaire adjoint
Comm. des Normes du travail
Mes Juneau & ass
2 Complexe Desjardins
Suite 2420
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-05-018-615-821
FIDUCIE PRET ET REVENU, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 850, Place d'Youville, Québec, dit district
demanderesse
-vs-
HERMAN TAMBEAU, anciennement domicilié et résidant au 389, rue St-Paul, appartement 404, à Montréal, dit district
défendeur

AVIS

PRENEZ AVIS qu'une copie pour le défendeur de l'avis de soixante jours qui a été émis contre lui par Fiducie Prêt et Revenu a été laissée au greffe à son intention.
A défaut par le défendeur de remédier aux omissions mentionnées dans ledit avis de soixante jours, ainsi qu'à toute omission subséquente et à en payer les frais, dans les soixante (60) jours de la publication du présent avis, Fiducie Prêt et Revenu pourra entreprendre des procédures judiciaires afin de se faire déclarer propriétaire irrévocable de l'immeuble hypothéqué en sa faveur.
MONTRÉAL, le 29 octobre 1982
GUY MERCIER BERTRAND
BOURGEOIRS & LAURENT
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No.: 500-05-018479-822
CAISSE POPULAIRE ST-AMBROISE DE MTL,
requérante
-vs-
LES ENTREPRISES PIVERT INC. ET ALS,
intimés
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,
mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée Les Entreprises Pivert Inc., d'adresse inconnue est par les présentes avisée qu'une requête pour ordonner la radiation d'enregistrement de droits réels, conformément à l'article 805 C.P.C. sera présentée pour adjudication devant la Cour Supérieure, division de pratique, salle 2.16, Palais de Justice de Montréal, le 5 décembre 1982 à 9 h 30 a.m. ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.
Une copie de ladite requête a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal.
A défaut par elle de comparaître ou de contester dans un délai de trente (30) jours de cette publication, la requérante procédera à obtenir contre elle un jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, le 28 octobre 1982
RUSTON B. LAMB
Juge de la Cour Supérieure
Me Marc Doucet
4237, rue St-Hubert
Montréal, Québec H2J 2W6

Avis est par les présentes donné que Marie Denyse Armand Provencher, ménagère, domiciliée au 8350 De Grobois dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Denyse Armande Pa.adis.
Montréal, le 12 octobre 1982. Me Sylvain Rheault, procureur de la requérante.

AVIS LÉGAUX
AVIS est par les présentes donné en vertu de l'Article 31 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (L.R.Q. 1977, c. P-16) que la garantie créée par l'acte de fiducie, d'hypothèque, de nantissement et de gage consenti par R. MARTEL EXPRESS LIMITED, ST-JOHN EXPRESS LIMITED et C. BOUCHER EXPRESS TRANSPORT INC. en faveur de Trust Général du Canada, devant Me Denys Pelletier, notaire, en date du 27 avril 1976, enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2686082, au bureau d'enregistrement de St-Jean sous le numéro 129175, au bureau d'enregistrement d'Iberville, sous le numéro 098547 et au bureau d'enregistrement de Missisquoi sous le numéro146138 et par d'un acte de fiducie supplémentaire entre les mêmes parties reçu devant Me Denys Pelletier, notaire, le 9 juin 1976 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2699874, au bureau d'enregistrement de St-Jean sous le numéro 129909, au bureau d'enregistrement d'Iberville sous le numéro 098919 et au bureau d'enregistrement de Missisquoi sous le numéro 146744 est devenue exécutoire.
Montréal, ce 29ième jour d'octobre 1982.
RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
Mandataire pour Trust Général du Canada
1404, Tour de la Bourse
C.P. 374
Place Victoria
Montréal, Qué. H4Z 1J2
(514) 875-8770

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-017532-829
SAUVEUR GARGUILO, résidant et domicilié à Laval, district de Montréal et ATELIER DE DÉBOSSELAGE SAUVEUR INC., ayant son siège social et principale place d'affaires au 4450 Boul. Lévesque à Laval, district de Montréal,
demandeurs
-vs-
ALAIN MAINVILLE, autrefois résidant et domicilié à Rivière-des-Prairies district de Montréal, présentement d'adresse inconnue et Al,
défendeurs
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,
mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur ALAIN MAINVILLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, à l'intention du défendeur.
Montréal, 28 octobre 1982
FRANCINE HAMELIN, P.A.C.S.M.
Me PIERRE-PAUL BEAUCHAMP
a/s Barron Geoffrion & Ass.,
1405 ouest Henri-Bourassa, #206
Procureur des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

No.: 700-12-007814-825
ANNICK DUFROS
requérante
-c-
JACKY CENTELLES
intimé

La Cour ordonne à l'intimé, JACKY CENTELLES, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
A. BRUNET
Registraire-adjoint C.S.T.
Division des Divorces
MASSÉ, GINGRAS, SAVAGE & LABERGE
157, rue Victoria, Suite 101,
Valleyfield, Québec
J6T 1A5

Voir aussi en page 20

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-012810-829
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
demanderesse
-vs-
LEO OUIMET (Renovee Enr.),
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur LEO OUIMET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Joliette à l'intention du défendeur.
Ce 28 octobre 1982.
JEANNE MATTE, G.A.C.P.J.
Me Pierre Carie, avocat
a/s Juneau & Ass.,
Comm. des Normes du Travail
2 Complexe Desjardins, C.P.730
suite 2420, Tour de l'Est
Montréal, P.Q. H5B 1B8
Procureur de la demanderesse

Société québécoise d'assainissement des eaux

Appel d'offres no 014-8210-CP-302
STATION DE POMPAGE ST-LAURENT
pour 15H00, heure de Montréal
le mardi, 16 novembre 1982

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour la construction d'une station de pompage d'égouts domestiques d'une capacité de 7,750 US GPM (488.5 1/sec.), incluant les travaux de terrassement, d'aménagement extérieur, de bétonnage de même que tous les travaux de mécanique, d'électricité et de contrôle en incluant tous les raccordements dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 50 00$, pour chaque exemplaire complet, sous forme d'un chèque visé ou mandat, payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux, du lundi au vendredi inclusivement de 9H00 à 16H30, en s'adressant à:

Société québécoise d'assainissement des eaux
Service de l'approvisionnement
1055, boul. Dorchester est, 11e étage
Montréal, (Québec), H2L 4S5

Une copie du document d'appel d'offres est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Salaberry-de-Valleyfield, à l'Association de la Construction de Montréal et à l'Association des Constructeurs de routes et de grands travaux du Québec.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou d'une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

Les soumissions devront parvenir au bureau du greffier, monsieur Léon Laberge, à l'Hôtel de ville de Salaberry-de-Valleyfield, 61, rue Sainte-Cécile, Valleyfield, Québec, J6T 1L8, avant 15H00 p.m., le mardi, 16 novembre 1982.

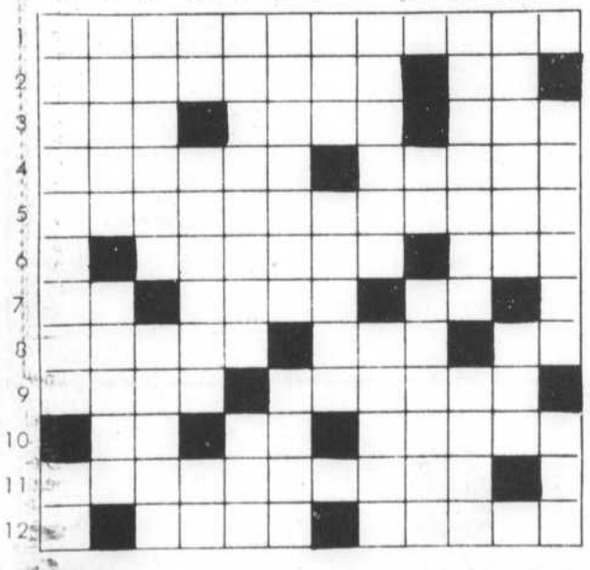
Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le service de l'approvisionnement à: (514) 873-7411.

La Société québécoise d'assainissement des eaux se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Richard Racette
Approvisionnement

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Tordrons à plusieurs trous.
2—Action de devenir membre d'un parti. — Commandement.
3—Pas beaucoup. — Service religieux célébré par fondation pour un défunt à la date anniversaire de sa mort. — Arme de jet portative.
4—Ce qu'on donne aux pauvres par charité. — Mois.
5—Relative à la civilisation née de la rencontre des cultures grecque et latine.
6—Substance servant à combattre une maladie. — Trois fois.
7—Usages. — Parcourir des yeux. — Fer.
8—Groupe de lettres initiales constituant l'abréviation de mots fréquemment employés. — Trou dans le mur. — Tellure.
9—Individu. — Pneumothorax artificiel.
10—Marque l'alternative. — Obtenu. — Tronc non ramifié, recouvert par les cicatrices des feuilles.
11—Air.
12—Greffe. — Caribou.

Verticalement

1—Qui a l'habitude de faire du tapage. — Quatre saisons.
2—Arôme. — Aussitôt.
3—Additionner de rhum. — Grain de raisin.
4—Double règle. — Tache ronde sur une aile d'insecte. — Pronom indéfini.
5—Conformité dans le mode de cristallisation. — Orient.
6—Mettre en liberté. — Nymphe des insectes diptères supérieurs.
7—Règle obligatoire. — Où se faisaient entendre les musiciens et les poètes à Athènes.
8—Prend le premier morceau. — Déterminer le poids.
9—Commandement. — Coiffure.
10—Inflammation des ovaires. — À moi.
11—Ouverture du nez. — Signal bref pour prévenir un auditeur de noter une information à un moment précis.
12—Ensemble des ecclésiastiques. — Première femme.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	T	A	I	L	L	A	N	D	E	R	I	E
2	O	R	T	E	I	L	■	U	L	E	M	A
3	P	U	I	N	E	■	O	R	A	L	■	U
4	O	M	N	I	V	O	R	E	■	U	S	■
5	■	■	E	N	R	E	N	E	R	■	I	V
6	A	R	R	I	E	R	E	■	A	T	R	E
7	R	E	A	S	■	S	M	A	S	H	E	R
8	■	L	I	M	I	T	E	R	■	■	X	I
9	S	U	R	E	M	I	N	E	N	T	■	N
10	O	I	E	■	A	T	T	A	C	H	E	■
11	I	R	■	A	G	E	■	G	■	O	T	A
12	F	E	M	M	E	■	F	E	N	N	E	C

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
ECL-82-19270
pour 10h30
heure de Montréal
le mardi
30 novembre 1982
CONSTRUCTION SUR PYLÔNES D'ACIER ET POTEAUX TUBULAIRES DE LA LIGNE DE TRANSPORT À 315 kV FARMERS-LUCERNE
Admissibilité:
Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission:
200 000 $

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de 25 $ pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION
CONTRATS
BUREAU 809
75 OUEST, BOUL.
DORCHESTER,
MONTRÉAL (QUÉBEC)
CANADA
H2Z 1A4

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

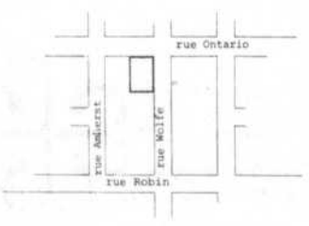
Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur général,
Approvisionnement
ROGER A. LABRIE

Pour renseignements:
tél.: (514) 289-2895

OPÉRATION
20 000
LOGEMENTS
VILLE DE MONTRÉAL



EMPLACEMENT
35-5 Saint-Louis

AVIS DE MODIFICATION

Les proposants noteront que la date de réception des propositions a été reportée (du 17 novembre 1982) au 1er décembre 1982.

Le Directeur commissaire général,
CIDEM, Ville de Montréal,
Pierre Shooner,
Montréal 1982.

Ville de Montréal

VOTE PAR ANTICIPATION
District no 18 Sault-au-Récollet
District no 20 Fleury

Élection municipale

CORRECTION D'ADRESSES

Veuillez noter

Hunter et Shutt marquent deux buts chacun

Une victoire arrachée en troisième

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi
Calgary 6, New Jersey 3
Hier
New Jersey 4, Montréal 5
Vancouver 5, Québec 2
Minnesota 7, Hartford 6
Pittsburgh 3, Islanders NY 1
Detroit à St. Louis

Ce soir
Boston à Buffalo
Islanders NY à Detroit
Washington à Chicago
Winnipeg à Edmonton
Toronto à Los Angeles
Jeudi
Minnesota à Montréal
Hartford à Boston
Vancouver à Philadelphie
Pittsburgh au New Jersey
Winnipeg à Calgary

Les meneurs
(Partie d'hier non comprise)

	b	a	pts
Guy Lafleur	6	12	18
Doug Wickenheiser	9	8	17
Ryan Walter	7	7	14
Steve Shutt	8	5	13
Mark Napier	4	6	10
Keith Acton	3	8	11
Mario Tremblay	4	5	9
Mats Maslund	3	5	8
G. Carbonneau	2	7	9
Pierre Mondou	3	4	7
Mark Hunter	5	3	8
Bob Gainey	2	4	6
Larry Robinson	1	7	8
Robert Picard	2	3	5
Gaston Gingras	1	3	4
Gilbert Delorme	1	3	4
Craig Ludwig	0	4	4
Réjean Houle	1	1	2
Dan Daoust	0	1	1
Rick Green	0	2	2
Richard Sévigny	0	1	1
Chris Milan	0	0	0
Ric Mattress	0	0	0
Rick Wamsley	0	0	0

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
R. Wamsley	380	21	0	3.31
R. Sévigny	340	19	0	3.35

	b	a	pts
Gretzky, Edm	8	20	28
Bossy, NYI	14	10	24
P. Stastny, Qué	13	8	21
N. Stastny, Qué	8	13	21
Nilsson, Cal	7	14	21
McDonald, Cal	14	6	20
Fox, LA	6	13	19
Savard, Chi	6	13	19
Goulet, Qué	11	7	18
MacLean, Wpg	5	13	18
A. Stastny, Qué	5	13	18
Bourne, NYI	4	14	18
Wilson, Chi	3	15	18
Nicholls, LA	13	4	17
Boutette, Pgh	13	4	17
Trottier, NYI	9	8	17
Wickenheiser, Mtl	**9**	**8**	**17**
Lafleur, Mtl	**6**	**11**	**17**
Clarke, Pha	5	12	17
Potvin, NYI	2	15	17
Hotham, Pgh	1	16	17

Ligue Majeure du Québec

Lundi
Verdun 7, Laval 2
Hier
Longueuil 3, Shawinigan 2
Ce soir
Laval à Drummondville
Granby à Québec
St-Jean à Trois-Rivières

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	**13**	**8**	**2**	**3**	**62**	**45**	**19**
QUÉBEC	12	6	5	1	61	58	13
BOSTON	12	5	4	3	39	41	13
BUFFALO	12	4	5	3	50	49	11
HARTFORD	11	2	7	2	38	56	6

Section Lester Patrick

NY ISLANDERS	14	11	3	0	67	39	22
PHILADELPHIE	13	8	5	0	53	41	16
NY RANGERS	13	6	7	0	53	53	12
NEW JERSEY	14	3	8	3	47	61	9
PITTSBURGH	14	4	9	1	45	71	9
WASHINGTON	10	3	6	1	36	49	7

Division Clarence Campbell

Section James Norris

MINNESOTA	13	10	2	1	61	43	21
CHICAGO	12	6	2	4	52	43	16
ST. LOUIS	12	5	7	0	44	48	10
TORONTO	11	2	5	4	38	45	8
DETROIT	12	3	8	1	37	58	7

Section Connie Smythe

WINNIPEG	10	6	3	1	51	32	13
LOS ANGELES	12	5	4	3	47	49	13
CALGARY	14	5	7	2	66	65	12
VANCOUVER	13	5	6	2	48	43	12
EDMONTON	13	4	6	3	59	65	11

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VERDUN	20	16	4	0	154	85	32
LAVAL	19	14	5	0	126	74	28
LONGUEUIL	20	12	7	1	106	118	25
HULL	19	9	10	0	120	116	18
ST-JEAN	18	8	9	1	94	101	17
GRANBY	19	2	17	0	76	154	4

Section Frank Dilio

SHAWINIGAN	20	13	7	0	189	84	26
CHICOUTIMI	18	9	9	0	104	113	18
T-RIVIÈRES	19	9	10	0	105	103	18
QUÉBEC	19	6	13	0	84	104	12
DRUM.	19	6	13	0	88	124	12

par François Lemenu

La chaloupe du Canadien prend l'eau depuis une semaine et il aura fallu trois buts en dernière période pour assurer aux joueurs de Bob Berry une victoire peu convaincante de 5-4 sur les infortunés Devils du New Jersey, qui subissaient ainsi une septième défaites de suite.

Mark Hunter, auteur de deux buts, dont celui de la victoire, a été la vedette de la rencontre, même si on lui a préféré Steve Shutt comme première étoile.

Samedi contre les Bruins de Boston, Hunter a été envoyé dans les tribunes par Berry qui n'appréciait pas son jeu un peu mou. Sur le coup, le jeune ailier droit a trouvé la pilule difficile à avaler. Mais hier, il reconnaissait le bien-fondé de la décision de son entraîneur.

«J'avais besoin d'être secoué un peu, a-t-il indiqué, j'avais l'impression que le poste m'appartenait et que je n'avais plus besoin de travailler aussi fort qu'auparavant. La décision de Berry m'a certainement réveillé,» a-t-il ajouté.

Contrairement aux derniers matches, Hunter s'est montré très combatif hier sans pour autant mérité des pénalités aussi stupides qu'inutiles. Il a travaillé fort dans les coins de la patinoire, a très bien manié le bâton, et il a de plus affiché un coup de patin qu'on ne lui connaissait pas. Bref, Hunter a prouvé pourquoi le Canadien en a fait son premier choix l'an dernier.

Malgré la victoire, ce fut sans doute le pire match de l'équipe cette saison, un match à ranger au musée des horreurs. Les deux premières périodes furent en fait aussi agréables à regarder qu'une chanson interprétée par «Annouille» Girardot à l'émission de Michel Jasmin. En langage de hockey, les joueurs des deux équipes ont littéralement trébuché en passant les lignes bleues, quand ils parvenaient bien sûr à entrer en zone rivale. Il eut été d'ailleurs préférable de donner une rondelle à chaque équipe pour que les joueurs puissent se passer le disque avec un minimum de réussite. Et encore!

Berry n'avait pour sa part aucune explication à fournir pour le jeu sans lustre de ses hommes. En troisième, il a cependant employé trois trios seulement en laissant au banc Doug Wickenheiser, Mats Naslund et Chris Nilan. La formule a réussi quoique le Canadien a été aidé par les Devils qui ont presque complètement renoncé à attaquer au cours de l'engagement.

Les Devils, qui comptent seulement deux victoires contre le Canadien depuis leur entrée dans la Ligue nationale en 1974, ont marqué l'unique but de la période initiale par l'entremise de Brent Ashton. Les visiteurs ont ajouté un deuxième but moins de deux minutes après le début du second tiers, jetant ainsi la consternation chez le public.

Le Canadien a alors bénéficié de la présence d'un septième joueur sur la glace: l'arbitre Terry Gregson. Celui-ci a sévi à deux reprises contre les Devils pour des pacotilles et Hunter et Shutt sont parvenus à déjouer Glen Resch. Entre ces deux buts, Dave Hutchison avait marqué son premier filet de l'année. Hector Marini a redonné une avance de deux buts aux visiteurs avant la fin de l'engagement, jetant cette fois une douche froide sur l'enthousiasme naissant du Canadien.

La troisième période devait toutefois être celle du Canadien. Shutt, à l'aide d'un puissant tir, a inscrit son second but de la soirée. Puis Larry Robinson, imbuvable durant toute la soirée, s'est quelque peu racheté en logeant le disque derrière Resch qui croyait avoir immobilisé la rondelle. Enfin Hunter, en dépit d'une blessure à une cheville et une autre à une côte, a inscrit le but de la victoire grâce à un violent tir.

«J'ai été frappé en troisième période et j'en ai même perdu le souffle, a indiqué Hunter. Mais il n'y a rien comme deux buts pour guérir une blessure,» d'ajouter le numéro 20.

En l'emportant, le Canadien a porté à six points son avance en tête de la section Adams devant les Nordiques et les Bruins. Cette victoire ne devrait pas par ailleurs empêcher Berry d'apporter des changements pour le prochain match, Réjean Houle purge son purgatoire depuis 10 rencontres et il pourrait facilement remplacer Nilan à l'ailè droite.

Le Canadien a un urgent besoin de synchronisme et de cohésion.

Devils 4, Canadien 5

Première période
1—NEW JERSEY: Ashton (1) Measher, MacMillan 1:47
Pénalités: Kitchen NJ 4:05, Hutchison NJ 18:45.

Deuxième période
2—NEW JERSEY: Meagner (1) Marini, Kitchen 1:38
3—MONTRÉAL: Hunter (4) Acton 7:52
4—NEW JERSEY: Hutchison (1) Quenneville 10:44
5—MONTRÉAL: Shutt (7) Lafleur, Robinson 14:32
6—NEW JERSEY: Marini (6) Tambellini 17:29
Pénalité: Hutchison NJ 7:48, Provari NJ 14:17, Gainey Mtl 15:09.

Troisième période
7—MONTRÉAL: Shutt (8) Tremblay, Green 7:56
8—MONTRÉAL: Robinson (1) Acton, Walter 12:35
9—MONTRÉAL: Hunter (5) Carbonneau 15:14
Pénalité: aucune

Tirs au but

New Jersey	7	9	6	—22
Montréal	12	9	11	—32

Gardiens: Resch, New Jersey; Wamsley, Montréal.
A. — 15,177.

Les Canucks freinent les élans des Nordiques et gagnent 5-2

QUÉBEC (PC) — L'entraîneur Michel Bergeron a accepté avec calme le revers de 5 à 2 de son équipe hier soir au Colisée devant les Canucks de Vancouver. Lui et les joueurs ont reconnu le travail d'équipe des visiteurs, leur efficacité en échec-avant, leur patience mais aussi les accrochages qui ont rendu bien difficile la soirée des Nordiques.

C'était un peu les Canucks que l'on avait connus le printemps dernier quand ils ont causé une forte surprise en se rendant jusqu'à la finale des séries de la coupe Stanley.

Vancouver a joué un bon match physique, sans nous frapper plus qu'il ne faut, il a neutralisé le centre de la patinoire pour nous empêcher de nous organiser et leur jeu nous a fait commettre des erreurs. Il faut leur accorder ce crédit. À jouer à trois ou quatre à la ligne bleue, c'est bien difficile de compléter des jeux, a commenté Michel Bergeron.

Ses hommes ne se sont peut-être pas montrés aussi agressifs, en particulier Dale Hunter qui semble s'être assagi depuis le fameux épisode avec Gilbert Delorme et le Canadien.

Là-dessus, son entraîneur comprend que le jeune hockeyeur de 22 ans peut être affecté par autant d'émotivité et de scènes de ce genre, lui qui n'avait pas encore connu une telle intensité. Mais je ne suis pas inquiet pour Dale, il nous sera encore très utile et en fin de match il est devenu celui qu'on a connu, a dit encore Bergeron.

En deuxième période, Jacques Richard a été blessé à l'épaule et aujourd'hui, il sera soumis à des radiographies pour déterminer la gravité du malaise. C'est dommage puisque Richard avait été l'un des meilleurs des siens jusque là dans le match.

Pour sa part, le capitaine André Dupont a mentionné que les Canucks ont toujours adopté ce style de jeu en attendant les ouvertures pour aller marquer. Ils accrochent, ne donnent pas beaucoup d'ouvertures et profitent le plus souvent des occasions. Mais ils ont bien travaillé, faut bien le reconnaître.

Marc Tardif parlait lui de l'impatience et de la nervosité des Nordiques quand ils tirent de l'arrière (surtout au Colisée). Chacun veut aller compter un but mais quand ils se placent à trois ou quatre sur la ligne bleue, ça devient bien dur de passer.

Quant à Alain Côté, il soutenait, lui, que l'équipe n'avait peut-être pas fourni tous les efforts nécessaires pour gagner. Il a reconnu que les Nordiques donnent trop de buts en désavantage numérique. Hier trois des cinq buts des Canucks ont été marqués sur des attaques à cinq. Pour Randy Moller, qui a encore joué un match solide, il a rappelé le style pratiqué par les Canucks dans les dernières séries. Ils ont eu du succès et ils continuent de jouer de la même façon, c'est-à-dire un jeu fermé. Ils n'ont pas de grandes vedettes mais ces gars travaillent fort et chacun accomplit bien ce qu'il a à faire. Mais nous aussi on a travaillé assez fort et nous n'avons pas à rougir de notre tenue. Il reste à nous regrouper samedi contre Minnesota. Ce ne sera pas facile là non plus, a dit le jeune arrière-garde de 19 ans qui a donné une bonne correction à Jim Hill.

Canucks 5, Nordiques 2

Première période
1—VANCOUVER: Halward (3) Lemay, Boldirev 17:37
2—QUÉBEC: Tardif (5) Lapointe, Cloutier 18:19
Pénalités: Hunter Que 3:56, Fraser Vcr 8:38, Paiement Que 9:11, Smyl Vor 9:40, Piohette Que 16:49, Mill Vcr 18:55

Deuxième période
3—VANCOUVER: Lemay (2) Boldirev, Linegren 8:09
4—VANCOUVER: Snepts (2) Mill 15:03
5—VANCOUVER: Rota, (6) Boldirev, Halward 17:30
Pénalités: Marois Que 1:48, Rota Vcr (mineure), Moller Que (double mineure) 5:54, Dupont Que 9:10, Lemay Vcr 11:59, Halward Vcr 14:37, Pichette Que 16:00.

Troisième période
6—VANCOUVER: Sundstrom (4) Halinkg, Fraser 4:04
7—QUÉBEC: Côté (2) Moller, Hunter 15:57
Pénalités: Aubry Que 0:27, Snepsts Vcr et Cloutiez Que 6:25, McCarthy Vor 7:13, McCarthy Vcr 12:34.

Tirs par

Vanoouver	12	9	6	—27
Québec	6	7	11	—24

Gardiens — Brodeur, Vancouver; Bouchard, Québec.
Assistance — 15,021

Schenley: Scott opposé à Holloway

Après huit saisons de dur labeur à se faire pourchasser avec des clubs de deuxième ordre, Candredge Holloway se hisse enfin parmi les héros de la compagnie 1982 à titre de passeur des Argonauts de Toronto. Grâce à lui, le club de la Ville-Reine est devenu un nom respectable dans la Ligue canadienne de football.

Le brio de Holloway n'est pas passé inaperçu chez les membres du jury des trophées Schenley. Holloway, et l'excellent receveur de passes Tom Scott, des Eskimos d'Edmonton, se retrouvent face à face dans une lutte à finir en vue de l'obtention du titre du joueur par excellence au pays.

Deux receveurs de passes qui sortent de l'ordinaire, Rocky DiPietro, des Tiger Cats de Hamilton, et Rick House, des Blue Bombers de Winnipeg, se mesureront en vue du titre du joueur canadien par excellence au pays. Chez les joueurs de ligne à l'attaque, le duel est ouvert entre le brillant garde Rudy Phillips, des Rough Riders d'Ottawa, et Lloyd Fairbanks, des Stampeders de Calgary. Chez les joueurs défensifs, le sort de l'est repose sur les épaules du puissant Zac Henderson, des Argonauts de Toronto, contre James Parker, des Eskimos d'Edmonton.

Grâce à Holloway, les Argonauts sont enfin devenus une puissance dans l'est et, à cause de lui, le club a des chances de se rendre jusqu'à la finale de la coupe Grey.

chronique sportive

Serge Corbin en finale du Mérite sportif québécois

par Richard Milo

Au moins un athlète rémunéré aura profité cette année de l'élargissement des critères de sélection de l'athlète amateur par excellence au Québec. Et ce n'est pas le tennisman Réjean Genois, ni le marcheur Marcel Jobin, mais plutôt le canoteur Serge Corbin, 25 ans, qui mérite l'honneur d'être parmi les cinq finalistes au titre qu'a remporté le skieur de fond Pierre Harvey, l'an dernier.

Qu'importe que Corbin reçoive entre $2,000 et $3,000 dans 90 pour cent des compétitions. Ces sommes lui permettent uniquement de défrayer ses «dépenses», comme Genois ou Jobin, et il s'imposait que sa candidature ait été retenue par le comité de sélection du Mérite sportif québécois qui aura lieu au Centre Claude-Robillard, le dimanche 14 novembre.

En plus de Corbin, le comité présidé par Michel Leblanc, de la Régie de la sécurité dans les sports, a choisi les candidatures de Josée Faucher, en loisirs et sports pour handicapés, Louis Jani, en judo, Clark Davis, en lutte olympique, et Guy Daigneault, en patinage de vitesse, des athlètes moins connus que Corbin mais dont l'excellence en compétitions sportives aura impressionné les sélectionneurs.



«S'il n'y a que Corbin, ce n'est d'ailleurs pas pour sauver «nos» critères d'éligibilité, tient d'ailleurs à préciser Leblanc. Genois, (du Club de tennis 13), Jobin (qui puise à même un fonds d'aide pour s'entraîner), Sylvie Bernier, en plongeon, Charlene Wong, en patinage artistique, et Johanne Falardeau, en badminton, ont été écartés lors de la dernière réunion».

Cette année, pour la première fois depuis la naissance de l'événement, en 1973, la Société des sports du Québec a convenu de n'écarter que les athlètes rémunérés tenus, par contrat, de participer à un nombre obligatoire de compétitions à la demande du commanditaire. À l'invitation de la SSQ, chaque fédération sportive a soumis la candidature de son athlète par excellence et ensuite, refusant de mettre en doute l'éligibilité d'un athlète ayant obtenu la sanction de sa fédération, la Société des sports a étudié les candidature au mérite.

«Au total, il a fallu 15 heures de lectures et d'analyses, puis une vingtaine d'heures de discussions au sein du comité pour choisir les cinq finalistes dans toutes les catégories», précise Leblanc dont les choix, notamment celui de Louis Jani de préférence à Charlene Wong, n'ont pas fait l'unanimité au sein de son comité. Wong, n'ont pas fait l'unanimité au sein de son comité.

Pour s'assurer de faire le meilleur choix, Leblanc a d'ailleurs annoncé hier en conférence de presse que cette année, les représentants des fédérations primées seront invités à apporter des précisions additionnelles sur les performances de leurs athlètes par excellence, histoire d'effectuer un meilleur tamisage des données inscrites sur le papier.

Malgré l'élargissement des critères, l'amélioration de la mécanique de sélection, le choix de l'athlète amateur par excellence au Québec demeure une tâche périlleuse, délicate voire même impossible, ne serait-ce qu'en raison de la grande diversité des disciplines sportives, de la prédominance de certains sports sur le plan international, des conditions d'entraînement différentes d'un sport à l'autre.

L'exemple de Corbin, du Cap-de-la-Madeleine, parle de lui-même. Invaincu en 10 ans de compétition, il a dû se contenter, avec Richard Tétrault, d'une deuxième place au Championnat mondial de canotage long parcours, au Luxembourg, victime de circonstances monétaires et matérielles incontrôlables.

En quelques jours, Corbin a d'abord fait des démarches pour obtenir des trois députés provinciaux de sa région, MM. Denis Vaugeois, Jean-Pierre Jolivet et Denis Duhaime, la somme de $6,000 pour défrayer les coûts de l'expédition en Europe. Puis, luttant toujours contre la montre, il a construit l'embarcation de 21 pieds et demi obligatoire en compétition internationale, son canot de 18 pieds et demie n'étant réglementaire qu'en Amérique du Nord.

Corbin fera la lutte en finale du Mérite sportif québécois à Josée Faucher, qui a remporté six médailles d'or en natation lors des derniers Jeux panaméricains pour athlètes handicapés, Louis Jani, 3e chez les 86 kg aux Championnats universitaires mondiaux de judo, Clark Davis, 2e chez les moins de 90 kg aux Championnats mondiaux de lutte, et Guy Daigneault, âgé de 19 ans, le champion du monde de patinage de vitesse à l'intérieur.

Au titre d'entraîneur par excellence, le comité a choisi Henri Sassine, en escrime, Normand Ménard, en haltérophilie, Julie Dupuis, en nage synchronisée, Ken McKinnon, en natation, et Yvon Deblois, en patinage de vitesse.

Au titre d'officiel par excellence, le comité a retenu les candidatures de Gérard Agoués, en escrime, Ruth L. Noble, en gymnastique, Toni Stokes, en lutte olympique, Léo-Paul Bonin, en natation, et André Binet, en tennis. Au titre d'administrateur par excellence, celles de Louise Charron-Agoues, en escrime, André Vallière, en gymnastique, Christian Pelchat, en hockey sur glace, Albini Girouard, en natation, et Yves Tremblay, en patinage artistique.

P.S. Le prix du billet est de $30, au 374-4700, postes 375 et 376. Le Mérite sportif sera retransmis dans le cadre des Beaux-Dimanches, à Radio-Canada. Le spectacle mettra en vedette Nanette Workman, Jean-Pierre Ferland, Clémence Desrochers et Nathalie Simard.

John McNamara succède à Mauch en Californie

ANAHEIM, Calif. (AP) — John McNamara a été nommé gérant des Angels de la Californie en remplacement du démissionnaire Gene Mauch.

McNamara, qui a déjà dirigé les destinées des A's d'Oakland, des Padres de San Diego et des Reds de Cincinnati, en est venu à une entente avec le vice-président E.J. (Buzzie) Bavazi par téléphone au cours du premier week-end et sera de passage à Anaheim sous peu pour rendre officielle sa nomination.

Mauch, selon un porte-parole de l'équipe, aurait refusé un nouveau contrat avec les Angels après avoir mené cette équipe au championnat de la Division ouest. Il n'aurait pas prisé certaines remarques après que son équipe se fut inclinée devant les Brewers de Milwaukee après avoir mené la série 3 de 5, 2-0 perdant ainsi le titre de champions de la Ligue américaine et le «feu vert» pour la Série mondiale.

Natif de Sacramento, Californie, McNamara est âgé de 50 ans. Il a dirigé les A's pendant deux ans, les Padres pendant quatre ans et Cincinnati pendant quatre ans également. Il fut remercié par les Reds la saison dernière et remplacé par Russ Nixon.

D'autre part, Bob Lillis, qui a dirigé les Astros de Houston par interim après le congédiement de Bill Virdon la saison dernière, a été nommé officiellement gérant de l'équipe hier.

Lillis a succédé à Virdon le 10 août et a conservé une fiche de 28-23 au fil des deux derniers mois de la saison. Il est dans l'organisation des Astros depuis la fondation de l'équipe en 1961, étant tour à tour joueur, éclaireur, instructeur et gérant.

Lillis avait été choisi par les Colts 45, devenus par la suite les Astros, lors du repêchage de l'expansion. Jusqu'à l'heure de sa retraite en 1967 il a conservé une moyenne de .236.

Maintenant âgé de 51 ans, Lillis a servi la cause des Astros pendant cinq ans dans les mineures en tant que dépisteur de joueurs de talent et instructeur spécial avant de devenir membre du personnel des Astros en 1973.

En plus de servir sous la férule de Virdon, il a aussi survécu aux régimes de Léo Durocher et de Preston Gomez.

SOMMAIRES

Stars 7, Whalers 6

Première période
1—MINNESOTA, Payne (4) Maxwell, Smith 10:54
2—HARTFORD, JOHNSON (5) Larouche, Siltanem 19:57
Pénalités: Mandich Min 1:46, Roberts Min 7:16, Neufeld Hart 7:16, Wesley Hart 10:26, Kotsopoulos Hart 17:03, Giles Min 19:41.

Deuxième période
3—MINNESOTA, Bellows (4) Smith, Sargent 2:54
4—MINNESOTA, Douglas (4) Young, Plett 3:48
5—MINNESOTA, Ciccarelli (11) Beaupré, Eaves 4:51
6—HARTFORD, Sullivan (6) Larouche, Neufeld 6:21
7—MINNESOTA, Smith (6) Maxwell, Payne 18:16
8—MINNESOTA, Payne (6) Plett, Young 19:13
Pénalités: Siltanen Hart 0:55, Wesley Hart 8:32, Hospodar Hart 10:32, Hartsburg Min 15:19, Adams Hart 17:40, Adams Hart 19:34.

Troisième période
9—HARTFORD, Francis (2) Stroughton, Kotsopoulos 4:08
10—MINNESOTA, MacAdam (4) Eaves 6:51
11—HARTFORD, Kotsopoulos (1) Sullivan, Johnson 7:14
12—HARTFORD, Stroughton (2) Francis, Renaud 18:20
13—HARTFORD, Sullivan (2) Volcan, Miller 18:20
Pénalités: Broten Min 2:55, Larouche Kart 3:57, Maxwell Min 6:12, Friest Min majeure, inconduite, inconduite de partie, Adams Hart majeure, inconduite 9:49.

Tirs au but:

Minnesota	24	24	14	—59
Hartford	11	4	13	—28

Gardiens: Beaupré, Minnesota; Veisor, Hartford.
Assistance: 9,198.

Penguins 3, Islanders 1

Première période
1—PITTSBURGH: Gardner (3) Kehoe, Hotham 17:03
Pénalités — Baxter Pgh 6:55, Merrick NYI 8:52, Jonsson NYI 16:46.

Deuxième période
2—PITTSBURGH: Boutette (14) Kehoe, Baxter 4:00
3—NY ISLANDERS: Trottier (10) Bossy, Potvin 7:09
Pénalités—Boyd Pgh 5:58, Nystrom NYI 8:45, Persson NYI 15:59, Potvin 17:43.

Troisième période
4—PITTSBURGH: Hamman (2) 8:48
Pénalités—Hotham Pgh, Trottier NYI 3:59, Malone Pgh 4:58, Hotham Pgh 19:28.

Tirs au but

Pittsburgh	10	7	11	—28
NY Islanders	5	16	15	—36

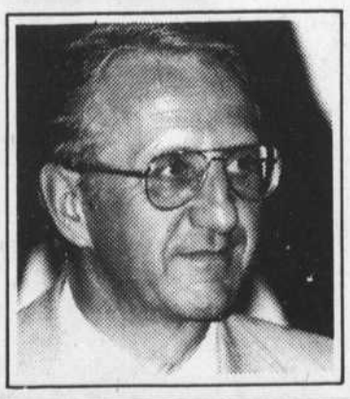
Gardiens: Dion, Pittsburgh; Melanson, NY Islanders.
Assistance — 14,876.

Centraide Montréal

CJMS GAGNANT!

LES ÉLECTIONS À MONTRÉAL

ENTREVUE EXCLUSIVE AVEC



HENRI-PAUL VIGNOLA

AUJOURD'HUI A 12h15

CJMS 1280

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-260656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec, Toronto, Vancouver, Sherbrooke, Kitchener, Gaspé, Hinton, Montréal, Calgary, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Sept-Iles, Coaticook, Ottawa, Edmonton, Trois-Rivières, Gatineau, Matane, Alma

TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE
NOTAIRES
SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ. H3B 1P3. TÉL.: 866-9671
HERBERT H. TEES, JOHN H. WATSON, HENRI POITEVIN, ERNEST A. JAVET, PHILIPPE ROBERGE, JOHN C. STEPHENSON, HARVEY A. CORN, DAVID WHITNEY, PIERRE LAPOINTE, GÉRARD DUCHARME, PIERRE VENNE, ANDRÉ A. BOILEAU, E. BRUCE MOIDEL, BERTRAND DUCHARME, ALAIN CASTONGUAY, YVES PRÉVOST, LUCIE HOUDE, NORBERT SPORN, JAMES T. TAYLOR, DANIELLE DROLET, ESTHER RHÉAUME, JOHANNE MASSON

Robotique

Suite de la page 11

Il n'y a donc au niveau gouvernemental aucune stratégie d'implantation des robots. Ailleurs c'est fait ou en voie de se faire, en France notamment. Dans une édition spéciale sur les robots, la revue *Science et Vie* écrivait en mars ceci: «En France, l'heure est à la mobilisation. C'est que sous la pression de la compétition internationale, il faut encore rompre de nombreuses réticences: celles des constructeurs à se lancer dans le développement des robots; celles des utilisateurs à s'en équiper.

«Dans la foulée du Colloque national sur la recherche et la technologie qui s'est tenu à Paris au début de l'année, les Pouvoirs publics sont en train de définir les grandes lignes d'un programme où deux points ressortent d'ores et déjà: la concentration de l'ensemble des compétences dans tous les aspects de l'automatisation; le renforcement des incitations financières».

Et pourtant, avant même cette prise de conscience française, la France était déjà en avance sur le Canada au chapitre de la robotique.

Au Québec, il n'y a ni politique globale, ni stratégie et il n'y a même pas d'endroits où former des spécialistes de la robotique. Encore là, c'est le cercle vicieux; pourquoi faudrait-il former des spécialistes pour des robots qui sont à toutes fins utiles inexistants?

En toute justice, il faut dire qu'un groupe de travail formé de professeurs de l'École de technologie supérieure et de spécialistes du CRIQ s'est penché sur la question de la formation. Le CRIQ est sans doute l'organisme québécois qui s'intéresse le plus systématiquement a l'implantation de la robotique en participant à des expériences pilotes et en collaborant avec des entreprises.

Pour ce qui est des programmes de formation, il ne semble y avoir rien de concret ni dans les universités, ni dans les cégeps, ni dans d'autres institutions scolaires. Deux cégeps, seraient intéressés à présenter des cours pour former des techniciens en robotique. Mais, à ce que l'on sache, il n'y a rien de concret encore. Ces cégeps sont ceux de St-Jean et de La Pocatière.

Comme disait récemment un représentant de l'industrie robotique à Montréal: «On est en train de manquer le bateau; on est ignorant; quand on pense aux robots, on pense à Star Wars».

Si Ottawa et Québec n'ont pas encore vraiment extériorisé leur intérêt pour la robotique, on peut dire que le gouvernement de Toronto a déjà senti le sens du vent, en développant un Centre de la robotique, qui sera installé à Peterborough, dans le but d'aider les entreprises qui voudront intégrer des robots.

Même si le portrait brosse jusqu'ici sur le Québec et les robots peut sembler pessimiste, défaitiste même, M. Gerald Turp, du CRIQ, n'est pas de ceux qui voient l'avenir uniquement en noir.

Il fait état d'un sondage mené par l'Association canadienne des manufacturiers auprès de 100 entrepreneurs du Canada et qui révèle que les Québécois ont paru plus intéressé aux robots que leurs collègues des autres provinces. Les entrepreneurs d'ici sont en général plus jeunes que ceux des autres provinces.

«On se pose beaucoup de questions au Québec depuis un an, raconte M. Turp. Il y a un grand changement et il y a un feu qui couve. Mais on ne parle que de cas par cas. C'est trop renfermé encore; il faut favoriser le transfert de la technologie».

Ce sont là des propos qui tendent à confirmer que le temps est venu pour les gouvernements d'adopter une attitude plus énergique, cohérente et articulée face à la robotique.

Évidemment, du côté de l'industrie robotique, on manifeste une grande impatience, puisqu'on sent qu'un peu partout dans le monde industrialisé, les robots deviennet de plus en plus présents, en bonne partie à cause du Japon qui a donné au phénomène une dimension spectaculaire.

M. James Thompson, un représentant de ASEA, une firme suédoise, prétend que les annonces d'automobiles montrant des usines de montage japonaises robotisées ne sont pas en fait des annonces d'automobiles mais des annonces pour promouvoir la vente des robots!

M. Thompson, qui connaît bien le Québec, soutient que 80% des industries québécoises pourraient se robotiser et que pour la moitié d'entre elles, ce serait financièrement avantageux de le faire.

Ceux qui invoquent des motifs sociaux et humanitaires pour stopper la robotisation sont, à son avis, dans l'erreur. «Si l'industrie n'accepte pas les robots, les emplois vont quand même partir», explique-t-il, puisque ce seront alors les concurrents robotisés qui retiendront le gros du marché.

D'autre part, le monde des robots est dans une effervescence incroyable; l'évolution se fait rapidement. Dans cinq ans au plus tard, on aura le robot à trois dimensions, c'est-à-dire qui peut voir et toucher.

«Éduquer» un robot n'est pas une mince tâche

par Claude Turcotte

L'achat d'un robot est une chose, son éducation en est une autre.

En effet, on n'achète pas un robot comme un appareil de télévision. Le téléviseur a une fonction bien précise qui ne change pas. Vous branchez le fil électrique, vous appuyez sur le commutateur et l'appareil vous montre des images différentes selon les canaux qu'il peut capter.

Pour sa part, un robot peut se livrer à diverses activités: coulage sous pression, forgeage, soudage, pulvérisation (peinturer des autos par exemple), etc. Mais pour qu'il effectue son travail, il faut le programmer; il a donc besoin du concours d'un ordinateur et de micro-processeurs. Il faut donc lui apprendre les opérations qu'il doit faire, ce qu'il peut ensuite répéter à l'infini sans erreur, à moins d'un bris quelconque.

C'est pourquoi la compagnie Northern Telecom, à ville Saint-Laurent, a agi avec précaution en 1980 lorsqu'elle a décidé de faire une expérience-pilote avec un robot. Il a d'abord fallu déterminer le type de robot à acheter et voir quelle compagnie pouvait offrir l'appareil recherché.

Il y a un an exactement qu'un robot est entré à l'usine de Saint-Laurent, où il a été confié à un ingénieur, M. Fernand Goyette, qui avait pour mission de se familiariser avec l'instrument, mesurer ses limites, connaître ses exigences, déterminer son efficacité et sa rentabilité.

Pendant cette année, on a demandé au robot de faire le travail d'un homme, ce qui consistait à mettre sur des presses divers morceaux afin de fabriquer des bornes de raccord, des objets utilisés dans l'équipement des lignes téléphoniques.

Il s'agit d'une tâche tout à fait monotone et un peu dangereuse, puisque les pièces doivent être chauffées à 500 degrés.

En plus de bien programmer le robot, il faut aussi adapter d'autres appareils, par exemple les contenants pour les divers éléments avant l'assemblage. Il faut parfois inventer des instruments.

C'est ce qui a été fait au cours de cette année. Maintenant, M. Goyette est en mesure d'affirmer que le robot peut faire son travail. Le robot et les appareils qui le servent coûtent à peu près $100,000.

Dans un rapport préparé pour une conférence aux États-Unis le printemps dernier, M. Goyette faisait les estimations suivantes: dans l'hypothèse de 800,000 pièces assemblées dans un an (c'est un chiffre conservateur) la méthode manuelle coûte $65,000.

Avec le robot, le coût est de $15,000, en incluant la dépréciation et l'entretien. En général, ce robot ne produira pas plus de pièces qu'un homme, mais on prévoit qu'il produira des pièces à 20% des coûts directs de salaire.

En outre, comme se plaisent à dire les patrons lorsqu'ils parlent de robotisation, «il ne parle pas, il n'arrête pas pour manger, il ne demande pas d'augmentation de salaires et il ne fait jamais la grève».

Il est un fait cependant que le robot se spécialise très souvent dans les tâches qui sont les moins valorisantes pour les humains, les exercices les plus répétitifs, les plus sales, et les plus bruyants. Peinturer des autos en est un bel exemple. On dit que du reste le robot fait en général mieux ce travail qu'un homme.

Hydro-Québec vient d'acquérir un robot pour une tâche tout aussi désagréable, mais plus intelligente. Périodiquement, il faut vérifier et réparer les turbines qui sont grugées par la rouille.

Il faut alors, de la même façon que le fait le dentiste avec les dents, enlever la surface atteinte et en remettre une nouvelle par le procédé de la soudure. C'est une tâche qui se fait dans des endroits sales, étroits, mal éclairés et où le travailleur peut facilement souffrir de la chaleur, de l'émanation de gaz toxiques, etc...

Hydro-Québec va demander à son robot d'effectuer ce travail. Le problème pour l'instant c'est de le programmer pour cette fonction qui est beaucoup moins routinière que d'autres opérations. Le robot devra repérer lui-même les parties métalliques affectées, les enlever et faire la soudure ensuite.

Pour le moment, le robot est confié à M. Pierre Girard, à l'Institut de recherches d'Hydro-Québec, pour qu'il mette au point les meilleurs programmes.

Une fois reconnus les mérites des robots, une question fondamentale se pose: que feront les hommes?

Dans le monde de la robotique, on ne nie pas que les robots vont de plus en plus remplacer les travailleurs pour certains types d'emplois, qui disparaîtront comme le métier de forgeron.

Il est évident que des travailleurs relativement âgés ne pourront pas être recyclés et que la robotisation fera des victimes.

Mais, globalement, à l'échelle de toute la société, on ne voit pas comment la robotique pourrait être mise de côté plus longtemps. C'est la loi de la concurrence qui prévaudra, sinon ce ne seront pas certains emplois qui disparaîtront, mais les entreprises et les usines elles-mêmes.

Par ailleurs, même si le Japon a eu l'idée d'ériger une usine robotisée pour construire des robots, il paraît tout aussi évident que les robots ne pourront jamais se passer des hommes.

L'industrie des robots prétend que pour chaque emploi disparu, il y aura deux nouveaux emplois qui naîtront. Cela reste à voir.

Voir aussi en page 18

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

En date du 21 juillet 1978, BARETTE PETROLEUM INC. cède et transporte à la Banque Nationale du Canada autrefois connu Banque Canadienne Nationale du Canada toutes ses créances recevables, réclamations, demandes, actions en cours, et garanties transportées ou convenus d'être transportées en vertu d'un acte de cession de créance enregistré au bureau d'enregistrement d'Abitibi, à Amos, le 10 août 1978 sous le numéro 165508 et avis de tel enregistrement est publié conformément aux dispositions de l'article 1571D et SS du code civil de la province de Québec.
Banque Nationale du Canada
842 3ième avenue,
Val D'Or, P. Qué

AVIS est donné par les présentes conformément à l'Article 1571D du Code Civil de la Province de Québec de l'enregistrement au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 26 mai 1982, sous numéro 3264373 de la Cession des créances et comptes recevables à Boston Factors of Canada, Inc., de toutes dettes, actuelles et futures, dues à Mirabel Factors Corporation Ltd. ("MIRABEL") en vertu d'une Cession des créances et comptes recevables intervenue par Creations Marisyl Inc. en faveur de MIRABEL le 25 mars 1980 et enregistrée au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 8 avril 1980 sous le numéro 3062534.
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
AVOCATS

Avis est donné que: Transport Y. Bouthillier Enr. (Yvon Bouthillier) 719, 7ème avenue, Lachine, Qué., détentrice du permis M509130-01, région 10, demande à la CTQ de transférer son permis à: Entreprises PA-GY-VAL LTEE., 2410, Deblois, Duvernay, Laval, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, la requérante demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: le 3 novembre 1982
2ème parution: le 4 novembre 1982
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTEE.

AVIS
Avis est donné que: EXCAVATION P.H. ENR (Émile Papin) 171, St-Jean, St-Gérard, Qué., détenteur du permis M507695-001, région 06, demande à la CTQ de transférer son permis à: André Rosa, 9, rue Rosa, l'Épiphanie, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, la requérante demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution le 2 novembre 1982
2ème parution le 3 novembre 1982
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné par les présentes conformément à l'Article 1571D du Code Civil de la Province de Québec de l'enregistrement au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 26 mai, 1982, sous numéro 3264371 de la Cession des créances et comptes recevables à Boston Factors of Canada, Inc., de toutes les dettes, actuelles et futures, dues à Mirabel Factors Corporations Ltd. ("MIRABEL") en vertu d'une Cession des créances et comptes recevables intervenue par Les Agences Bill Pah Inc. en faveur de Mirabel le 3 juillet 1981 enregistrée au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 3 juillet 1981 sous le numéro 3190423.
MENDELSOHN ROSENTZBEIG SHACTER
AVOCATS

AVIS est donné par les présentes conformément à l'Article 1571D du Code Civil de la Province de Québec de l'enregistrement au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 26 mai, 1982, sous numéro 3264370 de la Cession des créances et comptes recevables à Boston Factors of Canada, Inc., de toutes les dettes, actuelles et futures, dues à Mirabel Factors Corporation Ltd. ("MIRABEL") en vertu d'une Cession des créances et comptes recevables intervenue par Les Textiles Miral Inc. en faveur de MIRABEL le 5 février 1981 et enregistrée au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 5 février 1981 sous le numéro 3146260.
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
Avocats

AVIS PUBLIC
En date du 16 août 1978, VALBITEX INC. cède et transporte à la Banque Nationale du Canada autrefois connu Banque Canadienne nationale du Canada toutes ses créances recevables, réclamations, demandes, actions en cours, et garanties transportées ou convenus d'être transportées en vertu d'un acte de cession de créance enregistré au bureau d'enregistrement d'Abitibi à Amos, le 17 août 1978 sous le numéro 165682.
Et avis de tel enregistrement est publié conformément aux dispositions de l'article 1571D et SS du code civil de la province de Québec.
Banque Nationale du Canada
842 3ième avenue
Val d'Or, P. Qué

AVIS est donné par les présentes conformément à l'Article 1571D du Code Civil de la Province de Québec de l'enregistrement au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 28 mai 1982, sous numéro 3265101 de la Cession des créances et comptes recevables à Boston Factors of Canada, Inc., de toutes les dettes, actuelles et futures, dues à Mirabel Corporation Ltd. ("MIRABEL") en vertu d'une Cession des créances et comptes recevables intervenue par Les Importations Nat Gordon Ltée en faveur de MIRABEL le 4 novembre 1977 et enregistrée au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal le 17 novembre 1977 sous le numéro 2830668.
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
AVOCATS

AVIS
Avis est donné que: STEPHANE TRANSPORT ENR. (Henri-Louis Grondin), 3, rue Deslongchamps, La Plaine, Qué., détentrice du permis M509141-01, région 10, demande à la CTQ de transférer son permis à: PÉPINIÈRE ET PAVAGE DU-VAL INC., 2050, Boul. St-Elzéar, Chomedey, Qué., conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, la requérante demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution le 2 novembre 1982
2ème parution le 3 novembre 1982
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PRENEZ-AVIS que Blais, Fortier, Touche Ross, Ltée, 1, Place Ville-Marie, Bureau 2240, à Montréal, es-qualité de syndic à la faillite de Magog Express Inc. (M-300205) s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de transférer à Transports R.P.R. Inc., C.P. 230, Cowansville, P.Q., les services décrits aux certificats nos. M-300205-003 et 004, et de transférer à Transport Magog Express (1982) Inc., 167A Blvd. Industriel, Magog, P.Q. les services décrits aux certificats nos. M-300205-001 et 002.
Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la C.T.Q. PARENTEAU BOUCHER & ASSOCIÉS, avocats
1ère publication: le 3 novembre 1982
2ème publication: le 4 novembre 1982

PRENEZ AVIS QUE, la compagnie SANI-SERVICES G. THIBAULT ET FILS INC., faisant affaires au 2088 Côte St-André, St-Jérôme, s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis spécial pour le transport de déchets solides pour la région 06, pour une durée de 364 jours. Elle demande au surplus que la décision devienne en vigueur immédiatement après avoir été rendue. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième (2ième) parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ière publication: le 2 novembre 1982
2ième publication: le 3 novembre 1982
Me JEAN BROSSARD,
avocat et procureur

AVIS
Monsieur YVES BÉLAIR, 2300 Pauline, LASALLE, Qué. (voiturier-remorqueur) et TNT QUÉBEC INC., 6500 Grande Allée, St-Hubert, Québec (voiturier-roulier) s'adressent à la Commission des transports du Québec aux fins d'obtenir le permis de voiturier-remorqueur et de courtier, aux conditions réglementaires, pour le service de transport.
TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SEULEMENT — CONTRAT
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe. Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du voiturier-roulier. Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
PREMIÈRE PARUTION: 3 novembre 1982
DEUXIÈME PARUTION: 4 novembre 1982

les plaisirs du BRIDGE

Travaillez de l'esprit, vous gagnerez plus fréquemment

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

Nord
♠ R D 10 9 4
♥ A D 7
♦ V 8 6
♣ 9 7

Ouest
♠ 8
♥ 8 5 4 2
♦ R 9 4
♣ R 8 6 5 2

Est
♠ 6 3
♥ 9 6 3
♦ A 10 5 3
♣ V 10 4 3

Sud
♠ A V 7 5 2
♥ R V 10
♦ D 7 2
♣ A D

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	3 ♠	passe
4 ♠	passe	passe	passe

Entame: le deux de coeur par Ouest.

L'on rencontre de nombreuses mains où la fascination d'une impasse semble être irrésistible. Le déclarant n'exploitant que l'élément chance et ne voulant pas soumettre son esprit à un raisonnement profond succombe à cette douceur et voit crouler un contrat qui était imbattable pour le joueur prévoyant.

La donne d'aujourd'hui est une belle démonstration de ce fait. Les enchères se sont déroulées très normalement et lorsque les cartes du mort furent étalées, le déclarant y vit trois levées perdantes en carreau et une en trèfle ce qui situait le contrat à court d'une levée.

Après s'être emparé de l'entame de coeur, le déclarant joua machinalement l'As et le Valet de pique, pour enlever les atouts adverses. Dans ce laps de temps, son esprit vibrait fort pour trouver l'astuce ou la marche à suivre qui lui permettrait de réaliser son contrat. Par la texture de la couleur de carreau, l'on voit que si elle est attaquée par les adversaires, ses pertes se limiteront à deux levées seulement et non à trois comme il en serait si le déclarant devait la jouer lui-même. Alors pourquoi ne pas donner aux adversaires la levée perdante en trèfle, au bon moment, et les laisser faire le jeu du carreau?

C'était un coup de fin de partie qu'il fallait exécuter avec justesse. Ces coups se réalisent selon une technique classique bien définie: le premier souci est d'enlever les atouts adverses et de s'assurer que le mort et le déclarant en possèdent encore chacun un au minimum.

Il faut ensuite éliminer deux couleurs des mains du mort et du déclarant. Les deux coeurs restants sont d'abord joués ainsi que l'As de trèfle et c'est le moment opportun de procéder au renvoi de la main en donnat la Dame de trèfle à l'adversaire. Celui-ci sera alors forcé de faire un retour favorable au déclarant.

La position du joueur en Ouest est devenue la suivante: il est en main par son Roi de trèfle et il n'a plus d'issue. S'il joue un coeur ou un trèfle, le déclarant procédera à une coupe d'une main et a la défausse d'un carreau perdant de l'autre main; s'il joue un carreau en retour, le déclarant ne perdra plus que deux levées en cette couleur. Le truc est joué: le contrat est accompli.

Il est à remarquer de nouveau que si le déclarant avait tenté l'impasse en trèfle, Ouest se serait emparé de la Dame et aurait immédiatement placé Sud en main en retournant trèfle vers l'As Sud en cette situation; il aurait été forcé de jouer le carreau de sa main et aurait perdu trois levées en cette couleur. Et le contrat aurait chuté.

AUBAINES EATON CANADA

IL EST TEMPS DE REGARNIR VOTRE GARDE-ROBE À L'AIDE D'ACHATS SPÉCIAUX TIMOTHY E.

Vous? Des compromis sur l'élégance et la qualité? Jamais! Mais qui dit que vous devez en faire? Timothy E. vous propose des achats avantageux qui n'en seront pas moins à la hauteur de vos exigences. Tweed racé... Laine chaude et durable... Le style auquel vous tenez, à des prix que vous n'espériez plus.

Complet deux-pièces de coupe européenne
1. La veste sans découpe et le pantalon à plis donnent à ce complet l'allure actuelle. Coupe ajustée pour stature svelte. Superbe mélange de laine et polyester. Choix de gris ou bleu. Tailles: 36 à 42.
Prix Eaton **149.99** l'ens.

Pantalon classique en flanelle de laine
3. Le complément de votre nouveau veston sport. Le prix en est excellent — songez à la qualité et à la résistance de la laine... Devant uni et jambe droite. Choisissez parmi les teintes coordonnées de gris, beige ou brun. Tailles: 28 à 36.
Prix Eaton **36.99** ch.

Veston sport en tweed pour l'allure désinvolte
2. Le tweed, toujours présent, s'impose plus que jamais cette saison. Il est fait en laine ou mélanges de laine et polyester. Coupe classique à devant droit. Dans les teintes de gris ou brun. Tailles: 36 à 42.
Prix Eaton **89.99** ch.

Nous nous excusons auprès des lecteurs et lectrices du Devoir: cette annonce a paru dans le journal d'hier sans les corrections qui auraient dû être faites.

Choix incomplet de couleurs et de tailles dans certains magasins.

Eaton Centre-ville, 2e étage et à ou par tous les autres magasins Eaton. Rayon 329.
Achats en personne seulement.



UN JUSTE PRIX EATON D'UN OCÉAN À L'AUTRE

Notre service téléphonique ouvre à 8 h 30

Composez 284-8484 pour connaître nos heures d'ouverture ou l'adresse du magasin Eaton près de chez vous

La carte AMERICAN EXPRESS® sera acceptée dans les magasins Eaton lors d'achats en personne seulement.

EATON